

LILIUM ET ROBUR
SUB ARBORE CRUCIS



*messire
pierre boucher*

VAC OFFSET INC.
Montréal, Qué.

ESTELLE MITCHELL, s.g.m.

Membre de la Société historique de Montréal
de la Société des Écrivains canadiens et du
Conseil international des Archives

Messire Pierre Boucher

(écuyer)

seigneur de Boucherville

1622 - 1717

NIHIL OBSTAT: *François Beaudin, ptre*
Censeur ad hoc
25 janvier 1967

IMPRIMATUR: *Paul Grégoire, v.g.*
Evêque auxiliaire à Montréal
26 janvier 1967

Messire Pierre Boucher

(écuyer)

seigneur de Boucherville
1622 - 1717

E. MITCHELL

Membre de la Société des Écrivains Canadiens et des Sociétés historiques de Montréal et de Boucherville.

MONTREAL
VAC OFFSET INC.
1980

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

ELLE A BEAUCOUP AIMÉ

Fides, 1959-60, Montréal et Paris

Traduction anglaise sous le titre:
Marguerite d'Youville
Palm Publishers, 1965

MÈRE JEANNE SLOCOMBE

Fides 1964, Montréal et Paris

LE SOLEIL BRILLE À MINUIT

Montréal, Librairie Beauchemin, 1970

**LE VRAI VISAGE DE
MARGUERITE D'YOUVILLE**

Montréal, Librairie Beauchemin, 1973, 1974

Traduction anglaise sous le titre:
From the Fatherhood of God
to the Brotherhood of Mankind
Vac Offset Inc.
Montréal, Québec, June 1977

Traduction japonaise: octobre 1978

ABRÉVIATIONS

Annuaire Ville-Marie	Ann. Ville-Marie
Bulletin Recherches Historiques	BRH
Cahier des Dix	Dix
Collection de documents relatifs à l'histoire de la Nouvelle-France	Coll. doc. rel. hist. N.-F.
Conseil Souverain	Cons. Souv.
Dictionnaire biographique du Canada	DBC
Dictionnaire généalogique des familles canadiennes, Tanguay	DGFC, Tanguay
Dictionnaire général du Canada, Le Jeune, o.m.i.	DGC, Le Jeune
Ecrits spirituels et historiques de Marie de l'Incarnation, Dom A. Jamet	Ecrits spir. & hist. M. de l'Inc., Jamet
Histoire de la Congrégation de Notre-Dame	Hist. C.N.D.
Histoire de la Colonie française en Amérique, E.M.Faillon	Hist. Col. fr. Amérique, Faillon
Histoire des Canadiens-Français, B. Sulte	Hist. des C.-F., Sulte
Histoire du Canada	Hist. Can.
Histoire Véritable et naturelle des mœurs et productions du pays de la Nouvelle-France vulgairement dite le Canada, P. Boucher	Hist. vér. & nat., Boucher
Inventaire des greffes des Notaires du régime français	Inv. greffes not. rég. fr.
Mélanges historiques, B. Sulte	Mél. Hist., Sulte

Mémoires de la Société généalogique canadienne française	MSGCF
Mémoires Société Royale du Canada	MSRC
Montarville Boucher de la Bruère	M. B. de la Bruère
Nouvelle-France	N.-F.
Ordonnance des Gouverneurs et Intendants de la Nouvelle-France	Ord. Gouv. et Int. de la N.-F.
Origine des familles canadiennes françaises, P. A. Godbout	Origine fam. c.-f., Godbout
Rapport Archiviste de la Province de Québec	RAPQ
Relation des Jésuites, Côté, imprimeur	RJ Côté
Revue Canadienne	Rev. Can.
Revue d'histoire de l'Amérique française	RHAF

PRÉFACE

Pierre Boucher, compagnon de Brébeuf au pays des Hurons, interprète, soldat, capitaine, Gouverneur de Trois-Rivières, ambassadeur auprès de Louis XIV, fondateur de Boucherville, père d'une illustre et nombreuse lignée, est au premier rang des grandes figures de l'épopée canadienne.

Le 27 mars 1890, on introduisit à Rome la cause de béatification de Mère Marguerite d'Youville. L'année suivante, les Soeurs Grises célèbrent l'anniversaire par un triduum d'action de grâces. L'annaliste de la "Circulaire Mensuelle", chronique de la communauté rapporte l'événement. Pour l'occasion, on a décoré de deux portraits la salle des religieuses, celui de Mère d'Youville et celui de son bisaïeul, le "Grand Père Boucher". Parlant de ce dernier cet auteur anonyme écrit: "Le récit de la vie du Sieur Pierre Boucher de Boucherville serait l'une des plus belles pages de notre histoire. Anobli par Louis XIV, en l'année 1707, la 59 ième de son règne; le grand roi voulait récompenser ainsi les services rendus à la France et au Canada. Vaillant guerrier, habile diplomate, ce gentilhomme était avant tout fervent chrétien...".

Ce voeu de l'annaliste de 1890 allait être exaucé. Près d'un siècle plus tard, une autre Soeur Grise, Estelle Mitchell, dans son "Messire Pierre Boucher", trace une fresque de l'histoire canadienne où évolue avec honneur notre héros.

Durant plus de la moitié du "Régime Français" au Canada, Pierre Boucher s'est occupé à bâtir le pays, oeuvrant sous Louis XIII, Louis XIV et Louis XV. Chef d'une belle et grande famille, ses fils, petits-fils et descendants vont servir la patrie jusqu'aux Plaines d'Abraham. On les retrouve au lac Nipigon, au fort

Frontenac, à Niagara, à Détroit. Son petit-fils Claude de Niver-ville fonde le fort La Jonquière près de l'endroit où s'élèvera plus tard la ville de Calgary. Il suit les traces de son cousin Pierre Gauthier de la Vérendrye, héros de Malpaquet, qui, revenu au Canada après son service en France sous Villars contre Malborough l'ancêtre de Churchill, parcourt durant douze ans le territoire immense compris entre le lac Supérieur et les Rocheuses. Il élève des forts qui deviendront des villes et partage avec La Salle et Marquette la gloire d'être l'un des plus grands explorateurs du continent nord-américain. Dans ces plaines de l'ouest, les filles spirituelles de Marguerite d'Youville iront plus tard en mission et le premier archevêque de Saint-Boniface, l'Oblat Alexandre Taché sera aussi un autre descendant de Pierre Boucher. Aujourd'hui, la postérité de Pierre Boucher se retrace en Europe, en Afrique et en Amérique du Sud. Aux États-Unis, de nombreux rameaux ont fait souche comme ce Timothée Boucher de Montbrun, né à Boucherville et fondateur de Nashville au Tennessee.

Pierre Boucher et ses descendants ont oeuvré de Terre-Neuve aux Rocheuses en ce "...pays de la Nouvelle-France vulgairement dit le Canada". Ce mot Canada, le dernier du titre du volume de Boucher dédié à Colbert exprime à la fois l'espoir de l'auteur et le défi lancé à cette civilisation française implantée aux dix-septième siècle et au dix-huitième en Acadie, sur les bords du Saint-Laurent, les rives du Mississipi et dans l'immensité des plaines de l'Ouest.

Pierre Boucher, dans cette excellente vulgarisation, se révèle un homme aux connaissances aussi importantes qu'étendues. Pierre Boucher le géographe donne une description des établissements d'alors, Québec, Trois-Rivières, Tadoussac, Montréal; il dépeint le fleuve, ses îles, le golfe, Gaspé, les pays déjà explorés par les missionnaires et les voyageurs. Pierre Boucher le botaniste décrit les arbres de la forêt, les plantes indigènes et traite des usages qu'on en tire. Le zoologue Pierre Boucher connaît la faune, les oiseaux, les poissons d'eau douce et d'eau salée. Pierre Boucher l'ethnologue nous entretient

des moeurs et des coutumes amérindiennes. Toutes ces choses, il en parle comme "...elles lui viennent à l'esprit". selon son expression. En avant-propos, il écrit: "Il y avait longtemps que j'avais cette pensée, et j'attendais toujours que quelqu'un mit la plume pour cet effet: Mais voyant que personne ne s'en est mis en devoir, je me suis résolu de faire la présente description...". Cette oeuvre, sans aucune prétention littéraire ni scientifique, étonne aujourd'hui le lecteur par la fraîcheur du style et l'étendue du savoir de l'écrivain.

Après cet exposé à Colbert, suite à son ambassade en France, Pierre Boucher en attend les résultats. Ils ne tardent pas: A Québec, en 1665, débarque le Marquis de Tracy à la tête du Régiment de Carignan. La Nouvelle-France est sauvée, et Boucher peut maintenant songer avec confiance à l'établissement de sa seigneurie des Îles Percées.

Le "Messire Pierre Boucher" d'Estelle Mitchell apporte, à la grandeur du pionnier le plus important de notre pays, un témoignage irréfutable. Ce livre réalise le souhait de l'annaliste des Soeurs Grises de 1890. Grâce à lui, on parlera de plus en plus de Pierre Boucher, réparant un oubli malheureux et rendant ainsi sa vérité à la devise "Je Me Souviens".

PAUL-HENRI CHAGNON

*Société historique des Îles Percées
Boucherville, P.Q.*

Chapitre premier

À BORD D'UN FRAGILE BOIS

(Sag. ch. 14 v. 3)

Comme il semble beau ce coin de France surtout depuis qu'on a résolu de le quitter! Et les Percherons qui se sont engagés à suivre Robert Giffard au Nouveau-Monde regardent avec fierté cette capitale du Perche, la ville de Mortagne dont ils sont originaires. On veut graver à jamais en sa mémoire les images familières qu'on évoquera à maintes reprises, une fois l'océan traversé.

Le Perche, enclavé dans le midi de la Normandie, devrait son nom aux Romains qui, à l'aspect de ses forêts de chênes très hauts et très droits, l'auraient appelé: *Per-tica*.¹ Les ruisseaux y coulent nombreux et les montagnes dentellent l'horizon; la capitale jouit d'un site enchanteur: c'est Mortagne-sur-Montagne.²

« Les Percherons, gracieux et débonnaires » écrit René Courtin en 1610, « n'entretiennent pas de grandes ambitions; ils font valoir leur petite métairie sans pousser fortune plus outre ». ³ Comment expliquer alors ces départs successifs pour la Nouvelle-France?

Un premier contingent, sous la direction de Robert Giffard, partait en avril 1634 et au printemps de 1635,

1. Jean Guyon, *L. Guyon*, p. 10.

2. *Ibid.*, p. 17.

3. Cité par A. Cambray: *R. Giffard, premier seigneur de Beauport*, pp. 20-21.

un second groupe s'apprête à quitter le pays natal. Du Perche, au cours des années 1634-1663 émigreront plus de cinquante chefs de famille.⁴ Les Percherons auraient-ils cédé à l'enthousiasme communicatif du recruteur ou à l'attrait de l'aventure? La traversée en sera une incontestablement et puis l'installation, la survie en terre étrangère réservent bien d'autres surprises.

A vrai dire, le chirurgien Giffard a été servi par les circonstances. La misère est grande au royaume de France pourrait-on dire comme au temps de la Pucelle. L'on est pressuré d'impôts, de tailles comme l'on dit alors. En 1631, « Louis XIII s'est engagé à fournir au luthérien Adolphe 100,000 livres par an pour guerroyer contre l'empereur catholique d'Autriche ». De 64 qu'elles étaient alors, les tailles ont monté à 74 et tout laisse prévoir qu'on n'a pas atteint le sommet.⁵ Les perspectives d'avenir sont minces pour les jeunes qui grandissent et malgré leur attachement au sol natal, les Percherons ont résolu d'aller s'établir en la colonie du Canada.

Gaspard Boucher et sa famille comptent parmi le second groupe d'émigrants, celui de 1635.⁶ Boucher cependant, même s'il voyage avec la colonie du sieur Giffard n'a pas reçu de concession de ce dernier comme tel avait été le cas pour Jean Guyon et Zacharie Cloutier l'année

4. I. Caron, BRH, 1935, p. 363.

5. De fait, en 1635, Louis XIII déclarait solennellement la guerre non pas à l'empereur d'Allemagne, mais à l'Espagne. (Cf. Jeanne Mance, M.-C. Daveluy, p. 150)

6. Nombre d'historiens ont situé en 1634 l'arrivée des Boucher au Canada. Or Pierre Boucher lui-même ouvre ses *Mémoires* en disant: « Je suis l'un des plus anciens du pays de la Nouvelle-France y ayant été amené par feu mon père en 1635 ». (BRH, 1926, p. 398). La récente découverte d'un acte notarié, découverte due à Mme P. Montagne prouve que le 19 mars 1635, à Mortagne, Gaspard Boucher et Nicole Le Maire effectuaient une vente de terrains. (Greffes Decourtemanche, Archives d'Alençon.)

précédente.⁷ Arrivé à Québec, il entrera au service des Pères Jésuites en qualité de métayer.⁸

Gaspard Boucher, né en 1599, unissait sa destinée à Nicole Le Maire en 1619.⁹ Maître-menuisier, il ne se désintéresse pas du travail de la terre. Le 25 mai 1633, il achetait de Marie Gastrie, mère de son épouse, « un clos, un verger, un boisseau de terre au Grand Parc, le tout assis au lieu de Perruchet, en la paroisse de St-Hilaire ». ¹⁰ Ferme qu'il revendait le 1er février 1634, d'où l'on peut conclure que sa décision d'aller s'établir au Canada remonte à cette époque.¹¹

Le 19 mars de la présente année 1635, Gaspard et son épouse ont vendu, quitté, cédé et transporté pour toujours à Dame Jeanne Desjouis, deux boisseaux de terre en guéret au lieu des Charbonniers, joignant aux Religieux de Val-Dieu.¹²

Au produit de ces ventes s'ajoutera lors du décès de Marie Gastrie, « épouse délaissée de Pierre Delorme, son mari en secondes noces », la somme qu'elle leur a léguée, somme supérieure à celle des autres héritiers, « pour avoir été nourrie et entretenue gratuitement pendant dix-huit mois » par sa fille et son gendre.¹³

Du mariage Boucher-Le Maire sont nés huit enfants dont deux fils prénommés Charles, décédés en bas âge, l'aîné en 1620, le cadet en 1628,¹⁴ et une fille Antoinette

7. Guyon et Cambray situent erronément l'arrivée des Boucher en 1634.

8. A. Cambray, *op. cit.*, p. 53.

9. A. Godbout, *MSGCF*, 1961, p. 260.

10. Greffe Roussel, Mortagne, 25 mai 1633.

11. A. Cambray, *op. cit.*, p. 53.

12. Greffe Decourtemanche, Archives d'Alençon.

13. Greffe Roussel, Mortagne, acte du 20 avril 1634.

14. Canada, Perche et Normandie, revue historique, 3^e année, 1898, p. 5.

née en 1621 dont la destinée est inconnue.¹⁵ Les cinq autres enfants: Pierre, Nicolas, Marie, Marguerite et Madeleine suivront les parents au pays-neuf.¹⁶

Pierre comptera treize ans à son prochain anniversaire.¹⁷ Evidemment, les raisons qui occasionnent un tel bouleversement dans sa vie lui échappent. Très intelligent, doué d'un sens aigu d'observation — ses écrits en feront foi — il vit intensément ces jours mémorables. La France qu'on va quitter, il ne l'oubliera pas et, plus tard, lorsqu'il parlera des beautés de la jeune France d'au-delà des mers, il établira le parallèle entre les usages et les productions de l'une et de l'autre. Le bagage scientifique de l'adolescent est limité. « Les femmes du Perche savent toutes lire et écrire », dit B. Sulte. « Elles sont les maîtresses d'école de la famille ».¹⁸ Il est probable que Pierre n'a pas fréquenté d'autre école que celle du foyer.

Sans doute le curé de Mortagne, M. Alexandre Chevalier aura-t-il convoqué les émigrants à une cérémonie d'adieux comme il l'avait fait lors du départ du premier contingent.¹⁹

L'église Notre-Dame d'une belle architecture et flanquée d'une tour normande est imposante par ses dimensions et la pureté de ses lignes. Il se peut que Gaspard

15. A. Godbout, RAPQ, 1959-1960, p. 300.

16. Un pionnier canadien, S. Marion, p. 32. On a prétendu que Madeleine naissait au cours de la traversée en 1634. On a maintenant la preuve que les Boucher ne venaient au Canada qu'en 1635. Les parrains et marraines des enfants Boucher occupent un rang social au-dessus de l'ordinaire, indice certain que la famille jouit d'une haute considération. (Cf. M. B. de la Bruère, Dix, 1937, pp. 238-239)

17. Pierre était baptisé le 1er août 1622. (Cf. Ann. Ville-Marie, 1878, p. 349)

18. P. Boucher et son livre, B. Sulte, MSRC, 1896, p. 99.

19. M. Chevalier remplaçait le Père Drouère à la cure de Mortagne le 24 mars 1634. (Cf. A. Cambrey, *op. cit.*, p. 51)

Boucher ait travaillé au maître-autel et aux fonts baptismaux de l'église. Sa signature apparaît aux contrats conclus entre les trésoriers et Guillaume Boucher, « maître-maçon et véritable artiste ». ²⁰

Pierre ne saurait se douter que, à trois siècles de là, une autre cérémonie aura lieu, en la même église, au cours de laquelle on dévoilera un vitrail le représentant comme l'un des Mortagnais les plus illustres. La rue voisine de l'église sera également nommée en son honneur, rue Pierre Boucher. ²¹

Parmi les compagnons de voyage, Gaspard compte un parent éloigné, Marin Boucher et Julienne Baril son épouse en secondes noces, ²² Thomas Giroust, remuant personnage ²³ ainsi que nombre d'autres.

Sur la place de l'église les lourdes charrettes chargées des provisions attendent le signal du départ. Par la route de Rouen, on traversera la Normandie pour se diriger vers Dieppe, port d'embarquement. Au passage, on longe l'église St-Jean, l'une des cinq paroisses de Mortagne. ²⁴ Sans doute salue-t-on, du moins par la pensée, la modeste chapelle de Ste-Anne, située aux confins des paroisses de Tourouvre et de Ventrouse. ²⁵

La distance de Mortagne à Dieppe est de 40 lieues environ et représente une longue étape à parcourir dans ces

20. Lettre de Mme P. Montagne, 6 août 1966. Les contrats sont datés du 19 août 1629 et du 21 fév. 1630. On ne saurait établir le lien de parenté entre Guillaume et Gaspard Boucher.

21. *Nova Francia*, 24 avril 1926, p. 208.

22. *Les Pionniers de la région trifluvienne*, A. Godbout, pp. 62-63.

23. Gaspard Boucher dira lors de son témoignage, le 12 sept. 1638, que Thomas Giroust débarquait à Québec un jour avant lui. (Cf. A. Cambray, *op. cit.*, p. 55)

24. A. Cambray, *op. cit.*, p. 51.

25. Les Percherons ont implanté la dévotion à Ste-Anne sur la côte de Beaupré. (Cf. J.-J. Lefebvre, *DBC*, v. 1, p. 328)

moyens de locomotion primitifs. Heureusement le printemps se manifeste partout. Les arbres s'animent après le long sommeil hivernal; les sources chantent de même que les oiseaux et la terre, la bonne terre normande, se réchauffe au soleil. Cette année ce n'est pas en France qu'on engrangera la moisson. On espère que la terre de là-bas sera aussi productive! Et les pommiers, les fameux pommiers de Normandie, bientôt se couvriront de fleurs. C'est à tout cela qu'on dit un adieu muet.

On arrive enfin au port de Dieppe où de multiples voiliers balancent leurs mâts et où tout un peuple s'affaire, préparant les lointaines randonnées. Le jeune Pierre aperçoit la mer, probablement pour la première fois et c'est pour lui, comme pour tout garçon de son âge, la fascination de l'appel du large. On se le représente, une fois rendu à bord du vaisseau, avide de tout voir, posant multiples questions aux membres de l'équipage, projetant déjà d'imiter les matelots qui, avec une surprenante agilité, grimpent les cordages jusqu'au faite des mâts d'artimon, de misaine, de beaupré et même du grand mât! Il est immense ce bâtiment, estime-t-il, et il se réjouit à l'avance de ce que la traversée durera. Et pourtant, les voiliers ne jaugent que 60 ou 200 tonneaux tout au plus. Lorsqu'on aura quitté la rive, que la mer sera grosse, et que l'on recevra un grain, on aura l'impression de voyager sur un fragile bois...

La flottille comporte 8 vaisseaux sous le commandement du sieur Duplessis-Bochart; 6 de ces navires sont pour Tadoussac et 2 pour Miscou.²⁶ Les Pères Pijart, Claude Quentin, François Le Mercier, de Quen et deux

26. RJ, Côté, v. 1, p. 19. Le chevalier de la Roche-Jacquelin et le capitaine Bontemps font partie de la flotte. Le navire des Boucher aurait été sous le commandement du capitaine de Ville. (Cf. Généalogie de la famille Boucher, S. Munday, ouvrage non publié.)

frères jésuites feront aussi la traversée.²⁷ A bord des navires ou même peut-être avant d'y monter — car il faut attendre le vent favorable pour larguer les voiles — la famille Boucher liera connaissance avec ces missionnaires.

Le voyage comporte plus d'un danger et d'un inconvénient. Le Père Le Jeune qui faisait la traversée en 1632 mentionnait « la soif qui altère les voyageurs, l'exiguïté des cabanes (cabines); les vagues immenses et le vent violent qui menaçait de briser les mâts ». ²⁸ Quant aux banquises, « ces montagnes de cristal lorsque le soleil donne dessus » ²⁹ elles inspirent une véritable frayeur; la moindre fausse manœuvre ou un coup de vent intempensif et le vaisseau s'y briserait.

D'autres émotions sont réservées aux voyageurs et cela « au sortir de la Manche ». L'un des Jésuites signalera « cent et cent rencontres de Turcs, de glaces, de bancs, d'orages assez horribles.... Je fus vingt-quatre heures que nous voyant poursuivis par les Turcs, je n'attendais plus rien que de tomber entre leurs mains et être couvert de chaînes et vivre en esclavage ». ³⁰

La flotte échappera heureusement aux Turcs, mais le voyage sera long. A bord, la conversation porte de préférence sur ce pays où l'on va s'établir à demeure. Plusieurs ont lu les Relations et le recruteur Robert Giffard a évoqué plus d'une fois, au profit de ces futurs colons ses humbles débuts en la colonie.

Giffard arrivait à Québec, comme médecin attaché aux vaisseaux en 1627. Au cours de l'été, il s'y bâtissait une 'cabane' près de la rivière de Beauport pour y jouir de la

27. RJ, Côté, v. 1, p. 19.

28. Cité par P. L. Pouliot, s.j. *Etudes sur les Relations des Jésuites*, p. 74.

29. *Journal des Jésuites*, RAPQ, 1963, p. 17.

30. RJ, Côté, 1635, p. 46.

pêche et de la chasse.³¹ Il faisait alors connaissance avec M. de Champlain, fondateur de Québec qui, depuis 1608, avait tout mis en œuvre pour assurer la colonisation et la christianisation de la colonie. On ne lui a guère facilité la tâche cependant et les conditions de vie auxquelles devaient se soumettre les colons n'étaient pas de nature à les attacher au pays.³² Il a réussi toutefois à installer les missionnaires, les Récollets en 1615 et les Jésuites, demandés par les Récollets eux-mêmes, en 1625.³³ Sans désespérer de l'avenir, Champlain s'est employé à explorer le pays, à établir des relations avec les indigènes. Il a bâti *l'abitation* et a tenté, par ses écrits, de susciter l'intérêt pour un si vaste pays dont il devinait les magnifiques possibilités.

La création de la Compagnie des Cent-Associés par Richelieu en 1627 et dont le Cardinal lui-même et Champlain font partie³⁴ semblait avoir clos la période d'hésitations du début. La Compagnie s'engageait à faire passer en Nouvelle-France de deux à trois cents colons de tous métiers dès l'année suivant sa fondation (1628), à les y loger, nourrir et entretenir de toutes choses nécessaires à la vie pendant trois ans pour ensuite concéder des terres à ceux qui décideraient de s'y établir. Enfin la Compagnie assurait le service religieux des colons et la conversion des sauvages.³⁵

En retour, la Compagnie recevait l'immense seigneurie de l'Amérique du Nord depuis la Floride jusqu'au pôle; le

31. Canada, Perche et Normandie, année 1898, p. 51.

32. La Nouvelle-France 1604-1627, M. Trudel, RHAF, 1963, p. 211.

33. Les Franciscains au Canada, P. Jouve, v. 1, p. 309.

34. La N.-F. 1604-1627, M. Trudel, DBC, v. 1, p. 31.

35. Le Cons. Souv. de la N.-F., J. Delalande, pp. 25-26. Notons au passage que Jean de Lauson, le futur gouverneur du Canada fut l'un des premiers membres de la Compagnie. Agréé le 29 avril 1627 jour même de la fondation, il en fut nommé quelques mois après l'intendant ou le directeur par Richelieu. (Cf. Jean de Lauson, J. Monet, DBC, v. 1, p. 439)

monopole du commerce des fourrures et l'exemption des impôts pour les marchandises qu'elle exporterait en France.³⁶

Mais au cours de l'été 1628, les frères Kirke chargés par leur souverain Charles 1^{er} « d'évincer les Français du *Canada* » faisaient leur apparition devant Québec.³⁷ Sommé de capituler, Champlain refusa et les Kirke durent reprendre la route de l'Angleterre. Aux environs de Gaspé, ils rencontrèrent la flotte française commandée par l'amiral Roquemont de Brison. Le Père Charles Lalemant fut fait prisonnier de même que Giffard; les Anglais dépouillèrent ce dernier qui revenait en Nouvelle-France avec un équipement considérable.³⁸ Une fois ces événements connus à Paris, on y brûla les frères Kirke en effigie. Natifs de Dieppe, on les croyait sujets français et leur action était considérée une trahison à l'égard de la couronne de France.³⁹

La faim de l'Anglais n'était pas assouvie toutefois. L'année suivante, en juillet 1629, trois mois après la paix conclue à Suze le 24 avril de la même année, les Kirke de nouveau paraissaient devant Québec. Champlain ignorait que la paix était faite entre la France et l'Angleterre, mais Kirke le savait, dit-on. Incapable de soutenir un siège, Champlain dut capituler le 19 juillet;⁴⁰ il reprenait bientôt le chemin de la mère patrie, tandis que quelques Français notamment la famille de Louis Hébert et les interprètes Jean Nicolet, Nicolas Marsolet, Jean Godefroy et François Marguerie restaient au Canada, parmi les Indigènes, assurant ainsi leur fidélité aux Français.⁴¹

36. La N.-F., M. Trudel, DBC, v. 1, p. 31.

37. Sir David Kirke, J.S. Moir, DBC, v. 1, p. 416.

38. Robert Giffard de Moncel, H. Provost, DBC, v. 1, p. 339.

39. J. S. Moir, DBC, v. 1, pp. 416-417.

40. Les Jésuites et la N.-F. au 17^e siècle, Rochermonceix, t. 1, p. 179.

41. Trois-Rivières, quatre siècles d'histoire, Mgr A. Tessier, p. 33.

Des négociations ne tardèrent pas à s'engager pour obtenir de l'Angleterre la restitution des territoires pris en temps de paix. Charles 1^{er} s'y refusa sous prétexte que la dot de sa femme n'avait pas été acquittée par son beau-frère Louis XIII, roi de France.⁴² Richelieu organisa alors une flotte sous les ordres du commandant de Razilly, chargée d'aller reconquérir Québec. Le geste était éloquent, en on comprit la signification à Londres et le 29 mars, le traité de St-Germain-en-Laye rendait à la France ses colonies d'Amérique.⁴³

Les Jésuites y revenaient dès 1632 et Champlain, pour sa part, débarquait au Cap Diamant le 22 mai 1633 accompagné d'environ 80 Français.⁴⁴ Peu après son retour, fidèle à sa promesse, il érigeait près du fort St-Louis l'humble chapelle Notre-Dame-de-la-Recouvrance.⁴⁵

Dès le 15 janvier 1634, la Compagnie de la Nouvelle-France accordait à Robert Giffard, sieur de Moncel, la seigneurie de Beauport, comme indemnité pour les pertes subies six ans plus tôt.⁴⁶ La concession consiste en une terre d'une lieue et demie de front sur le fleuve St-Laurent et de la profondeur d'une lieue et demie dans les terres, à l'endroit où la rivière appelée Notre-Dame de Beauport se jette dans le dit fleuve.⁴⁷ Giffard se nomme depuis lors « sieur de Beauport » et c'est sous ce titre qu'il passera à l'histoire.

Le nouveau seigneur n'a pas langué. Deux mois plus tard, le 14 mars, à Mortagne, il concluait des ententes avec Jean Guyon à qui il cérait 1000 arpents de terre, « devant le notaire Roussel », ce sera le fief du Buisson.

42. J. S. Moir, DBC, v. 1, p. 417.

43. Rochemonteix, *op. cit.*, p. 101.

44. Apôtre au cœur mangé, Robinne, p. 185.

45. Rochemonteix, *op. cit.*, p. 200.

46. H. Provost, DBC, v. 1, p. 339.

47. L. Guyon, *op. cit.*, pp. 27-28.

Celui de la Clouterie est le partage de Zacharie Cloutier.⁴⁸ En retour, les censitaires se sont engagés à lui bâtir une résidence. Le contrat stipulait en outre que Giffard assume les frais de voyage non seulement des contractants mais aussi de leurs familles.⁴⁹

Il importait à Giffard de grouper autour de lui le plus de colons possible, car il faudra « désertter les terres » comme l'on dit alors.⁵⁰ Il ne faut pas non plus oublier la menace anglaise. Venus sur le Mayflower dès 1620, les pèlerins se sont établis à Plymouth Rock, Nouvelle-Angleterre. Déjà leur colonie prospère et l'on y considère la naissance de la Nouvelle-France comme une gêne et un danger.⁵¹ Il faut compter en outre avec les Amérindiens dont Giffard connaît la cruauté, même s'il n'a pas dû insister sur ce point durant sa campagne de recrutement. D'ailleurs on espère faire la conquête de ces nations surtout en les christianisant. On ne saurait se douter que la confédération iroquoise est en train de se constituer. Dans quelques années, on constatera sa puissance surtout lorsqu'elle s'alliera — ne fût-ce que temporairement — aux Anglais.⁵²

Le voyage accuse un retard sur celui de l'année précédente car ce n'est qu'au début de juillet qu'on atteint la terre promise. A trente ans de là, Pierre Boucher écrira en son volume: « Il est vrai que ce pays de la Nouvelle-France a quelque chose d'affreux à son abord, car à voir l'île de Terre-Neuve où est Plaisance, les îles St-Pierre, le Cap de Baye, l'île St-Paul et les autres terres de l'entrée du golfe, tout cela donne plus d'effroi et d'envie de s'en éloigner que le désir d'y vouloir habiter, c'est pourquoi je ne m'étonne pas si ce pays est demeuré si longtemps sans être

48. Hist. Can., G. Lanctot, v. 1, p. 203.

49. A. Cambray, *op. cit.*, p. 22.

50. Défricher, déboiser serait l'expression moderne.

51. Les Canadiens d'autrefois, R. deRoquebrune, p. 45.

52. Peuples sauvages de la N.-F., Malchelosse, Dix, 1963, p. 78.

habité. »⁵³ Ces lignes ne trahissent-elles pas l'émotion éprouvée jadis par l'adolescent, à l'aspect des rochers que « Dieu a plantés au milieu des eaux, comme deux colombiers » selon l'expression du Père Le Jeune?⁵⁴

De Tadoussac, une chaloupe est envoyée à Québec par Duplessis-Bochart pour annoncer l'arrivée de la flotte: elle y aborde le 4 juillet « et réjouit tous nos Français », dira la Relation.⁵⁵ L'un après l'autre, les navires jettent l'ancre à Tadoussac; l'un d'eux, le St-Jacques commandé par la Roche-Jacquelin, mouillera devant la capitale le 12 juillet.⁵⁶

Québec, ou Kébec comme on l'écrivait primitivement — mot indien signifiant: rétrécissement des eaux⁵⁷ — arrachera un cri d'admiration à Frontenac en 1672.⁵⁸ On se demande ce qu'ont éprouvé les Percherons en apercevant le promontoire naturel qu'est le Cap Diamant. Champlain, pour sa part, n'a pas tardé à comprendre que, fortifié, il serait inexpugnable et c'est sur ce mont rocheux qu'il a voulu bâtir sa ville; il y a érigé l'habitation: il la construisait d'abord en trois corps de logis aux dimensions de dix-huit par quinze pieds et, tout autour, les logements; galerie extérieure au second étage et fossés de quinze pieds de large et de six de profondeur. La tour du guet sert aussi de colombier. En 1620, « il élevait le fort St-Louis sur une hauteur dominant l'habitation. Construction rasée six ans plus tard et remplacée la même année par un fort plus spacieux, avec fascines, terres, gazons et bois ». En 1636, on fera tout reconstruire en pierre.⁵⁹

53. Hist. vér. et nat. P. Boucher, pp. 5-6.

54. Journal des Jésuites, RAPQ, 1963, p. 17.

55. RJ, Côté, p. 19.

56. *Ibid.*, p. 19.

57. T. Costain, *op. cit.*, p. 52.

58. Le Ven. Frs de Laval, Gosselin, p. 85.

59. Le vieux Québec, P.-G. Roy, p. 48.

Samuel de Champlain accueille lui-même les arrivants.⁶⁰ Agé de soixante-huit ans, usé par les labeurs, les privations, il est menacé de paralysie. L'ère des découvertes est révolue pour lui, il a réalisé cependant un dernier projet: la fondation des Trois-Rivières en juillet de l'année précédente. « Le Père de la Nouvelle-France » ainsi que le désignera l'histoire verra bientôt s'achever sa carrière. Ce renfort venu de France lui apporte l'une de ses dernières joies.

Avant de descendre au débarcadère de la basse-ville, les émigrants ont vu, avec l'étonnement qu'on devine, les Aborigènes venir à leur rencontre dans leurs canots d'écorce,⁶¹ ces embarcations légères qu'ils manœuvrent avec une incroyable dextérité. Visages peints de multiples couleurs, ils ont semblé au Père Le Jeune « être de ces masques qui courent en France, le carême prenant ». ⁶² Les Français les ont surnommé les « Hurons » à cause de leurs cheveux hérissés au sommet de la tête.⁶³ Cheveux longs, raides et tout luisants de graisse. Les Amérindiens ne sont pas dépourvus de qualités physiques pour autant et les Percherons souscrivent à la description du Père Le Jeune: « Ils sont grands, droits, forts, bien proportionnés, agiles; rien d'efféminé en eux. J'ai quasi cru autrefois que les images des empereurs romains représentaient plutôt l'idée des peintres que des hommes qui eussent jamais été, tant leurs têtes sont grosses et puissantes. Mais je vois ici, sur les épaules de ce peuple, des têtes de Jules César, de Pompée, d'Auguste, d'Othon et des autres que j'ai vus en France ». ⁶⁴

60. P. Boucher, *M. B. de la Bruère*, Dix, 1937, p. 239.

61. A. Cambray, *op. cit.*, p. 33.

62. Une description des Sauv. de la N.-F., BRH, 1929, p. 352.

63. Du mot hure. Glossaire des tribus indiennes, J.-J. Rousseau, DBC, v. 1, p. 14.

64. *Ecrits spir. & hist. M. de l'Inc.*, Jamet, t. 4, p. 300, note 68.

Pierre Boucher, pour sa part, dira en son volume: « Les Sauvages, généralement parlant, tant hommes que femmes, sont fort bien faits et on en voit fort peu parmi eux qui aient des défauts de nature, comme d'être louches, bossus, boiteux, à moins qu'il ne leur soit arrivé par accident ». ⁶⁵

Le débarquement effectué, on monte la pente abrupte et l'on aperçoit la ville naissante. Quelle différence entre Québec et Mortagne-sur-Mortagne! Le fort St-Louis, la résidence des Jésuites, l'humble chapelle Notre-Dame-de-la-Recouvrance, voilà les édifices principaux. L'église desservie naguère par les Récollets jusqu'en 1629 a été incendiée pendant l'occupation des Kirke. ⁶⁶

Quelques champs sont ensemencés, notamment le long de la rivière St-Charles où Louis Hébert a œuvré le premier avec des instruments primitifs et malgré l'opposition des puissants. ⁶⁷ Les Percherons aperçoivent avec une joie bien légitime les pommiers de Normandie qui s'épanouissent en sol canadien. Envoyés à Québec par le sieur de Monts au début de la colonie, ils sont en plein développement. ⁶⁸

Où logera-t-on ce soir? Au fort, incontestablement du moins en ce qui regarde les Boucher car Gaspard demande logement à M. de Champlain. Thomas Giroust est installé dans le *vieil* magasin. ⁶⁹ Déjà il s'approprie les effets à lui confiés par Gaspard Boucher. ⁷⁰

Les nouveaux venus devront se contenter d'habitations fort sommaires comparativement au manoir Giffard, main-

65. P. Boucher, *op. cit.*, p. 92.

66. A. Cambray, *op. cit.*, p. 53.

67. L. Hébert, E.M.G. Bennet, DBC, v. 1, p. 378.

68. Mel. Hist. Sulte, v. 1, p. 74.

69. Témoignage de Marin Boucher, 12 sept. 1638. (Cf. L. Guyon, *op. cit.*, p. 33)

70. A. Cambray, *op. cit.*, p. 43.

tenant terminé; on en posait la première pierre le 25 juillet 1634.⁷¹

Gaspard Boucher et sa famille s'installèrent bientôt sur les terres des Jésuites, terres situées dans le voisinage de Beauport.⁷² Pierre aura maintes occasions de traiter avec les Pères; on a même tout lieu de croire que ces éducateurs parachèveront son instruction.⁷³ Contact enrichissant que celui de ces missionnaires dont on a dit « qu'ils sont les mieux préparés pour l'évangélisation des Indiens: braves, déterminés, stoïques, prêts à tous les sacrifices ». ⁷⁴ Le Père Le Jeune, supérieur de la Résidence de Québec, qui connaît la célébrité outre mer depuis qu'a été publiée sa Relation de 1632 ⁷⁵ a plus d'une chose à raconter, entre autres son stage de six mois chez les Montagnais « où il a fait profession de petit écolier afin d'apprendre la langue sauvage ». L'expérience a été dure. « La faim nous a pensé tuer » a-t-il écrit à son provincial.⁷⁶

Le missionnaire avait repris sa soutane avec des peaux d'anguille, il en a mangé les pièces et admet « que si toute la soutane avait été de la même étoffe, il l'aurait rapportée bien courte à la maison ». ⁷⁷

Le Père Le Jeune établissait personnellement la résidence des Jésuites aux Trois-Rivières l'année précédente et autorisait, en qualité de supérieur, la fondation d'un poste au pays des Hurons. Les Pères de Brébeuf, Davost et Daniel, après avoir offert force cadeaux aux Sauvages, obtenaient place dans les embarcations.⁷⁸ Tous trois ont

71. L. Guyon, *op. cit.*, p. 33.

72. A. Cambray, *op. cit.*, p. 53.

73. Hist. vér. et nat., éd. 1964, Mgr A. Tessier, p. XLV.

74. T. Costain, *op. cit.*, p. 97.

75. *Ibid.*, p. 96.

76. J. Chaussé, s.j., RHAF, v. 12, p. 67.

77. RJ, Côte, 1634, v. 1, p. 54.

78. *Ibid.*, p. 54.

dû ramer du matin au soir à l'exemple de leurs conducteurs, au cours du long voyage.⁷⁹

Les Jésuites s'adjoignent des laïcs à titre de donnés ou de domestiques. Simon Baron, Robert Le Coq, François Petitpré, Pierre, Dominique Martin et Jean Nicolet, interprète, partagent le travail des missionnaires.⁸⁰

On a défini les donnés comme des domestiques séculiers d'habit, mais religieux de cœur.⁸¹ Quant aux domestiques, ils perçoivent une rétribution, on leur permettra même de faire la traite,⁸² mais ils doivent mener une vie irréprochable.⁸³

Robert Le Coq, le premier des donnés, est chargé de l'approvisionnement de la mission des Hurons.⁸⁴ Simon Baron, l'un des six premiers domestiques a déjà expérimenté l'aptitude au larcin des Hurons. Dépouillé par eux alors qu'en leur compagnie il se rendait à leur bourgade, il n'a pu recouvrer une partie de ses effets que par la menace de son arquebuse.⁸⁵

Donnés et domestiques sont indispensables aux missions: la pêche, la chasse auxquelles ils se livrent assurent la subsistance des missionnaires; étant les seuls à pouvoir se servir d'arquebuses, ils sont en partie responsables de la sécurité des Pères. Vie héroïque que la leur, ce dont ils ne semblent pas se douter, mais qui étonne les missionnaires eux-mêmes et dont ils font l'éloge à plus d'une reprise.

Pierre Boucher fera bientôt partie de ce groupe de braves.

79. L. Cadieux et A. Pouliot, RHAF, v. 2, p. 187.

80. R. de la Tourelle, s.j., RHAF, v. 4, p. 325.

81. C. Garnier, cité par J. Côté, s.j., RHAF, v. 10, p. 189.

82. T. Costain, *op. cit.*, p. 150.

83. RJ, Côté, 1639, v. 1, p. 64.

84. R. Le Coq, L. Campeau, DBC, v. 1, p. 464.

85. J. Côté, RHAF, v. 10, p. 186.

Chapitre deuxième

JE FUS ENVOYÉ DANS LES PAYS D'EN-HAUT, CHEZ LES HURONS ¹

L'hiver 1635-1636 a été rigoureux. La grande rivière St-Laurent n'a pas gelé devant Québec au point de permettre aux colons d'y passer en assurance, comme tel avait été le cas l'année précédente, ² mais les nouveaux venus ont éprouvé l'âpreté de la bise hivernale en ce pays où il tombe de prodigieuses quantités de neige.

Pierre Boucher constate — et il l'écrira plus tard — que « même si l'hiver dure cinq mois, que la terre y soit couverte de neige et que pendant ce temps le froid y soit un peu âpre, c'est un froid qui est gai et, la plupart du temps, ce sont des jours beaux et sereins ». ³

La jeune génération percheronne s'est rapidement initiée à la marche en raquettes, « ces chaussures faites par les sauvages et qui sont fort commodes ». ⁴ La marche à la raquette procurera aux nouveaux Canadiens un avantage marqué sur les habitants des colonies anglaises que plus tard, on ira attaquer en plein hiver.

Depuis l'arrivée des incidents se sont produits. Voisins, géographiquement, Percherons et Normands ont plus

1. *Mémoires de M. Boucher*, BRH 1926, p. 398.

2. RJ Côté, v. 1, p. 18.

3. P. Boucher, *op. cit.*, p. 19.

4. *Ibid.*, p. 19.

d'un trait de caractère en commun et, sur les bords du St-Laurent se retrouvent comme autrefois dans la mère-patrie: « roueries de Normands, esprit de chicane, exagérations et plaidoiries. » Robert Giffard dont le domaine s'est agrandi d'une autre concession à lui accordée le 31 mars par M. de Lauson⁵ a eu fort à faire pour obtenir que ses censitaires — ses compagnons d'autrefois — lui rendent *foi et hommage*. M. le Gouverneur a dû intervenir pour convaincre les récalcitrants et ceux-ci, en bons Percherons cousins des Normands, ont profité de l'absence du seigneur pour obtempérer à l'injonction!⁶

Les Boucher, pour leur part, ont soumis à M. de Champlain leurs difficultés avec Thomas Giroust s'obstinant à garder en sa possession les articles qu'il avait accepté de transporter pour la famille de Gaspard. On lui avait confié: 2 grosses salières à pans, 2 gros violliers (sic) à mettre fleurs; 2 grandes tasses, 6 écuelles, le tout d'étain fin, 8 à 10 assiettes, 3 petites écuelles à oreilles, 2 d'étain fin et un d'étain commun; une bouteille de terre tenant 2 pots d'eau de rose; 2 boisseaux de poires cuites, un boisseau de prunes aussi cuites.⁷ Sans doute fallait-il se résigner à ne pas recouvrer les poires et les prunes, mais Champlain condamnait Giroust à remettre le mobilier au propriétaire qui, de son côté, offrait de payer les frais de transport. Giroust, mauvaise tête, a semblé convaincu, il a même promis d'obéir, mais aussitôt l'audience terminée, « il jurait par la mort qu'il ne rendrait point les meubles ».⁸

Champlain n'a pu voir à ce que sa sentence soit exécutée car, frappé de paralysie dès le mois d'octobre, il décédait le 25 décembre suivant. Il repose maintenant en la chapelle privée du gouverneur, chapelle attenante à Notre-

5. L. Guyon, *op. cit.*, p. 30.

6. A. Cambray, *op. cit.*, p. 55.

7. L. Guyon, *op. cit.*, pp. 33-34.

8. A. Cambray, *op. cit.*, p. 55.

Dame-de-la-Recouvrance.⁹ Le commandant des Trois-Rivières, Marc-Antoine Brasdefer de Châteaufort assumait les fonctions de gouverneur intérimaire immédiatement après les funérailles.¹⁰ Sous sa présidence on faisait lecture du testament de Champlain — testament dont la validité sera contestée¹¹ — où un prénommé Marin était mentionné, et il s'agit, croyons-nous, de Marin, parent de Gaspard. « Je donne à Marin, maçon, demeurant vers la maison des pères Récollets, le dernier habit que j'ai fait faire de l'étoffe que j'ai prise au magasin », écrivait le testateur.¹²

La colonie de Québec n'a pas été dans l'obligation d'insister pour obtenir un successeur à Champlain. Celui-ci présentait lui-même une requête à cette fin dès l'automne précédant sa mort.¹³ Montmagny était nommé, grâce sans doute à l'influence de Jean de Lauson, directeur de la Compagnie des Cent-Associés, son parent.¹⁴ Le nouveau Gouverneur arrivait au soir du 15 juin 1636 et impressionnait la population qui l'apercevait, avec son lieutenant, le chevalier Antoine-Louis Bréhaut de l'Isle, « tous deux drapés dans le manteau noir de l'Ordre de Malte, marqué de la grande croix blanche à huit pointes ».¹⁵

Premier gouverneur en titre de la Nouvelle-France, Montmagny compte en son entourage Martial Piraube, son secrétaire, et les officiers de St-Jean, de Malapart et de Mauperthuis.¹⁶ Les colons ne tarderont pas à proclamer Montmagny digne de succéder à Champlain.¹⁷

9. *Ecrits spir. & hist. M. de l'Inc.*, Jamet, t. 3, p. 188, note 9.

10. *Hist. Can.*, G. Lanctôt, v. 1, p. 209.

11. *Les Canadiens d'autrefois*, Roquebrune, p. 29.

12. *Le testament de Champlain*, R. LeBlant, RHAF v. 17, pp. 277-282.

13. *Lettres du Bas-Canada*, P. Desjardins, s.j., p. 197.

14. J. Hamelin, DBC v. 1, p. 383.

15. L. Guyon, *op. cit.*, p. 39.

16. M. de Montmagny, J.-E. Roy, p. 6.

17. J. Hamelin, DBC v. 1, p. 383.

Pierre a l'occasion, quoique jeune encore, de traiter avec les « grands » et il profitera de l'expérience, ainsi que nous le constaterons par la suite. Il semble également qu'à cette époque, il ait été profondément influencé par M. François de Ré de Gand, l'un des Cent-Associés, commis général des vivres, d'abord résidant à Québec et ensuite aux Trois-Rivières. Très charitable, ce Monsieur Derré — qui appose ainsi sa signature au bas de plusieurs documents — a fait don aux Jésuites du terrain sur lequel s'élèvera en 1638, la mission de Sillery.¹⁸ Lorsque, en 1667, Pierre Boucher énumérera ses célèbres raisons de quitter les Trois-Rivières pour fonder Boucherville, il précisera: « C'est qu'il me semble que j'aurai là plus de moyens de faire du bien au prochain. Peut-être par la suite me trouverai-je en état d'exécuter les sentiments que Dieu me donne conformément à ce que j'ai vu pratiquer à un grand homme de bien ».¹⁹

Une autre famille, les Le Gardeur, véritable clan de 43 personnes arrivait en l'année 1636. Elle est constituée des Le Gardeur de Repentigny, de Tilly et, par alliance, des de la Poterie. On verra bientôt ce groupe puissant à l'œuvre tant à Québec qu'aux Trois-Rivières.

L'effectif des Pères Jésuites obtenait aussi un renfort par l'arrivée des Pères C. Garnier, P. Chastellain, I. Jogues et P. Ragueneau qui portaient à 20 le nombre des prêtres missionnaires.²⁰ Le renfort rendait possible la création de nouvelles missions et de nouvelles œuvres. Le premier collège d'Amérique ouvrait ses portes en un modeste appartement de la résidence de Québec dès 1635 et l'année suivante, l'établissement construit en face de l'église accueillait une vingtaine d'élèves.²¹ Un petit séminaire pour

18. Hist. des C.-F., Sulte, v. 2, p. 81.

19. Un pionnier canadien, S. Marion, pp. 81-82.

20. Robinne, *op. cit.*, p. 222. Il y aura six frères coadjuteurs.

21. Hist. Can., G. Lanctot, v. 1, p. 214.

indigènes à Notre-Dame-des-Anges abritait deux enfants montagnais et trois jeunes Hurons dès 1635.²² Au pays de ces derniers, on a fondé la mission St-Joseph, en 1634, et trois ans plus tard, s'ouvrait une seconde mission à Ossossané à quelque dix milles de distance de la première.²³ Déjà, à St-Joseph, les missionnaires ont rencontré des difficultés. Deux épidémies, la petite vérole accompagnée de dysenterie en 1634 et une grippe maligne en 1636-37 ont décimé les rangs des Hurons. Les sorciers ont exploité le fait et il s'en est fallu de peu que les missionnaires aient été mis à mort.²⁴

Or, précisément en l'année 1637, Pierre Boucher « était envoyé aux Hurons » par son père précisera Montarville Boucher de la Bruère.²⁵ Apprendre les dialectes sauvages s'avère une nécessité pour les « habitants » de la colonie.²⁶ Pierre partagera l'existence héroïque des missionnaires qui vivent à la mode des Indiens, mangent leurs mets fades et malpropres, dont les chiens tentent de se saisir avant eux; couchant tout habillés avec, pour voisins, les mêmes quadrupèdes, ou encore à la belle étoile, « à l'enseigne de la lune, sur un lit qui n'a pas été refait depuis la création du monde », selon l'expression d'un missionnaire.²⁷ Gaspard ne pouvait réserver à son fils meilleure préparation à la vie austère et rude des colons.

Le Père Paul Ragueneau montait en Huronie le 28 juin de la même année.²⁸ Pierre aurait-il voyagé en sa compagnie? Quoi qu'il en soit, il aura goûté aux difficultés des

22. Hist. Can., G. Lanctot, v. 1, p. 215

23. *Ibid.*, p. 216.

24. R. Latourelle, DBC v. 1, p. 126.

25. Dix 1937, p. 240.

26. En 1637, pour la première fois, le Père Le Jeune désigne sous le nom d'habitants les colons établis en N.-F. (Cf. *Ecrits spir. & hist. M. de l'Inc.*, Jamet, t. 3, p. 371, note 29.)

27. Cité par F. Rouvier, *Les Bienheureux Martyrs canadiens*, p. 145.

28. L. Pouliot, DBC v. 1, p. 574.

portages, à la morsure des fameux *cousins* au dard si aigu avant d'atteindre la Huronie qui s'étend de la Baie Georgienne au lac Simcoe, entre les rivières Severn et Nottawasaga.²⁹ Très peu de distance, on l'a vu, sépare la mission St-Joseph d'Ossossané. Pierre aurait été désigné pour le dernier poste qui « est sous la direction du Père Le Mercier ».³⁰ Le géant des missionnaires, le Père de Brébeuf s'y trouvait de même que les Pères P. Pijart, P. Chastellain et C. Garnier.³¹ Brébeuf « dont le physique est d'un athlète, d'un conquérant plutôt que d'un missionnaire »³² né d'une noble famille de Normandie, plaisante volontiers avec son nom. « Je suis un bœuf » dit-il en revendiquant les tâches les plus ingrates, les plus dangereuses.³³ Exceptionnellement doué, il apprenait avec une étonnante facilité la langue huronne et établissait un dictionnaire et une grammaire de même qu'il traduisait un catéchisme dans le but d'aider ses confrères.³⁴

Pierre a vécu les heures sombres de 1637. Le 4 août, Brébeuf était sommé de comparaître au grand conseil des Chefs. Il savait qu'il était déjà condamné, mais avec un courage tranquille révélant sa force d'âme, il paraissait devant ses juges transformés en accusateurs. Deux de ses compagnons d'apostolat étaient là également mais seul le Père Brébeuf prenait la parole, en cette langue dont il connaît tous les secrets. Des railleries accueillaient son plaidoyer.³⁵

La cause semblait perdue. Le 3 octobre, le feu était mis à la cabane des missionnaires et le Père de Brébeuf de nouveau convoqué devant le grand conseil saisissait bien-

29. Peuples sauvages de la N.-F. Malchelosse, Dix 1963, p. 72.

30. L. Campeau, DBC v. 1, p. 470.

31. F. Poitevin, RHAF v. 9, p. 566.

32. R. Latourelle, RHAF v. 10, p. 338.

33. Les Jésuites martyrs du Canada, P. Martin, p. 204.

34. Jésuites de la N.-F., Roustang, pp. 95-97.

35. F. Rouvier, *op. cit.*, p. 65.

tôt que tout était fini.³⁶ Les missionnaires se réunissaient tous à Ossossané où de Brébeuf rédigeait la célèbre lettre-testament que tous signaient à sa suite.³⁷ « Les Pères Pijart et Jogues en la résidence St-Joseph étaient dans les mêmes sentiments, » précisait le Père de Brébeuf.³⁸

Ce qui remplira le Père Le Jeune d'admiration — il le dira dans une lettre à son Provincial — « c'est que quelques jeunes hommes français qu'ils ont avec eux se voyant enveloppés dans les mêmes dangers n'en veulent pas sortir voulant courir les mêmes dangers que nos Pères ». ³⁹

En risquant tout on peut tout sauver, le Père de Brébeuf optait pour le risque. Selon l'usage des Hurons il convoquait ses juges à un festin d'adieu.⁴⁰ Surpris, ils accouraient en grand nombre mais l'hôte, contrairement à leur habitude de chanter leurs exploits alors qu'ils sont condamnés à mort, proclamait les perfections du grand Esprit.⁴¹ Le geste héroïque sauvait les missionnaires. Tarantouan, un de leurs capitaines, mettait le point final au quasi tragique incident en jetant un grand collier de porcelaine au milieu de l'assemblée, en disant cavalièrement: « Voilà pour fermer vos bouches et arrêter vos paroles ». ⁴² L'orage se dissipait momentanément. La vie redevenait presque normale et Pierre a pu s'appliquer à l'étude de la langue huronne qu'il estimera l'une des principales chez les Amérindiens, avec la langue algonquine qu'il apprenait également.⁴³

Les Hurons sont divisés en quatre tribus: les Ours, les Cordes, les Pierres, et les Cerfs. Ils auraient, dit-on, une

36. *Ibid.*, p. 65.

37. G.-E. Giguère, DBC v. 1, p. 400.

38. F. Rouvier, *op. cit.*, p. 67.

39. RJ Côté, 1637, p. 97.

40. P. Martin, *op. cit.*, pp. 103-104.

41. F. Rouvier, *op. cit.*, p. 67.

42. RJ Côté, 1637, p. 65.

43. P. Boucher, *op. cit.*, p. 88.

origine commune avec les Iroquois. ⁴⁴ Mais une inimitié profonde et qui ira grandissant les sépare de ces derniers ⁴⁵ qui ont juré de les détruire et exécuteront leur dessein.

Très intelligents, on dira des Hurons « qu'ils étaient la race la plus avancée dans les arts et la plus susceptible de recevoir l'instruction ». ⁴⁶ Le Père Le Jeune de son côté n'hésitera pas à écrire: « Ceux qui passent ici de notre France sont quasi tous trompés en un point: ils ont des pensées extrêmement basses de nos Sauvages. Ils les croient massifs et pesants et sitôt qu'ils les ont pratiqués, ils confessent que la seule éducation et non l'esprit manque à ces peuples ». ⁴⁷

L'éloquence chez eux joue un rôle primordial, le Chef ne sera pas uniquement stratège compétent mais habile meneur d'hommes et ceux-ci réagiront surtout à l'éloquence du capitaine. Tous les missionnaires seront unanimes à reconnaître que chez ce peuple où la rhétorique n'est pas connue, le talent naturel a suppléé à l'étude et l'on prend plaisir à écouter leurs discours imagés, où métaphores et hyperboles tour à tour viennent frapper l'imagination pour se graver dans la mémoire.

Pierre Boucher, pour sa part, s'apitoiera sur le sort réservé à la femme huronne dont on a vanté par ailleurs « la beauté de la voix qui est rare par excellence. Les Huronnes chantent à ravir » dira-t-on en la Relation de 1654. ⁴⁸ Sans doute leur détresse s'exprime-t-elle par leur chant?

La description des mœurs des sauvages de leur façon de vivre de faire la guerre due à Pierre Boucher est réaliste, dépouillée de préjugés. Il saura rendre hommage à

44. J.-J. Rousseau, DBC v. 1, p. 7.

45. J.-J. Rousseau, DBC v. 1, p. 8.

46. Cité par Hudon: Vie de la Mère M.-Cath. de St-Augustin, p. 42.

47. Ecrits spir. & hist. M. de l'Inc., Jamet, t. 3, p. 176, note 23.

48. RJ Côté, v. 1, p. 21.

leurs qualités naturelles d'hospitalité, de respect pour l'autorité, mais n'hésitera pas non plus à condamner leur irréductible soif de vengeance lorsqu'ils se croient offensés; leur faiblesse relativement à l'eau-de-vie et leur cruauté, leur sadisme vis-à-vis les captifs de guerre. En ce dernier point, ils ne sont surpassés que par les Iroquois.

Malgré les difficultés qu'elle présente, Pierre a maîtrisé la langue huronne, grâce aux leçons d'un incomparable professeur, le Père de Brébeuf. A l'école de ce maître, de ce héros, il a également appris beaucoup d'autres choses...

Le Père Jérôme Lalemant, frère des Pères Pierre et Charles, oncles du futur martyr Gabriel⁴⁹ était nommé supérieur de la Huronie et entré en charge le 26 août 1638.⁵⁰ Contrairement à son prédécesseur, le Père de Brébeuf, il optait pour la création d'une résidence centrale pour les missionnaires plutôt qu'à la multiplication des petits postes. Le Père de Brébeuf acceptait la nouvelle méthode apostolique et à l'occasion s'en constituait le défenseur.⁵¹ Chargé du poste de Teanaostaiâé qu'on a nommé St-Joseph II et qu'il a fondé le 25 juin de la même année, il y expérimentait bientôt les plus dures persécutions de sa carrière.⁵² Pierre partageait ces dangers et il n'a pas ménagé son admiration à ces hommes de Dieu qui, sans flancher, vivent et acceptent de mourir pour la propagation de cette foi à laquelle ils se sont voués. Des historiens tels que Parkman et Bancroft qu'on ne saurait soupçonner de partialité proclameront que « dans les volumineux recueils de cette époque, on ne voit pas une ligne qui permette de soupçonner qu'un seul de cette troupe héroïque ait faibli ou hésité ». Ou encore: « Comme une armée de braves, les Jésuites ont de nou-

49. J. Côté, s.j., RHAF, v. 10, p. 185.

50. Rochemontéix, *op. cit.*, t. 1, p. 382.

51. J. Côté, s.j., RHAF, v. 10, p. 185.

52. Latourelle, DBC, v. 1, p. 126.

veaux guerriers toujours prêts à remplacer ceux qui tombent », ⁵³

A l'été 1639, de « nouveaux guerriers » venaient se joindre au bataillon. Par eux, les Pères J.M. Chaumonot, J.A. Poncet et du Péron, on apprenait l'événement survenu à Québec le 1er août. Une « amazone du Christ » pour reprendre l'expression du Père Le Jeune ⁵⁴ conduisait en mission les Ursulines et les Hospitalières gagnées à la cause du Canada par la lecture des Relations.

L'Amazone, Mme de la Peltrie, a dû contracter pour la forme un simili-mariage avec M. J. de Bernières-Louvi-gny afin d'échapper aux exigences de son père. ⁵⁵ Véritable roman qu'on n'aurait osé inventer. Afin de réaliser son dessein elle s'est adressée aux Ursulines, trois d'entre elles étaient nommées, entr'autres Mère Marie de l'Incarnation, la Thérèse du Nouveau Monde selon l'expression consacrée par Bossuet.

Les Hospitalières de St-Augustin de Dieppe ont pour protectrice Mme de Combalet, duchesse d'Aiguillon, nièce du puissant cardinal Richelieu. Les premières ouvriront un séminaire pour les petites sauvagesses, les secondes un hôpital pour les sauvages. Anne d'Autriche, la régente, s'est vivement intéressée à ces fondations et les Ursulines en compagnie de Mme de la Peltrie reçues par elle en audience ont eu l'honneur d'être conduites près du berceau du Dauphin, Louis XIV. ⁵⁶ Débarquées à Québec le 1er août, « la prison flottante ne les a pas altérées et elles sont aussi fraîches et vermeilles que lorsqu'elles partaient de leur maison » dira le Père Le Jeune. ⁵⁷ Elles étaient accueillies avec des transports de joie par la colonie et le soir même

53. Cité dans *L'Île d'Orléans*, p. 37.

54. RJ Côté, *Le Jeune*, p. 6. C'était la première fois que des religieuses quittaient leur monastère dans un but d'évangélisation.

55. Robinne, *op. cit.*, p. 219.

56. *Ecrits spirit. et hist. M. de l'Inc. Jamet*, t. 2, p. 364, note 14.

57. RJ Côté, 1639, *Le Jeune*, pp. 8-9.

de leur arrivée, on célébrait avec des feux de joie la naissance de Monsieur le Dauphin né le 5 septembre de l'année précédente.⁵⁸

Si l'arrivée des nouveaux missionnaires en Huronie procurait à Pierre Boucher l'occasion de recevoir des nouvelles des siens, il aura alors appris qu'enfin s'était terminée, en septembre 1638, l'affaire Boucher-Giroust avec gain de cause pour le premier et retour en France pour le second.⁵⁹ Mais les ennuis n'étaient pas terminés pour autant car en décembre de la même année, Gaspard Boucher était impliqué dans un vol de planches aux dépens du sieur de Repentigny.⁶⁰ L'affaire, semble-t-il, n'aura pas de conséquences graves, quant à la réputation de Gaspard. Sans doute s'agissait-il d'un incident exploité par l'esprit normand? Mais il y a eu procédures, comme il fallait s'y attendre.

Pierre en est à la troisième année de son séjour en mission, il compte dix-huit ans. D'autres domestiques ou donnés, entr'autres Médard Chouart des Groseilliers et Jean Amyot partagent avec lui les besognes.⁶¹ Ils sont tour à tour cuisiniers, bûcherons, commissionnaires, en un mot factotums. L'intendant de Meulles en 1685 s'offusquera de ce que le gouverneur des Trois-Rivières, Gaultier de Varennes refuse de lui accorder la préséance lorsqu'il visite ce gouvernement et il écrira avec un dépit perceptible: « Il (Gaultier de Varennes) a épousé la fille d'un homme qui a été engagé trente-six mois chez les Jésuites et les a servis en qualité de cuisinier ». ⁶² Le propos, s'il est parvenu à la connaissance de Pierre Boucher ne l'impressionnera

58. Louis XIV, H. Méthivier, p. 12.

59. A. Cambray, *op. cit.*, p. 43.

60. P. A. Godbout, RAPQ, 1959-1960, p. 299.

61. DGC, Le Jeune, t. 1, p. 56.

62. De Meulles au Ministre, 29 sept. 1685. De Meulles fait erreur, P. Boucher aura passé 4 ans dans les missions.

guère. En ses Mémoires, il fera état de ses quatre années de service au pays des Hurons.

Ce que de Meulles ne dira pas mais que nous devons au Père de Brébeuf c'est que le 11 avril de cette année 1640, « une sédition éclate dans la résidence St-Joseph, sédition au cours de laquelle Pierre Boucher est blessé au bras tandis que les Pères Chaumonot et de Brébeuf sont roués de coups ». ⁶³

Pierre Boucher ne se prévaut jamais d'avoir subi le même traitement que les martyrs, mais, en une circonstance grave de sa vie, il manifestera sa confiance envers le Père de Brébeuf... « Pour y réussir (dans la fondation de Boucherville) je prie notre bon Dieu par les mérites et l'intercession de son fidèle serviteur le Père de Brébeuf, de m'en faciliter l'établissement ». ⁶⁴

Les Jésuites de leur côté rendront hommage à leurs domestiques et le témoignage élogieux dû au Père Le Mercier s'applique à ce que fut Pierre Boucher en Huronie. « Ce sera un très grand bonheur pour cette mission s'il plaît à Dieu de nous donner toujours des domestiques qui prennent en affection de coopérer comme ils peuvent beaucoup, à la conversion de ces peuples. On ne saurait croire le grand bien qu'a fait le bon exemple de ceux que nous avons eus depuis quatre ans. Nos sauvages en parlent avec admiration et voyant que des personnes qui ne portent pas notre costume pratiquent néanmoins si exactement ce que nous enseignons, ils font plus état de notre foi ». ⁶⁵

63. J. de Brébeuf, textes choisis et présentés par R. Latourelle, pp. 86-87.

64. S. Marion, *op. cit.*, p. 82. Le Père Brébeuf aura été martyrisé le 16 mars 1649.

65. RJ, Le Mercier, 1638, p. 58.

Chapitre troisième

JE SERVIS SUCCESSIVEMENT, DANS LA GARNISON, EN QUALITÉ DE SOLDAT, DE CAPORAL...¹

Elle a changé de physionomie la petite ville de Québec depuis que Pierre la quittait, en 1637, il y a déjà quatre ans! Il y revenait au printemps 1641, dira-t-on² à moins qu'il n'ait effectué le voyage de retour vers la fin de l'été, en compagnie des Pères J. de Brébeuf et F. du Péron qui arrivaient alors à Québec, « avec 4 autres Français et 6 Indiens ». Le Père Barthélémy Vimont qui remplace le Père Le Jeune comme supérieur des Jésuites depuis 1639 ayant manifesté le désir d'être renseigné par le Père de Brébeuf sur ce qui se passait au pays des Hurons, les missionnaires s'étaient aussitôt mis en route.³

La population de la colonie s'élève maintenant à quelque 300 personnes⁴ nombre infime comparé à l'espace vital et aux besoins des postes de Québec et des Trois-Rivières. D'autres habitations se sont élevées pour abriter les nouveaux colons. Parmi ces derniers, Pierre compte des parents: Thomas Hayot, Jeanne Boucher, son épouse, ainsi que leurs trois enfants arrivés en 1638. Thomas

-
1. *Mémoires*, P. Boucher, BRH, 1926, p. 398.
 2. P. Boucher, *M. B. de la Bruère*, Dix, 1937, p. 241.
 3. Robinne, *op. cit.*, p. 244.
 4. En 1640 il y avait à peine 240 habitants. (Cf. *Hist. Can., Lantot*, v. 1, p. 213)

Hayot a remplacé son beau-frère Marin Boucher à la ferme des Jésuites à Beauport.⁵

La chapelle Notre-Dame-de-la-Recouvrance bâtie par Champlain a été la proie des flammes le 14 juin 1640 ainsi que la chapelle privée du Gouverneur. L'incendie se déclarait d'abord à la résidence des Jésuites et détruisait également l'entrepôt général de toutes les provisions et fournitures des autres résidences.⁶ On utilise comme église provisoire une salle du magasin des Cent-Associés, tandis que la chapelle des Ursulines, sise au bord du fleuve, se prête à certaines cérémonies, les baptêmes en particulier.⁷ Un nouveau monastère commencé cette année accueillera les Ursulines l'an prochain.⁸

L'hôpital temporaire situé sur le versant du coteau Sainte-Geneviève a été abandonné par les religieuses hospitalières qui veulent réaliser les desseins de leur bienfaitrice la duchesse d'Aiguillon. Elles sont allées s'établir à Sillery. Un édifice à deux étages de cent pieds français par trente s'est élevé⁹ en cette réduction désignée sous le nom de celui qui en a rendu la création possible.¹⁰ En l'hôpital destiné aux Sauvages, les hospitalières se dévouent sous la bure grise, car depuis l'épidémie de la petite vérole, elles ont dû abandonner leur costume blanc.¹¹ Le centre de Sillery permettra aux Hurons de s'instruire des vérités de la foi, de s'adapter graduellement à la vie des

5. Hayot-Ayotte, Godbout, MSGCF, 1957, pp. 114-115.

6. *Ecrits spir. & hist. M. de l'Inc.*, Jamet, t. 3, p. 188, note 9.

7. *Ibid.*, p. 275, note 5.

8. RJ Côté, *Le Jeune*, 1641, pp. 2-3.

9. A travers l'histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec, P.-G. Roy, p. 18.

10. Noël Brûlart de Sillery, ancien ambassadeur de France en Espagne et en Italie converti à la vie ascétique, dirigé par S. Vincent de Paul, consacre son immense fortune à l'entreprise coloniale et missionnaire du Canada. Avant de mourir il recevra le sacerdoce par une permission expresse du St-Siège. (*Cf. Robinne, op. cit.*, p. 192, note 21).

11. *Ecrits spir. & hist. M. de l'Inc.*, Jamet, t. 3, p. 188, note 7.

Français et d'échapper aux Iroquois qui ont juré leur perte. Ces derniers devenant de plus en plus audacieux, il importe que la garnison de Québec augmente son effectif et s'adjoigne des volontaires canadiens.¹² Pierre y était admis comme soldat. Il y servira successivement en qualité de caporal et de sergent et toujours comme interprète des Hurons, ainsi qu'il le dira en ses Mémoires. M. de Montmagny se l'est attaché à ce dernier titre et Pierre accompagnera le Gouverneur dans toutes ses expéditions.¹³

Au pays des Hurons, Pierre a été remplacé par Charles Le Moyne, jeune dieppois de 15 ans, et neveu du chirurgien Adrien Duchesne qui l'a mandé au pays.¹⁴ En dépit des quatre ans qui les séparent, une solide amitié s'est liée entre Pierre Boucher et Charles Le Moyne. Tous deux deviendront célèbres en la jeune colonie et ce ne sera pas l'effet du hasard que de voir leurs seigneuries de Boucherville et de Longueuil voisiner sur les bords du grand fleuve. Pierre, l'aîné, survivra et de plus de trente ans à Charles Le Moyne.¹⁵ La longévité de Pierre Boucher, l'impression de force, de mâle courage, qui se dégage de ses écrits ont porté quelques historiens à nous donner de lui une description flatteuse que ne corrobore cependant aucun portrait authentique.

« A un extérieur imposant, il joignait cette autorité de l'expérience qui frappe les gens d'étude » écrira Benjamin Sulte.¹⁶ « De haute stature, d'une physionomie remarquable, doué d'une prudence admirable, d'un courage à toute épreuve et d'une grande sûreté de jugement,

12. Hist. des C.-F., Sulte, v. 3, p. 18. La garnison était formée de troupes royales ou des Cent-Associés.

13. P. Boucher, M.B. de la Bruère, Dix, 1937, p. 241.

14. Iberville le conquérant, G. Frégault, pp. 30-37.

15. Décédé entre le 30 janv. et le 6 fév. 1685. (Cf. G. Frégault, Iberville le conquérant, p. 44)

16. Hist. des C.-F., Sulte, v. 4, pp. 3-4.

tout lui avait été octroyé pour arriver bientôt à prendre un noble ascendant sur ses compatriotes » spécifiera Thomas Verchères de Boucherville.¹⁷

Quelle que soit l'exactitude de ces descriptions, on y souscrit volontiers tant elles correspondent à l'idée qu'on se fait de l'homme modeste mais véridique et intrépide que fut Pierre Boucher.

Son courage, il aura maintes occasions de le prouver à titre de soldat de la garnison, car les Iroquois s'enhardissent et englobent la petite colonie française dans leurs entreprises destructrices. Au début de 1641, le 20 janvier, rôdant autour des Trois-Rivières, ils ont capturé Thomas Godefroy de Normanville et François Marguerie qui étaient à la chasse dans les bois. De Normanville informait ses compatriotes du fait en l'écrivant sur un chiffon de papier, attaché à une perche qu'il enfonce dans la neige.¹⁸ Les captifs ont eu la vie sauve car l'Iroquois, dit-on, veut traiter de paix.¹⁹ On saura bientôt ce que vaudront les traités conclus avec lui.

Dans la ville de Québec on se serre les coudes pour faire face à un ennemi commun. Le moindre événement prend du relief en ce pays lointain où les nouvelles ne parviennent qu'au printemps et à l'été, alors que le fleuve libéré de ses glaces permet aux vaisseaux d'aborder.

Pierre est en la capitale lorsque y arrive, vers le 8 août Jeanne Mance, l'apôtre résolue qui a vaincu tous les obstacles pour venir fonder un hôpital à Ville-Marie,

17. *The Canadian Antiquarian and Numismatic Journal*, 1899, v. III, p. 11.

18. *Hist. C.N.D.*, v. 4, pp. 40-41.

19. T. Godefroy de Normanville, *BRH*, oct. 1931, p. 633. De fait les prisonniers seront ramenés le 5 juin et Marguerie, crânement, conseillera de refuser l'échange de 30 fusils exigé en retour des captifs. (Cf. F. Marguerie de la Haye, R. Douville, *DBC*, v. 1, p. 500).

en Nouvelle-France. Elle a pour protectrice Mme de Bullion, veuve du surintendant des finances, qui exige un secret absolu quant à ses générosités.²⁰ Elle précède Paul Chomedey de Maisonneuve qui pour sa part descendra sur nos rives en septembre suivant.²¹

Par les nouveaux venus, on apprendra à connaître les instigateurs de la « folle entreprise » : Jérôme Le Royer de la Dauversière, Pierre Chevrier, sieur de Fancamp, Jean-Jacques Olier et même Vincent de Paul qu'on a consulté au sujet de la fondation. La Société de Notre-Dame de Montréal constituée de 35 personnes de condition²² achetait l'île de Montréal de M. de Lauson, le 7 août 1640. Le Père Charles Lalémant devenu procureur des missions depuis 1638 avait appuyé la requête.²³ Mais la Compagnie des Cent-Associés annulait cet acte, M. de Lauson n'ayant pas encore commencé les travaux de colonisation de l'île et cédait cette dernière à la Société le 17 décembre suivant.²⁴

Les colons venus avec Jeanne Mance se sont occupés dès leur débarquement à la construction d'un entrepôt général pour les provisions.²⁵ Le groupe de 40 soldats et laboureurs²⁶ arrivé avec de Maisonneuve construit des embarcations fluviales qui permettront d'atteindre Ville-Marie. M. de Puiseaux a mis à la disposition de Maisonneuve sa propriété de Ste-Foy.²⁷

Le gouverneur de Montmagny voudrait retenir à Québec ces forces fraîches qui viennent de débarquer et re-

20. Jeanne Mance, M.-C. Daveluy, pp. 45-47.

21. *Ibid.*, p. 73, note. L'auteur donne le 20 sept. comme date d'arrivée de Maisonneuve à Tadoussac ou à Sillery.

22. RJ Côté, 1642, p. 37.

23. Hist. Can., Lanctot, v. 1, p. 228.

24. M.-C. Daveluy, RHAF, v. 17, p. 148.

25. Écrits hist. & spir. M. de l'Inc., Jamet, t. 3, p. 249, note 17.

26. M. de Montmagny, J.-E. Roy, p. 20.

27. Costain, *op. cit.*, p. 132.

présentait à Maisonneuve quels dangers l'attendent en l'île lointaine. Celui-ci a répondu: « Tous les arbres de Montréal seraient-ils changés en autant d'Iroquois, il est de mon devoir et de mon honneur d'y établir une colonie ». ²⁸

A titre de soldat et d'interprète, il est possible que Pierre accompagne M. de Montmagny, le Père Vimont et « plusieurs autres personnes bien versées dans la connaissance du pays qui, le 15 octobre, arrivent au lieu choisi pour la première demeure dans cette belle île (de Montréal) ». ²⁹

On ne s'y attardera pas cependant, car l'hiver est aux portes et, de retour à Québec, on verra partir les derniers vaisseaux sous les ordres de M. de Courpon, ramenant en France le Père Paul Le Jeune délégué par le Père B. Vimont pour plaider la cause de la colonie menacée par les Iroquois. ³⁰

* * *

Les appréhensions des Français ne sont que trop fondées. L'année 1642 le prouve de façon péremptoire. Pierre Boucher, de même que ses contemporains s'en rendra compte. Au début du mois d'août, les Iroquois équipés d'armes à feu par les Hollandais ³¹ dressaient une embûche au convoi qui retournait au pays des Hurons après la traite, en tout 12 canots où avaient pris place 40 personnes: le Père I. Jogues, René Goupil « ce jeune angevin si intelligent dans la chirurgie et qui a soigné les malades deux ans à l'hôpital de Québec », ³² le donné Guillaume Couture, un autre Français et des Hurons dont Eustache

28. L. Guyon, *op. cit.*, p. 44.

29. RJ Côté, 1642, p. 37.

30. La colonisation de la N.-F., Szlone, p. 93.

31. Ecrits de S. Jean de Brébeuf, R. Latourelle, p. 104.

32. Ecrits spir. & hist. M. de l'Inc., Jamet, t. 3, p. 340, note 21.

Ahatsistari³³ ainsi que Thérèse qui a passé deux ans au séminaire des Ursulines de Québec.³⁴

La nouvelle sème la plus grande consternation à Québec, on craint que déjà les captifs n'aient été tués féroce-ment, à petit feu, et dévorés par ces cannibales. Le Père de Brébeuf dira plus d'une fois: « Nous aurons pour sépulcre l'estomac de ces Barbares »!

On apprendra plus tard que le Père Jogues aurait pu facilement profiter du combat pour échapper aux ravisseurs, il n'a pu se résigner à abandonner ses ouailles. Guillaume Couture jeune et agile a réussi à s'enfuir, mais une fois hors de danger, il regrette d'avoir faussé compagnie au Père Jogues et revient se constituer prisonnier.³⁵ Il sera, de même que le missionnaire, atrocement supplicié, tandis que le donné René Goupil sera tué d'un coup de hache, le 29 septembre suivant.³⁶ Trois des captifs hurons seront brûlés vifs.³⁷

« Si les Iroquois ont peur des Français, dira la Relation, ils ne mangeront pas les prisonniers, mais au contraire ils les ramèneront ». ³⁸ Piètre assurance qui ne convainc personne et l'on ne s'étonnera pas de trouver, sous la plume de l'héroïque Marie de l'Incarnation, des mots d'angoisse au sujet de Mme de la Peltrie qui s'est jointe à la colonie de Montréal et se trouve conséquemment plus exposée aux attaques de l'ennemi.³⁹ Le 17 mai Maisonneuve prenait possession de l'Île de 20 lieues de tour, baignée d'un côté du grand fleuve et de l'autre de la rivière des Prairies,⁴⁰ ayant pour voisine l'île Jésus cédée aux

33. Un site historique retrouvé, L. Campeau, RHAF, v. 6, p. 33.

34. *Ecrits spir. & hist. M. de l'Inc.*, Jamet, t. 3, p. 255, note 1.

35. Rochemonteix, *op. cit.*, t. 2, pp. 22-23.

36. *Ecrits spir. & hist. M. de l'Inc.*, Jamet, t. 3, p. 340, note 21.

37. *Ibid.*, t. 3, p. 369, note 14.

38. RJ Côté, 1642, p. 52.

39. *Ecrits spir. & hist. M. de l'Inc.*, Jamet, t. 3, p. 301.

40. RJ Côté, 1642, p. 36.

Jésuites le 15 janvier 1636, par la Compagnie des Cent-Associés.⁴¹ La poignée de colons aura la vie sauve parce que, jusqu'en 1643, les Iroquois ignoreront l'existence de ce poste avancé.⁴²

Pierre frémit d'indignation au récit des atrocités des Iroquois, de leur lâcheté: « ils n'attaquent jamais s'ils ne se voient les plus forts, » écrira-t-il à vingt ans de là.⁴³ Il ajoutera: « On espère toujours que notre bon Roy assistera ce pays-ci et qu'il fera détruire cette canaille d'Iroquois ». ⁴⁴ Et encore: « On ne peut aller à la chasse ou à la pêche de crainte d'être tués ou pris par ces coquins-là ». ⁴⁵ Autant d'expressions qui révèlent chez cet homme par ailleurs si pondéré, si équilibré, la révolte que suscitent en lui de si odieux procédés.

Une première expérience de la fourberie des Iroquois lui est ménagée en cet été de 1642. L'ambassade du Père Le Jeune a été fructueuse. Il a obtenu du Cardinal Richelieu une somme de 100,000 écus destinée à la construction de forts afin de bloquer l'avance de l'ennemi.⁴⁶ Mme la duchesse d'Aiguillon, de son côté, obtenait de son oncle un renfort de 40 soldats.⁴⁷ M. de Montmagny a décidé de fermer le passage de la rivière des Iroquois qu'on nommera désormais rivière Richelieu à cause du fort du même nom qui s'y élèvera.⁴⁸ On en commence la construction le 13 août. Les travaux vont bon train, mais dans les épaisses forêts voisines, sournoisement, s'assem-

41. Aperçus historiques sur l'Île Jésus, J.-U. Demers, p. 29.

42. *Ecrits spir. & hist. M. de l'Inc.*, Jamet, t. 3, p. 301.

43. P. Boucher, *op. cit.*, pp. 150-151.

44. *Ibid.*, p. 138.

45. *Ibid.*, p. 150.

46. *Ecrits spir. & hist. M. de l'Inc.*, Jamet, t. 3, p. 291, note 40.

47. *Hist. Can.*, Lanctot, v. 1, p. 230.

48. Malchelosse, *Dix* 1955, p. 218. Richelieu est devenu Sorel. Le Cardinal Richelieu décédera le 4 déc. de la même année. (*Cf. Organisation militaire du Canada, Sulte, MSRC, 1896, p. 13*)

blent 200 barbares qui, fidèles à leurs tactiques « viendront en renards, attaqueront en lions et fuiront en oiseaux ». ⁴⁹ Le 20 août ils tombent à l'improviste sur le groupe de Français: « Ils croyaient nous avoir déjà pris » dira Pierre Boucher en ses Mémoires. Mais ils avaient un peu trop misé sur l'élément surprise. « Nous nous en sommes débarrassés avec pertes de leur côté » poursuivra le narrateur, « grâce au courage et à la bonne conduite de M. de Montmagny ». ⁵⁰

Plusieurs se sont distingués au cours de l'escarmouche entre autres le sergent Desrochers à qui l'on confiera le poste des Trois-Rivières, de septembre 1642 à l'été 1643. ⁵¹ Pierre Boucher souligne le mérite du Gouverneur sans faire allusion au courage qu'il a lui-même manifesté. Mais en dépit de la sobriété de ses paroles, il est facile d'y saisir l'accent de fierté de celui qui s'est montré à la hauteur de la situation et n'a pas reculé devant le danger.

* * *

Les Iroquois ont décidé d'en finir avec la colonie française. Montréal ne jouit plus de l'immunité et dans le *livre des morts* commence la longue liste des héros et des martyrs dès 1643. ⁵²

Le lac St-Pierre est sillonné par les canots iroquois et M. de Montmagny charge « le soldat Pierre Caumont dit

49. Hist. et description générale de la N.-F., Charlevoix, v. 3, p. 202.

50. Mémoires Boucher, BRH, 1926, p. 398. M. Boucher situe le fait en 1643, Charlevoix corrigera indiquant 1642. (Cf. *Ma Saberdache bleue*, J. Viger, v. 14, p. 14)

51. *Les Gouv. des Trois-Rivières*, Sulte, BRH, mai 1896, p. 67.

52. RJ Côté, 1643, p. 63. Le 15 août de la même année Louis d'Ailleboust, seigneur de Coulonge arrive à Montréal. Soldat et ingénieur très versé dans la construction, il entreprendra dès l'automne la construction de solides bastions pour la protection du Fort. (Cf. *Jeanne Mance M.-C. Daveluy*, pp. 112-115)

La Roche de partir avec la barque Louise équipée de 5 matelots et 4 soldats » et de patrouiller le lac afin de prévenir les attaques.⁵³ Il s'agit d'une première expérience préluant à la création du camp volant dont Pierre Boucher fait déjà partie. Il deviendra bientôt habile à « nager un canot » selon l'expression que lui-même emploiera.⁵⁴

La menace iroquoise motive une seconde ambassade du Père Le Jeune en France.⁵⁵ Et la reine Anne devenue régente du royaume depuis le décès de Louis XIII⁵⁶ accordera 100,000 francs pour l'entretien d'une compagnie de 60 soldats qui seront recrutés en France au cours de l'hiver 1643-44.⁵⁷

Les atrocités des Iroquois signalées dans les Relations n'entravent pas la venue des missionnaires. Le 15 août débarquent à Québec les Pères Noël Chabanel, futur martyr, Léonard Garreau et Gabriel Druillettes⁵⁸ avec qui Pierre Boucher fera ample connaissance.

Arrivent aussi de nouveaux colons désireux de vivre dans un pays « sans taille, ni corvées, ni gabelle »⁵⁹ où les terres se donnent presque gratuitement. Pierre Boucher vantera en son livre la productivité de la terre en Nouvelle-France. Même s'il le fait avec mesure et pondération, on constatera combien il est attaché à cette Nouvelle-France devenue sa véritable patrie.

* * *

53. Sulte, MSRC 1896, pp. 12-13.

54. P. Boucher, *op. cit.*, p. 99.

55. L. Pouliot, DBC, v. 1, p. 465.

56. Louis XIV, H. Méthivier, p. 12. Louis XIII décède le 14 mai 1643.

57. Sulte, MSRC 1896, p. 13.

58. RJ Côté, 1643, p. 5.

59. Hist. Can., Lanctot, v. 1, p. 399.

Les canailles d'Iroquois n'accordent aucune trêve à la colonie naissante. Montréal a perdu 5 hommes au combat du 30 mars 1644⁶⁰ et le 27 avril suivant, aux Trois-Rivières étaient capturés par ces Barbares le Père J. Bresani natif de la ville de Rome, avec 1 Français et 6 Hurons.⁶¹ Le missionnaire verra ses bourreaux s'acharner avec des raffinements de cruauté sur ses mains qu'on torturera par le feu et le couteau. Et c'est avec ce qui lui reste de doigts qu'il parviendra à prévenir M. de Montmagny que les Iroquois se proposent de venir enlever les filles blanches de Québec: Les Sœurs hospitalières de Sillery!⁶² Le Gouverneur intime alors à ces dernières l'ordre de réintégrer leur monastère de la haute ville, resté inachevé.⁶³

Heureusement, au cours de l'été arrivent le contingent promis par la Reine et un groupe d'engagés envoyé par la Société de Montréal.⁶⁴ Revient aussi de France le Père Jogues que l'on croyait mort. « Il a souffert plusieurs martyres bout à bout », écrira à son sujet Marie de l'Incarnation à son fils, Dom Claude Martin.⁶⁵ Mais il a pu s'évader grâce à l'aide de Van Corlaer, commandant hollandais de Fort Orange.⁶⁶

Le martyr est dirigé vers Montréal où il séjournera quelques mois⁶⁷ tandis que Mme de la Peltrie revient enfin à Québec, à la grande joie des Ursulines, habiter sa petite maison « à deux étages, de dix mètres de long par sept de large ». ⁶⁸ Ces événements, on le devine, défraient

60. *Ecrits spir. & hist. M. de l'Inc.*, Jamet, t. 3, p. 354, note 4.

61. *Hist. Can.*, Lanctot, v. 1, p. 233.

62. *Vie de la Mère M.-Cath. de St-Augustin*, L. Hudon, s.j., p. 29.

63. *A travers l'hist. de l'Hôtel-Dieu de Québec*, P.-G. Roy, p. 27.

64. *Hist. Can.*, Lanctot, v. 1, p. 234.

65. Lettre du 7 août 1644.

66. *Ecrits spir. & hist. M. de l'Inc.*, Jamet, t. 3, p. 366, note 5.

67. *Ibid.*, t. 4, p. 41, note 89.

68. *Ibid.*, t. 2, p. 371, note 26. Maison où logera un jour le premier Evêque de la N.-F.

la chronique des trois postes français où règne un climat d'héroïsme et l'on s'étonne qu'une poignée de colons puisse ainsi tenir tête à un ennemi fourbe et cruel, supérieur en nombre et bien armé. La barque Louise continue de patrouiller le lac St-Pierre et certain soir d'été 1644, il y a combat entre chasseurs et pourchassés. « Je m'y trouvais », écrira Pierre Boucher. « Les ennemis nous échappèrent à la faveur d'une nuit très obscure ». ⁶⁹

Ces diverses rencontres avec l'ennemi procurent à Pierre une expérience vécue qui surpasse tout ce qu'on pourrait lui enseigner au sujet de la tactique iroquoise. Préparation adéquate au rôle qu'il sera appelé à jouer dans la colonie.

* * *

Pour la famille de Gaspard Boucher, l'année 1645 marque une étape. Marie et Marguerite, sœurs de Pierre unissent leur destinée à Etienne Pépin sieur de Lafond et à Toussaint Toupin, sieur Dussault. Les deux mariages auraient eu lieu à Québec en janvier. ⁷⁰

Toupin, maître de barque, continuera d'habiter la capitale bien qu'il possède des terres aux Trois-Rivières et à Beauré, tandis que le ménage Lafond résidera aux Trois-Rivières. D'abord employé comme domestique chez les Ursulines, Lafond est maintenant charpentier. En 1642, il achetait à un encan des effets de Jean Nicolet, noyé le 27 octobre de la même année, « un vieil habit de satine rouge, chausses et bas et aussi 7 mouchoirs ». ⁷¹ Il serait

69. *Mém. M. Boucher*, BRH, 1926, p. 398.

70. *Chronique généalogique*, MSGCF, 1945, p. 217 et: *Nos Ancêtres au 17^e siècle*, Godbout, RAPQ, 1959-1960, p. 300. On spécifie les dates: 10 et 30 janvier, ce qui surprend un peu car pourquoi n'avoir pas célébré les noces le même jour?

71. N. Gatineau, sieur du Plessis. E. Le Noblet, MSGCF, 1950, p. 28.

intéressant de savoir si de Lafond s'est marié en habit rouge !

Gaspard Boucher lui-même recevait une concession aux Trois-Rivières dès 1644. Il ne tardera pas à quitter la ferme des Jésuites de Beauport afin d'aller exploiter son nouveau domaine.⁷²

Mais l'événement qui va orienter Pierre Boucher vers un poste où il se dévouera avec succès durant vingt-deux ans se produit à l'été, alors que contrairement à toute attente, l'Iroquois vient parler de paix au gouverneur des Trois-Rivières. Comme gage de bonne volonté, on ramène Guillaume Couture que tout le monde croyait mort.⁷³ Alors commencent les palabres de paix auxquels assistent M. de Montmagny et sa suite, ainsi que les Pères Vimont, Jogues et Bressani. Ce dernier, à l'instar du Père Jogues a été sauvé de ses ravisseurs par les Hollandais.⁷⁴ Jogues et Bressani portent les cicatrices de leurs tortures.⁷⁵

De Bressani, le Père Ragueneau dira: « Les cruautés que lui ont vu souffrir quelques Hurons pris avec lui et qui se sont sauvés des Iroquois, l'ont rendu meilleur prédicateur que nous ne sommes. »⁷⁶ Les bourreaux d'hier ne semblent guère impressionnés à la vue de leurs victimes et, à l'assemblée du 23 septembre, « leur orateur, un grand diable déchaîné divertira l'assistance par sa mimique et sa faconde inépuisable ».⁷⁷

On est censé signer une paix éternelle. Elle sera pourtant fragile et de courte durée. Les Français ne sont pas

72. La naissance des Trois-Rivières, M. B. de la Bruère, p. 21.

73. RJ Côté, 1645, p. 23.

74. Ecrits spir. & hist. M. de l'Inc., Jamet, t. 4, p. 41, note 90.

75. Des indults ont été accordés aux deux Martyrs par Urbain VIII et Innocent X son successeur, leur permettant de célébrer la messe. (Cf. Rochemonteix, *op. cit.*, t. 2, p. 43)

76. Ecrits spir. & hist. M. de l'Inc., Jamet, t. 4, p. 47, note 112.

77. Marguerite Bourgeoys, Jamet, t. 1, p. 124.

dupes des Indigènes mais refuser l'accord équivaldrait à vouer la colonie à l'anéantissement.

M. de Montmagny prévoyant que le poste des Trois-Rivières va devenir de plus en plus le point de ralliement de toutes les nations sauvages y nomme trois interprètes de première valeur: Pierre Boucher, Charles Le Moyne et Jean Amyot.⁷⁸

Pierre Boucher de plus sera nommé commis, preuve de confiance en ce pays où le troc remplace presque toute autre opération financière. Jusqu'à ce que son père Gaspard s'installe aux Trois-Rivières, il est probable que Pierre établit sa demeure chez sa sœur Mme Pépin dit Lafond ou chez son parent Sébastien Dodier ou encore à proximité du magasin.⁷⁹

De son poste d'interprète et de commis Pierre Boucher accèdera aux plus hautes charges du gouvernement des Trois-Rivières. On appréciera bientôt la valeur de ce jeune homme de vingt-trois ans qui paie de sa personne et trouve toujours la solution aux problèmes qui se présentent.

78. S. Marion, *op. cit.*, p. 56.

79. Sulte, BRH, 1896, p. 138.

Chapitre quatrième

PIERRE BOUCHER ET MARIE-MADELEINE CRESTIEN

Ce n'est pas un poste de tout repos que celui de Pierre Boucher. A peine y était-il installé qu'il devait revenir à Québec, en plein hiver, mardi le 23 janvier 1646¹ en compagnie du maître de barque, son beau-frère Toupin qui assure probablement le service entre la capitale et le poste en attendant que s'installe la Compagnie Rozée.²

Les tapageuses protestations de paix faites par les Iroquois l'année précédente accompagnées de l'offrande de colliers de *wampum*³ menaçaient de s'effriter. L'Iroquois avait exigé que les Algonquins fussent exclus du traité de paix. Le Gouverneur avait d'abord refusé la requête, mais au cours d'un entretien privé il aurait spécifié: les Algonquins non chrétiens seulement.⁴ Le huron Tandihetsi s'était alors empressé de se rendre à Québec pour signifier aux Algonquins que l'Iroquois ne voulait pas de paix avec ces derniers et se promettait de les exterminer.⁵

1. C.B. Moras, *Nova Francia*, 24 juin 1926, p. 250.

2. Sulte, *MSRC*, 1896, p. 7.

3. Grains ressemblant aux grains de chapelet enfilés sur une corde dont on se servait comme aide-mémoire rappelant des idées ou des événements importants. (Cf. J.-J. Rousseau, *DBC*, v. 1, p. 8)

4. Klotseaton, T. Grassmann, *DBC*, v. 1, p. 415.

5. *Ibid.*, p. 416.

Les choses se gâtaient. Heureusement les lettres apportées par Pierre Boucher prouvaient que les nouvelles de Tandihetsi étaient fausses pour la plupart.⁶ On n'était que partiellement réassuré toutefois car l'Iroquois ne manque pas d'astuce dans l'interprétation des traités. Constituée de cinq Nations: les Agniers, Onneiouts, Onnontagués, Goyogouins et Tsonnontouans⁷, la Ligue iroquoise ne craint pas de briser son unité lorsque l'exigent ses intérêts et l'une ou l'autre des tribus peut se prétendre non engagée relativement à un article qui la gêne. La venue de Boucher dissipait momentanément le malentendu et il quittait la capitale le 14 février suivant, mercredi des cendres, à bord de la même barque.⁸

Qu'on imagine ces voyages en hiver, dans une barque à voile, sans aucune autre protection contre la bise qu'un surplus de vêtement, et « les mains couvertes de certaines mouffles appelées mitaines par ici » écrira Pierre en son volume.⁹ On a dû descendre allègrement de la barque une fois le voyage terminé!

Trois-Rivières doit son nom à une méprise de Pontgravé. Le St-Maurice qui à cet endroit se jette dans le St-Laurent doit contourner les îles et donne l'impression de deux cours d'eau qui en rencontrent un autre, d'où le nom Trois-Rivières lequel remonterait à l'année 1599.¹⁰

Comptoir de traite pour les Français depuis 1618, Trois-Rivières est devenu un poste depuis le 4 juillet 1634 alors que Champlain décidait d'y ériger un fort, à la demande de Capitanal, chef algonquin, à l'endroit le plus propice: le plateau situé à 300 pieds du fief Pachirini.¹¹

6. *Ma Saberdache rouge*, J. Viger, v. D 2 J.

7. *Hist. Can.*, FEC, p. 61.

8. *Journal des Jésuites*, p. 35.

9. P. Boucher, *op. cit.*, p. 141.

10. Costain, *op. cit.*, p. 179.

11. *Etude sur les écrits de J. de Brébeuf*, Latourelle, v. 2, p. 41.

On y construisait dès l'arrivée une palissade au milieu de laquelle se sont élevés des maisons de bois et un magasin. Laviolette, le fondateur, a gouverné le poste jusqu'au 17 avril 1636¹² année où l'habitation était agrandie de deux corps de logis, d'un magasin et d'une plate-forme garnie de canons.¹³ Depuis 1645, les rênes du gouvernement ont passé aux mains de Jacques Le Neuf de la Poterie, beau-frère des Le Gardeur de Repentigny et Le Gardeur de Tilly¹⁴ puissante famille qui en 1645 fondait la Communauté des Habitants.¹⁵ Cette dernière avait obtenu de la Compagnie des Cent-Associés le privilège de la traite des fourrures moyennant certaines obligations. Le traité a été ratifié le 6 mars de la même année.¹⁶ En réalité, la Communauté des Habitants est mal nommée, prétend-on, car elle ne sert que les intérêts des principaux « actionnaires ».¹⁷

La traite des fourrures! Elle fera couler beaucoup d'encre et encore plus d'eau-de-vie surtout au poste des Trois-Rivières, précisément à cause de sa situation géographique idéale pour les Sauvages du Nord. Tous s'y rassemblent, même les timides Attikamègues qui, avant d'y venir, ont attendu que le fort puisse les protéger.¹⁸ « Ce ramas de tant de peuples si différents crée une situation difficile pour les convertis récents ».¹⁹ Et l'on comprend

12. Les gouv. des Trois-Riv., Sulte, BRH, mai 1896, p. 66.

13. RJ Le Jeune, 1636, p. 41. Les Indigènes y avaient eux-mêmes bâti une palissade autrefois, mais les Iroquois l'avaient incendiée. (Cf. Sulte, Hist. des C.-F., v. 1, p. 105.)

14. L. Jore, RHAF, v. 15, pp. 67-68.

15. Sulte, MSRC, 1896, p. 16.

16. Hist. Can., Lanctot, v. 1, p. 23. Le Cardinal Mazarin a remplacé le Cardinal Richelieu.

17. Abbé H. Casgrain, Rev. Can. 1873, p. 617. Les « petits Habitants » en janv. 1646 ont manifesté leur mécontentement contre ceux qui avaient les charges et offices à la communauté des Habitants. (Cf. J.-J. Pelletier, DBC, v. 1, p. 588)

18. Sulte, Rev. Can. 1873, p. 617.

19. RJ Côté, 1646, p. 24.

que les Pères Jésuites y possédant une concession depuis 1634 y aient établi une commune afin de contribuer à faire de l'endroit un centre d'élevage²⁰ de préférence à un centre de traite. Autour de cette commune sont situées la résidence des Pères, la maison de Gaspard Boucher et celle d'Urbain Baudry dit Lamarche.²¹

Des Trois-Rivières, Pierre Boucher dit que « c'est un beau pays à voir, un pays plat, point montagneux, qui a de fort beaux bois; plusieurs rivières et lacs entrecourent les terres qui sont toutes bordées de belles prairies ce qui fait qu'il y a quantité d'animaux ». ²² Le Père Le Jeune, pour sa part, mentionnait « que la pêche y est très abondante et que l'on y prend des esturgeons dont le nombre sera de la hauteur d'un homme » ²³ assertion susceptible de damer le pion au plus vantard des pêcheurs!

Ce « beau pays » est devenu presque inhabitable cependant parce que l'étau iroquois se resserre. Tout en continuant de parler de paix, les Agniers poursuivent des desseins de guerre. Ils jouaient la comédie à la réunion du 7 mai 1646 alors que de Montmagny leur accordait audience à Trois-Rivières. Deux Français, le Père Jogues et Jean Bourdon étaient alors délégués au pays des Agniers — la vallée de la rivière Mohawk ainsi que la partie ouest de la rivière Hudson et du Lac Champlain²⁴ — pour la ratification du traité.²⁵

A titre d'interprète, Pierre Boucher prenait part aux pourparlers ainsi que François Marguerie, Jean Amyot, deux anciens captifs qui ont eu la vie sauve et Charles Le

20. R.-L. Séguin, RHAF, v. 6, p. 417.

21. Chapelles et églises trifluviennes, M. B. de la Bruère, Pages trifluviennes, série A, no 3, p. 11.

22. P. Boucher, *op. cit.*, p. 21.

23. RJ Côté, *Le Jeune*, 1635, p. 13.

24. Martyr dans l'ombre, S. Noël Chabanel, Saintonge, pp. 98-99.

25. T. Grassmann, DBC, v. 1, p. 416.

Moyne qui, à quelque temps de là, allait s'installer à Ville-Marie.²⁶

Mais voilà qu'au mois d'août suivant les Onneiouts avaient attaqué des Hurons non loin de Montréal. Le Père Jogues était alors renvoyé aux Agniers pour les inciter à obtenir des autres tribus de la Ligue le respect des engagements contractés.²⁷ Le missionnaire était accompagné de Jean de la Lande et de quelques Hurons.²⁸

S'il restait quelque espoir de paix véritable avec ces nations pour Pierre Boucher il s'est bel et bien évanoui lorsque, à l'automne de la même année, il se trouvait à Bécancourt, assiégé par les Iroquois.²⁹ Cette fois la rencontre ne tournait pas à la gloire des Français et Pierre qui n'a rien de naïf expliquera: « Nous y perdîmes du monde et les ennemis se retirèrent sans perte par la mauvaise conduite de ceux qui nous commandaient ».³⁰

Pierre Boucher ne manque pas de courage voire même d'héroïsme, mais il est une chose qu'il n'accepte pas: le sacrifice inutile d'une existence humaine.

* * *

Plus que jamais la jeune colonie a besoin de défenseurs. Dès le mois de mars 1647 les Iroquois jetaient has le masque et prenaient l'offensive en brûlant le fort Richelieu.³¹ Non seulement s'attaquaient-ils aux Hurons mais aussi aux Algonquins, Nipissings, Neutres, Iroquets, Outaouais, aux habitants de l'île des Allumettes, et de l'Outaouais infé-

26. Iberville le conquérant, G. Frégault, p. 31.

27. Hist. Can., Lanctot, v. 1, p. 243.

28. L. Pouliot, DBC, v. 1, p. 422.

29. Bécancourt ou Bécancour aussi appelé Rivière Puante à cause du grand nombre d'Iroquois tués par les Algonquins vers 1560 et qui avait infesté l'eau. (Cf. Sulte, Rev. Can., 1873, p. 615.)

30. Mem. de M. Boucher, BRH, 1926, p. 398.

31. La France dans l'Amérique du Nord, J.-B. Ferland, t. 1, p. 273.

rieur.³² De plus, ils ont assassiné le Père Jogues et Jean de la Lande délégués au pays des Agniers l'automne précédent.³³

Telle était la terreur que les Hurons renonçaient au voyage de traite annuel à Québec au cours de l'été.³⁴ Ce qui avait pour effet de compromettre les intérêts de la Compagnie des Habitants. Aussi, à l'automne Louis d'Ailleboust et Juchereau des Châtelets étaient-ils délégués à la Cour par les habitants pour obtenir « la réduction du traitement du Gouverneur général et le redressement des abus ».³⁵ Bref, tout se compliquait et le Père Ragueneau écrivait avec raison: « Je puis dire que jamais ce pays n'a été plus avant dans l'affliction ». ³⁶ Et pourtant, le tableau devait s'assombrir encore.

Malgré la tristesse des temps — et le fait étonnera Marie de l'Incarnation elle-même — on ne cesse de s'installer définitivement au Canada. Ainsi le 18 novembre 1647, Pierre assistait à la signature du contrat de mariage de sa sœur Madeleine avec Urbain Baudry, taillandier, né à Luché en Anjou.³⁷ Les futurs époux avaient pour témoins Jacques Le Neuf, écuyer, sieur de la Poterie, gouverneur de l'endroit et les premiers trifluviens résidents Jacques Hertel sieur de la Frenière et Jean Godefroy sieur de Lintôt, établis au poste dès 1633.³⁸ Etienne de Lafond et Mathurin Bellehome (sic) de même que Pierre signaient le document.³⁹

32. La paix-miracle, 1653-1660, L.-P. Desrosiers, Dix, 1959, p. 85.

33. L. Pouliot, DBC, v. 1, p. 422.

34. L'année 1647 en Huronie, L.-P. Desrosiers, RHAF, v. 2, p. 238.

35. L'île d'Orléans, p. 90. Ils y reverront Maisonneuve débarqué à Québec en sept. 1646 mais qui s'était rembarqué pour la France le 30 octobre suivant. (Cf. Hist. des C.-F., Sulte, v. 3, p. 6)

36. L.-P. Desrosiers, RHAF, v. 2, p. 238.

37. Godbout, RAPQ, 1951-1953, p. 510.

38. R. Douville, DBC, v. 1, p. 379.

39. Contrat Greffe Andouard, 18 nov. 1647, contrat entériné le 29 mai 1650. (Cf. Les Pionniers de la région trifluvienne, Godbout, p. 68)

La fille de Gaspard apportait en dot à Urbain Baudry 200 livres lesquelles seraient versées deux ans plus tard. Le trousseau comprenait maints articles méticuleusement énumérés et décrits. Quant à la toilette de noces, Nicole Le Maire promettait de la délivrer à sa fille « trois jours avant les épousailles. »⁴⁰ Contrairement à l'habitude le mariage n'avait pas lieu le lendemain de la signature du contrat, mais on stipulait que la mariée aurait « un habit selon sa qualité et du linge à discrétion ».

Le tabellion après avoir rédigé l'acte devait appeler les témoins l'un après l'autre selon les exigences du protocole et ce n'était pas chose aisée dit-on, car les sensibilités sont vives au Canada.⁴¹ On s'étonne à la constatation que la rude vie des premiers colons, la multitude des dangers qui les guettait et contre lesquels ils devaient opposer un front commun aient laissé place aux froissements d'amour-propre, aux petites guerres de préséance, à tous ces débats si puérils qui alimentent la chronique et les registres de la prévôté. Gaspard Boucher lui-même ne cèdera pas sa place en fait de combativité. Après les incidents Boucher-Giroust et Boucher-LeGardeur, on le verra tenter d'autres poursuites.⁴²

Pierre, en cela ne suivra pas les traces de son père. « Profondément honnête avec lui-même et avec les autres, il inspirera confiance par sa droiture et son respect des droits d'autrui ». ⁴³ On le dénoncera, à tort, mais son nom ne sera mêlé à aucun conflit. La noblesse de son caractère le préservera du ridicule de ces chicanes interminables en lesquelles se sont engagés bon nombre de ses contemporains.

* * *

40. *Ibid.*, p. 68.

41. La vie quotidienne en N.-F., Douville-Casanova, p. 226.

42. Voir note 28 du 6e chapitre.

43. P. Boucher, *op. cit.*, 1964, introduction, Mgr A. Tessier, p. XLII.

Une circonstance tragique procurait de l'avancement à Pierre Boucher en 1648. Jean Amyot et François Marguerie se noyaient en face des Trois-Rivières, le 23 mai et Pierre remplaçait Marguerie comme interprète en chef du poste. ⁴⁴ Il était également « établi commis aux magasins avec 400 livres d'appointements ». ⁴⁵

Ces promotions étaient confirmées par M. d'Ailleboust qui venait relever M. de Montmagny dans le gouvernement de la colonie. ⁴⁶ D'Ailleboust qui n'est pas un inconnu puisqu'il arrivait à Montréal en 1643, transmettait au peuple les modifications au gouvernement apportées par Mazarin: modifications datant de mars 1647 et mars 1648. Le gouverneur était nommé pour trois ans, il était secondé d'un conseil constitué du supérieur des Jésuites, en attendant la nomination d'un Evêque, du gouverneur sortant de charge, de deux habitants du pays élus pour trois ans également par les gens tenant le conseil et par des syndics de Québec, de Montréal et des Trois-Rivières. En l'absence d'un gouverneur sortant de charge, le cinquième conseiller devait être choisi parmi les habitants de la colonie. ⁴⁷ Les gouverneurs de Montréal et de Trois-Rivières ont entrée au conseil lorsqu'ils sont de passage à Québec, mais n'ont que voix délibérative. ⁴⁸

La réduction du traitement du gouverneur permettait la création du camp volant préconisé par de Montmagny. ⁴⁹ D'Ailleboust de Coulonge en confiait la direction à son neveu Charles-Joseph d'Ailleboust des Muceaux qu'il

44. H. Provost, DBC, v. 1, p. 60.

45. Mem. de M. Boucher, BRH, 1926, p. 398.

46. M.-C. Daveluy, DBC, v. 1, p. 44.

47. Ferland, *op. cit.*, t. 1, p. 276. A défaut d'ancien gouverneur, la Métropole cette fois a élu trois conseillers: Chavigny, Godfroy et Giffard. Montmagny partait pour la France le 23 sept. 1648.

48. Hist. Can., Lanctot, v. 1, pp. 246-247.

49. A. Cambray, *op. cit.*, p. 154.

amenait avec lui de France. A peine arrivé à Québec, celui-ci partait pour Montréal où il prenait le commandement des 40 soldats destinés à prévenir ou repousser les attaques iroquoises.⁵⁰

Cette poignée d'hommes pourrait-elle contenir les Barbares qui depuis le début de l'année attaquaient sans relâche? Le 4 juillet ils envahissaient le bourg St-Joseph démuné de ses défenseurs partis pour les Trois-Rivières.⁵¹ Ils s'y livraient à un affreux massacre et le Père Daniel tombait criblé de leurs flèches.⁵² Par contre les Hurons venus aux Trois-Rivières en compagnie du Père Bressani infligeaient un échec à l'ennemi non loin du lieu de débarquement.⁵³ Triomphe éphémère car les Hurons en étaient aux dernières affres de l'agonie. Lors du raid de 1647 la Relation soulignait: « Nos Français des Trois-Rivières sont touchés au dernier point par ces malheurs; ils donnèrent des témoignages d'une douleur aussi sincère que s'ils eussent appris la mort de leurs propres parents ». ⁵⁴ Pierre a su pour sa part discerner les qualités des Hurons dont il écrira: « Ils ont le sens commun fort bon et quand ils sont une fois convaincus d'une chose ils ont peine d'en démentir, témoins ces pauvres misérables Hurons et Huronnes qui ont été fait captifs par les Iroquois et qui gardent avec tant de fermeté et de confiance leur religion au milieu de leurs ennemis ». ⁵⁵ Bientôt il allait poser un acte dissipant le moindre doute quant à son estime des Hurons.

Au poste des Trois-Rivières la famille Boucher exerce une influence marquée étant constituée de 18 personnes alors que la population totale ne dépasse pas le chiffre de 100. ⁵⁶ Gaspard, le père, de même que ses gendres Baudry

50. M.-C. Daveluy, DBC, v. 1, pp. 44-47.

51. S. Ant. Daniel, F. Potvin, RHAF, v. 10, p. 251.

52. RJ Côté, 1649, pp. 3-5.

53. Ecrits spir. & hist. M. de l'Inc., Jamet, t. 4, p. 208.

54. RJ Côté, 1647, p. 6.

55. P. Boucher, *op. cit.*, pp. 133-134.

56. BRH, 1924, p. 171.

et Lafond, signait le procès-verbal de l'élection du syndic Michel Leneuf du Hérisson en septembre 1648.⁵⁷

Alors que s'achevait l'année 1648, le 4 décembre, Charles Le Gardeur de Tilly était nommé gouverneur des Trois-Rivières.⁵⁸ Pierre Boucher servira sous ses ordres quelques années, sans se douter qu'un jour le fils de l'ex-gouverneur de Tilly épousera la fille de l'ex-gouverneur Boucher.

* * *

Dimanche le 17 janvier 1649 au foyer de Gaspard Boucher avait lieu la signature du contrat de mariage de son fils Pierre avec Marie Crestien (sic) huronne demeurant aux Trois-Rivières et qui serait parente des Pachirini.⁵⁹ Marie-Madeleine Chrétienne ainsi que la nommera l'histoire a bénéficié de quelques années de pensionnat au séminaire des Ursulines. Marie de l'Incarnation n'a pas craint d'affirmer: « Les filles de nos catéchumènes peuvent parvenir à ce que font les filles françaises tant au chemin du salut que pour les sciences d'où il semblait que leur misérable condition d'être nées dans la barbarie semblait les exclure ».⁶⁰

De Marie-Madeleine en particulier elle dira: « Il y en a (parmi les Huronnes) qui persévèrent et que nous élevons à la française, on les pourvoit ensuite et elles font très bien. L'on en a donné une à M. Boucher qui a été depuis gouverneur des Trois-Rivières; elles parlent bien français et sont savantes dans la lecture et l'écriture ».⁶¹

57. BRH, 1928, p. 252.

58. P.-G. Roy, BRH, avril 1947, p. 100. Son frère Pierre Le Gardeur de Repentigny décédait sur mer en août de la même année. (Cf. Sulte, MSRC, 1896, p. 31) M. de Tilly s'absentera souvent des Trois-Rivières et il semble que la Poterie gouvernera en son absence.

59. Hist. des C.-F., Sulte, v. 3, p. 101.

60. Lettre du 14 sept. 1641 cité par G. Goyau: Les origines religieuses du Canada, p. 136.

61. Lettre du 9 août 1668, Richaudeau, v. 2, p. 364.

On a célébré le charme des « créoles du Canada ». Pierre, pour sa part, s'est apitoyé sur la pénible existence de la femme huronne, il a également loué son adresse et sa modestie.⁶² A celle qu'il promettait de prendre pour femme « *si Dieu et notre dite mère Eglise y consentent* » il accordait les privilèges coutumiers: communauté de biens et en cas « qu'elle survive au dit Pierre Boucher, elle acquerra sur les biens de son époux tous les droits de la coutume de la ville, prévôté et vicomté de Paris ». ⁶³

L'union n'était certes pas considérée comme une déchéance puisque la famille Boucher y consentait. Gaspard Boucher, Nicole Le Maire, Nicolas Boucher, frère de Pierre, les Lafond, les Baudry étaient de la fête de même que Jacques Leneuf écuyer, sieur de la Poterie, Marguerite Le Gardeur sa femme, Jean Godefroy, M. Hertel, Thomas Godefroy sieur de Normanville, tous parents et amis des dites parties.⁶⁴

Le contrat stipulait que les Pères Jésuites accordaient 200 livres à l'épousée tandis que les Mères Urselines (sic) étaient saisies de la somme de 300 livres donnée par Mme de Breté et destinée à Marie-Madeleine.⁶⁵ Celle-ci d'une main ferme et nette signait le contrat tandis que trois des témoins français devaient se contenter d'y mettre leur marque, ne sachant pas signer.⁶⁶

Les Toupin résidant à Québec n'assistaient pas à la cérémonie et c'était l'une des dernières réunions fami-

62. Pierre Boucher, *op. cit.*, p. 92.

63. Contrat de Mariage de Pierre Boucher, Marie Crestien, Copie de M. B. de la Bruère.

64. Contrat de Mariage, P. Boucher et M. Crestien, BRH, 1934, p. 38.

65. P. Boucher signait une quittance au Père J. Buteux, supérieur des Jésuites des Trois-Rivières, le 1er juin suivant pour la somme de 200 livres promise au contrat du 17 janv. (Cf. BRH, 1934, pp. 38-39)

66. Le Mariage sous le régime français, P. A. Leclerc, RHAF, v. 14, p. 50.

liales pour Nicolas Boucher qui décédait dans la vingt-quatrième année de son âge, peu après; il était sépulturé le 23 mars suivant.⁶⁷

* * *

« M. d'Ailleboust m'établit, avec le Conseil, commis en chef avec 600 livres d'appointements » écrira Pierre Boucher en ses mémoires.⁶⁸ Charge qu'il cumulera bientôt avec celle de capitaine du bourg.⁶⁹

Une première concession lui est donnée en mars 1649, concession de vingt arpents, enregistrée du temps de M. d'Ailleboust.⁷⁰ Deux mois plus tard, le 1^{er} juin, il en recevait une seconde, au Cap-de-la-Madeleine, à lui octroyée par le Père Jacques Buteux.⁷¹ Cette dernière consistait en deux arpents de front par quarante de profondeur, attenant aux terres de Philippe Etienne et de Christophe Crevier, sieur de la Meslée.⁷² Pour la première fois, à notre connaissance, se rencontrent dans un document, le nom de Pierre Boucher et celui de Christophe Crevier. Quatorze autres censitaires, dont Lafond et Baudry recevaient aussi des concessions. Il importe que se groupent les colons car la menace iroquoise ne désarme pas.

67. Frères et soeurs de Pierre Boucher, BRH, 1927, p. 365.

68. BRH, 1926, p. 398.

69. Le Canada militaire, C. de Bonnault, RAPQ, 1949-1951, pp. 516-517.

70. Papier terrier de la Cie des Indes Occidentales 1668, P.-G. Roy, pp. 368-369.

71. Cap-de-la-Madeleine, P.E. Breton, o.m.i., p. 48. Les Pères Jésuites auraient reçu de M. de la Ferté, abbé de la Madeleine, la seigneurie du Cap. J. Le Neuf de la Poterie aurait alors puissamment disputé cette concession. (Cf. Hist. des Can.-Fr., B. Sulte, v. 2, p. 141) Le 1^{er} avril 1647, F. de Lauson, conseiller au Parlement de Bordeaux en faisait la concession aux RR.PP. Jésuites. (Cf. La Seigneurie des RR.PP. Jésuites, BRH, 1935, p. 511)

72. P.-E. Breton, *op. cit.*, p. 48.

On apprenait à quelque temps de là que les Barbares avaient envahi le bourg St-Louis, qu'ils y avaient capturé les Pères Brébeuf et Lalemant qu'ils ont amenés au Bourg St-Ignace pour les torturer affreusement.⁷³ Brébeuf semblait une sorte de Titan au sein d'inconcevables tortures. « Il souffrait comme un rocher » dira le Père Ragueneau.⁷⁴ Lalemant, « de complexion plus délicate » subissait un long martyre de quinze heures et mourait le 17 mars alors que Brébeuf expirait le 16 vers quatre heures de l'après-midi.⁷⁵

Le Frère Malherbe et quelques Français ont eu le courage de se rendre, au péril de leur vie, à la bourgade St-Ignace y recueillir les ossements calcinés des deux Martyrs.⁷⁶

La nation huronne, frappée de stupeur, abandonnait les 15 derniers bourgs occupés par elle et se retirait chez les Nations voisines.⁷⁷

Marie Crestien (sic) et Pierre Boucher sont atteints par ces tragiques événements. Dans la colonie, l'indignation grandit à l'égard de l'infâme Iroquois. Mais on ne saurait passer à l'attaque, à peine peut-on se défendre.

Aussi songe-t-on à construire une palissade autour du Fort, en cas d'assaut. Le 1^{er} août Pierre Boucher, au nom de la Compagnie de la Nouvelle-France, concluait une entente avec Jean Sauvaget, Antoine Desrosiers et Etienne Seigneuret « pour l'achat de 500 pieux de cèdre de onze pieds de long à 15 livres chacun à condition que Boucher fournisse deux bœufs pour amener les pieux depuis le Cap — qui est proche de la maison du sieur Hé-

73. Hist. Can., Lanctot, v. 1, p. 251.

74. Ecrits spir. & hist. M. de l'Inc. Jamet, t. 4, p. 69, note 164.

75. RJ, 1649, p. 25. P. Boucher a connu le P. Gabriel Lalemant qui partait des Trois-Rivières le 6 août 1648 pour se rendre au pays des Hurons. (Cf. F. Rouvier, *op. cit.*, p. 124)

76. Hist. de l'Hôtel-Dieu de Québec, H.R. Casgrain, pp. 203-204.

77. RJ, 1649, p. 25.

risson — jusque sur le bord de l'eau près du fort. »⁷⁸ Baudry, beau-frère de Boucher, s'engage le 19 août « à affiler ces pieux ».⁷⁹

Au cours du même été s'élève la première église des Trois-Rivières aux dimensions de quatre-vingt-dix par vingt-sept pieds⁸⁰ et le magasin est pourvu d'une allonge.⁸¹ Le travail ne manque pas au commis en chef Pierre Boucher qui attend par les prochains vaisseaux un engagé dont il s'est assuré les services par l'intermédiaire du Frère Jean Liégeois.⁸²

Les vaisseaux de la flotte arrivent exceptionnellement tard, les 23 et 24 août. Le Notre-Dame ne paraîtra que dans les premiers jours d'octobre.⁸³ Lorsqu'ils repartiront le Père Le Jeune mandé en France pour y gérer la procure de la mission⁸⁴ et Jeanne Mance seront à bord.⁸⁵ L'influence de ces deux personnages — on se plaît à l'espérer — procurera des secours au pays, malgré la Fronde qui éclatait à Paris en 1648. Un autre espoir — tout à fait inattendu celui-là — s'offre à la jeune colonie: les Anglais de la Nouvelle-Angleterre proposent une alliance éternelle entre les deux colonies indépendamment de toutes les ruptures qui pourraient survenir entre les deux Couronnes. Le Conseil de Québec a même délégué à Boston le Père G.

78. Chapelles et églises trifluviennes, M. B. de la Bruère, p. 13. Il est intéressant de noter qu'il n'y a qu'un cheval au Canada à cette époque. On en avait fait don à M. de Montmagny en 1647. (Cf. *Ecrits spir. & hist. M. de l'Inc.*, Jamet, t. 4, p. 330, note 19)

79. Godbout, *RAPQ*, 1951-1953, p. 510. L'auteur dit qu'il s'agit de 400 pieux cette fois.

80. *La naissance des Trois-Rivières*, M.B. de la Bruère, p. 36.

81. *Inv. des Greffes not. rég. fr.*, P.-G. Roy et A. Roy, v. 1, p. 23.

82. G. Debien, *RHAF*, v. 6, p. 189. Il s'agit de Nicolas Petit, laboureur du Qué d'Alléré.

83. *Ecrits spir. & hist. M. de l'Inc.*, Jamet, t. 4, p. 271, note 6.

84. Paul Le Jeune, *lettres spirituelles*, *RHAF*, v. 12, p. 243, note 15.

85. Jeanne Mance, M.-C. Daveluy, p. 119.

Druillettes et le conseiller Jean Godefroy pour aller traiter de l'affaire.⁸⁶

Pour Pierre Boucher l'année s'achève dans le deuil. Son fils Jacques baptisé le 11 décembre⁸⁷ meurt presque aussitôt après et Marie-Madeleine, languissante, s'éteindra, dit-on, quelques mois plus tard.⁸⁸

86. Rochemonteix, s.j., *op. cit.*, t. 2, p. 134.

87. Registre des Trois-Rivières, 11 déc. 1649.

88. A travers l'histoire des Ursulines, P.-G. Roy, p. 31. Nous n'avons pu trouver la date de ces deux décès.

Chapitre cinquième

TOUT LE PAYS ÉTAIT PERDU ... SANS LA BRAVOURE DE PIERRE BOUCHER¹

La colonie française établie sur les bords du St-Laurent est entrée dans la phase qu'on appellera plus tard, les années sanglantes. Jusque là, selon Marie de l'Incarnation, « les Iroquois n'avaient guère approché de Québec de plus de 40 lieues, mais au début de 1650, ils venaient à 3 lieues seulement du village français. »² Et depuis, ils n'ont guère laissé de trêve tant à la capitale qu'aux deux autres postes. Les Jésuites ont quitté leur résidence Ste-Marie et le Père Ragueneau ramenait à Québec les vestiges de la race huronne: environ 400 rescapés!³

Charles d'Ailleboust qui était allé chercher du renfort en France en revenait à l'automne avec un mince résultat: le camp volant compte maintenant 70 hommes.⁴ Aussi ne s'est-on pas étonné de voir partir le Père J. Lalemant en novembre de la même année « pour contribuer à porter remède aux malheurs de la Nouvelle-France ». ⁵

Aux Trois-Rivières, la vulnérabilité du poste se compliquait de l'instabilité du gouvernement. De Tilly et de

-
1. M. de Lauson à P. Boucher, Mémoires, BRH, 1926, p. 398.
 2. Lettre à Dom C. Martin, 17 mai 1650, Jamet, t. 4, pp. 279-280.
 3. F.J. Bressani, A. Tesnier, DBC, v. 1, p. 46.
 4. M.-C. Daveluy, DBC, v. 1, p. 46.
 5. RJ Côté, 1650, p. 48. Le P. Ragueneau le remplace comme supérieur. (Cf. Ann. Ville-Marie, 1878, p. 404)

la Poterie s'y succédaient à tour de rôle⁶ et le dernier, dit-on, poursuivait d'autres intérêts que le progrès du fort!

Pierre Boucher, par contre, continue de se hausser dans l'estime de son entourage. Le 13 mai 1651, « à la création de l'église paroissiale il était élu marguillier ». ⁷ A trois semaines de là, le 6 juin, M. d'Ailleboust lui donnait une commission de capitaine du bourg. ⁸

Les instructions du Gouverneur étaient des plus précises: faire exercer les colons-soldats le plus souvent possible, à cette fin les faire tirer au blanc; voir à ce que les armes soient tenues en bon état et à ce que personne ne s'en défasse sans permission. Exciter ceux qui vont aux champs à se tenir sur leurs gardes. Faire le guet tous les soirs afin d'éviter une surprise de l'ennemi; presser les travaux de la palissade et ... rapporter au Gouverneur le nom des réfractaires à la garde de jour et de nuit. ⁹ Cette dernière mesure s'imposait vu *l'indépendance* des colons. Malgré l'imminence du danger on préfère tirer sur les tourtes que de tirer à blanc; les tourtes font de si bonnes tourtières! ¹⁰

La bourgade des Trois-Rivières compte environ 153 âmes: 38 ménages, 13 hommes célibataires, 38 jeunes garçons et 26 jeunes filles. ¹¹ La milice, on le constate, ne saurait être nombreuse. Pour comble de malheur, au cours du même été, le 10 août, elle perdait l'un de ses plus valeureux défenseurs en la personne de Jacques Hertel de

6. Les Gouv. des Trois-Rivières, Sulte, BRH, 1896, p. 67.

7. Sulte, Rev. Can. 1913, p. 425.

8. Mémoires M. Boucher, BRH, 1926, p. 398. Depuis l'année précédente P. Boucher touche un salaire annuel de 900 livres.

9. Directives de d'Ailleboust, Ann. Ville-Marie, 1878, pp. 373-374.

10. Pâté de volaille dont se nourrissent les habitants. Par la suite le mot s'appliquera à tous les plats du genre constitués de viande de tourte ou d'autres oiseaux comestibles. (Cf. La vie quotidienne en N.-F., Douville-Casanova, p. 66)

11. Sulte, BRH, 1905, p. 206. (population de 1653)

la Frenière qui mourait à la suite d'un accident.¹² On l'a inhumé dans la chapelle attenante à l'église paroissiale, chapelle qu'il avait lui-même fait construire en reconnaissance pour faveur obtenue.¹³

L'église, la maison du Gouverneur et une trentaine d'habitations dont celle de Pierre Boucher sont situées dans l'enceinte du fort.¹⁴ Quelques autres, hors de l'enceinte sont protégées par le moulin muni de pièces de canon.¹⁵ Parmi ces demeures, se trouve sans doute celle de Gaspard Boucher qui, le 1^{er} juin 1650, obtenait de M. d'Ailleboust « une place pour bâtir au bas du côteau où est le fort ».¹⁶

En dépit de l'obligation contractée par les concessionnaires d'ériger *feu et lieu* sur leur nouvel emplacement et de travailler à la construction de la palissade, celle-ci ne progressait guère au gré du Capitaine et le Père Le Mercier devra en 1652 « malgré les avis des habitants eux-mêmes presser le travail des fortifications ».¹⁷ Une fois terminé, le fort aura les proportions d'un carré d'environ quatre-vingts toises sur cent, mais brisé à deux de ses angles à cause des accidents de terrain. L'enceinte formée de pieux compte trois redoutes aux angles et plusieurs bastions.¹⁸

Pierre Boucher cumule les fonctions de capitaine et de commis en chef. Le 12 août 1651 il présente ses comptes au Père Ragueneau qui lui en donne décharge.¹⁹ L'heure allait bientôt sonner où Pierre se verrait investi de responsabilités nouvelles par Jean de Lauson, le quatriè-

12. Bribes d'histoire, A. Landry, Pages trifluviennes, série A, no 7, p. 19.

13. La vie quotidienne en N.-F., Douville-Casanova, p. 33.

14. Sulte, BRH, 1896, p. 193.

15. Hist. Col. fr. Amérique, Faillon, t. 3, p. 373.

16. Godbout, RAPQ, 1939-1960, pp. 299-300.

17. L. Campeau, DBC, v. 1, p. 471.

18. Visages du vieux Trois-Rivières, R. Douville, pp. 129-130.

19. Ann. Ville-Marie, 1878, p. 404.

me gouverneur de la colonie, débarqué à Québec le 13 octobre 1651. Sa nomination date du 17 janvier précédent. Il est accompagné de ses fils François, Jean et Louis. Charles arrivera le 1^{er} juillet 1652.²⁰

De Lauson n'est pas totalement inconnu au Canada. A titre d'intendant de la Compagnie des Cent-Associés il s'est assuré un immense empire en ce pays neuf, un empire où « nombre de royaumes d'Europe auraient été à l'aise » dira-t-on.²¹ Il arrive muni de tous les pouvoirs à l'effet d'instituer les statuts et règlements relativement à l'armée, la justice, la police et la traite des castors.²²

Ces pouvoirs, il les confiera aux membres de sa propre famille. Jean son fils âgé de dix-sept ans sera créé grand sénéchal. Charles occupera le poste de grand maître des eaux et des forêts. Louis se verra attribuer la seigneurie de la Citière donnée d'abord à François.²³

M. d'Ailleboust le gouverneur sortant de charge se retire en sa propriété de Coulonge située à une lieue de Québec.²⁴ Sans doute a-t-il fait l'éloge de Pierre Boucher, on le constatera à la confiance que lui témoignera M. de Lauson.

Boucher ne brigue pas les honneurs. Jusqu'ici il a servi avec loyauté sous les gouverneurs de Tilly et de la Poterie. Il gardera la même attitude sous Guillaume Guillemot sieur du Plessis-Kerbodot qui devient le 10 novembre de la même année gouverneur des Trois-Rivières. Un incident quasi-tragique marque son arrivée. Le navire *Ste-Anne* « touche les roches à une lieue plus bas que le cap à l'arbre et coule ». ²⁵ Triste augure ainsi qu'on l'interprétera par la suite.

20. J. Monet, DBC, v. 1, p. 439.

21. *Inv. des Concessions en fiefs et seigneuries*, P.-G. Roy, v. 1, pp. 48-50.

22. J. Monet, DBC, v. 1, p. 440.

23. *Hist. Can., Lanctot*, v. 1, p. 261.

24. M.-C. Daveluy, DBC, v. 1, p. 45.

25. *Hist. de la seigneurie de Lauson*, J.-E. Roy, p. 85.

Duplessis-Kerbodot compte probablement parmi ceux dont Pierre Boucher dira: « Nos capitaines venus de France, méprisent les Iroquois et leur façon de faire la guerre. » En certaine circonstance, il passera outre les avertissements du capitaine Boucher et le camp volant enregistrera une lourde perte.

* * *

L'avancement de Pierre Boucher se poursuit. De Lauson étend son autorité de sorte qu'il est maintenant capitaine non seulement du bourg mais aussi de la banlieue des Trois-Rivières.²⁶ Il est de plus constitué lieutenant civil et criminel,²⁷ poste nouveau, résultant des changements apportés dans l'administration de la justice: le grand sénéchal devant être assisté dans les gouvernements trifluvien et montréaliste par un représentant. La nomination lui était signifiée par une lettre de la Compagnie des Cent-Associés, lettre datée du 15 janvier 1652, laquelle, dit-on, ne lui sera remise officiellement que le 18 mai 1653.²⁸ Mais déjà il en exerçait les fonctions puisque le 22 mai 1652 il dressait le procès-verbal de la prise de possession officielle de la seigneurie du Cap-de-la-Madeleine, par le Père René Ménard supérieur de la mission. La dite prise de possession était faite en présence de Roland Godet greffier de Québec.²⁹ Les « puissantes réclamations de Le Neuf de la Poterie » tenteront d'en déposséder les Jésuites.

Le capitaine est tenu en haleine par les incursions iroquoises. Les Barbares s'attaquent maintenant aux Attikamègues, établis sur le territoire du St-Maurice et le 10 mai, assassinent le Père Jacques Buteux apôtre de cette

26. *Mémoires P. Boucher*, BRH, 1926, p. 399.

27. J. Monet, DBC, v. 1, p. 441.

28. *Ma Saberdache Rouge*, J. Viger, v. 1, p. 96.

29. *Inv. des Concessions, etc.*, P.-G. Roy, v. 2, p. 2.

nation ainsi que Fontarabie son compagnon de voyage.³⁰ La liste des victimes est déjà longue depuis le début de l'année puisque le 6 mars les Iroquois ont défait une es-couade de Hurons à quelques lieues des Trois-Rivières,³¹ et que le 2 mai, cinq Algonquins et deux Hurons étaient tués au lac St-Pierre.³²

Au début de juillet, le 2, c'est à Trois-Rivières même que se déroulait un combat très vif en face du fort entre une bande d'Iroquois et un certain nombre de Français et de Hurons.³³ La présence de Pierre Boucher n'est pas signalée à ce combat. De même il est absent lorsque cinq jours plus tard a lieu la signature du contrat de mariage Leduc-Soulinié. Jeanne Mance, Lambert Closse et Charles Le Moyne, personnages déjà célèbres, s'y trouvent réunis. Charles Le Moyne s'est illustré en 1651: il a sauvé Jeanne Mance d'une furieuse attaque; seul il a lutté contre 40 guerriers. Il fait également merveille en diplomatie et bientôt il se signalera comme intermédiaire entre les Français et les Tribus indiennes.³⁴

Lambert Closse ne le cède en rien à son compagnon en fait de bravoure. A peine descendu aux Trois-Rivières, il apprenait que les Iroquois rôdaient autour de Montréal. Il y retournait aussitôt pour ranimer le courage des colons.³⁵

30. Les Trois-Rivières, A. Tessier, p. 74. Le Journal des Jésuites spécifie que la nouvelle était apportée par un Huron le 28 mai. (Cf. Rochemonteix, *op. cit.*, t. 1, p. 263, note 1)

31. RJ, 1652, p. 33.

32. P. Boucher, M.B. de la Bruère, Dix, 1937, p. 244.

33. Les grands voyers de la N.-F., P.-G. Roy, Dix, 1943, p. 188.

34. Iberville, le conquérant, G. Frégault, p. 32.

35. Hist. Col. fr. Amérique, Faillon, t. 2, p. 138. Jeanne Mance, dit-on, serait venue à la rencontre de Maisonneuve parti le 5 nov. de l'année précédente sur le « Hollandois » décidé à ne jamais rentrer au pays s'il ne peut y emmener au moins 100 immigrants. (Cf. Les hommes de Montréal, Sr Mondoux, RHAF, v. 2, p. 60)

L'absence de Pierre Boucher s'explique, il a décidé de fonder un second foyer. L'élue, cette fois, est Jeanne Crevier âgée de seize ans, fille de Christophe Crevier et de Jeanne Enard. Boulanger de Rouen Christophe Crevier s'établissait aux Trois-Rivières dès 1639. Après y avoir séjourné trois ans, il retournait en France, à La Rochelle, mais aurait fait quelques apparitions au Canada en 1649 et 1650 année où le 1^{er} novembre il faisait l'acquisition d'une maison sur la Grande Allée à Québec, maison à lui vendue par Raymond Paget.³⁶

Jeanne, née en France, y séjournera environ huit ans, ce qui n'empêche pas son nom de figurer sur la liste des élèves des Ursulines de Québec.³⁷ Elle a pu, en effet, y faire un bref séjour. Jeanne a deux sœurs et huit frères.³⁸ Le nom de Crevier apparaîtra souvent dans la correspondance et les papiers officiels des Trois-Rivières.

Le contrat de mariage était signé le 5 juillet, à la maison de la Grande Allée, dit-on, et le mariage, béni par le Père Joseph Poncet a lieu le 9 juillet suivant.³⁹

Le Capitaine revient bientôt avec sa jeune épouse à son poste des Trois-Rivières où il a entrepris la construction d'une nouvelle maison le 17 juin précédent. A cette fin, il « achetait du Père André Richard la charpente d'un hangar bâti au lieu et place où était aussi la résidence des Jésuites, pour en utiliser les matériaux ».⁴⁰

L'éternel ennemi ne lui laisse guère le loisir de la terminer car le 18 août, les Iroquois massacrent quatre habitants du bourg! Mathurin Guillet, le notaire Le Boujonnier, le colon Rochereau et le chirurgien Plassays. Guillet

36. Les Pionniers de la région trifluvienne, Godbout, p. 32.

37. Les Ursulines de Québec, AMDG, t. 1, p. 491.

38. Les Pionniers de la région trifluvienne, Godbout, pp. 31-32.

39. Ann. Ville-Marie, 1878, p. 239. Malgré nos recherches, nous n'avons pu trouver le contrat de mariage.

40. Chapelles et églises trifluviennes, M.B. de la Bruère, pp. 20-21.

et Le Boujonnier sont tués sur le champ, les deux autres étaient emmenés captifs.⁴¹

Le coup d'audace indigne toute la population et Duplessis-Kerbodot, témérairement, juge le moment venu de dompter l'insaisissable ennemi, l'ennemi aux mille ruses, dressé à la guerre d'embuscades et qui y excelle. Malgré les avertissements d'hommes d'expérience, notamment du capitaine Boucher qui cependant fera partie de l'expédition, il réunit une cinquantaine d'hommes et se jette à la poursuite des Iroquois.⁴² Ceux-ci contraignent le groupe à la dispersion et ensuite déciment les poursuivants l'un après l'autre. Huit Français dont Duplessis-Kerbodot lui-même sont tués sur place et sept prisonniers sont emmenés en captivité.⁴³ L'expédition, somme toute, ne fait qu'aggraver la situation en démunissant le fort de valeureux défenseurs.

A quelques jours de là, on découvrira au lieu du massacre, deux boucliers où les captifs ont écrit à l'aide de charbons, ces quelques mots: «Normanville, Francheville, Poisson, La Palme, Turcot, Chaillon, St-Germain pris... Je n'ai encore perdu qu'un ongle». ⁴⁴ Hélas, tous ces prisonniers mourront à la suite d'atroces supplices.

La mort de Duplessis-Kerbodot confère le gouvernement intérimaire du bourg à Pierre Boucher jusqu'au retour de Jacques Le Neuf de la Poterie, nommé gouverneur le 8 septembre suivant.⁴⁵ Le poste trifluvien affaibli par les combats et les captures — Pierre-Esprit Radisson était

41. H. Grimard, R. Douville, MSGCF, 1954, p. 17. Flour Le Boujonnier secrétaire du gouverneur et tabellion des Trois-Rivières depuis le 19 juin 1650. Depuis l'arrivée de Lauson il se consacrait uniquement à son poste de notaire. (Cf. *Les Secrétaires des Gouv. et Int. de la N.-F.*, P.-G. Roy, BRH, 1935, p. 76)

42. *Mémoires de la Sulte*, v. 1, pp. 22-23.

43. *Les Trois-Rivières*, A. Tessier, pp. 74-75.

44. T. Godefroy de Normanville, BRH, oct. 1931, p. 636.

45. *Les Gouv. des Trois-Riv.*, Sulte, BRH, 1896, p. 69.

aussi fait prisonnier par les Agniers⁴⁶ — est devenu une proie facile pour l'ennemi. Heureusement, son dernier succès lui a suffi: les Agniers sont repartis pour leurs lointains villages y célébrer leur triomphe de façon cruelle en déchiquetant les prisonniers, en les brûlant à petit feu.

Au sein de cette tourmente Pierre Boucher continue de croire en l'avenir de ce pays qu'il aime et dont il entrevoit les futures richesses. A l'automne, le 7 novembre 1652, il achète de son beau-frère Urbain Baudry dit Lamarche la terre et concession qu'il possédait au Cap-de-la-Madeleine.⁴⁷ Trois colons sont établis en la concession des Pères Jésuites depuis 1651: Nicolas Rivard, Gilles Trottier et Pierre Guillet. A l'épouse de ce dernier, reviendra l'honneur d'avoir donné naissance au premier enfant baptisé en ce domaine le 14 novembre 1652. Jeanne Crevier, la jeune épouse du capitaine Boucher était marraine de l'enfant.⁴⁸

Les familles Boucher et Crevier plus souvent qu'à leur tour semble-t-il seront « de cérémonie » lors du baptême des enfants des Trois-Rivières. Le 25 janvier 1651 Pierre donnait son nom à un petit Indien baptisé à trois ans.⁴⁹ Nicole Le Maire, femme de Gaspard, était marraine le 19 juin 1652⁵⁰ et François Crevier, frère cadet de Jeanne, âgé de douze ans, acceptait comme filleul « un petit sauvage, le 21 septembre 1652 ».⁵¹

* * *

De la Poterie a-t-il déjà quitté son poste de gouverneur? Au début de 1653, le 14 janvier exactement, Pierre Boucher signe une ordonnance à titre de gouverneur des Trois-Rivières, par laquelle « est fait commandement à

46. Chouart et Radisson, N.E. Dionne, pp. 26-27.

47. Inv. greffes, not. rég. fr., A. Roy, v. XI, p. 51.

48. P. Boucher, M.B. de la Bruère, Dix, 1937, p. 252.

49. MSGCF, 1957, Godbout, p. 217.

50. Godbout, RAPQ, 1959-1960, p. 300.

51. Sulte, BRH, 1942, p. 310.

tous les volontaires de se faire habitants ou serviteurs des habitants » d'ici le 14 février, « sous peine de punition corporelle, conformément aux Ordonnances de M. le Gouverneur de l'année passée ». ⁵² La commission de gouverneur ne sera octroyée à Pierre Boucher que le 1^{er} octobre de l'année 1654. ⁵³

Quoi qu'il en soit, les circonstances ne laissent guère de loisir pour les arguties puisque dès la fin d'avril les Iroquois sont en quête de nouveaux triomphes. Le 23 ils brûlent quelques granges. Un mois plus tard, le 28 mai, François Crevier, frère de Jeanne, est lâchement assassiné et le 9 juin, une trentaine de Barbares rôdant au Cap Rouge, après avoir tué F. Boulé, emmènent vifs Pierre Garneau et son fils Charles âgé de huit ans. ⁵⁴

La panique gagne les habitants. En avril, 16 soldats, matelots et domestiques des Trois-Rivières fuient vers Gaspé. Deux domestiques de Québec imitent leur exemple. ⁵⁵ L'idée de regagner la France semble devenir l'idée fixe. Pierre Boucher, pour sa part, s'enracine en Nouvelle-France. Le 23 mai, M. de Lauson lui concède le fief d'Yamachiche et pour la première fois, il prend le titre de sieur de Grosbois, titre qu'il transportera à l'une de ses îles de Boucherville plus tard. ⁵⁶

A titre de lieutenant civil dont les provisions lui ont été remises au cours du mois de mai, il édicte quelques ordonnances, notamment au sujet de la traite des castors; il

52. P. Boucher, *gouv. aux Trois-Riv.*, E.-Z. Massicotte, BRH, 1951, p. 457.

53. *Ma Saberdache Rouge*, J. Viger, v. 1, p. 97.

54. P. Boucher, *M.B. de la Bruère*, Dix, 1937, p. 245.

55. *Hist. Can.*, Lanctot, v. 1, pp. 223-224.

56. *Les bases de l'histoire d'Yamachiche*, R. Bellemare, pp. 47-48. Le nom Grosbois aurait été donné à ce fief « en souvenir de Gros-Chêne, un hameau qui porte encore ce nom dans la commune de Mortagne. » (Cf. P. Boucher, *M.B. de la Bruère*, Dix, 1937, p. 249)

préside aussi quelques audiences.⁵⁷ Audiences interrompues par les raids ennemis. Ainsi le 23 juin, les Agniers attaquent les bastions du fort. Ils sont vigoureusement repoussés, le bruit du canon opère chez eux un effet magique, ils l'appellent « le tonnerre des Français ». Et pourtant, les canons font plus de bruit que de mal. Frustrés dans leurs expectatives, les assaillants se jettent sur les bestiaux qu'ils poussent dans les bois pour les massacrer.⁵⁸

De la Poterie sans se soucier du danger menaçant le bourg « demande congé d'aller à Québec pour quelque affaire » réclamant sa présence. « Je reçus une commission pour commander en son absence » écrira Pierre Boucher.⁵⁹ La commission est datée de Québec le 16 juillet,⁶⁰ jour où le nouveau commandant évalue les biens de Godefroy de Normanville l'un des captifs de l'année précédente. En son procès-verbal Pierre notera — et ce sera la première et l'unique fois où il semble inquiet de l'avenir: « Vu l'incertitude du temps causée par les ennemis et même en état de doute si on doit VUYDER le pays ou non, — on doit remettre les bâtiments au frère de Godefroy », c'est-à-dire à Godefroy de Lintôt.⁶¹ Comme l'angoisse est profonde pour arracher à Pierre Boucher cette courte phrase « étant en doute si on doit vider le pays »!

En fin de juin cependant brille une lueur d'espoir. Des Onnontagués, au nombre de 60, paraissent à Montréal venant constater « si les Français ont le cœur disposé à la paix. » Les Montréalistes ont accueilli la requête avec circonspection, mais il y a eu échange de présents que les Onnontagués exhiberont avec orgueil chez les Onneiouts où ils s'arrêteront à leur retour. Ces derniers paraissaient à leur tour à Ville-Marie en fin de juillet, protestant qu'ils

57. BRH, 1926, pp. 187-192.

58. R.-L. Séguin, RHAF, v. 6, p. 421.

59. Mem. M. Boucher, BRH, 1926, p. 399.

60. Les Gouv. des Trois-Rivières, Sulte, BRH, 1896, p. 69.

61. La naissance des Trois-Riv., M.B. de la Bruère, p. 57.

veulent la paix. L'ambassade n'est guère prise au sérieux n'étant constituée que d'un Onneiout et d'un Huron prisonnier.⁶² Les Français s'étonnent de ces offres de paix de la part de deux des Cinq Nations alors qu'une autre du même groupe continue ses ravages sur les bords du St-Laurent.⁶³ Les Onneiouts se dissocient des Agniers en révélant la campagne projetée par ces derniers qui, au nombre de 600, sont en route pour attaquer les Trois-Rivières.⁶⁴

A ce dernier poste on reçoit également en fin de juillet une délégation composée de 7 personnes: Hurons, Nipissings et Outaouais.⁶⁵ Ces surprises n'endorment pas la vigilance de Boucher ni du Père Ragueneau qui ne cessent d'exciter tout le monde à la prudence. Aussi de Lauson juge à propos que la maison des Jésuites de Québec soit mise « en état défendable ».⁶⁶

Vers la mi-août les choses se précipitent: les Agniers attaquent Montréal et Trois-Rivières à la fois. Le Père Poncet et Mathurin Franchetot sont faits prisonniers le 20 août.⁶⁷ Trois jours plus tard, c'est le combat en règle, au poste trifluvien. Pierre Boucher va opposer une farouche résistance aux attaquants, il a tant de personnes à défendre notamment son fils Pierre né le 18 août il y a cinq jours seulement.⁶⁸ Pour toute garnison le capitaine n'a que 46 hommes « tant vieux que jeunes. »⁶⁹ Il a fait rouler deux pierriers au bon endroit et bientôt on en tire une vingtaine de coups en un quart d'heure. Une chaloupe

62. L.-P. Desrosiers, *Dix*, 1953, p. 46.

63. *Ibid.*, p. 49.

64. La paix-miracle de 1653-1660, L.-P. Desrosiers, *Dix*, 1959, p. 86.

65. L.-P. Desrosiers, *Dix*, 1953, p. 51.

66. Naissance de la ville des Trois-Rivières, M.B. de la Bruère, p. 56.

67. *RJ*, 1653, p. 12.

68. Godbout, *RAPQ*, 1959-1960, p. 301.

69. *Mem. M. Boucher*, BRH, 1926, p. 399.

sous la direction de Vincent Poirier dit Bellepoire aura fort à faire pour atterrir. Mais laissons la parole à Pierre Boucher lui-même qui raconte les traits saillants du combat.⁷⁰

« Le vingt-troisième août, les Iroquois parurent sur l'eau, aussi bien que sur terre. A peine nos gens étaient-ils éloignés d'un quart de lieue du fort — une chaloupe armée de bons hommes ayant été envoyée en reconnaissance au haut du fleuve — qu'ils aperçurent un grand nombre de canots échoués dans une anse: ils déchargèrent leurs armes à feu dessus et aussitôt reprennent leur route vers le fort.

Le tambour à qui j'avais commandé de donner quelques coups de baguette sur sa caisse en cas que la chaloupe eût découvert l'ennemi, me rappela dans le fort: comme j'en approchais, je vis un grand nombre d'Iroquois courant à bride abattue, comme on dit, à travers les champs, faisant mine de venir attaquer la bourgade. Je crie: Aux armes; je fais fermer les portes et rouler deux pièces de canon, que j'avais disposées pour ce sujet. Ces Barbares, au bruit de ce tonnerre se jettent sur les bestiaux qui paissaient proche du Bourg; ils les poussent dans les bois, et les ayant massacrés, ils courent sur les rives du grand fleuve, déchargeant leurs fusils sur notre chaloupe qui se vit assaillie de tous côtés; car onze ou douze canots ennemis vinrent fondre sur elle, la voulant contraindre de s'approcher de la terre pour être battue, et par eau et par terre. On fit feu de tous côtés; l'air fut bientôt rempli de flammes et de fumée. Je fis tirer plus de vingt coups de canon en un quart d'heure qui n'eurent d'autre effet, pour ce que nos boulets n'étaient pas de calibre, que de faire retirer l'ennemi et donner passage à notre chaloupe qui se défendit vaillamment, et avec bonheur; car nos gens tirèrent et blessèrent quelques Iroquois, et pas un d'eux ne reçut aucun dommage.

70. M.B. de la Bruère, *La naissance de la ville des Trois-Rivières*, pp. 44-46.

Ces demi-démons voyant qu'ils avaient été maltraités, allèrent décharger leur colère sur nos blés d'Inde et sur nos blés français. Ils coupaient tout ce qu'ils pouvaient rencontrer, brûlant les charrues et les charrettes laissées en la campagne, pour mettre le feu dans le tas de pois et de blé qu'ils ramassaient: ils mirent le feu en quelques maisons écartées, tuèrent les bestiaux des Pères, qu'on n'avait pu retirer assez tôt; en un mot, on eût dit qu'ils étaient enragés, tant ils faisaient paraître de fureur.

Je fis rouler un canon sur le platon et je fis tirer dessus; les sauvages s'avancèrent, faisant quelques escarmouches et dans ces petits combats un de nos Algonquins reçut un coup de fusil au genou et nous blessions et tuions quelques Iroquois.

Enfin ces Barbares se retirèrent, faisant mine d'avoir assouvi leur rage et leur vengeance; mais à dessein de s'approcher la nuit de la Bourgade pour y mettre le feu, la bourgade n'étant environnée en plusieurs endroits que de gros arbres.

Nous fûmes sous les armes tant que la nuit dura. Je redoublai les sentinelles: la Trompette et le Tambour jouèrent quasi toujours au fort. On n'entendait que ces paroles: Qui va là? La Redoute tira plusieurs coups d'arquebuse, si bien que l'ennemi qui faisait ses approches, épouvanté par ces bruits, désespéra de pouvoir nous prendre ou nous surprendre ».

Ironie du sort, alors que la petite garnison est assaillie par 600 ennemis le gouverneur de Lauson, le même jour, écrit tranquillement au fort St-Louis de Québec qu'il permet aux habitants des Trois-Rivières de se garder eux-mêmes « vu que le bourg est maintenant en bonne défense, que le vieux fort est maintenant rasé et en considération du manque de fonds dans le pays »! ⁷¹

71. Ord. de Lauson à Boucher, RAPQ, 1924-1925, p. 379.

Le 24 au soir, les agresseurs font mine de vouloir traiter de paix. Boucher ne tombe pas dans le piège — car c'en était un — et renvoie les palabres au lendemain. Ce jour-là, trois Français qui se sont mis à la poursuite du Père Poncet réussissent à s'introduire au fort et Pierre Boucher apprend la capture du Jésuite qui a béni son mariage. Il décide alors de parlementer,⁷² ce qui n'aura lieu qu'après neuf jours de siège. Il remettra des présents à Teharihogen, le chef agnier pour obtenir que le Père et son compagnon soient remis en liberté.⁷³ Teharihogen s'embarque avec trois canots pour courir après ceux qui emmenaient les captifs.⁷⁴ Hélas, Franchetot aura été brûlé le 8 septembre et le Père Poncet dont les mains sont atrocement mutilées est adopté par une famille d'Agniers, selon la coutume qui veut qu'on remplace ainsi un guerrier perdu.⁷⁵

* * *

La victoire de Pierre Boucher a sensiblement aidé la cause de la paix. Le Capitaine toutefois attend le retour des captifs pour se rendre avec eux et leurs ravisseurs conclure le traité avec l'Ononthio de Québec.

Le poste trifluvien a repris son programme coutumier. Les choses se sont améliorées avec l'arrivée à Québec de la grande recrue de M. de Maisonneuve. Cent hommes débarquaient le 22 septembre; Maisonneuve lui-même descendait en la capitale le 27 suivant.⁷⁶ Sur le premier navire se trouvait la sœur Marguerite Bourgeoys, la champenoise dont le rôle sera grand dans la colonie.

Maisonneuve a tenu parole et malgré la triste situation de la France, il a pu lever ces colons qui, en défendant

72. L.-P. Desrosiers, *Dix*, 1953, pp. 57-58.

73. Ferland, *op. cit.*, t. 1, p. 312.

74. C.B. Moras, *Nova Francia*, 1926, pp. 250-251.

75. RJ, 1653, p. 13.

76. Ferland, *op. cit.*, t. 1, p. 314.

Montréal, protégeront les deux autres postes. Le Gouverneur de Montréal éprouve de la difficulté à trouver des barques pour transporter son groupe à Ville-Marie. De Lauson ne lui aide guère. Ombrageux, il paralyse, dit-on, les tentatives de ses lieutenants. Montréal, qui n'est pas sous son autorité, lui inspire de la défiance.⁷⁷

Avec l'accroissement de la population se dissipent les craintes de Pierre Boucher; plus jamais ses écrits ne parleront « de vider le pays ». Le 18 octobre, il est parrain — par procuration — d'Angélique, fille de Jean Poisson et de Jacqueline Chamboy; le baptême a lieu à Sillery.⁷⁸

Deux jours plus tard, par devant Séverin Ameau, notaire en la juridiction des Trois-Rivières, il constitue Louis Rouer de Villeray son procureur général et spécial.⁷⁹ Le sieur de Villeray « est investi du pouvoir de demander, recevoir, faire embarquer les marchandises et de pourvoir à toutes les affaires concernant le dit sieur Boucher ». ⁸⁰

Enfin aborde aux Trois-Rivières, le 28 octobre, le Père Poncet.⁸¹ Pierre Boucher reconduira lui-même le Jésuite à Québec avec les Ambassadeurs agniers. Auparavant, le 2 novembre, il assiste à la signature du contrat de mariage de Claude Houssard et de Madeleine Cousteau puisque mention y est faite comme premier témoin de: « honorable homme Pierre Boucher, capitaine, commandant aux Trois-Rivières et juge prévost du Cap ». ⁸²

Le départ a lieu aussitôt après la signature du contrat et l'on arrive à Québec le 4 novembre. Le retour du Père Poncet, accompagné du Père Richard et de M. Boucher

77. Marguerite Bourgeoys, Jamet, t. 1, p. 94.

78. Godbout, MSGCF, 1937, p. 219.

79. B. Weilbrenner, DBC, v. 1, p. 593.

80. A propos de L. R. de Villeray, P.-G. Roy, BRH, 1925, pp. 419-420.

81. P. Boucher, M.B. de la Bruère, Dix, 1937, p. 246.

82. Visages du vieux Trois-Riv., R. Douville, pp. 132-133.

ainsi que de 7 Iroquois est salué de trois coups de canon.⁸³

Le gouverneur de Lauson, en apercevant Pierre Boucher lui dit en l'embrassant: « Ah! que vous avez eu de bonheur d'avoir si bien conservé votre poste. Car si les ennemis eussent pris les Trois-Rivières, tout le pays était perdu. Mais que puis-je faire pour vous récompenser? Le pays est si pauvre qu'il n'y a pas de quoi payer les officiers. Tout ce que je puis, c'est de vous donner le commandement d'une place que vous avez si bien défendue. » Pierre Boucher rapportera ces paroles en y ajoutant: « Et il me fit expédier des commissions qui portent qu'elles m'ont été données pour récompense d'avoir si bien défendu cette place ». ⁸⁴

Dans les petites rues de Québec circulent de grands personnages: Maisonneuve, Marguerite Bourgeoys, Jeanne Mance et Pierre Boucher. La capitale n'a qu'une population de 400 âmes.⁸⁵ L'on ne manque pas de visiter les Hospitalières et les Ursulines. « Tous viennent à Marie de l'Incarnation, gouverneurs, missionnaires, soldats, coureurs de bois, hommes d'affaires et trafiquants de pelleteries; Français ou Sauvages, personne ne se dérobe à son prestige ». ⁸⁶

Les Hospitalières sont encore vêtues de gris, Marguerite Bourgeoys le notera. Quant aux Ursulines dont le monastère a brûlé le 30 décembre 1650, elles sont vêtues de noir, mais avec de l'étoffe à elles donnée par les Jésuites.⁸⁷

La « paix-miracle » est signée le 9 novembre et se termine par deux grands festins offerts successivement par les Hospitalières et les missionnaires jésuites.⁸⁸

83. C.B. Moras, *Nova Francia*, 1926, p. 251.

84. Mém. de M. Boucher, BRH, 1926, p. 400.

85. Hist. des C.-F., Sulte, v. 3, p. 51. La grande recrue ne partira pour Montréal que vers la mi-novembre.

86. *Ecrits spir. & hist. M. de l'Inc.*, Jamet, t. 1, p. 35.

87. *Ibid.*, t. 4, p. 312.

88. Hist. Can., Lanctot, v. 1, p. 265.

Pierre Boucher, principal artisan de cette paix, connaît la gloire. Elle n'altèrera pas sa modestie: il demeurera l'homme simple et courageux qu'attendent de nouveaux combats et aussi de nouveaux honneurs.

Chapitre sixième

... ET JE DEMANDAI À ME RETIRER SUR MON BIEN...¹

Même si le poste des Trois-Rivières jouit d'une paix relative avec les Iroquois, le repos du lieutenant civil et criminel n'en est pas assuré pour autant. L'indépendance des colons persiste et il arrive souvent qu'on porte en appel les sentences du juge Boucher. Ce qui incite de Lauson à émettre une ordonnance le 18 novembre 1653 où il stipule qu'afin « d'éviter de rendre ses sentences illusoires, pouvoir est donné à Pierre Boucher de les faire exécuter en matière civile, nonobstant le cas d'appel, oppositions et appellations quelconques ». ² L'arrêt, publié aux Trois-Rivières à l'issue de la grand-messe, est affiché aux portes du dit bourg et de l'église, dimanche le 23 novembre par Séverin Ameau greffier. ³

Trois jours plus tard, le juge Boucher doit trancher le différend entre Médard Chouart Des Groseilliers, le futur et tristement célèbre transfuge, et Jean Lanquetteau (sic) au sujet de la vente d'une ferme et d'instruments aratoires à lui vendus par Marguerite Hayet — Mme Des Groseilliers. Cette fois le registre d'audiences laisse deviner combien le débat a été ardu: « Parties ouies, après plusieurs contestations de part et d'autre » y lisons-nous. Des Groseilliers et Lanquetteau devront contribuer l'un et l'autre

1. Mém. de M. Boucher, BRH, 1926, p. 400.

2. Ord. de M. de Lauson, BRH, 1926, p. 735.

3. Registre d'Audiences, Trois-Rivières, 23 nov. 1653.

au rétablissement de la paix. « La porte de la grange sera fermée à clef et celle-ci sera confiée à M. Madry voisin le plus proche du bâtiment. Aucune des deux parties n'y pourra pénétrer sans l'assentiment de l'autre ». ⁴

Tantôt c'est à titre de gouverneur intérimaire que Pierre Boucher s'adresse aux Trifluviens. Aussi le 7 décembre, lit-on en l'ordonnance publiée ce jour-là : « Le sieur Boucher gouverneur au fort et habitation des Trois-Rivières pour et en l'absence de M. de la Potterie (sic) fait défense à tous les soldats, habitants, compagnons et autres qualités et conditions qu'ils soient de traiter avec les sauvages aucun castor ou pelleterie quelconque pour quelques sortes de marchandises, sous peine de confiscation des dites marchandises avec amende arbitraire. » L'acte est signé « en notre hostel aux Trois-Rivières ». ⁵

Le 26 juillet précédent il avait fait défense « à des particuliers non habitants de traiter avec les Trifluviens ». ⁶ Documents révélateurs prouvant que la traite des fourrures est la ressource par excellence et qu'elle est populaire aux Trois-Rivières. La Relation fait l'éloge des terres fertiles, des forêts giboyeuses et des lacs poissonneux surtout en cette année 1653. ⁷ Mais le colon — surtout celui des Trois-Rivières — ne saurait être indifférent « à cette monnaie d'échange de fourrure qui lui permet d'épargner le 25 % de profit qu'on ajoute au prix des marchandises de France ». ⁸ Il en résulte des abus.

4. *Ibid.*, 26 nov. 1653. Ce M. Madry est Jean Madry, chirurgien de la garnison des Trois-Riv. de 1653 à 1655. Il obtiendra en 1658 la permission d'établir une maîtrise de Barbiers-Chirurgiens en N.-F. Lieutenant du premier médecin du Roi, il devint par la suite premier chirurgien de l'Hôtel-Dieu de Québec. (Cf. V. Morin, *Dix*, 1960, p. 69)

5. BRH, 1926, pp. 187-188. Ce qui laisse entendre qu'est terminée la construction commencée en juin 1652.

6. *Ibid.*, p. 188.

7. RJ, 1653, p. 29.

8. Lanctot, RHAF, v. 11, p. 528.

Pour l'instant, le Gouverneur intérimaire semble plus préoccupé par la question iroquoise. La paix a été signée l'automne dernier, mais Pierre Boucher moins que tout autre ne s'abandonnera à une fausse sécurité. Trop souvent déjà il a été témoin des revirements subits, inexplicables de ces dangereux adversaires. Aussi décrète-t-il le 20 janvier 1654 le déboisement des îles situées à l'embouchure de la rivière des Trois-Rivières, « à cause que le bois debout pourrait servir de retraite aux Iroquois, nos ennemis ».

Le déboisement, tout le monde en convient, s'effectuera plus facilement avant la débâcle des glaces. Si l'on n'obtempère pas à cette directive « donnée avec le consentement de M. de Lauson, les dites îles seront concédées à d'autres ». ⁹

Parmi ces îles, l'une de plus grande superficie, appartient aux Pères Jésuites. Le Père L. Garreau la cèdera le 9 mars de l'année suivante à Christophe Crevier beau-père du lieutenant civil et criminel. ¹⁰ La famille Crevier habite maintenant Trois-Rivières et cela ne facilitera pas la tâche de Pierre Boucher, on le constatera. ¹¹

Désireux de servir la justice et d'opposer à maux nouveaux, nouveaux remèdes, il n'hésite pas à instaurer le régime de l'heure avancée le 13 mars 1654. Les employés de Le Neuf du Hérisson se plaignent que leur maître « les fait lever trop matin ». Or Pierre Boucher plus conscient que jamais du danger couru par les colons travaillant aux champs, décrète que: « après Pâques, ils iront au travail

9. BRH, 1926, p. 189. De Lauson devra le 12 nov. de la même année réitérer l'ordre de déboiser les îles. (Cf. RAPQ, 1924-1925, p. 389.)

10. Crevier achètera les parts des co-propriétaires. L'île sera désignée sous le nom de St-Christophe. (Cf. Sulte, Rev. Can. 1906, p. 426, v. 2)

11. Crevier sera parrain aux Trois-Rivières de Marie Lucas en janv. 1655. (Cf. Sulte, BRH, 1942, p. 510)

au soleil levant et le quitteront au soleil couchant, d'ici la fin de septembre ». Mais il aura pris soin d'établir que, « à tour de rôle, l'un des employés se lèvera devant le jour pour faire du feu, éveiller les autres pour aller au travail. »¹² Ainsi tout le monde trouvera son compte et par-dessus tout, la sécurité des colons et conséquemment du poste lui-même y aura gagné.

L'obligation de juger, de condamner n'agréa pas à Pierre Boucher. On le verra en 1664 démissionner de sa fonction de juge royal moins d'un an après sa nomination.¹³ Mais il n'hésite pas, le cas échéant, à faire preuve de sévérité. Ainsi, le 8 mai 1654, Raphaël Thierry, « convaincu d'usure et de rapine à l'endroit des habitants des Trois-Rivières se voit condamner à 300 livres d'amende ».¹⁴

De même le 31 juillet suivant, pour parer aux désordres imputables à certains « trafiquants passagers » qui frustrent les colons trifluviens au sujet de la traite, il établit la liste des valeurs d'échange. Il est intéressant d'y noter: les tapabors¹⁵ bordés de clinquant vaudront dix castors.¹⁶

Dans une ordonnance du 20 juin précédent, M. de Lauson lui-même aura condamné la traite moyennant boissons enivrantes « sous peine d'amende arbitraire et même de punition corporelle ». Il aura chargé « le sieur Boucher de tenir la main à l'exécution de ses ordres et de lui envoyer par la première commodité avis signé de lui de la publication qu'il aura faite de l'ordonnance ».¹⁷

12. P. Boucher, *M.B. de la Bruère*, Dix, 1937, p. 251.

13. Le 29 oct. 1664. Marion, *op. cit.*, p. 37.

14. Chapelles et églises trifluviennes, M. B. de la Bruère, pp. 23-24.

15. BRH, 1926, p. 190.

16. Tapabor: espèce de coiffure dont les grands bords peuvent se rabattre pour garantir de la pluie et du froid. (Cf. P.-G. Roy, Dix, 1939, p. 107)

17. Ord. de Lauson, RAPQ, 1924-1925, pp. 384-385.

Les témoignages de confiance donnés par le Gouverneur à Pierre Boucher affermissent son autorité auprès de ses concitoyens, mais il s'en trouve encore qui « en appellent de ses sentences. » Marguerite Le Gardeur porte son différend avec Judith Rigaud au tribunal de M. de Lauson en juillet. Judith Rigaud s'était engagée à travailler pendant cinq ans au service de la première, mais a contracté mariage avec François Le Maistre dit le Picard.¹⁸ De Lauson maintiendra la décision de Boucher à l'effet de considérer l'engagement rompu. On favorise les mariages afin d'accroître la population de la colonie. A cette fin, Anne d'Autriche elle-même faisait diriger vers le Canada « quelque nombre de filles fort honnêtes tirées des maisons d'honneur » écrivait le Père Le Jeune, au printemps de cette année.¹⁹ Les filles canadiennes se marieront fort jeunes et les cas ne sont pas rares où les veuves contracteront un troisième et même un quatrième mariage. Il est difficile d'ailleurs pour les veuves mères de jeunes enfants de les élever en ce pays neuf offrant pratiquement deux seules carrières: celle des armes et celle d'agriculteur.

Les mariages ainsi que la signature des contrats, constituent les réunions sociales auxquelles tout le monde participe. Et Pierre Boucher, le 9 septembre, est témoin de Mme de Francheville, Jeanne Jallaut, qui convole en secondes noces avec Maurice Poulain. Par exception, le contrat ne se signe que le 6 décembre suivant, devant le sieur Ameau. L'acte portera la signature de Pierre Boucher et de sa femme Jeanne Crevier.²⁰

Ce n'est plus en qualité de gouverneur intérimaire qu'il signe, mais bien de gouverneur en titre. Il en recevait la commission le 1er octobre de M. de Lauson qui

18. R. Douville, *Dix*, 1933, p. 73.

19. Le baron de Labontan, J.-E. Roy, p. 173. Le Père Le Jeune est alors en France.

20. Sulte, *Mel. Hist.*, v. 6, p. 9.

précisait: « En reconnaissance du service rendu par lui lorsque, en 1653, les Iroquois attaquèrent le bourg qu'il avait si bien défendu, la charge lui était octroyée avec droits, gages et honneurs y appartenant ». ²¹

Gages et honneurs y appartenant! Ils sont minces en vérité comparativement aux responsabilités incombant au gouverneur. Il le constatera une fois de plus à peu de temps de là, en novembre, alors que les Iroquois fondant à l'improviste sur Trois-Rivières en tuent deux résidents: Jean Lanqueteau et Mathieu Labat. ²² Les victimes seront les deux seuls hommes que la garnison perdra sous le gouvernement de Boucher ainsi qu'il le dira en ses Mémoires, ²³ car le Commandant parera à de telles pertes. Dès le 15 novembre, il émet une ordonnance sévère défendant à toute personne de travailler seule dans un champ sous peine de trois livres d'amende et de deux jours de prison. Le même document recommande, sous peine d'une autre amende, de porter sur soi continuellement, avec son arme, poudre et plomb pour tirer six coups. ²⁴ Les strictes mesures porteront leurs fruits

* * *

Au cours de l'hiver 1655, une fille naît au foyer Boucher. On la prénomme Marie à son baptême, le 8 mars, où Christophe Crevier est parrain et Marie Boucher, Mme Etienne de Lafond, tante paternelle de l'enfant, est marraine. ²⁵

La naissance de Pierre fils, le 18 août 1653, n'avait été marquée d'aucune célébration; les Iroquois assiégeant le fort. Mais en cette année 1655 où l'hiver lui-même pro-

21. *Ma Saberdache Rouge*, J. Viger, v. 1, p. 97.

22. P. Constant, *MSGCF*, 1959, p. 27.

23. *BRH*, 1926, p. 400.

24. M. B. de la Bruère, *Dix*, 1937, pp. 252-253.

25. *Registre des Baptêmes et Sépultures des Trois-Rivières*.

tège en quelque sorte le fort des excursions ennemies, on aura sans doute réuni la parenté pour célébrer l'événement, selon la coutume établie.²⁶

Il suffit de lire les dernières volontez (sic)²⁷ de M. Boucher pour être persuadé que l'enfant est accueillie avec joie. Pierre Boucher a établi, en son foyer, une atmosphère de confiance, d'affection et d'harmonie. L'union des cœurs, il la recommandera instamment après avoir vécu le programme qu'il trace aux siens. « Que l'intérêt ne soit jamais capable de mettre la moindre division entre vous. Ne vous amusez pas à écouter les rapports qui vous seront faits. Aimez-vous les uns les autres dans la vue de Dieu ». Autant de paroles prouvant son esprit de concorde, son désir de voir vivre les siens dans la paix et l'entente.

Il est vrai qu'au cours de sa longue carrière, il aura eu maintes occasions de constater quelle prédisposition manifeste la jeune nation canadienne aux plaidoiries. On a vu Gaspard Boucher aux prises avec Thomas Giroust. Avant que 1655 s'achève, il intentera une poursuite contre Elie Bourbaut et Michel Lemay.²⁸ Et en juin de cette année, c'est Jeanne Esnard, femme de Christophe Crevier, belle-mère du Gouverneur qui réclame sa part d'un veau appartenant à Laframboise, mais qu'elle a gardé et soigné. Le juge Boucher donnera gain de cause à Mme Crevier.²⁹

26. Marie Boucher épousera René Gaultier de Varennes, sera mère d'un prêtre Jean-Baptiste de Varennes, archidiaque et conseiller-clerc au gouvernement de Québec; d'une religieuse ursuline, Mère Marie de la Présentation; de Pierre de la Vérendrye, découvreur de l'ouest canadien et aïeule de la première Bienheureuse canadienne Marguerite d'Youville.

27. Document reproduit dans: *Une vieille seigneurie, Boucherville*, par L. Lalande, s.j., pp. 54-70.

28. Godbout, *RAPQ*, 1959-1960, p. 300. En 1662, il plaidera contre J. Bénéard.

29. *Sulte*, *Rev. Can.*, avril, 1908, p. 152.

Le printemps a ramené les Iroquois. En fin de mai, ils massacraient à Sillery le Frère Liégeois.³⁰ Peu de temps après, à l'Île-aux-Oies, ils abattaient lâchement Jean Moyen, sa femme, quatre serviteurs et un nommé Macart tandis qu'ils emmenaient captives Elisabeth et Marie Moyen ainsi que Marie et Geneviève Macart.³¹ On annonce, de plus, que les Anglais sont à l'Acadie, avec quatre vaisseaux de guerre. Heureusement la rumeur est fausse.³²

Pierre Boucher veille à ce que ses prescriptions soient observées relativement à la sécurité du poste et les Iroquois n'oseront s'y attaquer même s'ils rôdent aux alentours. Bien plus, les Trifluviens, de même que la garnison de Montréal, captureront quelques ennemis, facilitant ainsi le conseil de la paix qui sera tenu le 12 septembre. Les Iroquois seront mis aux fers, ce qui les humilie profondément et comme, parmi eux, se trouvent plusieurs capitaines, les Françaises captives ne seront point molestées. On les ramènera à Montréal où elles seront accueillies par Jeanne Mance en son hôpital.³³

Le gouverneur Boucher signera le registre paroissial, le 20 juillet à titre de parrain du fils d'Hélie Grimard, le futur compagnon de Radisson et de Des Groseilliers.³⁴ Sa confiance en l'avenir, il veut l'inspirer aux autres et il accepte, il accorde des concessions en ce pays immense où la terre s'offre à qui veut l'exploiter. Le fief de Grosbois reçu en 1653 s'agrandit le 9 août 1655 par les soins du Gouverneur général qui lui donne de plus vastes proportions.³⁵ Le 7 octobre suivant, Pierre Boucher lui-

30. Rochemonteix, *op. cit.*, t. 1, p. 225, note 2.

31. La paix-miracle 1653-1660, L.-P. Desrosiers, Dix, 1959, p. 95.

32. M. de l'Inc., 12 oct. 1655, Richaudeau, v. 2, pp. 86-87.

33. L.-P. Desrosiers, Dix, 1959, p. 95 et lettre de M. de l'Inc., 12 oct. 1655.

34. Visages du vieux Trois-Rivières, R. Douville, p. 133.

35. Les bases de l'histoire d'Yamachiche, R. Bellemare, pp. 35-36.

même concède à Jean-Baptiste Bourgery un emplacement dans l'enclos du fort.³⁶ Deux jours plus tard, Jean Sauvaget, procureur fiscal de Pierre Boucher reçoit la concession d'une pointe de sable « étant en islette ».³⁷

Etienne de Lafond est gratifié par de Lauson d'un fief au-dessus de la rivière dite de la Madeleine.³⁸ Quant à Pierre Boucher, le 20 octobre, il reçoit en fief noble « une île située dans le fleuve des Trois-Rivières qui est la dernière des quatre en montant et qui couvre une superficie de quarante à cinquante arpents. Jusqu'alors l'île était connue sous le nom de l'île à M. Boucher, ce qui laisse entendre que déjà elle lui avait été concédée en roture. » Mais l'acte du 20 octobre spécifie qu'elle lui est concédée « à perpétuité, en fief mouvant de Québec, par un seul hommage. »³⁹ Pierre Boucher la désignera sous le nom de l'île St-Joseph, à qui le Canada était consacré dès 1624.⁴⁰

L'Ecole de spiritualité française, l'influence des Marie de l'Incarnation, Marguerite Bourgeoys, Catherine de St-Augustin, Jeanne Mance; le souvenir des Jésuites et des laïques eux-mêmes qui ont subi le martyre marquent profondément la première génération canadienne.

Le danger de mort qui, à chaque instant, guette les colons contribue à maintenir dans les familles une atmosphère intensément chrétienne dont se ressentent les écrits et les décisions de Pierre Boucher.⁴¹

36. Godbout, *RAPQ*, 1959-1960, p. 345.

37. *Chapelles et églises trifluviennes*, M. B. de la Bruère, 1933. Sauvaget remplace Rouer de Villaray maintenant secrétaire de Lauson. (*Cf.* *DBC*, v. 1, p. 593)

38. *Inv. des concessions, fiefs, etc.*, P.-G. Roy, v. 2, p. 8.

39. *Hist. des C.-F.*, Suite, v. 4, p. 12.

40. *M. de l'Inc. et le climat spirituel de la N.-F.*, A. Rayez, *RHAF*, v. 16, p. 28.

41. Lorsque, en 1657, sera érigée la Congrégation de la Ste-Vierge, P. Boucher en fera partie. Plus tard, il établira la congrégation à Boucherville et en sera le premier président. (*Cf.* Lalande, *op. cit.*, p. 45)

Le 9 mars 1656, le Père Jacques de la Place, procureur des Jésuites des Trois-Rivières concède à Pierre Boucher « la consistance de quatre arpents de terre de front sur cinquante arpents de profondeur au Cap-de-la-Madeleine, au-dessus de la rivière Faverel ». ⁴² La concession sera appelée fief Ste-Marie par Pierre Boucher qui déjà projette de s'y établir à demeure. Le militaire chez-lui n'a pas absorbé le cultivateur, il retournera au travail de la terre dès qu'il sera libéré. D'ici-là, sans préjudice pour ses autres fonctions, on le verra s'assurer la présence de futurs colons par la concession, la vente de terres attendant au fief. ⁴³

C'est le rôle de pacificateur qu'il assume auprès de trois Capitaines agniers venant audacieusement lui demander — au cours de mai — à quel endroit doivent camper leurs 300 guerriers. Le Gouverneur tente de les détourner de leur dessein vu le traité signé entre eux et les Français et conséquemment les Hurons leurs alliés. Il ajoute même des présents aux paroles encourageantes. Les Agniers eux-mêmes répondent de la même façon par 8 colliers de porcelaine dont l'un signifie que les Français devront fermer leur pays à l'Onnontagué. La requête — ils le savent — arrive trop tard puisqu'ils ont rencontré et même attaqué la flotille commandée par Zacharie Dupuis, composée de 60 Français, de 4 Pères et 2 Frères jésuites allant établir la mission Ste-Marie de Gannenta, en plein pays onnontagué. ⁴⁴

L'incident semble clos, mais Pierre Boucher ne s'abandonne pas à son apparent succès. De fait les Agniers à quelques jours de là profitent d'une nuit obscure pour

42. Inv. des concessions, fiefs, etc., P.-G. Roy, v. 5, p. 183.

43. Le 11 mai, il vendra une terre à Pierre Lefebvre et le 20 août il recevra de Christophe Crevier la moitié de l'île St-Christophe en contre échange d'une terre située au Cap. (Cf. Inv. greffes, not. rég. fr., A. Roy, v. XI, pp. 56-57)

44. RJ, 1657, p. 4.

opérer un raid sur la mission huronne de l'Île d'Orléans, et déciment presque entièrement le reste de cette nation.⁴⁵

L'ennemi concentrera désormais ses attaques sur les postes français. Embuscades, raids, enlèvements vont se multiplier, maintenant les colons en une atmosphère d'insécurité. Pierre Boucher n'échappe pas à l'ambiance. « Comme il n'y a rien de si incertain que la mort » explique-t-il dans une requête à de Lauson, il demande que « soient élus d'autres marguilliers à la paroisse, afin qu'il puisse rendre compte de ce dont il a eu le maniement ». À plusieurs reprises, il a exprimé ce désir auquel on n'a pas encore donné suite. Il craint « que, s'il venait à mourir, on puisse donner de la peine à ses héritiers ».

Le Gouverneur général ordonne « que le sieur Boucher se retire par devant le Père Léonard Garreau, chargé de la paroisse, et M. Jean Sauvaget, procureur fiscal, pour rendre les comptes de la fabrique de la paroisse. »⁴⁶ La décision, datée du 5 juin, parvient bientôt au requérant; la saison est clémente, disent les documents de l'époque, où l'on souligne que les vaisseaux d'outre-mer sont arrivés au pays à bonne heure, au début de juin.⁴⁷

Pierre Boucher rendra bientôt ses comptes et ses héritiers ne seront pas inquiétés. Ses héritiers, ils sont maintenant au nombre de trois. Lambert, son deuxième fils, naît le 12 août, il sera baptisé le 21 suivant et portera le nom de Boucher de Grandpré selon le titre de sa seigneurie située entre la Rivière-du-Loup et le fief de Grosbois.⁴⁸

Quant au Père Garreau, son existence prendra bientôt fin. Aux derniers jours d'août, il s'embarque avec le Père G. Druillettes pour aller évangéliser les peuplades du lac

45. *Ibid.*, pp. 5-6

46. Ord. de Lauson, RAPQ, 1924-1925, p. 391.

47. RJ, 1655-1656, p. 1.

48. Registre des Baptêmes et sépultures des Trois-Rivières.

Michigan. Mais un autre parti d'Agniers, sous la direction du Bâtard Flamand erre sur le fleuve.⁴⁹ Pierre Boucher dépêche aussitôt un canot à Québec afin de prémunir les missionnaires qui, en voyageant de nuit, échappent à l'embuscade.⁵⁰ Mais les implacables ennemis les rejoindront sur le lac des Deux-Montagnes, près de Vaudreuil. Le Père Garreau blessé d'une balle est saisi par les Iroquois qui, après l'avoir dépouillé, le transportent à Montréal où il expire le 2 septembre dans la trente-sixième année de son âge.⁵¹

Cet événement prouve une fois de plus la fourberie des « Iroquois, qui, malgré le traité de paix et la parole donnée aux Jésuites qu'ils ne dépasseraient pas les Trois-Rivières, viennent en grand nombre à Québec au cours de l'été. A leur approche, les maisons se vident et les malfaiteurs les pillent pour aller ensuite vendre leur « picorage » au poste trifluvien », écrit Marie de l'Incarnation.⁵²

Il est à remarquer cependant que les Iroquois qui attaquent lorsqu'ils sont les plus forts, selon l'assertion de Pierre Boucher, n'osent s'en prendre aux Trois-Rivières. Leur visite au poste leur a toutefois permis de juger qu'ils auraient l'avantage sur la garnison. Sans doute se rappellent-ils le siège de 1653 et l'humiliant traité de paix qu'ils ont été forcés de signer alors, le chef des Blancs les ayant tenus en échec.

* * *

Le printemps canadien a reparu, ce printemps que Pierre Boucher appelle l'été. « Dès le cours de mai, écrira-

49. Le Bâtard Flamand, chef Iroquois, métis d'un Hollandais et d'une femme agnier. (Cf. Rég. de Carignan, Sulte-Malchelosse, p. 44)

50. Les Jésuites Martyrs du Can., P. Martin, p. 237.

51. Ann. Ville-Marie, 1878, p. 372, note 1.

52. Lettre à son fils, 14 août 1656, Richaudeau, v. 2, p. 109.

t-il, les chaleurs sont grandes et on ne dirait pas que nous sortons d'un grand hiver; l'on voit en moins de rien la terre parée d'un beau vert ». ⁵³

Le 9 juin 1657, le Gouverneur des Trois-Rivières est à la Pointe-du-Lac en compagnie de son procureur; il procède à la prise de possession du fief accordé à son fils par Jean de Lauson, le 5 août de l'année précédente. ⁵⁴ Peu après, le Gouverneur quittait la colonie pour aller défendre ses intérêts menacés en la métropole. De Lauson qui s'était attribué le monopole de la traite avec, pour agent, Des Groseilliers, a été dénoncé. ⁵⁵ Il partait en compagnie du Père Jérôme Lalemant après avoir institué Charles de Lauson-Charny, son fils, administrateur de la colonie.

De Lauson, père, ne reviendra plus au pays, on lui donne un successeur Pierre Le Voyer, vicomte d'Argenson nommé au poste le 26 janvier 1657 et qu'on attendait au pays avec les premiers vaisseaux, mais son navire ayant dû relâcher en Irlande, l'arrivée est remise à l'an prochain. ⁵⁶

Charles de Lauson éprouve plus d'attraits pour le sacerdoce que pour l'administration; il remet sa charge à Louis d'Ailleboust rentrant de France avec les quatre premiers Sulpiciens destinés à Ville-Marie. ⁵⁷ Et c'est à d'Ailleboust qu'incombe la tâche d'inaugurer les changements apportés au mode d'administration de la traite. Le conseil sera constitué à l'avenir du Gouverneur, d'un directeur triennaire nommé par la Compagnie de la Nouvelle-France et de quatre conseillers élus pour deux ans, à la pluralité des voix, avec la liberté de suffrages: deux conseillers pour Québec et un conseiller pour chacun

53. Boucher, *op. cit.*, p. 18.

54. Les bases de l'histoire d'Yamachiche, R. Bellemare, p. 30.

55. Jean de Lauson, père, J. Monet, DBC, v. 1, p. 440.

56. Annales de l'Hôtel-Dieu de Québec, Jarret, p. 96, note 3.

57. *Ibid.*, p. 93, note 3.

des postes de Trois-Rivières et de Montréal.⁵⁸ Pierre Boucher sera élu à ce poste par ses concitoyens.⁵⁹

La traite subit une baisse cependant à cause des incursions ennemies. Les Onneiouts font maintenant des leurs; à Montréal, ils ont tué Nicolas Godé, Jacques Noël et Jean de St-Père.⁶⁰ D'Ailleboust émet alors l'ordre d'arrêter tous les soi-disant ambassadeurs qui se présenteront à l'un ou l'autre fort. L'ordre est exécuté aux Trois-Rivières où l'on joue de finesse avec cinq Agniers qu'on parvient à faire pénétrer dans l'enceinte fortifiée. Ils sont aussitôt emprisonnés avec les six autres déjà capturés et seront conduits à Québec, le 3 novembre, sous les ordres de Christophe Crevier.⁶¹

Les otages assureront peut-être l'immunité aux volontaires de la mission de Gannenta où le Père Paul Ragueneau s'est rendu le 22 juin dernier.⁶²

* * *

Pierre Boucher en est aux derniers actes de sa fonction de juge des Trois-Rivières en 1658, le 18 février, alors que Pierre Rainville réclame quatre années de gages de son employeur Jean Sauvaget. Ce dernier prouve qu'il a payé à son domestique trois ans de gages et en plus une note de 20 livres au chirurgien qui a pansé Rainville. Le juge déclare que pour ces 20 livres, le sieur Sauvaget en sera chargé jusqu'à ce qu'on ait consulté la coutume de Québec touchant les serviteurs indisposés au service de leur maître.⁶³

Trois semaines plus tard, Mme Crevier reparait devant le tribunal. Elle a été insultée par le chirurgien Bel-

58. Hist. Can., Lanctot, v. 1, p. 281.

59. P. Boucher, M.B. de la Bruère, Dix, 1937, p. 248.

60. La paix-miracle, L.-P. Desrosiers, Dix, 1959, p. 104.

61. Marion, *op. cit.*, p. 205.

62. L. Pouliot, s.j., DBC, v. 1, p. 575.

63. R. Douville, Dix, 1950, p. 82.

larmant. Le coupable est condamné à 20 livres d'amende.⁶⁴

Parfois, les séances touchent à la comédie. Ainsi le 11 juin, deux joueurs de cartes Jacques Join dit Larguillier et Nicolas Godet portent leur cas en cour. Godet réclame le paiement d'une paire de bas et de 9 livres additionnelles gagnées au jeu. Larguillier offre de payer les bas mais demande un délai de six mois pour acquitter la dette de jeu. Boucher tranche le cas: les bas seront payés à Godet et les 9 livres seront versées immédiatement au profit de l'église.⁶⁵ C'est là un des derniers jugements rendus par lui, puisque, en juillet, il sera remplacé par Maurice Poulain dit Lafontaine.⁶⁶

Son projet de se retirer sur son bien prend corps. Il s'est bâti une résidence sur la falaise du Cap, « une redoute avec haut et bas, cheminée et foyer en briques. L'enclos est entouré de pieux et donne sur le sentier conduisant au fleuve St-Laurent, « le chemin qui marche ». Chacun des autres bâtiments est façonné et disposé en réduit pour permettre de prolonger la défense les uns des autres.⁶⁷ On pourra y soutenir un siège. Les Iroquois qui ont vu les Français du poste de Gannenta leur échapper par ruse⁶⁸ ne manqueront pas d'exercer des représailles.

Pierre Boucher s'est entouré de colons qui sauront défendre le Cap. Il aura pour fermier un futur notaire royal François Bigot dit Lamothe. Il a même autorisé le sieur Péré, de La Rochelle, à lui recruter des volontaires. Et le 11 mai 1658 Etienne et Jean Gélinas s'engageaient pour aller servir trois ans au Canada sous la direction de Boucher. Etienne sera installé au Cap dès la fin de l'année.⁶⁹

64. R. Douville, *Dix*, 1950, p. 95.

65. *Chapelles et églises trifluviennes*, M.B. de la Bruère, p. 24.

66. *Mel, hist.*, Sulte, v. 6, p. 11.

67. P. Boucher, *M.B. de la Bruère, Dix*, 1937, p. 249.

68. *M. de l'Inc.*, Richaudeau, v. 2, p. 133.

69. *Origine des Gélinas*, Berneval, BRH, 1941, p. 276.

Ayant été nommé à son poste par le Gouverneur général, Boucher devra faire accepter sa démission par la même autorité. D'Argenson qui arrivait au Canada le 11 juillet lui accordera la permission demandée mais « avec peine ». ⁷⁰ Le nouveau Gouverneur connaît sans doute de réputation le commandant des Trois-Rivières et ne trouve pas facile de lui trouver un successeur. Mais il lui faut rapidement parer à la vacance du poste puisque vers la mi-juillet l'ennemi est aux portes du fort. D'Argenson y accourt avec 200 hommes et profite de l'occasion pour établir M. de la Poterie gouverneur du lieu. ⁷¹

Boucher pourra donc désormais se donner entièrement à la colonisation, au défrichement de ses terres, dans son fief où ne pénètrent pas les rumeurs qui circulent dans les autres postes. La présence au Canada de deux Vicaires généraux, M. de Queylus et le Père de Quen, nommés par l'Évêque de La Rochelle — qui considère Québec sous sa juridiction — donne libre-cours aux adversaires des Jésuites. Marie de l'Incarnation manifeste son contentement de ce que le Canada soit érigé en vicariat apostolique, avec pour premier titulaire, M. l'Abbé de Montigny (Laval). « Ce sera un grand bien pour ce pays » écrira-t-elle, « d'avoir un supérieur permanent ». ⁷²

En ses écrits Pierre Boucher fera l'éloge de Monseigneur de Laval et des Jésuites. ⁷³ Sa seigneurie de Boucherville sera desservie par les Sulpiciens. Envers les uns

70. Mem. de M. Boucher, BRH, 1926, p. 400. Il y a lieu de corriger l'écart de mémoire de M. Boucher. Il dit être parti pour le Cap en 1657 après avoir précisé: « M. d'Argenson remplaça M. de Lauson et je lui demandai de me retirer sur mon bien ». Or d'Argenson n'étant arrivé qu'en 1658, le départ de Boucher pour le Cap a eu lieu en cette même année.

71. RJ, 1658, pp. 17-18.

72. Lettre à son fils, 24 août 1658, Richaudeau, v. 2, p. 125.

73. Boucher, *op. cit.*, Avant-propos.

et les autres Pierre Boucher fait preuve de respect et d'urbanité. Ce fils de paysan est un parfait gentilhomme, non seulement dans les circonstances extraordinaires, mais dans sa vie intime, sa vie de tous les jours, et l'on est frappé de l'exquise politesse qui se révèle en son testament.

Chapitre septième

L'AMBASSADEUR DE MONSIEUR D'AVAUGOUR

Sur le fleuve St-Laurent, au printemps de 1660, vogue une chaloupe chargée de 190 minots de blé. Il s'agit d'un envoi urgent qui permettra aux habitants de Québec « de semer et de vivre ». L'expédition n'est certes pas une partie de plaisir en ces temps où les Iroquois dressent leurs embuscades, et les Pères Jésuites des Trois-Rivières, afin d'en assurer le succès, l'ont confiée à Pierre Boucher. Il atteint la capitale « aux environs de la St-Marc, tombant cette année samedi, le 24 avril ». ¹

En se retirant « sur son bien », le capitaine n'entendait pas se soustraire aux devoirs de l'entraide ni refuser son concours à la défense de la colonie. Lorsque, en juillet de l'année précédente, M. d'Argenson décidait de marcher contre l'ennemi, Pierre Boucher prenait part au combat, « lequel n'a pas duré longtemps et où il n'y eut personne de tué », écrivait-il. ²

L'année cependant a été désastreuse pour les Trois-Rivières où les Onnontagués ont capturé trois Français dont Antoine Desrosiers ³ et les Agniers pour leur part ont fait huit prisonniers lesquels ont succombé à la suite de cruels tourments. ⁴

1. Journal des Jésuites, p. 287.

2. M. B. de la Bruère, Dix, 1937, p. 258.

3. Mém. de M. Boucher, BRH, 1926, p. 400.

4. L.-P. Desrosiers, Dix, 1959, p. 100. Desrosiers réussira toutefois à s'évader

5. RJ, 1659, p. 2.

La capitale moins exposée aux attaques de l'ennemi à cause de sa situation exceptionnelle se ressent toutefois de la pression qu'il exerce: la traite subit une baisse considérable, la disette de blé est extrême et sans cet envoi providentiel et l'autre qui suivra, apporté par le Frère Malherbe, le 3 mai suivant, il y aurait lieu de redouter la famine.⁶

Pierre Boucher n'a pas encore quitté Québec lorsqu'y arrive le Frère.⁷ Durant son séjour, il a pu constater que la capitale n'a guère changé, on y compte de 55 à 60 maisons.⁸ Monseigneur de Laval, arrivé en juin 1659 et que, selon le témoignage de Marie de l'Incarnation « on n'attendait pas » est logé au séminaire des Ursulines.⁹ Ce prélat dont le vicariat apostolique est l'un des plus vastes au monde a été sacré sous le titre d'Evêque de Pétrée et non du Canada. Les difficultés entre le Roi de France et le St-Siège en sont cause, explique encore Marie de l'Incarnation.¹⁰ Il est d'autres difficultés que le Vicaire apostolique a rencontrées depuis son arrivée, mais il est de taille à y faire face. Le jour de l'Ascension, 6 mai, était lu le mandement épiscopal par lequel était condamnée, sous peine d'excommunication, la traite de l'eau-de-vie avec les Sauvages.¹¹

Le seigneur du fief Ste-Marie a revu le Père Jérôme Lalemant et M. Charles de Lauson-Charny qui compte maintenant un an d'ordination. Tous deux sont grands vicaires de l'Evêque.¹² Le Père Lalemant a même profité du séjour de Boucher à Québec pour lui accorder une faveur; il substitue la coutume de la ville, prévôté et vicomté de Paris à celle du Vexin français sous laquelle lui

6. C.B. Moras, *Nova Francia*, 1926, p. 252.

7. *Journal des Jésuites*, p. 296.

8. *Hist. des C.-F.*, Suite, v. 4, p. 35, note 4.

9. Richaudeau, v. 2, p. 139.

10. Richaudeau, v. 2, p. 140.

11. Rochemonteix, *op. cit.*, t. 2, p. 317.

12. Rochemonteix, t. 2, pp. 285-286.

a été concédé le fief du Cap. L'acte est daté du 27 avril et comporte l'explication du privilège: « le sieur Boucher ayant fait de grandes dépenses pour s'établir au Cap-de-la-Madeleine et pour le soutenir contre les Iroquois ». ¹³

D'Argenson ne recevant pas de secours de France n'ose partager la garnison de Québec avec les autres postes. Il songe, dit-on, à demander son rappel en France. ¹⁴

Pierre Boucher, une fois sa mission accomplie, retourne au Cap où l'attend sa famille maintenant constituée de quatre enfants, une fille et trois fils. Le dernier — Ignace, le futur sieur de Grosbois — était baptisé le 18 janvier 1659. ¹⁵ Si Marguerite Bourgeoys a lieu de déplorer la mortalité infantile à Montréal, ¹⁶ il n'en est pas ainsi à Québec et aux Trois-Rivières. « L'on voit peu d'enfants mourir dans le berceau » dira la Relation de 1660. ¹⁷ Les fils et les filles de Pierre Boucher — et ils seront quinze — feront preuve de vitalité et le père, un jour, dira avec fierté: Ma famille est belle. ¹⁸

Cette belle famille, il entend bien la pourvoir. Le 7 avril dernier, il faisait l'acquisition du fief Champflour, propriété de l'ex-gouverneur des Trois-Rivières, appartenant depuis 1649 à Jacques Le Neuf de la Poterie. ¹⁹ Ce sera le fief de Niverville.

13. Le Vexin, très onéreux, exigeait de la part du possesseur de payer le revenu d'une année à chaque mutation. (Cf. M.B. de la Bruère, Dix, 1937, p. 253)

14. Charlevoix, *op. cit.*, v. I, p. 350.

15. Registre des Baptêmes et Sépultures, Trois-Rivières. Il a eu pour parrain E. de Lafond et pour marraine Marguerite Crevier, sa tante, dont le mariage avec Jacques Fournier sera annulé la même année. (Cf. Visages du vieux Trois-Rivières, R. Douville, pp. 57-58)

16. Les écrits de Mère Bourgeoys, Sr St-Damase-de-Rome, pp. 43-44.

17. RJ, 1660, p. 3.

18. Mém. de M. Boucher, BRH, 1926, p. 404.

19. P. Boucher et son livre, Sulte, p. 102. Ce fief tient son nom d'un notable du Perche, parrain de Marguerite Boucher, sœur de Pierre. (Cf. M. B. de la Bruère, Dix, 1938, p. 186)

Pierre Boucher quittait Québec le 10 mai en compagnie du frère Malherbe²⁰ et revoyait bientôt son village — le village de M. Boucher — ainsi qu'on l'appelle.²¹ Ce village possède maintenant une chapelle de bois de vingt pieds carrés, dédiée à Ste-Madeleine en souvenir du donateur de la seigneurie, messire Jacques de la Ferté, abbé de la Madeleine.²² Cette humble chapelle que Pierre Boucher a fait élever en 1659 et où se réunissent les colons pour les cérémonies du culte et la prière quotidienne constitue en quelque sorte la première étape dans l'histoire de l'imposante basilique qui s'élèvera un jour à la gloire de Marie.²³

Monseigneur de Laval visitera le modeste temple car en son rapport au St-Siège en 1660, il fera mention « de l'église dédiée à Ste-Madeleine ». ²⁴ Il s'y arrête en se rendant à Montréal où le 24 mai suivant il administre la confirmation à 107 colons dont Lambert Closse, Jacques Le Ber et M. de Maisonneuve lui-même.²⁵

Maisonneuve a permis vers la mi-avril à Daulac — celui que l'histoire appellera Adam Dollard des Ormeaux — d'aller, avec 16 compagnons et 40 Hurons, faire quel-

20. C.B. Moras, *Nova Francia*, 24 juin 1926, p. 252.

21. *Cap-de-la-Madeleine*, P.-E. Breton, o.m.i., p. 46.

22. *Vieilles églises de la province de Québec*, P.-G. Roy, p. 57.

23. Citons ici l'hommage de Pierre-Georges Roy aux vestiges de la chapelle: « O reliques parfumées du petit oratoire de Pierre Boucher, je vous baise avec tout le respect et toute l'effusion de la piété ancestrale! Enchassés comme des diamants dans cette voûte deux fois séculaire, vous lui donnez un cachet de vénérabilité d'un prix inestimable. » (*Cf. Vieilles églises de la Province de Québec*, p. 58, note 8) Les vestiges de la chapelle de Pierre Boucher existaient encore dit-on dans ce qu'on appelle la chapelle St-Joseph du Cap. (*Cf. Breton, Cap-de-la-Madeleine*, p. 51)

24. *Grandeurs et misères de l'Église trifluvienne* H. Biron, pp. 10-12.

25. *Marguerite Bourgeoys*, Jamet, t. 1, p. 236. Il serait intéressant de connaître les noms des colons du Cap ayant bénéficié de la même faveur.

que embuscade aux Iroquois.²⁶ Jusqu'ici, l'Evêque de Pétrée, selon le témoignage de Marie de l'Incarnation, « répu- gne à exterminer les Iroquois. »²⁷ Mais avant son départ de Québec où un Agnier qui a subi le supplice du feu a révélé la venue d'une armée iroquoise sur la capitale, il a émis la directive que les Ursulines et les Hospitalières se transportent au collège des Jésuites afin que leurs couvents soient transformés en redoutes où des corps de garde feront patrouille.²⁸

Monseigneur de Laval changera d'avis au sujet des Iroquois lorsqu'il aura appris l'horrible massacre du Long-Sault. « On n'a plus de pensées qu'à exterminer nos ennemis, si l'on peut » écrira Marie de l'Incarnation, « n'ayant plus rien à espérer d'eux ni pour la paix ni pour la foi, après tant d'expériences qu'on a de leur perfidie ». ²⁹

Il y a longtemps que Pierre Boucher n'a plus d'illusions sur ces « coquins ». Il décide d'appliquer au Cap les mêmes mesures préventives qui ont fait leur preuve aux Trois-Rivières: la concentration des maisons — il défendra de construire ailleurs que dans les trois réduits approuvés³⁰ — et l'érection d'une palissade à laquelle tous devront contribuer tant pour les matériaux que pour le travail.³¹

L'effort des ouvriers est stimulé car on constate que les Barbares s'en prennent aux femmes et aux enfants. Jeanne Crevier déplore la perte d'un jeune frère âgé de treize ans, Antoine de la Meslée, prisonnier des Iroquois et dont François Hertel donnera de tristes nouvelles plus tard.³²

26. M. de l'Inc., 25 juin 1660, Richaudeau, v. 2, p. 154.

27. *Ibid.*, p. 190.

28. L.-P. Desrosiers, *Dix*, 1960, p. 87.

29. Cité par Jamet, *Marg. Bourgeois*, t. 1, p. 237.

30. Actes, Cap-de-la-Madeleine, 20 août 1660, copie Désilets.

31. M.B. de la Bruère, *Dix*, 1937, pp. 256-257.

32. « Il inspirait beaucoup de compassion. Les Agniers ont d'abord fait de lui leur valet puis ils l'ont tué à la chasse, à coups de couteau ». (Lettre reproduite en R.J., 1661, pp. 35-36)

La situation semble désespérée et pourtant, une fois l'accalmie venue, on peut engranger les moissons en paix; de plus les canots outaouais ont déjoué le barrage iroquois et ont apporté 140 mille livres de castor. Et surtout est arrivée de France l'annonce de la paix entre la mère-patrie et l'Espagne, paix conclue le 7 novembre de l'an dernier.³³ « Notre pays s'en ressentira par la liberté de passage de la mer » écrit Marie de l'Incarnation.³⁴ On juge l'occasion favorable à l'obtention de secours pour la colonie et, à l'automne, messieurs Bourdon, Charon et Villeray s'embarquent à bord du dernier vaisseau pour aller « demander au Roi du secours contre nos ennemis ».³⁵

Boucher partage le sentiment de tous. Il écrira bientôt: « On espère que notre bon Roy assistera ce pays-ci et qu'il fera détruire cette canaille d'Iroquois. »³⁶ Mais sa prévoyance ne sera prise en défaut. Dès le même automne, il seconde les Pères Jésuites et Michel Peltier, sieur de la Prade, en la fondation d'un hôpital militaire au Cap; entreprise des plus modestes, il va sans dire — car on ne dispose pratiquement que de remèdes — mais qui permettra aux malades, aux blessés de recevoir les premiers soins. On désignera l'établissement sous le nom de « Hôtel Notre-Dame-de-la-Pitié ».³⁷

* * *

Le petit Hôtel Notre-Dame-de-la-Pitié ne suffit certes pas à rencontrer les exigences et cela dès le début de 1661. La terreur, l'épouvante a succédé à l'espoir. Depuis le départ des derniers vaisseaux des signes étranges ont été

33. Paix qui sera suivie du mariage de Louis XIV avec l'Infante d'Espagne, le 9 juin 1660.

34. Lettre du 23 sept., Richaudeau, v. 2, p. 176.

35. L. Pouliot: Boucher et les Jésuites, Hist. vér. & nat., Boucher, p. 223, note 17.

36. Boucher, *op. cit.*, p. 138.

37. R. Douville, Dix, 1950, p. 82.

aperçus au firmament: « une comète a paru à la tête de la constellation de l'Aigle; sa chevelure qui tirait vers le couchant » note le P. J. Lalemant « nous regardait et semblait nous menacer de coups de verges ». ³⁸ D'autres apparitions fantastiques, multipliées par l'exagération populaire font le sujet des conversations. Mais il est un fait réel coïncidant avec les phénomènes mystérieux: les Français et les Sauvages sont atteints d'une maladie étrange, sorte de coqueluche dégénérant en pleurésie et qui décime les enfants. « Toutes les familles en sont atteintes » affirme Marie de l'Incarnation. ³⁹

Cette fois encore le foyer de Pierre Boucher et de Jeanne Crevier, s'il n'échappe pas à la contagion, n'enregistrera pas de décès et cela en dépit du fait qu'une enfant vient grossir les rangs de la famille. A son baptême le 11 mars, elle est prénommée Madeleine ⁴⁰ du nom de la titulaire de la chapelle; la minuscule chapelle qui bientôt sera transportée au bord de la rivière Faverel pour servir d'église paroissiale.

Le 30 janvier dernier, les habitants du Cap dans une assemblée présidée par le Père Jacques Frémin, curé et les Marguilliers Nicolas Rivard sieur de la Vigne et Claude Herlin décidaient, moyennant la somme de 800 livres, de faire l'acquisition de la chapelle de M. Boucher « avec ses planchers, portes, fenêtres, couverture, autel, balustrade, marche-pied d'autel et plusieurs autres accommodements comme un brise-vent qui est devant la porte ». Le propriétaire s'engageait à la faire transporter et remonter en la place désignée par le Curé et les Marguilliers. Pour le transport Pierre Boucher prêtait à la Fabrique la somme de 200 livres. ⁴¹

38. Cité par Jamet, *Marg. Bourgeois*, t. 1, p. 238.

39. Richaudeau, v. 2, p. 210.

40. J.-J. Lefebvre, *MSGCF*, 1952, p. 71.

41. Mme J. Patenaude, *MSGCF*, 1962, p. 193.

Au contrat de vente, signé le 7 mars, apparaissent d'autres conditions. Pierre Boucher demandait qu'un banc lui soit réservé dans l'église; que deux services y soient célébrés pour lui et son épouse après leur décès; d'être inscrit au nombre des bienfaiteurs pour avoir droit aux prières qui s'y feront et de bâtir lui-même une chapelle si un jour on décidait d'ajouter un transept à l'église.⁴²

Le 10 avril la chapelle sera livrée et reconstruite par Elie Bourbeau et Michel Lemay ceux-là même qui l'avaient érigée en 1659.⁴³ Le 20 avril la Fabrique hypothèque les biens de la paroisse pour la somme due, « payable petit à petit, même en nature: castor, blé, froment, blé d'Inde mais non en pois ».⁴⁴

Or aucun document permet d'assurer que le sieur de Grosbois, de Ste-Marie, juge prévost du Cap et conseiller à Québec ait reçu paiement quelconque pour sa chapelle.⁴⁵ Il aura donc droit au titre de donateur de la première église du Cap...

* * *

On n'a pas tellement exagéré en voyant dans l'apparition de la comète l'annonce d'une série de malheurs. De fait, au mal mystérieux qui atteignait tout le monde au cours de l'hiver a succédé un printemps qui a ramené un ennemi plus vorace encore que la contagion. On évaluera à cent le nombre des personnes enlevées entre Montréal et Québec; deux Sulpiciens, MM. LeMaître et Vignal ont été massacrés à Ville-Marie tandis que le secrétaire de

42. Cap-de-la-Madeleine, P.E. Breton, o.m.i., pp. 53-54.

43. La famille Lemay, Bersyl, MSGCF, 1961, p. 235.

44. M. B. de la Bruère, Dix, 1937, p. 255. La chapelle était agrandie et rebâtie en 1714 par Mgr de St-Vallier. De la chapelle de Pierre Boucher il reste du bois de la charpente et des planches badigeonnées de peinture à fresque dans ce qu'on appelle la 2e église du Cap.

45. M. B. de la Bruère, Dix, 1937, pp. 254-256.

Maisonneuve était amené en captivité.⁴⁶ Quatorze Français étaient capturés aux Trois-Rivières, trois autres étaient assassinés au Cap et deux des enfants de Claude Poulin disparaissaient à leur tour.⁴⁷ Le fils de M. Godefroy qui était parti pour aller aux Attikamègues avec une troupe d'Algonquins a été attaqué; le groupe a lutté jusqu'à la mort et cela durant quarante-huit heures. « Les femmes ne le cèdent pas aux hommes en fait de bravoure; elles préfèrent se faire tuer que de tomber vives entre les mains de l'ennemi ».⁴⁸

François Hertel, le futur héros, jeune homme de très bonne famille est également fait prisonnier. Il écrira au Père Le Moine sur de l'écorce de bouleau « qu'on lui a brûlé un doigt dans un calumet et qu'on lui a coupé le pouce de la main gauche. Mais ne le dites pas à ma mère » supplie-t-il.⁴⁹

Le fils aîné de M. de Lauson, le grand sénéchal, et sept de ses hommes perdent la vie dans un combat livré sur l'Île d'Orléans, près de la rivière Maheu, le 22 juin.⁵⁰

Ce jour-là, Pierre Boucher sans cesser de veiller sur le Cap-de-la-Madeleine exposé aux incursions si redoutées s'acquitte d'une mission délicate dont l'a chargé le supérieur des Trois-Rivières, le Père Claude-Jean Allouez.⁵¹ Le sieur de la Poterie maintient ses réclamations, il prétend que certaines terres du Cap lui appartiennent et a exhibé comme preuve l'enregistrement d'une prise de possession. Or cette prise de possession obligeait le donataire à ériger feu et lieu, à faire exécuter certains travaux sur

46. *Ibid.*, p. 269.

47. *Mel. Hist.*, Sulte, v. 7, p. 31.

48. RJ, 1661, pp. 3-4.

49. *Les Trois-Rivières*, A. Tessier, pp. 60-61.

50. *Annales de l'Hôtel-Dieu de Québec*, Jamet, p. 83, note 6.

51. Arrivé à Québec avec M. d'Argenson, le 11 juil. 1658, le P. Allouez a d'abord résidé à Québec puis aux Trois-Rivières où il restera de 1660 à 1663. (*Cf.* I. Caron, BRH, 1941, p. 175)

les dites terres. Afin de mettre un terme aux réclamations de la Poterie, le Père Allouez donnait commission à Pierre Boucher « de se transporter sur les lieux avec autant de personnes qu'il jugerait nécessaire pour constater si les réclamations du Gouverneur des Trois-Rivières sont bien fondées ». ⁵²

Pierre Boucher, accompagné du sieur Herlin « notre greffier », d'Etienne de Lafond, de Mathurin Baillargeon, de Julien Trottier et de Jean Desmarez (sic) après avoir dûment visité les terres de la seigneurie du Cap, assure dans le procès-verbal qu'il dresse, « n'avoir trouvé aucun abattis ni désert fait au-delà de la terre de Guillaume Constantin dit Lavallée concessionnaire des Pères Jésuites ». ⁵³

Les Le Neuf n'en continueront pas moins de réclamer et Louis XIV lui-même devra mettre fin à la querelle en donnant gain de cause aux Jésuites en 1678. ⁵⁴

Le choix de Pierre Boucher comme arbitre n'en demeure pas moins flatteur pour lui. Le Père Allouez aura reconnu chez cet homme les qualités d'esprit et de cœur nécessaires à quiconque veut servir la cause de la justice.

* * *

Un autre honneur échoit à Pierre Boucher en 1661, honneur qu'il est le deuxième canadien à recevoir. ⁵⁵ Des lettres de noblesse lui sont envoyées par M. de Feuquières, vice-roi de l'Amérique, à la recommandation de M. Jean de Lauson, ancien gouverneur. Pierre Boucher ne s'attendait certes pas à cette faveur et s'il y est sensible, il n'en est pas ébloui. On est porté à sourire lorsque, en ses Mé-

52. L'original de la procuration datée du 8 juin 1661 est conservé aux archives de la Soc. Hist. de Chicago.

53. Actes, Cap-de-la-Madeleine, Copie Désilets.

54. M. B. de la Bruère, Dix, 1937, p. 251.

55. Robert Giffard était anobli en mars 1658. (Cf. R. LeBlant, RHAF, v. 17, p. 280)

moires, il omet presque d'en parler. Il devra revenir en arrière et confesser: « J'ai oublié de dire que M. de Lauson ayant raconté à M. de Feuquières le siège des Trois-Rivières lui fit voir la lettre que je lui avais écrite après le départ des ennemis. M. de Feuquières résolut de m'envoyer des lettres de noblesse et me les envoya en 1661 avec une lettre très gracieuse par laquelle il m'exhortait à continuer de bien servir le roi en ce pays ». ⁵⁶

Ces lettres ont dû lui arriver en fin de juin ou au début de juillet, car le 20 juillet de la même année, il sera parrain de Pierre d'Iberville, le troisième fils de son ami Charles Le Moyne et l'acte de baptême portera la précision suivante: le parrain a été Jean Crevier, procureur de *noble* homme Pierre Boucher demeurant au Cap proche des Trois-Rivières. ⁵⁷

Le *noble* homme n'a pas le loisir de se rendre à Ville-Marie mais n'a pas voulu décliner l'honneur d'être parrain d'un petit Pierre en raison de l'amitié qui le lie à Le Moyne, Le Moyne qui possède maintenant pignon sur rue à Montréal et sa maison a grand air, dit-on, au point de surpasser toutes les autres. ⁵⁸

Ils sont nombreux les filleuls et filleules de Pierre Boucher et ils lui feront honneur. Deux jumeaux naissent au foyer de Claude Volant dit St-Claude et de Françoise Radisson aux Trois-Rivières en 1654. Ils étaient baptisés le 8 novembre et Pierre Boucher acceptait d'être parrain de celui qui se nommera Pierre. Les deux frères atteindront le sacerdoce en 1668. ⁵⁹ Jusque là, ils auront été aidés par le parrain de Pierre puisque le 12 août 1661, le seigneur de Ste-Marie accorde deux concessions à Claude Volant dit St-Claude, leur père. ⁶⁰

* * *

56. Mém. M. Boucher, BRH, 1926, p. 401.

57. Hist. de Longueuil, Jodoin-Vincent, p. 85.

58. Iberville le conquérant, G. Frégault, p. 36. Le 21 nov. suivant Le Moyne sera élu marguillier de Ville-Marie. (*Ibid.*, p. 36)

59. G. de Nanterre, BRH, 1897-1898, p. 174.

60. Actes, Cap-de-la-Madeleine, copie Désilets.

Pierre du Bois, baron d'Avaugour qui a servi en qualité de colonel de la cavalerie française, d'officier de liaison du grand général Turenne, d'agent de Louis XIII en Allemagne⁶¹ a reçu la commission de gouverneur général du Canada où il débarque, le 31 août 1661, avec le fils de M. Du Mesnil, son secrétaire.⁶²

Le baron, rude militaire au franc parler, au tempérament vif, entend bien faire sentir sa présence. A peine débarqué à Québec, il part pour une inspection générale de la colonie. Son rapport témoignera d'un esprit judicieux, servi par une pauvre orthographe: « J'avais cru comme tout le reste des hommes que le Canada estoit un peis aussy sauvage qu'abandonné. Et pour rendre tesmoignaje à la vérité rien dans le monde ne m'a paru plus beau que le fleuve sain loren, sy commode à la vie, sy abondant pour le commerce et sy avantageux pour establir les fleurs de lis ». ⁶³

Il s'étonne que son prédécesseur ait pu garder le pays et subsister dans son gouvernement avec si peu de forces,⁶⁴ et n'hésite pas à faire savoir à la Cour « son peu de goût pour le poste de gouverneur d'une colonie moribonde. » ⁶⁵

L'allure martiale du nouveau Gouverneur fait encore pâlir l'étoile du jeune et maladif M. d'Argenson: « Il a eu à souffrir dans ce pays », dira Marie de l'Incarnation; « il ne voulait pas partager la garnison de Québec avec les autres postes de crainte que les ennemis ne viennent par surprise. Cela lui a causé beaucoup de chagrin et a pu contribuer à ses infirmités », ajoute-t-elle.⁶⁶ D'Argenson quittera pour la France le 19 septembre.⁶⁷

61. W.H. Eccles, DBC, v. 1, p. 291.

62. P.-G. Roy, BRH, 1935, p. 80.

63. W.J. Eccles, DBC, v. 1, p. 291.

64. Le Cons. Souv., J. Delalande, p. 41.

65. L. Groulx, RHAF, v. 18, p. 605.

66. M. de l'Inc., Richaudeau, v. 2, pp. 214-215.

67. La Ville de Québec sous le rég. fr., P.-G. Roy, v. 1, p. 248.

Quant à d'Avaugour son inspection l'a mis en contact avec les autorités du pays. Il a su apprécier les qualités de l'ex-gouverneur des Trois-Rivières et il a aussitôt décidé de le constituer son ambassadeur auprès de Sa Majesté très chrétienne, le jeune Louis XIV. A l'instar du Père Allouez, il a jugé que cet homme énergique, profondément attaché au sol de sa nouvelle patrie saura en faire valoir les avantages et obtenir que le Monarque prenne sous sa protection cet immense empire actuellement aux abois.⁶⁸

La proposition est inattendue et il semble que Pierre Boucher ait fait valoir son ignorance des usages de la Cour car il dira en ses Mémoires: « M. d'Avaugour me donna un mémoire d'instructions de la manière dont je devais me comporter et à qui je devais m'adresser ».⁶⁹

Cet obstacle étant levé, il accepte d'aller plaider auprès de sa Majesté la cause d'un pays qui est le sien et en l'avenir duquel il n'a jamais cessé de croire.

Avant son départ et comme pour assurer la défense du Cap, il y fait deux concessions à Mathurin Baillargeon et à Jacques Marchand.⁷⁰ Marie, l'aînée de ses filles, sera pensionnaire aux Ursulines.⁷¹ Quant à son fils Pierre, âgé maintenant de huit ans, sans doute fréquente-t-il la maison de Séverin Ameau qui, à sa fonction de tabellion, ajoute celles de chantre et de maître d'école.⁷²

Le jour du départ arrive, le 22 octobre. Pierre Boucher est porteur d'une lettre du Père Ragueneau adressée au grand Condé, son ancien élève de Bourges, lui demandant d'user de son influence pour obtenir l'envoi de trou-

68. Marg. Bourgeois, Jamet, t. 1, p. 246.

69. Mém. de feu M. Boucher, BRH, 1926, p. 401.

70. Actes, Cap-de-la-Madeleine, 9 oct. 1661, Copie Désilets.

71. La Véréndrye et le poste de l'Ouest, A. Champagne, t. 1, pp. 576-577.

72. Mel. Hist., Sulte, v. 19-21, p. 8.

pes au Canada,⁷³ et d'une autre lettre de d'Avaugour sollicitant 3000 soldats pour en finir avec les Iroquois.⁷⁴

L'ambassadeur aura un remuant compagnon de voyage M. l'Abbé de Queylus, escorté de Montréal à Québec par une escouade de soldats.⁷⁵ La traversée s'effectuera heureuse et rapide puisque, dit-on, le vaisseau aurait touché terre entre la fin de novembre et le 20 janvier.⁷⁶

* * *

Le Roi-soleil qui n'a pas encore atteint son zénith, car il est dans la vingt-quatrième année de son âge, mais qui déjà affirme que « l'Etat, c'est lui » reçoit avec bienveillance « l'envoyé de M. d'Avaugour. »

« Majestueux sans hauteur, d'une inimitable courtoisie, pleinement roi par son aisance grave et mesurée »⁷⁷ Louis XIV inspire et obtient la confiance de ses interlocuteurs. Et comme il veut bien exercer « son métier de roi » il tient à être renseigné sur ce qui se passe en son royaume.⁷⁸

« J'eus l'honneur de parler au Roy qui m'interrogea sur l'état du pays dont je lui rendis fidèle compte » écrira Pierre Boucher.⁷⁹ Et Marie de l'Incarnation qui en a probablement reçu la confiance de Pierre Boucher lui-même dira: « Le Roi l'a écouté avec une bonté extraor-

73. L. Pouliot, DBC, v. 1, p. 576.

74. P. Boucher et son livre, Sulte, p. 105.

75. O. Maurault, Dix, 1961, p. 102. Le Roi fort mécontent de M. de Queylus avait ordonné au gouverneur de le faire repasser immédiatement en France. (Cf. Rochemonteix, *op. cit.*, t. 2, p. 301)

76. L. Pouliot, DBC, v. 1, p. 224.

77. Louis XIV, H. Méchivier, p. 30.

78. La mort de Mazarin survenue le 9 mars 1661 avait mis fin à l'impatience de Louis XIV. (Cf. *Le siècle de Louis XIV*, Voltaire, p. 6)

79. Mem. de M. Boucher, BRH, 1926, p. 401.

dinaire; il a témoigné beaucoup de surprise en apprenant qu'un si bon pays eût été si fort négligé » dira-t-elle.⁸⁰ « Sa Majesté promet de secourir le pays et de le prendre sous sa protection. Elle m'accorda deux vaisseaux pour passer gratis tous ceux qui voudraient aller en Canada et de plus 100 soldats et des vivres pour 200 puisque M. d'Avaugour en avait déjà mené 100 l'année précédente ». ⁸¹

Le Souverain promet de plus d'envoyer des troupes et nomme un enquêteur royal M. de Monts pour faire la visite du pays.⁸² Pierre Boucher a su faire valoir la richesse du sol, des mines de fer, le climat, les découvertes, les Aborigènes, la traite.⁸³

« L'un des points sur lesquels le Roi questionna le plus le sieur Boucher fut si le pays était fécond en enfants », nous dit Marie de l'Incarnation.⁸⁴ L'ambassadeur aura fait réponse affirmative et que nous retrouverons bientôt sous sa plume: « Oui, les enfants viennent bien faits, grands et robustes, aussi bien les filles que les garçons ». ⁸⁵

Bref, Pierre Boucher, ce fils de paysan, ce domestique des Jésuites, ce colonisateur qui a renoncé au poste de gouverneur des Trois-Rivières pour travailler la terre a fait bonne figure à la Cour, il n'a pas été impressionné par les fastes de St-Germain-en-Laye ou du Louvre.⁸⁶ Il rapporte des lettres élogieuses relativement au succès

80. Richaudeau, v. 2, p. 225.

81. Mem. de M. Boucher, BRH, 1926, p. 401.

82. A. Vachon, DBC, v. 1, p. 630.

83. Hist. des C.-F., Sulte, v. 4, p. 4.

84. Richaudeau, v. 2, p. 225.

85. P. Boucher, *op. cit.*, p. 139.

86. Ce sera à l'une ou l'autre de ces résidences que le Roi recevra Pierre Boucher, les travaux de restauration et d'agrandissement de Versailles commencent précisément en cette année 1662. (Cf. Louis XIV, Méthivier, p. 47)

de son ambassade, lettres de la reine mère Anne d'Autriche, de M. le comte d'Estrades vice-roi, du ministre Colbert, de l'intendant de Brouage M. du Terron.⁸⁷ Car il aura eu audience chez ces personnages.

Il a rendu également visite à M. Isaac de Pas, marquis de Feuquières qui, nommé à la vice-royauté de l'Amérique française par l'influence de Nicolas Fouquet⁸⁸ est disgrâcié depuis l'arrestation de ce dernier le 5 septembre 1661.⁸⁹ M. de Feuquières lui a exprimé son regret « de n'être plus en état de le servir auprès du Roi ». ⁹⁰ De Feuquières est remplacé par le comte Godofroy d'Estrades, celui-ci conseille à Pierre Boucher d'emprunter de l'argent pour lever des colons.⁹¹

Quant à Colbert, ce bourreau de travail et qui s'y connaît en hommes, il a reconnu chez Pierre Boucher la détermination, l'énergie, la confiance en l'avenir qu'il aime rencontrer chez ceux avec qui il traite. L'accueil qu'il réserve à l'ambassadeur incitera ce dernier à lui dédier son « Histoire véritable et naturelle ». ⁹²

L'ancien gouverneur du Canada, Jean de Lauson recevra lui aussi une visite de l'envoyé de M. d'Avaugour. A titre de tuteur des enfants de Jean de Lauson, fils, il accorde à Lambert Boucher, âgé de moins de six ans, « un fief noble à même la seigneurie de la Citière, d'une demilieu de profondeur vis-à-vis les îles Bouchard ». ⁹³ A

87. Mem. M. Boucher, BRH, 1926, p. 401.

88. Les Canadiens d'autrefois, Roquébrune, p. 89.

89. La Police sous Louis XIV, P. Clément, p. 24.

90. Mem. M. Boucher, BRH, 1926, p. 401.

91. Vice-rois et lieutenants généraux de la N.-F., N.E. Dionne, MSRC, 1901, p. 45.

92. Voir « Epistre dédicatoire » P. Boucher, *op. cit.*, p. 3.

93. Concession de M. de Lauson, pièce originale conservée aux Arch. de la Soc. Hist. de Boucherville.

Pierre lui-même, de Lauson concède « une terre en fief et seigneurie: St-François-de-Prés ». ⁹⁴

Le sujet qui préoccupe Boucher est cependant celui du recrutement. Il se proposait de ramener 600 nouveaux colons lors de son départ, dit-on. ⁹⁵ Se rendra-t-il à Mortagne, la ville qu'il n'a pas revue depuis vingt-huit ans, pour lever ces braves? On ne saurait l'affirmer. Chose certaine c'est qu'il devra se borner à 100 colons, dont nous trouvons quelques contrats d'engagement aux Archives de La Rochelle. En cette ville, il rencontrera Jean Sauvaget qui lui assurait les services de 3 domestiques le 1er mai. ⁹⁶ Il rencontrera également le sieur Arnault Péré qui, le 17 mars 1661, lui faisait tenir quittance de la somme de 500 livres à lui dues « par le Sieur de Grosbois, demeurant au Cap de Canada ». ⁹⁷

Suivant le conseil de M. d'Estrades, il contracte un emprunt des sieurs Elie Gaborin et Thomas Arramy de 100 livres tournois pour le paiement des marchandises mises à bord de l'Aigle d'Or de Brouage, armé de 24 canons, commandé par le capitaine Gargot, navire qui ramènera Boucher au Canada. ⁹⁸

94. Terre qui est en remontant le long du grand fleuve jusqu'à mi-chemin de l'embouchure de la Riv. des Iroquois — Richelieu — et à une lieue de profondeur dans les terres en la seigneurie de la Citière avec les îles, îlets et battures qui se rencontrent vis-à-vis les îles. (Cf. Hist. de St-Frs-du-Lac, T. Charland, o.p., pp. 12-13).

95. Hist. des C.-F., Sulte, v. 4, p. 7.

96. Greffe Teuleron, Arch. départementales, La Rochelle. Il s'agit de P. Poulard du Perche, E. Henry sieur du Chasterie, d'Abel Saget, Pierre Boucher lui-même engage P. Dancosse le 17 juin.

97. Quittance du sieur Péré à Pierre Boucher, pièce originale conservée aux arch. de la Soc. hist. de Boucherville. P. Boucher contractera une obligation envers Alex. Petit et paiera à A. Grignon 6092 livres sur la somme de 8310 livres 9 sols qu'il lui doit. (Cf. Arch. Soc. hist. de Boucherville.)

98. Pièce originale conservée aux arch. Soc. hist. de Boucherville.

L'Aigle d'Or fera la traversée avec la Flûte Royale sous la direction de Guillon, lequel n'est pas en excellents termes avec Gargot.⁹⁹ Et, chose plus grave, le Commissaire envoyé par le Roi, M. de Monts, chargé de pourvoir à la subsistance de tous les passagers « le fait chichement » selon Gargot.¹⁰⁰

On s'embarque à La Rochelle le 15 juillet, on atteint Chef de Baie le lendemain, 16, ainsi que le dira Gargot en une lettre adressée à Colbert.¹⁰¹ La traversée durera quatre mois alors qu'on n'a de vivres que pour deux. Une trentaine de colons mourront avant d'atteindre le port.¹⁰² Le second navire enregistrera presque autant de décès, tous imputables « à la mauvaise qualité du biscuit et à la corruption de l'eau douce mise dans de mauvaises futailles ».¹⁰³

Le capitaine Gargot ne voudra pas mettre pied à terre à Québec, « disant que la saison est trop avancée et que son navire étant de 400 tonneaux, il risquerait trop dans le fleuve. Mais la véritable raison », explique l'infatigable chroniqueuse Marie de l'Incarnation « c'est qu'il a peur qu'on le châtie de sa mauvaise conduite. Il a fort maltraité le gentilhomme M. de Monts comme aussi M. Boucher qui était le porteur des lettres du Roi ».¹⁰⁴ Il semble cependant que de Monts partage la responsabilité du désastre...

Le 27 octobre, une chaloupe biscayenne ira quérir M. Boucher et M. de Monts sur le navire ancré à Tadoussac, pour les conduire à Québec.¹⁰⁵

99. Les Aventures de Nicolas Gargot, Millon, p. 144.

100. *Ibid.*, pp. 186-187.

101. Les aventures de Nicolas Gargot, Millon, pp. 186-187.

102. Godbout, MSGCF, 1944, p. 3.

103. Les Aventures de Nicolas Gargot, Millon, p. 145.

104. Richaudeau, v. 2, p. 223.

105. Journal des Jésuites, p. 313.

Chapitre huitième

LA NOUVELLE-FRANCE MÉRITE D'ÊTRE PEUPLÉE

Si Pierre Boucher a quitté l'an dernier un gouverneur enthousiaste, décidé à faire grand et à mâter les Iroquois, il retrouve au retour un homme aigri, impopulaire, dont les sautes d'humeur se multiplient.

Des difficultés ont surgi au sujet de la traite de l'eau-de-vie aux Sauvages et d'Avaugour a puni deux contrevenants de la peine capitale.¹ Le Père Lalemant a tenté d'intervenir auprès du Gouverneur relativement à une femme de Québec ayant commis la même infraction.² Le Gouverneur modifiait alors son attitude première et autorisait la vente des liqueurs aux Sauvages au début de janvier.³ Les délits se multipliant, Monseigneur de Laval a dû remettre en vigueur, le 24 février, l'excommunication qu'il avait levée.⁴ Depuis lors deux partis se sont formés et quiconque approuve le Clergé s'attire les foudres du Gouverneur.⁵

L'Evêque prenait alors la résolution d'aller porter ses plaintes au Roi et partait pour la France le 12 août en

1. Vie de la Mère Cath. de St-Augustin, Hudon, p. 107.

2. Frs de Laval, E. Bégin, p. 62.

3. Hist. Can., Lanctot, v. 1, p. 323.

4. *Ibid.*, p. 324. « La Sorbonne consultée à ce sujet approuvait à l'unanimité le principe de l'excommunication. »

5. W.J. Eccles, DBC, v. 1, p. 292.

compagnie du Père Paul Ragueneau que d'Avaugour, dans un coup de tête, avait mis à la tête du Conseil.⁶ Les vaisseaux ramenant Boucher les soldats et les colons se sont probablement croisés sur l'Atlantique de même que celui sur lequel s'embarquaient Maisonneuve, M. Souart et Jeanne Mance, le 20 septembre.⁷

Montréal a subi une lourde perte: Lambert Closse, le héros légendaire, a perdu la vie au cours d'un combat opiniâtre où 26 Français ont tenu tête à 200 Iroquois. Le major Closse est tombé glorieusement, les armes à la main, le 6 février 1662 et l'on garde le secret sur sa mort afin « que l'ennemi n'en tire avantage ».⁸

D'Avaugour voit-il d'un mauvais œil la venue du sieur de Monts? Est-il tout simplement désappointé du petit nombre de soldats envoyés par le Roi? De Monts a laissé « 30 hommes de guerre à Plaisance dont les Anglais ou les Hollandais voulaient se rendre les maîtres. »⁹ Lorsque Pierre Boucher, après lui avoir remis les « paquets du Roi » lui fait rapport de son ambassade et « lui confie avoir emprunté pour lever cent hommes de travail » il répond laconiquement: « Je ne m'embarrasse point dans cette affaire, tirez-vous-en comme vous pourrez ».

La réponse n'est pas seulement brusque et désagréable, elle est aussi injuste. Boucher n'a rien épargné pour assurer le succès de sa mission « afin de soulager les habitants du pays » ainsi qu'il l'écrira plus tard. De plus, ces « engagés » qui ont été en contact avec les pestiférés représentent un danger et personne « ne voudra prendre ceux qui restent. J'en demeurai chargé très longtemps, ce qui me causa une perte de 9,500 livres qui me fit un tort très considérable et dont je n'ai jamais pu être remboursé », confiera-t-il.

6. Rochemonteix, *op. cit.*, t. 2, p. 314, note 1.

7. Jeanne Mance, M.-C. Daveluy, p. 207.

8. RJ, 1662, pp. 4-5.

9. M. de l'Inc. 6 mai 1662 Richaudeau, v. 2, pp. 223-224.

D'Avaugour, se rendant compte sans doute de la dureté de sa réponse, invite son envoyé à souper avec lui. Boucher accepte et ensuite « va se reposer ». ¹⁰

Il lui tarde de revoir sa famille et puisqu'il est à Québec il est fort probable que sa fille Marie, aux Ursulines, reçoit sa visite. Et c'est vraisemblablement au cours de cette visite qu'il cause longuement avec Marie de l'Incarnation, ce qui nous vaudra de cette dernière les détails si intéressants sur le voyage de M. Boucher et la visite de M. de Monts.

D'Avaugour remet, le lendemain, à M. Boucher la commission de gouverneur des Trois-Rivières, mais c'est de Monts lui-même qui installe, au nom du Roi, le nouveau fonctionnaire à son ancien poste. ¹¹ Il y recevra de plus la commission de juge royal. ¹²

Le Commissaire ne passera que quelques jours en Canada, il en repartira le 3 novembre. « Après que ce gentilhomme eut examiné toutes choses », écrit Marie de l'Incarnation, « il est tombé d'accord sur tout ce que M. le Gouverneur (d'Avaugour) avait mandé au Roi et que M. Boucher lui avait confirmé de bouche, que l'on peut faire en ce pays un royaume plus grand et plus beau que celui de France ». ¹³

Ce n'est plus au fief Ste-Marie du Cap qu'on retrouvera désormais la famille Boucher, mais aux Trois-Rivières parmi la parenté et les amis de jadis. ¹⁴ Si les colons qu'il a ramenés restent longtemps à sa charge, il n'en sera pas ainsi des 35 filles qui ont fait le voyage. ¹⁵ Toutes seront bien-

10. Mem. M. Boucher, BRH, 1926, p. 402.

11. A. Vachon, DBC, v. 1, p. 523.

12. Le Cons. Souv. de la N.-F., J. Delalande, p. 75.

13. Cité par Sulte, Hist. des C.-F., v. 4, p. 7.

14. On se demande si Boucher a revu son père Gaspard qui serait décédé en l'incendie de sa maison entre le 20 mai 1662 et le 27 juin 1668. (Cf. Godbout, RAPQ, 1959-1960, p. 300)

15. Les origines démographiques des C.-F., I. Caron, BRH, 1935, p. 367.

tôt pourvues. On a choisi avec la plus grande sévérité ces filles qui seront les mères canadiennes.¹⁶

L'envoyé de M. d'Avaugour ne manque pas de rappeler à ses concitoyens que Sa Majesté a promis de prendre la colonie sous sa protection, d'y envoyer des troupes. Mais les Canadiens ne se fient plus guère aux promesses, tant de fois ils ont été trompés dans leur attente.

Avant que s'achève 1662, Pierre Boucher et son épouse se retrouvent au chevet de Christophe Crevier, qui, le 1^{er} décembre, dicte son testament au notaire Séverin Ameau. Il décèdera peu après.¹⁷

A la joie du revoir se sont mêlés plusieurs deuils. Dorénavant il n'y aura d'autre séparation pour Pierre Boucher et Jeanne Crevier que celle de la campagne de 1666 et l'autre — définitive — du 19 avril 1717, après plus de soixante-quatre ans de vie conjugale. De Pierre Boucher lui-même nous apprendrons ce que fut cette vie. « Je m'examine sur le temps que nous avons vécu ensemble » écrira-t-il en son testament — et ces lignes s'adressent à sa « chère Femme » — « mais ma conscience ne me reproche rien, si ce n'est de vous avoir trop aimée, mais en cela, je n'y vois pas de mal, grâce au Seigneur ».

* * *

Jusqu'ici Pierre Boucher a manié le fusil, l'épée et la charrue au service de sa patrie. En l'automne 1662, il en servira les intérêts avec sa plume. Il a décidé « d'écrire une histoire naturelle succincte de la Nouvelle-France ». Il établira, en son Avant-Propos, les raisons qui l'ont incité à entreprendre « ce petit traité ».

16. Le baron de Lahontan, J.-E. Roy, p. 174.

17. Pionniers de la région trifluviennne, Godbout, p. 32. Son acte de sépulture est introuvable. (Cf. Les premiers seigneurs et colons de Ste-Anne-de-la-Pérade, R. Douville, p. 15)

« J'y ai été engagé par quantité d'honnêtes gens que j'ai eu l'honneur d'entretenir pendant que j'ai été en France et par l'affection que Sa Majesté témoignait avoir pour la Nouvelle-France et la résolution qu'il a prise de nous délivrer de nos ennemis et de peupler ce pays-ci et afin que ceux qui auraient quelque dessein d'y venir puissent connaître le pays » avant d'y arriver.¹⁸

Il dira même en avoir eu la pensée « il y a longtemps et qu'il espérait que quelqu'un y mit la main », mais voyant que personne n'en prenait l'initiative « il s'est résolu à le faire en attendant que quelque autre le fasse dans un plus beau style ».

Ce petit volume, ce sera un prospectus, un tract publicitaire en même temps qu'un appel au secours. L'auteur y fait la description des lieux, des terres connues. Il parle de la faune et de la flore du pays, des produits qu'on peut se procurer sur place, des Aborigènes et de leur façon de vivre et de martyriser les prisonniers. Il s'attarde même sur ce dernier sujet afin de convaincre ses lecteurs qu'il importe de secourir les habitants du Canada dont un grand nombre ont été soumis aux effroyables tortures. « On brûle le prisonnier avec des tisons » écrit-il, « mais avec autant de froideur que si c'était un morceau de bois ». Il ajoute avec psychologie: « Nous avons remarqué que les plus cruels sont ceux qui ne vont jamais en guerre ».¹⁹

Quant à l'habileté des Iroquois à la guerre, il dira: « Ils sont bien adroits dans les bois, ils l'ont fait voir à nos capitaines venus de France qui les méprisaient ». Ces derniers « ont été contraints d'avouer qu'il ne faut point se négliger quand on va à la guerre contre eux; qu'ils

18. Boucher, *op. cit.*, pp. 3-4, de l'édition 1964. Sulte dira que Louis XIV a demandé un livre à Pierre Boucher. (Cf. P. Boucher et son livre, pp. 106-107) Boucher, semble-t-il, n'aurait pas manqué de faire connaître la requête du Roi.

19. Boucher, *op. cit.*, p. 131.

entendent le métier et qu'ils ne sont point barbares en ce point ». ²⁰

Le faux bruit circule déjà en Europe « que le Canada est peuplé de garnements et de filles mal-vivantes ». Boucher, avec finesse et fermeté, vide la question. « Il n'est pas vrai qu'il vienne ici de ces sortes de filles. Ceux qui en parlent de cette façon se sont grandement mépris et ont pris les Iles de St-Christophe et la Martinique pour la Nouvelle-France ». Il détaille ensuite les conditions exigées de toute candidate avant l'embarquement et assure que si durant la traversée, « l'une ou plusieurs d'entre elles se comportent mal, on les renvoie en France ». Quant aux supposés garnements « s'il en passe, c'est qu'on ne les connaît pas et lorsqu'ils sont dans le pays, ils sont obligés de vivre en honnêtes gens, on sait aussi bien pendre en ce pays-ci qu'ailleurs », ajoute-t-il. Pierre Boucher ne manque pas d'humour. A ceux qui lui ont demandé pourquoi on ne plante pas la vigne au Canada, il répond: « C'est qu'il faut manger avant de boire, on se passe mieux de vin que de pain ». ²¹

Tous les produits connus à date dans la Nouvelle-France trouvent un mot élogieux dans l'histoire véritable et naturelle. L'auteur mentionne « la quantité d'eau qui coule des hérables (sic) au printemps, eau plus douce que l'eau détrempée de sucre du moins plus agréable à boire ». ²²

Il n'est pas facile à l'écrivain de rédiger son recueil; les interruptions sont fréquentes et parfois touchent à l'extraordinaire, notamment le fameux « tremble-terre » qui bouleverse la colonie, le 5 février 1663, et dure encore au mois d'août. ²³

20. *Ibid.*, p. 152.

21. *Ibid.*, pp. 136-135-136.

22. *Ibid.*, pp. 44-45. On n'a pas encore découvert le sucre d'érable.

23. *M. de l'Inc.*, Richaudeau, v. 2, p. 243.

La secousse sismique est effrayante: les murailles se balancent, les pierres se remuent, les toits se courbent de côté et d'autre, les cloches sonnent d'elles-mêmes, la terre bondit, les arbres se heurtent — les Sauvages disent que la forêt est ivre — les glaces épaisses de cinq à six pieds se fracassent, les eaux se corrompent, dira la Relation.²⁴ Pierre Boucher ne fait pas la description du séisme, mais en son Avant-Propos, il dit: « Je n'ai rien vu de semblable depuis environ trente ans que je suis dans le pays. Le tremble-terre a duré plus de sept mois surtout vers Tadoussac où il s'est fait sentir extraordinairement, il s'est fait là des remuements admirables ».

« Aux Trois-Rivières, les rives élevées de la St-Maurice se sont écroulées sur une longueur extraordinaire avec tous leurs arbres dans la rivière ».²⁵

L'effroi est si grand qu'on croit venue la fin du monde. On voit en l'effroyable bouleversement un avertissement du Ciel, une punition de la traite de l'eau-de-vie. Pierre Boucher, du moins en son volume, ne fait pas le rapprochement. Mais une considération l'impressionne: « Ce qui est le plus aimable en ces bouleversements et ces secousses épouvantables c'est que Dieu nous a tellement conservés que pas une seule personne n'en a reçu la moindre incommodité ».²⁶

L'écrivain chez Pierre Boucher doit céder le pas au gouverneur et au père de famille. Le 15 mai, il assistait à une réunion de personnes du Cap-de-la-Madeleine dans le but de choisir deux marguilliers.²⁷ Une semaine plus tard, au même endroit, il dressait l'inventaire de sa ferme, en compagnie du sieur Bigot dit Lamothe.²⁸ Le 26 juillet avait lieu le baptême de sa troisième fille, Marguerite. Le parrain, futur oncle de l'enfant, est Nicolas

24. *Etudes sur les Relations*, L. Pouliot, s.j., pp. 88-89.

25. *Hist. Can.*, Lanctot, v. 1, p. 330.

26. P. Boucher, *op. cit.*, Avant-Propos, non paginé.

27. E. Le Noblet du Plessis, *MSGCF*, 1951, p. 27.

28. *Actes*, Cap-de-la-Madeleine, copie Désilets.

Gatineau du Plessis, qui épousera Marie Crevier en novembre 1663,²⁹ et la marraine Marguerite Le Gardeur.³⁰

Pierre Boucher termine son volume le 8 octobre après en avoir fait hommage à Colbert.³¹ En son épître dédicatoire, il émet un vœu: puisse l'œuvre persuader le ministre « que la Nouvelle-France mérite d'être peuplée ».

* * *

Le Roi a pris en mains la direction de la colonie. La Compagnie des Cent-Associés et celle de Montréal étaient dissoutes en mars 1663.³² Le Canada devenait province de France et le 30 avril Louis XIV créait une nouvelle forme d'administration: le Conseil souverain.³³

Un commissaire était nommé, Gaudais-Dupont, qui devait instaurer le nouveau régime et rapporter au Souverain un compte-rendu minutieux de l'état de la colonie.³⁴

Le Commissaire descend à Québec le 15 septembre en compagnie de M. Augustin Saffray de Mézy, le nouveau gouverneur, et de Monseigneur Laval qui rapporte de France les lettres patentes permettant la création d'un séminaire.³⁵ M. d'Avaugour n'a pas attendu son suc-

29. Sulte, *Rev. Can.*, 1908, p. 354.

30. *Registre des Baptêmes et Sépultures des Trois-Rivières*.

31. E. Pézard de la Touche, lieutenant aux Trois-Rivières l'aurait aidé dans sa rédaction. (Cf. J. Hamelin, *DBC*, v. 1, p. 555.)

32. J. Delalande, *op. cit.*, p. 46. Le Sém. de Montréal devenait propriétaire et seigneur de l'Île. (R.J. Auger, *La Grande recrue de 1653*, p. 40.)

33. *Hist. Can.*, Lanctot, v. 2, p. 15.

34. A. Vachon, *DBC*, v. 1, p. 334.

35. Le Ven. F. de Laval, A. Gosselin, pp. 185-186. Deux jeunes Canadiens accompagnent le Prélat, G. Morin qui sera ordonné en 1665 — le premier prêtre du pays car Louis Jolliet ne persévérera pas. Il deviendra le célèbre découvreur du Mississippi. Marie Morin, sœur de Germain, sera la première religieuse canadienne. Elle faisait profession à l'Hôtel-Dieu de Montréal le 20 mars 1665. (Cf. *Hist. CND*, v. 1, pp. 84-85.)

cesseur. Apprenant son rappel au début de juillet, il quittait le pays le 23 suivant.³⁶

Aucune troupe ne descend des navires mais afin d'inciter les Canadiens à la patience, le Roi envoyait 100 familles et quelques officiers.³⁷ L'Evêque assure de plus que l'an prochain, le marquis de Tracy viendra avec des troupes afin de maîtriser l'Iroquois.³⁸

Le commissaire Gaudais-Dupont recevait peu après son arrivée le serment de fidélité des habitants et réglait la justice et les fonctions judiciaires.³⁹ Pierre Boucher n'a pas tardé à prêter le serment exigé des sujets du Roi de France. Le 15 octobre — probablement lors de son passage à Québec pour prêter serment — il soumet aux délibérations du Conseil souverain une requête à l'effet d'obtenir le remboursement des dettes contractées par lui en son voyage de 1662. Deux jours plus tard, la décision du Conseil lui est communiquée: les habitants qui emploient ces colons devront rembourser les dépenses assumées pour eux par Boucher. Et puisque 33 membres de la recrue ont péri soit en mer soit après leur arrivée, « le sieur Boucher se retirera par devers le Roi pour être remboursé » des sommes versées pour les défunts. Et si la Cour ne pourvoit pas à ces dépenses, la communauté (de Québec) en sera chargée.⁴⁰ Le commissaire Dupont assiste au conseil auquel il a entrée et voix après Monseigneur de Laval. Rouer de Villeray, l'ancien procureur de Boucher, signera au registre à la suite du Gouverneur et de l'Evêque.⁴¹

36. W.J. Eccles, DBC, v. 1, p. 293.

37. Hist. des C.-F., Sulte, v. 4, p. 10.

38. F. de Laval, E. Bégin, p. 68.

39. Rochemonteix, *op. cit.*, t. 2, p. 331.

40. Jug. et Délib. du Cons. Souv., v. 1, p. 31.

41. Armorial du Can., E.-Z. Massicotte et R. Roy, v. 2, p. 109.
M. Robert nommé intendant ne viendra jamais au pays. (*Cf.*
La colonisation de la N.-F., E. Salomé, p. 151)

Comme les colons concernés sont à présent distribués « de côté et d'autre il leur est ordonné — en une décision subséquente datée du 27 octobre — de venir faire enregistrer leurs noms et leur demeure dans la huitaine sous peine fixée par le Conseil ». Les employeurs qui les empêcheront de satisfaire à la prescription seront condamnés à l'amende « et de plus une grosse peine si le cas y échoit ». ⁴² Les menaces n'opéreront guère de résultat puisque Boucher dira n'avoir jamais été remboursé.

Il sera payé cependant « pour les deux bateaux qu'il a fait construire par ordre de M. d'Avaugour et qui lui ont coûté 180 livres ». ⁴³

Même si ses débiteurs ne lui facilitent pas la chose, Pierre Boucher pour sa part honore ses dettes et le 18 septembre 1663, Thomas Arramy de La Rochelle signait une quittance au sieur de Grosbois pour la somme perçue par l'entremise du Frère Joseph, boursier de la Compagnie de Jésus. ⁴⁴

En fin d'octobre, le 28, M. de Mézy renouvelle la commission du gouverneur des Trois-Rivières en spécifiant qu'il est choisi pour ce poste « à cause des services déjà rendus par lui et de sa fidélité au service du Roi ». ⁴⁵ Il sera en outre juge royal: deux cours royales de justice étant établies aux Trois-Rivières et à Montréal, sous le nouveau gouvernement. ⁴⁶

Les innovations comportent un article menaçant les concessionnaires n'ayant pas défriché leurs fiefs. Un arrêt du 21 mars ordonnait que les terres soient remises au domaine de la Couronne ou distribuées à nouveau. Or

42. Ma Saberdache Rouge, J. Viger, v. L, p. 101.

43. *Ibid.*, p. 102.

44. Quittance de T. Arramy, pièce originale conservée aux arch. Soc. hist. de Boucherville.

45. Ann. Ville-Marie, 1878, p. 349.

46. Hist. Can., Lanctot, v. 2, p. 22.

le fief de Grosbois se trouve dans ce cas. M. de Mézy n'enregistrera l'arrêt que dix-huit mois après sa promulgation,⁴⁷ ce qui procurera peut-être aux divers concessionnaires le sursis nécessaire pour ériger feu et lieu en leurs seigneuries.

* * *

L'année 1664 a été lourde pour Pierre Boucher et pourtant la population de son poste ne s'élève pas à 300 âmes.⁴⁸ Toutes sortes de problèmes ont sollicité son attention et il s'est heurté non seulement « à la dictature de la famille Le Neuf » mais aussi à l'inconcevable indépendance des colons.

Le Conseil souverain a dû émettre un ordre formel afin que soit affiché l'avis prescrivant la dîme « fixée au treizième ». On avait refusé « de publier, lire et afficher la dite copie ».⁴⁹

Lorsqu'a été décidée la construction d'une nouvelle église, la même autorité supérieure a dû intervenir afin de contraindre les sieurs de la Poterie, du Hérisson, Lefebvre et Le Maistre à rendre la somme de 1,400 livres provenant d'un magasin de traite de boissons que d'Argenson avait appliquée à l'église projetée.⁵⁰

Louis Pinard, chirurgien, a porté en appel une sentence du juge royal datant du 30 mars et cette fois encore le Conseil Souverain a tranché la question en faveur de Boucher.⁵¹

Les appointements du Gouverneur ne lui ont pas été versés régulièrement et, le 9 juillet, le Conseil ordonnait au fermier des droits des pelleteries de payer au sieur Boucher la somme de 3,185 livres qui lui est due tant sur

47. La colonisation de la N.-F., E. Salone, p. 180.

48. Hist. Can., Lanctot, v. 1, pp. 387-388.

49. Jug. et délib. Cons. Souv. v. 1, pp. 169-170.

50. *Ibid.*, pp. 185-186.

51. *Ibid.*, pp. 258-259.

ses appointements de l'année dernière que pour ceux de cette année, avec en plus, les frais occasionnés « pour l'entretien de 10 soldats de garnison ». ⁵²

Par l'intermédiaire de ses procureurs Pierre Duquet et Le Vasseur, huissier, il a continué ses réclamations auprès des employeurs de ses colons. ⁵³ Et le 5 juillet, il versait à Adrien Jolliet la somme de 600 livres pour la dot de son épouse Jeanne Dodier, parente du Gouverneur qui l'a employée chez lui à titre de domestique. ⁵⁴

Le commerce des boissons enivrantes a repris aux Trois-Rivières et il doit sévir contre ce désordre ⁵⁵ qu'il a condamné en son volume: « Les Sauvages ne boivent quasi jamais que pour s'enivrer et ensuite faire pièce à quelqu'un qui leur aura rendu quelque déplaisir ou pour assouvir une passion brutale, comme de violer une fille ou femme. C'est ce qu'a fort bien reconnu Monseigneur notre Evêque et ce qui l'a rendu si zélé à s'opposer à ceux qui donnaient de la boisson aux Sauvages ». ⁵⁶

Ce volume de Pierre Boucher a été imprimé « à Paris, chez Florentin Lambert, rue St-Jacques vis-à-vis St-Yves et l'Image St-Paul » en 1664. Sans doute l'œuvre circule-t-elle déjà en la colonie.

Par les premiers vaisseaux parvenait à Pierre Boucher une dernière preuve de bienveillance de M. de Lauson. Il lui accordait, le 24 janvier 1664, un fief de « deux lieues de front et deux lieues de profondeur sur le grand fleuve St-Laurent ». ⁵⁷ Cette immense concession lui est faite quelques mois avant la création de la Compagnie

52. Jug. et délib. du Cons. Souv., v. 1, p. 229.

53. *Ibid.*, pp. 71-72, 80, 126, 143-150.

54. Pièce originale conservée aux arch. de la Soc. hist. de Boucherville.

55. Jug. et délib. du Cons. Souv., v. 1, pp. 274-275.

56. P. Boucher, *op. cit.*, p. 94.

57. Concession de M. de Lauson, pièce originale conservée aux arch. de la Soc. hist. de Boucherville.

des Indes Occidentales, le 28 mai 1664 à laquelle la Nouvelle-France elle-même est concédée en toute propriété par Louis XIV.⁵⁸ Aussi la concession faite à Boucher devra lui être renouvelée subséquemment. Dorénavant son intérêt va se centrer sur ce domaine qu'il préfère à sa propriété du Cap-de-la-Madeleine et dont François Bigot dit Lamothe, fils, fait l'acquisition à quelques mois de là.⁵⁹

Avant que l'année s'achève, le 29 octobre, Pierre Boucher démissionne de sa fonction de juge royal pour des raisons que l'on ignore mais dont il est permis de présumer. Les Crevier, mère et fils, à plus d'une reprise ont comparu devant le tribunal. Déjà on les soupçonne de faire la traite illégalement.⁶⁰ Advenant une poursuite au sujet de ce délit, on ne manquerait pas d'en rappeler des sentences du juge Boucher.

Le foyer Boucher-Crevier compte maintenant six enfants dont l'une, Marie figure encore sur la liste des pensionnaires des Ursulines, en 1664.⁶¹ Pierre Boucher ayant résigné sa fonction de juge pourra désormais consacrer plus de temps à son rôle d'éducateur.

En son 'histoire naturelle' il disait des enfants canadiens: « Ils ont communément l'esprit assez bon mais un peu libertin, c'est-à-dire qu'on a de la peine à les captiver pour les études ». ⁶² Marie de l'Incarnation ira plus loin: « Il est certain que si Dieu n'eût amené les Ursulines en ce pays, les filles françaises seraient aussi

58. A. Vachon, DBC, v. 1, p. 630.

59. Actes, Cap-de-la-Madeleine, copie Désilets.

60. R. Douville, Dix, 1949, p. 53.

61. La Vêrendrye et le poste de l'Ouest, A. Champagne, t. 1, pp. 6-7. Madeleine, Marguerite, Jeanne et Geneviève seront également pensionnaires chez les Ursulines. (Cf. Ibid., pp. 511-512.)

62. P. Boucher, *op. cit.*, p. 139.

sauvages et peut-être plus que les Sauvages eux-mêmes». ⁶³

Evidemment les allures indépendantes, la liberté des jeunes en ce pays nouveau comparativement aux coutumes de France ont de quoi étonner et inquiéter les Filles du Cloître.

* * *

Même si le juge royal a démissionné, on recourt encore à lui en certains cas. Pierre Tamble a été battu par son maître Jean Cusson. Il se présente au Gouverneur le 31 janvier 1665 et demande justice. « Mon maître », prétend-il, « m'assomme de coups tous les jours ». Il est au désespoir. Il soutient avoir été « corrigé » en présence de plusieurs témoins et montre sa chemise encore ensanglantée. Le Gouverneur lui conseille « d'aller se faire panser chez Pinard et de porter ses plaintes au sieur de St-Quentin, juge prévost du Cap. » Croyant qu'il était fort blessé, il le fait reconduire chez le chirurgien par l'un de ses hommes. Mais le plaignant, paraît-il, aurait eu un saignement de nez. Le drôlatique incident se terminera par une sentence prononcée par le sieur du Hérisson. Cusson, le maître colérique, est condamné aux dépenses et dommages et Tamble doit retourner le servir. ⁶⁴

Boucher, s'il a été dupe des représentations de Tamble, n'a sans doute pas manqué de sourire en apprenant la fin de l'histoire. Il souhaiterait, à l'instar de nombre d'autres, que la colonie ne connaisse pas de problèmes plus graves. Il n'en est pas ainsi. Personne n'ignore les démêlés retentissants du gouverneur de Mézy avec les membres du Conseil souverain qu'il a destitués. Seul Le Gardeur de Tilly a trouvé grâce à ses yeux. ⁶⁵ Quant à

63. Richaudeau, v. 2, p. 285.

64. *Ma Saberdache Rouge*, J. Viger, v. 1, pp. 108 et suiv.

65. P.-G. Roy, BRH, 1922, pp. 68-69.

Monseigneur de Laval, qui pourtant a choisi lui-même à la demande du Roi, M. de Mézy pour gouverneur⁶⁶ il a vu investir sa maison par de Mézy et ses gardes. Ceux-ci « auraient eu l'ordre de tirer sur l'Evêque, mais à la vue de Monseigneur de Pétrée, ils ont tout simplement défilé devant lui en lui adressant le salut des armes qu'on ne fait qu'aux princes et aux généraux. »⁶⁷ De Mézy a même enlevé son mandat à M. de Maisonneuve.⁶⁸ La situation est critique et les pourparlers vont bon train. Les trafiquants d'eau-de-vie en profitent pour accuser les Jésuites d'avoir inspiré à l'Evêque la mesure extrême de l'excommunication. Des plaintes, des libelles diffamatoires ont été adressés à la Cour,⁶⁹ et nouvelle est parvenue dans la colonie que M. de Tracy, le lieutenant général du Roi dans l'Amérique méridionale et septentrionale, de concert avec M. de Courcelle nommé gouverneur, informeront Sa Majesté sur la conduite de Mézy.⁷⁰

Le procès n'aura pas lieu puisque de Mézy meurt le 5 mai 1665 après quelques semaines d'hospitalisation à l'Hôtel-Dieu où l'Evêque est allé, de sa propre initiative, lui porter les secours de la religion.⁷¹

Pierre Boucher, en ses Mémoires, sera laconique au sujet de M. de Mézy. Il dira simplement: « il me donna les commissions (de gouverneur et de juge) que j'ai gardées deux ans qui est le temps qu'il a vécu ». ⁷²

Par contre il fera état « de M. Tracy qui vient dans ce pays en qualité de lieutenant général avec tout pouvoir et un grand train. »⁷³ Ces troupes — le régiment

66. Frs de Laval, Abbé E. Bégin, p. 69.

67. F. de Laval, E. Bégin, p. 74. L'incident a eu lieu vers la fin de 1664.

68. *Ibid.*, p. 75.

69. J. Cossette, s.j., RHAF, v. 11, p. 330.

70. Charlevoix, *op. cit.*, p. 382.

71. A travers l'hist. de l'Hôtel-Dieu de Québec, P.-G. Roy, p. 58.

72. Mem. de M. Boucher, BRH, 1926, p. 402.

73. *Ibid.*, p. 402.

de Carignan — dont les quatre premières compagnies débarquent les 17 et 19 juin à Québec⁷⁴ — il les attend depuis que Sa Majesté lui en a fait la promesse lors de son voyage, il y a trois ans. Il n'a jamais douté de la parole du Roi même si l'attente s'est prolongée.

C'est avec un enthousiasme touchant presque au délire que la population de Québec accueille le lieutenant général du Roi qui descend à la capitale le 30 juin suivant.

Alexandre de Prouville, marquis de Tracy — d'aucuns lui contesteront ce titre de marquis — recevait son brevet de lieutenant général de l'Amérique le 19 novembre 1663.⁷⁵ Il s'embarquait à La Rochelle le 26 février 1664 pour aller rétablir l'ordre aux Caraïbes. Il enlevait Cayenne aux Hollandais, installait des gouverneurs aux îles importantes: La Martinique, la Tortue, La Guadeloupe, Marie-Galante.⁷⁶ Sa mission terminée, « de Tracy aurait voulu venir hiverner ici » écrivait Marie de l'Incarnation, « mais ceux qui savent la navigation disent que cela lui est impossible. Nous avons vu l'imprimé des pouvoirs que le Roi lui donne », ajoute-t-elle, « ils nous étonnent parce qu'ils ne peuvent être plus grands ni plus étendus à moins d'être roi lui-même et absolu ». ⁷⁷

Le navire Le Brézé sur lequel a voyagé le lieutenant général, navire de 800 tonneaux, portant outre les soldats des gens propres à cultiver la terre et plusieurs artisans et des munitions, n'ose s'aventurer dans le fleuve et les passagers arrivent à Québec sur deux petits vaisseaux. On ménage au lieutenant une extraordinaire réception: la population presque entière se porte à sa rencontre, les cloches battent à toute volée et on l'escorte à l'église.

74. RJ, 1663, p. 25.

75. Charlevoix, *op. cit.*, t. 1, p. 380.

76. L. Lamontagne, DBC, v. 1, p. 567. Le Febvre de la Barre, futur gouverneur du Canada, prenait possession du fort Nassau en mai 1664. (Cf. Roquebrune, DBC, v. 1, p. 455.)

77. Lettre du 18 août 1664. Richaudeau, v. 2, p. 274.

Tracy qui est de taille imposante — « il est un des plus grands hommes que j'aie vus » — dira Marie de l'Incarnation⁷⁸ est précédé de ses 24 gardes vêtus aux couleurs de Sa Majesté, suivi de 4 pages et de 6 laquais et accompagné d'un gentilhomme, M. le Chevalier de Chaumont. Le groupe est accueilli à la porte de l'église par Monseigneur de Laval en habits pontificaux. Après l'avoir salué, il conduit M. de Tracy proche du chœur où l'attend un prie-Dieu. Mais le grand homme s'agenouille sur le pavé, sans vouloir même se servir du carreau qui lui était offert.⁷⁹

Les compagnies amenées par de Tracy ne font pas partie du régiment de Carignan mais s'y intégreront. Trois arrivages en août et septembre compléteront les forces armées et comme les soldats sont aguerris par leurs campagnes d'Allemagne, on chante déjà victoire sur l'Iroquois.

Les Trifluviens ne tarderont guère à voir atterrir chez eux ces soldats revêtus de l'uniforme gris à parements bruns.⁸⁰ Le 23 juillet, les quatre premières compagnies arrivées en juin quittaient Québec pour descendre bientôt aux Trois-Rivières. Elles arrivaient à propos, dit-on, « pour délivrer les habitants de la crainte des Iroquois qui avaient renouvelé leurs attaques ordinaires ».⁸¹

On apprend, au poste trifluvien que déjà M. de Tracy « a fait de beaux règlements » notamment au sujet de l'eau-de-vie. Défense a été renouvelée sous peine, pour les contrevenants, de la confiscation de tous leurs biens et de bannissement.⁸² Or, les deux beaux-frères de Pierre Boucher, Jean Crevier et Michel Gamelain dit Lafontaine

78. *Ibid.*, p. 328.

79. *Annales de l'Hôtel-Dieu de Québec*, Jamet, p. 144. Carreau, coussin carré pour s'asseoir ou s'agenouiller.

80. R. Roy, *BRH*, 1941, p. 343.

81. Ferland, *op. cit.*, t. 2, p. 27.

82. Rochemonteix, *op. cit.*, t. 2, p. 333.

ont exercé le commerce ainsi qu'il ressort de l'enquête faite au cours de janvier dernier.⁸³

Tandis que les troupes attendent aux Trois-Rivières un vent favorable afin de poursuivre leur mission, la nouvelle parvient de Montréal que Charles LeMoynes a été capturé par les Agniers à l'île Ste-Hélène.⁸⁴ Le gouverneur Boucher plus que tout autre s'afflige de la capture. On espère que la construction des Forts, construction à laquelle seront employées les compagnies du régiment, en révélant la présence de l'armée française, incitera l'ennemi à respecter le prisonnier.

Le vent favorable tarde à souffler et les soldats sont encore au poste trifluvien lorsqu'y arrivent, le 3 août, une centaine de canots outaouais venant du lac Supérieur avec leurs charges de peaux de castor.⁸⁵ Les Sauvages en repartiront le 8 suivant avec le Père Allouez et six Français.⁸⁶ Deux jours plus tard, le capitaine J. de Chambly et M. de Sorel peuvent quitter à leur tour pour aller ériger les forts St-Louis de Chambly et Ste-Thérèse de Richelieu sur les ruines de l'ancien fort du même nom brûlé par les Iroquois en 1646.⁸⁷

Les troupes ayant quitté, le Gouverneur trifluvien décide de se rendre à Québec porter ses hommages à M. de Tracy. Il y arrive le 12 août en compagnie du Père Frémin. « Le lieutenant général du Roi reçoit très bien M. Boucher », lit-on au journal des Jésuites.⁸⁸ Boucher lui-même dira: « Pendant les deux années que M. de

83. Les 1ers seigneurs et colons de Ste-Anne-de-la-Pérade, R. Douville, p. 17.

84. Hist. Can., Lanctot, v. 2, p. 33.

85. RJ, Côté, 1665, p. 7.

86. *Ibid.*, 1667, p. 4.

87. Le Rég. de Carignan, Sulte-Malchelosse, p. 33. Le fort St-Jean sera élevé à la fin de l'été de 1665 et celui de Ste-Anne sur une île du lac Champlain au printemps de 1666. (*Ibid.*, p. 37)

88. M. de Tracy loge en face du fort St-Louis, à peu de distance du monastère des Ursulines. (Cf. La Ville de Québec sous le régime français, P.-G. Roy, v. 1, p. 327)

Tracy a demeuré dans le pays, il m'a toujours témoigné beaucoup d'amitié». ⁸⁹

Québec s'est animé depuis l'arrivée des troupes. Le pavillon blanc de la marine, le pavillon bleu à la croix blanche des vaisseaux marchands flottent sur les bateaux ancrés sur le St-Laurent. ⁹⁰ Les gardes portant les couleurs de Sa Majesté, les officiers en habits somptueux circulent dans la capitale et depuis le 16 juillet, 12 chevaux envoyés par Sa Majesté émerveillent les Sauvages « qui s'étonnent de les voir si traitables et si souples à toutes les volontés de l'homme. Ils les nomment les originaux de France ». ⁹¹

L'animation s'intensifie lorsque, les 19 et 20 août, huit autres compagnies mettent pied à terre au Cap Diamant. Henri de Chastelard, marquis de Salières, colonel commandant est à leur tête. ⁹²

Boucher qui est en grande partie responsable de l'envoi de ces forces armées ne songe pas à s'en glorifier. Il voit en leur venue une promesse de paix, de sécurité pour les colons et la possibilité pour eux d'exploiter cet immense empire qu'est sa nouvelle patrie.

M. de Tracy lui renouvelle ses commissions de gouverneur, ⁹³ prolongation refusée à Maisonneuve « qui a été destitué de son gouvernement de Montréal par le lieutenant général et qui s'embarquera pour la France le 4 novembre ». ⁹⁴

89. Mem. de M. Boucher, BRH, 1926, p. 403.

90. R. Roy, BRH, 1941, p. 346.

91. RJ, 1665, p. 25. Seul jusqu'ici M. de Montmagny ancien gouverneur avait possédé un cheval. (Cf. La vie quotidienne en N.-F., Douville-Casanova, p. 116.)

92. RJ, 1665, p. 25.

93. Mem. de M. Boucher, BRH, 1926, p. 403.

94. Jeanne Mance, M.-C. Daveluy, p. 218. De Tracy aurait été prévenu contre Maisonneuve. Il lui aurait ordonné de retourner en France « comme étant incapable de la place et du rang de gouverneur. » (Cf. Mère Bourgeoys, Y. Charron, p. 104)

Les dernières compagnies du Régiment de Carignan seront alors débarquées sur nos bords depuis le 12 septembre alors que le St-Sébastien et le Jardin de Hollande, partis de La Rochelle à la fin de mai atteignent Québec.⁹⁵ Daniel Rémi de Courcelle, gouverneur général de la colonie et Jean Talon, intendant en descendent de même que les compagnies La Tour, la Noraye, Maximy, Laubia, St-Ours, Petit, Du Prat et Du Gué. « M. de Courcelle qui avait magnifique équipage et Talon qui aime naturellement la gloire n'ont rien épargné de ce qui pourrait faire honneur au Roi » font une entrée sensationnelle en la petite ville.⁹⁶

Cette fois le voyage a été moins heureux et plus de 100 soldats malades ont été reçus par les Hospitalières avec toute la charité imaginable. L'exiguïté des locaux les ont contraintes à établir un second hôpital dans l'église.⁹⁷

L'expédition au pays des Iroquois est conséquemment remise à plus tard et quatre des dernières compagnies arrivées dont celle d'Arnoult de Laubia sont cantonnées aux Trois-Rivières pour y passer la saison hivernale.⁹⁸ Le lieutenant d'Arnoult de Laubia est René Gaultier de Varennes, âgé d'environ trente ans.⁹⁹ Aux Trois-Rivières, il aura le loisir de fréquenter la maison du Gouverneur et de faire la connaissance de Marie, la fille aînée.

95. RJ, 1665, p. 23.

96. Annales de l'Hôtel-Dieu de Québec, Jamet, p. 146.

97. RJ, 1665. Les infirmières atteintes de la contagion ont été jusqu'aux portes de la mort.

98. L. Lamontagne, DBC, v. 1, p. 568.

99. La Vérendrye et le poste de l'Ouest, A. Champagne, t. 1, p. 1. Laubia est la véritable orthographe de ce nom. (Cf. P.-G. Roy, BRH, 1921, p. 63)

Chapitre neuvième

J'ALLAI EN CAMPAGNE CHEZ LES IROQUOIS ... ET JE ME DÉMIS DE MON GOUVERNEMENT ...¹

Aussitôt après son arrivée, de Courcelle s'est mis en devoir « d'aller par eau, en des temps assez fâcheux, visiter les travaux des forts afin de se disposer à la campagne du printemps prochain ». ²

Il aura rencontré aux Trois-Rivières le Gouverneur et sa famille et à l'instar de nombre d'autres avant lui, de Courcelle jugera Pierre Boucher digne de sa confiance.

L'intendant Talon, pour sa part, s'est empressé de faire enquête relativement aux plaintes contre le Clergé, ³ et à la situation générale de la colonie. Déjà il s'est opposé à ce que la Compagnie des Indes Occidentales détienne le monopole du commerce des fourrures. ⁴ Les pouvoirs concédés à l'Intendant de justice, police, finances, à qui revient de plus toute l'administration civile, excèdent les pouvoirs du Gouverneur qui n'est chargé que de la direction militaire et des relations extérieures. On dira du Conseil Souverain qu'il « était un gouvernement à deux têtes ». ⁵ On ne tardera pas à s'en rendre compte dans la colonie avec les conflits qui surgiront.

1. Mem. de M. Boucher, BRH, 1926, p. 403.

2. RJ, 1665, p. 25.

3. J. Cossette, s.j., RHAF, v. 11, p. 333.

4. E. Salome, *op. cit.*, p. 209; mém. du 4 oct. 1665.

5. N.-F., M. Trudel, DBC, v. 1, p. 34.

Pierre Boucher est à Québec vers la mi-novembre. Il peut constater que même si l'expédition contre l'Iroquois a dû être remise, la capitale est prise de la fièvre guerrière. « L'on fait un grand appareil de petits et de grands bateaux plats pour passer les bouillons de l'eau qui se rencontrent dans les sauts », écrit Marie de l'Incarnation. « Ce qui anime les soldats, c'est qu'ils vont à une guerre sainte et qu'ils vont combattre pour la foi », ajoute-t-elle.⁶ Plus tard, en septembre elle signalera: « Il y a bien 500 soldats qui ont pris le scapulaire de la Ste-Vierge. C'est nous qui les faisons ». ⁷

Le journal des Jésuites signale le départ de Boucher, sans nous renseigner sur les motifs de sa visite. Il quitte Québec le 16 novembre en compagnie du P. G. Druilletes, celui-ci ira remplacer le P. C. Albanel nommé lui-même pour Chambly afin d'y succéder au Père du Péron décédé.⁸ Un autre Jésuite, le Père Le Moine décède au Cap-de-la-Madeleine à huit jours de là, le 24 novembre.⁹ Surnommé Ondessonk par les Onnontagués, il sera pleuré par eux et loué par leur capitaine Garakonthié en la capitale même, au cours du mois d'octobre.¹⁰

Les Onnontagués ramenaient Charles Le Moyne, leur captif depuis trois mois et que l'on croyait mort: il avait infligé tant de pertes à l'ennemi. Précisément parce qu'il maîtrise leur langue, il maîtrise ses bourreaux: « Ma mort sera bien vengée » dit-il souvent, faisant allusion aux forces descendues à Québec.¹¹ De plus, en Gara-

6. Richaudeau, v. 2, pp. 289-290, lettre du 28 juil. 1665.

7. *Ibid.*, p. 309, lettre du 30 sept. 1665.

8. Journal des Jésuites, p. 339. Les glaces empêcheront le P. Albanel d'atteindre Chambly. (Cf. DGC, Le Jeune, t. 1, p. 38)

9. Rochemonteix, *op. cit.*, t. 2, p. 379.

10. RJ, 1665, p. 5.

11. L.-P. Desrosiers, Dix, 1955, p. 34. D'aucuns diront que Ch. Le Moyne a été ramené à Québec en déc. 1665, mais la Relation spécifie que Garakonthié fut présenté à M. de Tracy dans le mois d'octobre, qu'il avait libéré Le Moyne pris depuis trois mois. Or on sait que la capture avait eu lieu en fin de juillet.

konthié qui n'en est pas à son premier exploit du genre, le prisonnier français compte un défenseur. Le Moyne a eu la vie sauve. On le ramène avec la délégation constituée d'Onnontagués, de Tsonnontouans et de Goyogouins, sous la direction du capitaine Garakonthié qui atteint Québec le 2 décembre.¹²

Même si M. de Tracy n'entend rien à la langue sauvage, grâce aux services d'un interprète, il comprend le message et se montre très surpris de l'éloquence de l'orateur.¹³ Le traité de paix est signé le 13 décembre. L'absence des Agniers et des Onneiouts à cette assemblée témoigne de leur mauvaise volonté et confirme le Lieutenant général du Roi dans le dessein de porter la guerre en leur pays.¹⁴

M. de Courcelle décide cependant de ne pas attendre l'expédition de M. de Tracy. Il a résolu d'aller en plein hiver, saison dont il ignore les rigueurs, surprendre l'ennemi chez-lui, et le 22 décembre, il fait part de son projet au gouverneur des Trois-Rivières:

« Vous apprendrez par celle-ci le besoin que nous avons de votre vigilance à nous faire trouver la quantité de blé d'Inde dont M. l'Intendant vous écrit. Je me promets que vous n'oublierez rien pour cela et pour toute autre chose dont il vous parle par la sienne comme de faire faire des traînes dont nous avons besoin. Je vous prie aussitôt que vous aurez reçu cette lettre-ci de faire partir quatre des soldats de votre fort, savoir: deux iront porter des lettres au fort de Richelieu et aussitôt qu'ils les auront délivrées iront au fort Chambly

12. *Ibid.*, p. 41. M. de Tracy libère trois prisonniers des Onnontagués.

13. « Qui a vécu parmi eux ne peut nier que les Peaux-Rouges étaient doués du don de l'éloquence. » (Cf. Peaux-Rouges d'Amérique, M. Barbeau, pp. 54-55)

14. L.P. Desrosiers, *Dix*, 1955, p. 42.

y porter les paquets ci-joints et les deux autres iront droit au Montréal y porter aussi les lettres pour M. de Salières. Les deux premiers demeureront au dit lieu et y attendront de mes nouvelles et les deux autres marcheront où il leur sera ordonné. Je vous dis deux à chaque lieu mais si vous le jugez à propos vous y en enverrez quatre et leur ferez donner des souliers sauvages, des raquettes s'ils n'en ont point. Et comme l'affaire est de conséquence faites-leur faire toute sorte de diligence. Il ne faudra rien oublier aussi s'il vous plaît pour faire le biscuit dont M. l'Intendant vous parle par la sienne. Vous jugerez bien par notre procédé que nous avons quelque dessein. Je vous prie de n'en rien témoigner encore. Croyez que je suis toujours, Monsieur,
votre très affectionné serviteur,

Courcelle. »

En post-scriptum, de Courcelle signifie à Boucher de garder au poste trifluvien les trois soldats porteurs de la lettre et de dépêcher avec diligence huit soldats au lieu de quatre aux différents postes de peur qu'ils ne rencontrent quelqu'un en chemin. Je baise les mains à Mademoiselle votre Femme, a-t-il ajouté en marge.¹⁵

La lettre parvient aux Trois-Rivières quelques jours plus tard. Elle est portée à la maison du Gouverneur où, le 19 décembre, naissait un autre fils: Philippe. Il était baptisé le lendemain.¹⁶

Les ordres de M. de Courcelle n'étaient certes pas prévus. Boucher n'ignore pas les difficultés que rencontreront ces soldats d'outre-mer dont les habits même sont insuffisants à les protéger contre le froid. Le Gouverneur général veut sans doute prouver qu'ils ne sont pas aussi

15. Ma Saberdache Rouge, J. Viger, v. M.L, p. 11.

16. DGFC, Tanguay, v. 1, p. 71.

invincibles qu'on le suppose ces Iroquois... De Courcelle ne démord pas facilement de ses idées. Le colonel de Salières n'a pas tardé à s'en rendre compte. Aussi a-t-il décidé afin d'éviter les frictions d'hiverner à Montréal où ira le rejoindre l'ordre de son Chef.¹⁷

Pierre Boucher ne jugera pas opportun de faire des représentations au Gouverneur général à qui cependant il apportera sa pleine collaboration en préparant le « dessein » dont on l'a prié de ne rien témoigner encore.

* * *

Pierre Boucher a fait diligence. M. de Courcelle le constate lors de son arrivée aux Trois-Rivières le 16 janvier 1666. Hommes et provisions l'y attendent. Les premiers, au nombre de 45, qu'on appelle les « capots blancs » se sont enrôlés comme volontaires.¹⁸ Ils se joindront aux 70 miliciens de la Ste-Famille de Montréal, les « capots bleus », sous la direction de Charles Le Moyne.¹⁹ De Courcelle reconnaît la valeur des capots bleus et leur confie les postes d'honneur: en avant, à l'attaque, à l'arrière pour protéger le retour.

On aimerait connaître l'opinion de Boucher quant à cette campagne entreprise au cœur de l'hiver. Mais il n'en souffle mot dans ses écrits. Chose certaine, c'est qu'il ne souscrira pas aux accusations de M. de Courcelle. Dépité de son échec, l'armée revient à Chambly le 8 mars « dans un désarroi lamentable », le Gouverneur accuse le Père Albanel d'avoir retardé intentionnellement le départ des Algonquins qui devaient servir d'éclaireurs. De même, lors de son passage aux Trois-Rivières, dira-t-il au Père Frémin: « Je suis le plus malheureux des hommes et c'est

17. *Journal des Jésuites*, pp. 337-338.

18. *Ibid.*, p. 341.

19. Iberville, le Conquéran, G. Frégault, p. 37. Les volontaires de Québec dit-on étaient appelés les « capots rouges ». (Cf. *Le Rég. de Carignan, Sulte-Malchelosse*, p. 43).

vous autres (les Jésuites) qui êtes la cause de mon malheur. » Mais rendu à Québec, le 17 mars, le « plus malheureux des hommes » fera ses dévotions et voyant revenir les soldats qu'il croyait perdus se réconcilie avec son sort: « L'esprit de M. de Courcelle se remettra même tout à fait à l'égard des Jésuites ». ²⁰ Il n'en sera pas ainsi de tous, car Talon sera fortement impressionné par l'accusation de M. de Courcelle. ²¹

L'Intendant procède depuis février au premier dénombrement officiel de la colonie, aidé en cela par les curés de paroisses et les gouverneurs des postes. On note les professions, les métiers et même on établira le dénombrement des bestiaux.

La population s'élève à 3,125 personnes dont 2,034 du sexe masculin et de 1,181 du sexe féminin. ²² Au foyer de Pierre Boucher, tous les membres de la famille sont inscrits avec leur âge, même Marie qui est aux Ursulines et qui sera portée aussi sur la liste des pensionnaires. ²³ On y voit également les noms des domestiques: Thomas Frérot dit La Chesnaye, Nicolas Nevau dit Poictou, Pierre Picard, Pierre Lefebvre et Jean Delorme, domestiques engagés. ²⁴ La famille d'Urbain Baudry est aussi signalée; ²⁵ Marie Boucher, veuve d'Etienne Pépin dit Lafond et ses six enfants sont inscrits comme habitant les Trois-Rivières. ²⁶

Pierre Boucher compte deux homonymes dans la colonie, l'un âgé de vingt-sept ans, résidant à l'Île d'Orléans,

20. DGC, *Le Jeune*, t. 1, p. 440.

21. J. Cosette, *RHAF*, v. 11, p. 334.

22. *Toutes petites choses du rég. franç.*, P.-G. Roy, t. 1, p. 90.

23. A. Champagne, *BRH*, 1915-1917, p. 97.

24. *Le 1er recensement de la N.-F.*, P.-G. Roy, *RAPQ*, 1935-1936, p. 133. Ces engagés doivent servir trois ans, d'où leur nom de « 36 mois ».

25. *Ibid.*, p. 135.

26. Lafond était inhumé aux Trois-Riv., le 13 déc. 1665. (Cf. *Les Pionniers de la région trifluvienne*, Godbout, p. 34)

l'autre âgé de dix-huit ans, fils de François Boucher et de Florence Gareman, habitant de Sillery.²⁷ La population des Trois-Rivières est maintenant de 461 habitants, celle de Québec de 555. Montréal détient déjà la première place avec 584 résidents.²⁸

La jeune colonie se sent forte et l'on s'étonne de voir arriver l'été sans qu'il soit question d'aller anéantir l'Iroquois... Les dirigeants — on le craint — semblent opter pour une politique de paix, tout comme si l'on pouvait se fier à la parole de l'astucieux ennemi. Mais un incident va dissiper cette illusion. Les Agniers et les Onneiouts ne veulent pas la paix: ils se glorifient de l'appui des Hollandais, leurs voisins, et lorsque les Anglais auront supplanté ces derniers, ils se flatteront de « s'arranger » avec eux comme avec leurs prédécesseurs.²⁹ Tandis que les troupes achèvent le fort Ste-Anne, sur le lac Champlain, quelques Français s'aventurent à la chasse, quatre d'entre eux sont tués et trois sont faits prisonniers par les Agniers. Or, il se trouve que l'une des victimes M. de Chasy est le cousin du Lieutenant général tandis que l'un des prisonniers, M. de Leroles, est son neveu.³⁰ Aussitôt, M. de Sorel organise un parti de 300 hommes pour aller châtier les coupables. L'expédition rencontre des députés, dont le Bâtard Flamand et trois Agniers ambassadeurs qui prétendent venir parler de paix. Comme ils ramènent les captifs, de Sorel se laisse circonvenir et conduit les délégués à Québec. Le 12 juillet le traité de paix est signé par M. de Tracy, M. de Courcelle et Talon. Les Chefs Sauvages y apposent les marques de leurs tribus respectives.³¹ La comédie est jouée une fois de plus. Elle aurait triomphé sans la vantardise du Chef Aga-

27. P.-G. Roy, *RAPQ*, 1935-1936, p. 64.

28. *Coll. doc. rel. hist. N.-F.*, v. 1, p. 185.

29. G. Malchelosse, *Dix*, 1963, p. 88.

30. L.-F. Desrosiers, *Dix*, 1955, p. 49.

31. Ferland, *op. cit.*, t. 2, p. 35.

rienta qui, le 31 août suivant, est invité à la table de M. de Tracy de même que le Bâtard Flamand. Le Chef agnier déclare avec orgueil, en montrant son bras: « C'est ce bras qui a cassé la tête à M. de Chasy ». M. de Tracy, indigné, déclare que « ce bras ne tuera plus personne. » Il fait pendre le vantard sur-le-champ tandis que le Bâtard Flamand est incarcéré.³²

L'expédition punitive est décidée le 6 septembre suivant. Pierre Boucher en sera. L'armée compte 1,300 hommes: 600 soldats, 600 habitants du pays et 100 Sauvages, Hurons et Algonquins.³³ Le Bâtard Flamand qui n'est pas mis aux fers comme les autres mais qui a la liberté de se promener sous surveillance,³⁴ voit défilér les soldats partant pour l'expédition, le 14 septembre. Ses yeux se voilent de larmes, dira-t-on, à la pensée des malheurs qui menacent les Agniers.

Pierre Boucher et les « capots blancs » rejoindront l'armée un peu plus tard. Le 23 septembre le Gouverneur trifluvien dicte une dernière ordonnance à l'effet d'assurer la récolte de ceux qui sont allés en guerre; il désigne M. Godefroy pour commander « en notre absence » aux Trois-Rivières et Nicolas Rivard de la Vigne au Cap-de-la-Madeleine.³⁵

L'armée ne manquera pas de secours religieux. Plusieurs aumôniers l'accompagnent: les abbés J.-B. Dubois d'Egriseilles, F. Dollier de Casson, sulpicien qui, dit-on, a servi en qualité de capitaine de dragons sous le fameux Turenne³⁶ et les Pères Raffeix et Albanel, jésuites. Ce

32. L.-P. Desrosiers, *Dix*, 1955, p. 51.

33. Ferland, *op. cit.*, t. 2, p. 57.

34. M. de l'Inc., Richaudeau, v. 2, p. 321.

35. BRH, 1923, p. 55.

36. O. Maurault, *Dix*, 1940, p. 12. M. de Casson débarquait à Québec le 7 sept. de la même année.

dernier a pardonné à Courcelle ses remarques désobligeantes.³⁷

Pierre Boucher résumera ainsi la campagne: « Les Agniers d'en-bas prirent la fuite. Nous avons brûlé leurs cinq villages, ravagé leurs blés d'Inde et tous leurs champs, ce qui les obligea à demander la paix ». ³⁸

L'armée sera de retour le 5 novembre ayant fait la conquête d'un pays qui ne s'était pas défendu... L'expédition aura prouvé aux Iroquois que les Français pouvaient aller les combattre dans leur pays.³⁹ Mais il reste que les forces vives de l'ennemi n'ont pas été entamées et que le voisin hollandais incitera la tribu à exercer des représailles. Talon verra juste en conseillant l'acquisition et la conquête de la Nouvelle-Hollande, en novembre 1666. Mais sa suggestion ne sera pas reçue⁴⁰ et bientôt New-Amsterdam deviendra New-York et Orange s'appellera Albany. L'Anglais d'ailleurs ne manquera pas d'exciter Onneiouts et Agniers à faire la guerre aux Français.⁴¹

On profite de la paix pour tracer des routes, former des villages, des « bourgades », et dresser de nouvelles habitations. Talon veut même exploiter la forêt canadienne et dès novembre de la même année il met en chantier un navire de cent tonneaux.⁴²

Le Conseil souverain est ré-organisé le 6 décembre et la peine de mort contre les trafiquants des boissons enivrantes aux Sauvages est abolie. On lui substitue une

37. Hist. Col. fr. Amérique, Faillon, v. 3, pp. 138-139. Le Père Chaumonot accompagnait la première armée chargée de construire les forts. (Cf. Lettre de M. de l'Inc., 28 juin 1665, Richaudeau, v. 2, p. 290.)

38. Mem. de M. Boucher, BRH, 1926, p. 403.

39. L.-P. Desrosiers, RHAF, v. 17, p. 161.

40. A. Vachon, DBC, v. 1, p. 639.

41. L.-P. Desrosiers, Dix, 1955, pp. 52-54.

42. Hist. Can., Lanctot, v. 2, p. 57.

amende de 300 livres à la première infraction et la peine du fouet ou du bannissement en cas de récidive.⁴³

Pierre Boucher, de retour en son petit patelin, voit s'instruire, le 16 novembre le procès de gens haut-placés, accusés de faire la traite.⁴⁴ Or, Mme Crevier, de même que ses fils et ses gendres sont accusés d'avoir exercé le commerce.⁴⁵ Ce qui rend extrêmement délicate la position du gouverneur du lieu.

Les Jésuites même s'ils ont reçu du renfort en la personne du Père Jacques Marquette avec qui Pierre Boucher liera une amitié durable, projettent également de quitter les Trois-Rivières.⁴⁶ M. Dollier de Casson, au retour de la campagne contre les Agniers était nommé curé du poste.⁴⁷ Il se retirera, dit-on, chez le Gouverneur qui lui offrira l'hospitalité de sa maison.⁴⁸

* * *

La colonie, ignorant que la paix avec les Agniers n'est pas définitive, fête sa victoire.⁴⁹ De Tracy se rend à Montréal au printemps 1667, avec un grand faste et même les Sauvages se pressent sur son passage, curieux et intimidés.⁵⁰ Cependant l'Agnier orgueilleux et le cruel Onontagué tardent à venir signer la paix à Québec. Jusqu'ici, « ils n'ont regardé les Français que comme des

43. Le Cons. Souv., J. Delalande, v. 1, p. 161.

44. Le Bortéal Express, année 1666, p. 97.

45. R. Douville, Dix, 1949, p. 53.

46. Le P. Marquette passera un an au poste afin d'étudier le montagnais sous la direction du P. G. Druillettes. (Cf. A. Vachon, DBC, v. 1, pp. 501-502.)

47. DGC, Le Jeune, t. 1, p. 519. Il n'y restera pas tout à fait un an.

48. Naissance de la Ville des Trois-Rivières, M.B. de la Bruère, p. 40.

49. La paix durera 18 ans.

50. Marg. Bourgeois, Jamet, t. 1, p. 333.

poules » dira Marie de l'Incarnation.⁵¹ Il faudra la menace d'une seconde invasion de leurs territoires pour contraindre ces nations à signer le traité le 8 juillet.⁵²

Pierre Boucher qui a gémi sous le joug de l'Iroquois et l'a combattu avec acharnement, plus que tout autre se réjouit de la victoire. Toutefois en son poste des Trois-Rivières, des préoccupations d'un autre ordre vont minimiser sa joie. Il est de notoriété publique — à la suite du procès du 12 mars — que Mme Crevier est la grande instigatrice du commerce de l'eau-de-vie avec les Sauvages.⁵³ Ses fils et ses gendres, de même que ses serviteurs lui prêtent main-forte. Tous seront condamnés par la sentence émise le 20 juin,⁵⁴ à l'exception de Mme Crevier qui devra l'impunité à son titre de belle-mère du Gouverneur. La sentence n'améliorera guère les choses puisque « le 4 juillet, le sieur de Gorribon monte aux Trois-Rivières pour informer de nouveau des désordres des boissons qui sont extrêmes ». ⁵⁵

Pierre Boucher condamne le commerce. On l'a vu approuver les mesures sévères de Monseigneur de Laval contre les traiteurs. Sa présence aux Trois-Rivières, dans le poste qu'il occupe, pourrait être interprétée comme une sorte de protection voulue contre les réfractaires, ce à quoi il ne peut consentir. Il a pesé longuement le problème, on en trouve un écho dans son testament, lorsqu'il dira à « sa chère femme: Vous savez combien je vous ai aimée et tous vos parents pour l'amour de vous. » De plus, « il veut laisser quelque chose à ses enfants et vivre plus en repos. » Sa décision se précise, « il quittera le service et ira établir un domaine sur sa terre ». ⁵⁶

51. Richaudeau, v. 2, p. 349.

52. T. Grassman, DBC, v. 1, p. 82.

53. *Vitages du vieux Trois-Rivières*, R. Douville, pp. 21-22.

54. *Vitages du vieux Trois-Rivières*, R. Douville, pp. 30 et 31.

55. BRH, 1917, p. 353.

56. *Mem. de M. Boucher*, BRH, 1926, p. 403.

Il démissionnera de son poste en faveur de son futur gendre, René Gaultier de Varennes. Le Roi ayant manifesté aux officiers du régiment de Carignan désireux de rester en Canada qu'il faciliterait leur établissement, le lieutenant de Varennes accède au désir du Roi. Il épousera Marie Boucher, fille du Gouverneur des Trois-Rivières.

Pierre Boucher soumet son projet de démission à MM. de Tracy et de Courcelle qui l'approuvent. La démarche a lieu avant le 28 août, jour fixé pour le départ du Lieutenant général qui voyagera « à bord du navire St-Sébastien, grand vaisseau de guerre envoyé par Sa Majesté pour l'emmener avec honneur ». ⁵⁷

M. de Tracy, de retour en France, demandera que soient accordées à Pierre Boucher des lettres de noblesse ⁵⁸ un édit de 1664 ayant aboli celles qui lui avaient été accordées en 1661. ⁵⁹

Marie, la fille aînée du Gouverneur en est à la treizième année de son âge. L'éducation reçue tant au foyer qu'au couvent des Ursulines l'a préparée à ses devoirs futurs. Le Roi d'ailleurs favorise le mariage des jeunes et la disproportion qui existe au Canada entre les éléments masculin et féminin a donné cours à la coutume.

René Gaultier de Varennes, angevin, né à Bécon, est âgé de trente-trois ans. ⁶⁰ Pierre Boucher a eu le loisir de connaître son futur gendre qui passait aux Trois-Rivières

57. M. de l'Incarnation, Richaudeau, v. 2, p. 354. Boucher dira, en ses Mémoires, s'être démis de son gouvernement avec l'agrément de Tracy et de Courcelle. (Cf. BRH, 1926, p. 403).

58. Le Sault-au-Récollet, C.P. Beaubien, pp. 259-260.

59. R. L. de Roquebrune, BRH, 1951, p. 108.

60. De La Vétanderie est le vrai nom de la famille Gaultier. De Varennes est un titre passe-partout, de date récente. (Cf. A. Champagne, BRH, 1956, p. 185). René G. de Varennes a un frère aîné, Charles, qui sera gouverneur d'Arlon.

l'hiver 1665-1666 et qui prenait part à l'expédition punitive chez les Agniers. Il juge l'homme digne de sa fille et le 22 septembre a lieu la signature du contrat de mariage, en présence du notaire Séverin Ameau.

La « dite demoiselle Boucher » reçoit une dot avantageuse de son père: 4000 livres en argent comptant et 3000 livres que « Pierre Boucher assurera sur une terre dont jouira le sieur de Varennes. » La terre, c'est-à-dire le tiers de la concession au sud de Montréal, « consiste en deux bandes de terre de vingt-huit arpents, prises aux deux bouts de la seigneurie. » L'une se nommera Varennes et l'autre Le Tremblay.⁶¹ Pierre Boucher spécifie même que « si un jour, les Îles Percées, situées en face de Boucherville lui sont concédées, le tiers en reviendra à sa fille et à son gendre. » Il s'engage de plus « à nourrir le nouveau ménage pendant six mois » et le contrat porte que « M. de Courcelle, gouverneur et lieutenant pour le Roi en ce pays, sera très humblement prié d'accorder au sieur de Varennes, les provisions de gouverneur des Trois-Rivières ». ⁶²

61. Le Tremblay, en souvenir d'une ferme que la famille G. de Varennes habitait dans la paroisse de Bécon, en Anjou. Le Tremblay sera réuni officiellement à Longueuil vers 1715. (Cf. La Vérandrye et le poste de l'Ouest, A. Champagne, t. 1, p. 2).

62. A. Champagne, MSGCF, 1958, pp. 89-90. La démission de Pierre Boucher devait sans doute être acceptée par le Roi. L'obligation contractée par le Gouverneur « de nourrir sa fille et son gendre pendant six mois » reporte à 1668 le départ des Trois-Rivières. Sulte assure que le 26 sept. 1667, P. Boucher est nommé gouverneur pour la dernière fois. (Cf. BRH, 1915-1917, pp. 99-100). Par contre le même auteur dira: « Quatre mois après leur mariage, les époux sont tous deux de cette paroisse (Trois-Rivières). M. Boucher porte le titre de gouverneur de ce lieu ». (Rev. Can. 1875, p. 785.) P. Boucher « ayant dû faire un désert » pour y bâtir sa demeure, il reste que la fondation de Boucherville date de 1667. La famille y résidera dès le printemps de 1668.

Quant à René Gaultier de Varennes, il fait donation à sa future épouse de tous ses biens, meubles et immeubles, présents et à venir.⁶³

A la suite des signatures des futurs époux, du Gouverneur, de Jeanne Crevier, apparaissent celles de Louis de Godefroy, sieur de Normanville, de Marguerite Seigneuret, sa femme et de Pierre, frère aîné de Marie, qui fait suivre son nom du titre: sieur de Boucherville.⁶⁴

Quatre jours plus tard a lieu le mariage, en l'église paroissiale où M. Jean Frémont, sulpicien, donne aux époux « la bénédiction à la messe, selon le rite, la forme de notre Mère la Sainte Eglise ». ⁶⁵

Aucun document ne signale la réception qui a suivi la cérémonie. Chose certaine, il y a eu fête en la maison du Gouverneur, mais elle ne s'est pas prolongée trois jours, comme elle l'avait fait en 1651, lors du mariage du fils de M. de Lauson.⁶⁶ Pierre Boucher ne saurait s'accorder de tels loisirs. La construction de sa future demeure, le recrutement des colons absorbent ses moindres instants.⁶⁷

Comme l'entreprise est grave pour lui et sa famille, il éprouve le besoin de dresser par écrit « les raisons qui l'engagent à établir sa seigneurie des Iles Percées qu'il a nommée Boucherville ».

« Je mets ceci par écrit », dira-t-il, « afin que si Dieu permet que je réussisse, le relisant, je me souviene de ce à quoi je me suis engagé, afin aussi que mes successeurs sachent mes intentions. » ⁶⁸

63. Inv. greffes not. rég. fr., A. Roy, v. XI, p. 83.

64. M. B. de la Bruère, Dix, 1938, p. 174.

65. Acte reproduit dans: « Les Pionniers de Longueuil ». E. Falardeau, p. 175.

66. Lauctot, RHAF, v. 11, p. 527.

67. C. dit La Jeunesse et M. Niel qui unissent leurs destinées aux Trois-Rivières le 24 oct. 1667 feront partie du 1er contingent de colons. (Cf. BRH, 1931, p. 661.)

68. S. Marion, *op. cit.*, pp. 80-82. Les raisons y sont citées *in extenso*.

Pierre Boucher n'est pas le seul qui s'apprête à quitter les Trois-Rivières. Les Pères Jésuites ont obtenu de Talon de s'établir à la Prairie-de-la-Madeleine.⁶⁹ Il semble que les missionnaires n'hésiteraient pas à signer le document que rédige Pierre Boucher, tant les raisons qu'il énumère font honneur à son caractère de gentilhomme, de père et de chrétien.

C'est pour avoir un lieu dans ce pays consacré à Dieu, où les gens de bien puissent vivre en repos et les habitants faire profession d'être à Dieu d'une façon toute particulière. Ainsi toute personne scandaleuse n'a que faire de se présenter pour y venir habiter, si elle ne veut changer de vie, ou elle doit s'attendre à en être bientôt chassée.

Pierre Boucher, même si la menace iroquoise a disparu, se garde d'oublier le grand problème, ainsi que le prouve sa deuxième raison:

C'est pour vivre plus retiré et débarrassé du fracas du monde qui ne sert qu'à nous désoccuper de Dieu et nous occuper de la bagatelle, et aussi pour avoir plus de commodité de travailler à l'affaire de mon salut et de celui de ma famille.

L'avenir de ses enfants lui tient à cœur. Sa famille compte maintenant huit membres, Jean, son cinquième fils naissait le 7 février 1667.⁷⁰ Aussi doit-il pourvoir à leur établissement:

C'est pour tâcher d'amasser quelque bien par les voies les plus légitimes qui se puissent trouver afin de faire subsister ma famille, pour instruire mes enfants en la vertu, la vie civile et les sciences nécessaires à l'état où Dieu les appellera et ensuite les pourvoir chacun dans sa condition.

69. Journal des Jésuites, p. 351.

70. Le parrain était A. de Laubia et la marraine Perrine Picoté. (Cf. S. Munday: Généalogie de la famille P. Boucher, ouvrage non publié).

La terre de Boucherville sera productive:

Comme c'est un lieu fort avantageux tant pour les grains que pour les nourritures et que ce serait dommage qu'il demeurât inutile, ou que cela est capable de mettre bien des pauvres gens à leur aise, ce qui ne peut se faire si quelqu'un ne commence. Cette terre m'appartenant, je crois que Dieu demande de moi que j'aie au plus tôt l'établir. Ce qui me confirme dans cette pensée, c'est la connaissance que j'ai que cela sera utile au public et aux particuliers.

Pierre Boucher veut imiter l'exemple d'un grand homme de bien:

C'est qu'il me semble que j'aurai plus de moyen de faire du bien au prochain et d'assister les pauvres, que dans le poste où je suis,⁷¹ où mes revenus ne suffisent pas pour faire ce que je voudrais, ayant d'ailleurs une grande famille; ce qui fait que je n'ai à présent presque que le désir et la bonne volonté. — Peut-être que dans la suite me trouverai-je en état d'exécuter les sentiments que Dieu me donne conformément à ce que j'ai vu pratiquer à un grand homme de bien; ce que je ne pourrais faire demeurant ici.

Il termine par une prière:

Pour y réussir, je prie notre bon Dieu par les mérites et l'intercession de son fidèle serviteur, le Père de Brébeuf, de m'en faciliter l'établissement, si c'est pour sa gloire et le salut de mon âme et celui de toute ma famille; sinon qu'il ne permette pas que j'en vienne à bout, ne voulant rien que sa sainte volonté.

71. Preuve qu'il réside encore à Trois-Rivières.

Et s'adressant à ses successeurs, il demande :

Je les prie de continuer dans la même volonté, si ce n'est qu'ils voulussent encherir par-dessus, en y faisant quelque chose de plus à la gloire de Dieu. C'est ce en quoi ils me peuvent le plus obliger, ne leur demandant pour toute reconnaissance que Dieu soit servi et glorifié d'une façon toute particulière dans cette seigneurie, comme en étant le maître. C'est mon intention; je le prie de tout mon cœur qu'il veuille bien l'agréer, s'il lui plaît.
Ainsi soit-il.

Boucher.

Chapitre dixième

LE FONDATEUR ET SEIGNEUR DE BOUCHERVILLE

Pierre Boucher n'a probablement jamais désiré le printemps avec autant d'ardeur qu'en cette année 1668, année mémorable pour lui et les siens. La famille a quitté la résidence du gouverneur des Trois-Rivières et pris possession de la maison élevée sur le domaine de Boucherville. Même si Pierre a préconisé en son volume le transport effectué sur des traînes tirées par une paire de bœufs,¹ il a dû, de préférence, attendre que le fleuve se soit libéré pour transporter son modeste mobilier; le dégel se produit vers la mi-avril.²

La nouvelle demeure n'offre certainement pas les avantages de celle des Trois-Rivières. Erigée à l'embouchure de la petite rivière Sabrevois,³ elle est bâtie de bois; le toit est en pente aiguë vu l'abondance des chutes de neige au Canada. Le tout est encore sommaire. On se demande même si, aux croisées, il y a des vitres ou du papier.⁴ L'éclairage s'effectue moyennant les bougies d'huile de loup-marin⁵ auxquelles se joignent les

1. P. Boucher, *op. cit.*, p. 141.

2. *Ibid.*, p. 17.

3. L. Lalande, *op. cit.*, p. 41.

4. Le contrevent est plus avantageux que le verre. Tout de même comme il fallait voir clair, on se servait de carreaux de papier. (Cf. E.-Z. Massicotte, BRH, 1932, p. 56.)

5. Pierre Boucher, *op. cit.*, p. 75.

lueurs du feu dans l'âtre, car dans l'unique pièce servant à la fois d'entrée, de cuisine et de chambre à coucher se dresse la cheminée aux larges dimensions où l'on peut introduire parfois un tronc d'arbre⁶ ou, du moins, cinq à six bûches d'érable. Dans l'âtre est suspendue la crémaillère; la batterie de cuisine reste en permanence auprès du foyer. « Au fond de la pièce se trouve le lit garni de la communauté, surmonté d'un baldaquin, les couchettes, les berceaux des enfants se pressent à l'abri de ce meuble monumental ».⁷

La maison seigneuriale comporte sans doute une sorte d'appentis à l'unique pièce, appentis qui sert de chapelle car les premiers missionnaires qui se retirent au manoir y tiendront registre.⁸

Selon Boucher, il n'y a au Canada que deux saisons, car, dit-il, « nous passons tout d'un coup d'un grand froid à un grand chaud ».⁹ En avril, cependant, on ne saurait se dispenser du feu de l'âtre.

La région, inhabitée jusqu'ici à cause du fléau iroquois s'éveille avec le printemps. Charles Le Moyne exploite sa seigneurie de Longueuil ainsi que quelques officiers du régiment de Carignan, nouveaux concessionnaires, les St-Ours, les Pécaudy de Contrecoeur, les Verchères.¹⁰

Le travail abonde mais le seigneur de Boucherville ne le craint pas. N'a-t-il pas affirmé « que les gens propres à s'établir en ce pays doivent mettre la main à l'œuvre et que les pauvres gens feraient mieux ici qu'en France pourvu qu'ils ne fussent pas paresseux » ?¹¹ Ses

6. RHAF, v. IV, p. 115.

7. J.-E. Roy, cité par R. Douville: *La vie quot. en N.-P.*, pp. 56-57.

8. M. B. de la Bruère, *Dix*, 1938, p. 290.

9. P. Boucher, *op. cit.*, p. 17.

10. Godbout, *MSGCF*, 1945, p. 119.

11. P. Boucher, *op. cit.*, pp. 159-160.

enfants, ses fils surtout, s'initieront très tôt à la besogne, apprenant ainsi à « dominer l'esprit un peu libertin » mentionné par le père en son volume.

Selon la tactique qui lui a réussi au Cap-de-la-Madeleine, le seigneur concède les terres « de proche en proche » afin d'en assurer la défense en cas d'attaque. Ces concessions ne sont faites que verbalement, ou encore par bail, lui-même n'ayant pas encore reçu les lettres patentes lui assurant la possession du fief. Il légalisera ses donations plus tard.¹²

Le mois de mai « dont les chaleurs sont extrêmement grandes » est revenu. La terre, les branches des arbres se parent du beau vert qu'admire Pierre Boucher.¹³ On en est au 20 mai lorsqu'à Boucherville descendent le Père Jacques Marquette, deux hommes et un petit garçon, en route pour le lac Supérieur.¹⁴ Marquette, à quelques années de là, découvrira le Mississippi, en compagnie du Louis Jolliet.¹⁵ Le célèbre missionnaire baptiste, au manoir, une petite fille sauvage ondoyée par M. Morel et dont Ignace et Marie Boucher (Mme de Varennes) sont les parrain et marraine.¹⁶

La présence de Marie à Boucherville s'explique vraisemblablement parce que Gaultier de Varennes n'a pas encore succédé officiellement à son beau-père. Ses commissions ne tarderont pas à lui parvenir puisque le 10

12. Godbout, MSGCF, 1945, p. 179.

13. P. Boucher, *op. cit.*, p. 18.

14. M. B. de la Bruère, *Dix*, 1938, p. 177.

15. Parmi les Jésuites amis de P. Boucher, on compte le P. Allouez qui revenait du Lac Supérieur l'année précédente « avec des échantillons de cuivre recueillis sur les bords du grand lac »; et le P. C. Albanel qui se rendra à la Baie d'Hudson en 1671. (Cf. I. Caron, BRH, 1941, p. 173.)

16. Ann. Ville-Marie, 1878, p. 266. Il s'agit là d'un des rares autographes du découvreur.

juin suivant, il est cité au registre des Trois-Rivières comme gouverneur du poste.¹⁷

Il se peut qu'alors la fille aînée du seigneur de Boucherville, de même que son époux, soit encore au foyer paternel, dont elle assumerait temporairement la responsabilité car Mme Boucher donne naissance à un fils, René, le futur sieur de la Perrière, le 13 juin.¹⁸ Il y a lieu de se demander si l'enfant est né à l'hôpital de Ville-Marie, puisque c'est en cette ville qu'il recevra le baptême le 18 suivant, avec pour parrain et marraine Gaultier de Varennes et Jeanne Mance, fondatrice de l'Hôtel-Dieu.¹⁹

Ce neuvième enfant de Pierre Boucher, le sixième de ses fils, s'illustrera dans la carrière des armes, après s'être initié comme ses aînés aux travaux de la terre. Il servira sous Pierre d'Iberville, fils de Charles Le Moyne, le seigneur voisin.²⁰ Boucher et Le Moyne réunis sur les rives du St-Laurent reçoivent, au cours de l'été, des lettres de noblesse.²¹ Désormais, ils feront suivre leurs noms du titre d'écuyer, seront exempts de la taille ou des impôts et auront le droit d'adopter des armoiries.²² Mais pour l'instant, les deux seigneurs semblent plus préoccupés par l'exploitation de leurs domaines.

Au cours de ce premier été et de ceux qui suivront, Pierre Boucher offre l'hospitalité de son manoir à la sœur

17. Sulte, *Rev. Can.*, 1873, p. 785.

18. A *Genealogy & Hist. of J.T. Boucher*, K. de M. Whitefort, p. 3.

19. M. B. de la Bruère, *Dix*, 1938, p. 183.

20. C. Le Moyne sera père de 14 enfants dont 11 fils serviront dans les troupes, la plupart avec grand éclat. (E.-Z. Massicotte, *Dix*, 1938, pp. 132-133.)

21. P.-G. Roy, *BRH*, 1919, p. 326. Ces lettres ont été accordées par le Ministre à la demande de Talon.

22. Autre privilège plus ou moins avantageux: l'anobli sera décapité au lieu d'être pendu, advenant sa condamnation à mort. (Cf. Roquéhrune, *BRH*, 1951, p. 110.)

Marguerite Bourgeoys qui vient avec quelques unes de ses sœurs donner ses premières leçons aux enfants de Boucherville.²³ Depuis 1660 déjà, Mère Bourgeoys a inauguré le système des missions ambulantes; elle et ses filles se soumettent volontiers au logement d'emprunt, à la charité des curés et des habitants.²⁴ La Fondatrice de la Congrégation de Notre-Dame qui a connu l'angoisse des années de sang à Ville-Marie mais qui n'a jamais désespéré de l'avenir de la Nouvelle-France, encourage certes l'initiative de Pierre Boucher secondé de ses colons. Boucherville devra attendre encore quelques années avant d'avoir ses écoles. En 1689 M. Bausault cependant sera instituteur des garçons.²⁵ Québec n'ouvrira son petit séminaire que le 9 octobre prochain.²⁶ A Montréal, M. Souart, sulpicien, se charge de l'instruction des garçons en cette même année 1668.²⁷

Les choses bougent au Canada et tout y progresse, sauf peut-être les relations entre les membres du Conseil souverain. Talon a demandé son rappel invoquant des raisons de santé, mais en réalité il s'agirait de mésentente entre lui et Courcelle. Permission lui est accordée de quitter la colonie après l'arrivée de son successeur Claude de Bouteroue qui débarque à Québec, en compagnie de sa fille, en septembre.²⁸

Talon n'aura pas encore quitté la capitale lorsque le 30 septembre, Pierre Boucher y arrivera afin de rendre foi et hommage pour ses fiefs au représentant de la Com-

23. L. Lalonde, *op. cit.*, p. 151.

24. Hist. C.N.D., v. 1, p. 240.

25. La Vêrendrye et le poste de l'Ouest, A. Champagne, t. 1, p. 5.

26. Rochemonteix, *op. cit.*, t. 1, p. 219, note 1.

27. M. Souart tiendra toute sa vie, dit-on, au titre de premier maître d'école de Ville-Marie. (Cf. Hist. Col. fr. Amérique, Failon, v. 1, p. 120.)

28. D.B. Quin, DBC, v. 1, p. 125. Sa fille demeurera à l'Hôtel-Dieu de Québec. (Cf. DGC, Le Jeune, t. 1, p. 236.)

pagne des Indes Occidentales, établie en Amérique par le lieutenant général de Tracy.²⁹

L'acte de foi et hommage comporte un rite: le vassal est tenu d'aller vers le seigneur féodal (en l'occurrence le délégué de la Compagnie) et de demander si le seigneur est présent ou s'il a désigné un substitut. Sur réponse affirmative, « il met genouil en terre, tête nue, sans épée et éperons et doit dire à haute voix qu'il rend foi et hommage qu'il est tenu de faire à cause de ses fiefs. Si le seigneur est absent et n'a pas désigné de substitut, foi et hommage doivent être effectués devant la principale porte du manoir, après avoir appelé le seigneur à haute voix à trois reprises ». S'il n'existe pas de manoir, il suffit de notifier le prochain voisin et de lui remettre copie de l'acte.³⁰

Pierre Boucher rend foi et hommage pour le fief Grosbois (Yamachiche) et l'île St-Joseph où il déclare avoir fait bâtir une maison, une grange et une étable,³¹ pour ses deux propriétés des Trois-Rivières dont il ne s'est pas désisté,³² et aussi au nom de son fils Pierre pour le fief à lui concédé par M. de Lauson. La Compagnie accorde à ce dernier un délai qui s'étend jusqu'à sa majorité pour y établir feu et lieu.³³ Il n'est pas question de Boucherville dont l'Intendant ne lui a pas encore confirmé la possession.

L'Intendant, en annonçant son départ, promet de revenir. « Il nous console de son absence en nous faisant

29. Charlevoix, *op. cit.*, t. 1, p. 388.

30. RAPQ, 1925-1926, pp. 331-332. Le Vexin est aboli au Canada depuis 1664. (Cf. J. Delalande, *Cons. Souv.*, pp. 81-82.) Le vassal après avoir porté foi et hommage doit faire parvenir au seigneur l'aveu et le dénombrement de son fief, un état des terres baillées aux censitaires et des rentes et autres redevances perçues. (Cf. RAPQ, 1925-1926, p. 332.)

31. *Inv. des concessions, fiefs, etc.*, P.-G. Roy, v. 2, p. 37.

32. *Papier terrier de la Cie des Indes Occ.*, P.-G. Roy, pp. 368-369.

33. *Ibid.*, pp. 268-269.

espérer son retour, » lisons-nous dans les annales de l'Hôtel-Dieu.³⁴

Talon aura un geste qui en surprendra plusieurs avant de quitter: il obtiendra du Conseil souverain un arrêt permettant la vente des boissons enivrantes aux Sauvages sans aucune restriction, condamnant à quelques pénalités ceux qui s'enivreront.³⁵ L'arrêt sera promulgué le 10 novembre suivant.³⁶

Les désordres ne se compteront plus dans la colonie, mais Pierre Boucher verra à ce qu'ils ne se produisent pas en son nouveau domaine, au sud du St-Laurent, tout près de la mission St-François-Xavier qu'établiront bientôt les Jésuites, à Laprairie.³⁷ La mission sera transportée au Sault-St-Louis où, après y avoir habité quelques années, l'iroquoise Kateri Tekakwitha décèdera en 1680.

* * *

La colonie de Boucherville prospère, et cela en dépit de « l'hiver terrible 1669-1670 » dira Marie de l'Incarnation, « qui n'en a pas expérimenté un plus rude depuis son arrivée au pays ». Les pommiers transplantés de Normandie en sol canadien ont gelé à mort. En juin, « il y a encore de la glace dans le jardin des Ursulines ».³⁸

Les éclaircies opérées dans la forêt de Boucherville ont procuré le combustible aux habitants: les cordes de bois encerclent les maisons rustiques, les bûches ont flambé dans les âtres.

Quatre mariages ont eu lieu dans le bourg en 1669; les contrats ont été signés en la maison seigneuriale, en

34. Janet, p. 159.

35. Le Vén. F. de Laval, Gosselin, p. 235. Mgr de Laval et C. de Tilly refusent de signer l'arrêt.

36. La vie quot. en N.-F., Douville-Casanova, p. 189.

37. Kateri Tekakwitha, Lecompte, s.j., p. 96.

38. Lettre du 1er sept. 1670.

présence du seigneur et de son épouse. L'un des contractants, Antoine Daunais, déclarait avoir une concession de cinquante arpents dont quelques trois ou quatre étaient ensemencés.³⁹

La seigneurie compte déjà deux tabellions: René Rémy qui deviendra juge au même tribunal en 1671,⁴⁰ et Thomas Frérot qui s'intitulera notaire royal, résidant au bourg de Boucherville et signera les documents de 1669 à 1678.⁴¹

Aux actes de ces notaires apparaissent les noms des premiers habitants de Boucherville: Léger Baron, Jean de Lafond, Louis Louimet, Jean Garreau, Denis Véronneau, Pierre Bourgeroy, Pierre Chaperon, etc.⁴²

En 1670, Talua-Vendamount et son épouse Anne Gobelly s'établissent en la seigneurie. Rien ne laisse prévoir l'avenir pour Vendamount.⁴³ Théophile Berger signe son engagement comme serviteur et domestique de M. Boucher.⁴⁴ Le seigneur pratique sans doute ce qu'il recommande en son volume: « Le travail des femmes » disait-il, « consiste dans le soin du ménage, à panser et soigner les bestiaux; il y a peu de servantes par ici et les femmes sont contraintes de faire leur ménage elles-mêmes; toutefois il y a les valets qui font ce que ferait une servante ». ⁴⁵

Panser les bestiaux requiert beaucoup de temps sans doute, puisque Pierre Boucher fait de sa seigneurie un centre d'élevage. Il garde un troupeau de ruminants qu'il distribue à ses censitaires.⁴⁶ Il est à peu près le seul

39. Contrat du 24 août. Godbout, MSGCF, 1945, p. 179.

40. E.-Z. Massicotte, BRH, 1922, p. 75.

41. E.-Z. Massicotte, BRH, 1931, p. 182.

42. M. B. de la Bruère, Dix, 1938, p. 181.

43. Il demeurera à Boucherville jusqu'en 1674. Deux ans plus tard, il assassinera Roy dit Desjardins. (Cf. MSGCF, 1956, p. 22.)

44. Le 1er déc. 1670. Inv. greffes not. rég. fr., A. Roy, v. X, p. 41.

45. P. Boucher, *op. cit.*, p. 163.

46. R.-L. Séguin, RHAF, v. 6, p. 429.

de son époque à s'orienter en ce sens; d'autres — et ils sont nombreux — semblent plus intéressés par la traite.⁴⁷

Pierre Boucher déplorait également « que ce grand pays nous demeure inconnu à cause des Iroquois qui nous empêchent de le découvrir ». ⁴⁸ Maintenant qu'est mâté l'ennemi, des expéditions s'organisent. Dollier de Casson et Cavalier de la Salle, en juillet 1669, partaient à la recherche du fameux passage devant conduire en Chine. ⁴⁹ L'expédition n'a pas connu le succès. La Salle, pris d'une fièvre, a dû revenir. ⁵⁰ Mais le sulpicien Dollier de Casson affirmera avoir vu les armes du Roi de France s'élever sur les bords du lac Erié. ⁵¹ Le village de M. de La Salle est désigné maintenant avec un peu d'ironie la petite Chine. ⁵² L'échec ne freinera pas l'élan, loin de là. Pierre Boucher en a l'espoir, espoir qui devient conviction lorsque, à l'été 1670 revient au pays l'intendant Talon. Vainement on avait attendu son retour l'année précédente. Une tempête effroyable a eu lieu — on en a éprouvé les effets à Québec — elle y causait une perte de plus de 100,000 livres et l'on croyait que les vaisseaux de l'Intendant y avaient péri. ⁵³ Ils ont été jetés sans trop d'avaries sur les côtes du Portugal. ⁵⁴

47. Roquebrune, *Nova Francia*, 1927, p. 249.

48. P. Boucher, *op. cit.*, p. 5.

49. Rochemonteix, *op. cit.*, t. 2, p. 403. Robert Cavalier de la Salle, frère du sulpicien Jean, ex-scholastique jésuite obtenait l'annulation de ses vœux en 1667 et, la même année, arrivait au Canada, probablement à l'instigation de son frère. Les Sulpiciens lui accordaient la concession de la Côte St-Sulpice située au sud de Montréal, en face du Sault-St-Louis. Il rétrocédait le domaine presque en entier le 9 janv. 1669 afin de payer les frais de l'Expédition. (Cf. Rochemonteix, *op. cit.*, t. 3, pp. 48-53 et Malchouze, Dix, 1957, p. 85.)

50. Rochemonteix, *op. cit.*, t. 3, p. 54.

51. Cadillac Papers, 1669-1760, v. IX, Detroit Public Library.

52. Marg. Bourgeois, Jamet, t. 2, p. 410.

53. Richaudeau, v. 2, p. 436.

54. Ferland, *op. cit.*, t. 2, p. 53.

Talon descend à Québec le 18 août, après avoir échappé de justesse à un second naufrage à Tadoussac.⁵⁵ Il amène avec lui les Pères récollets, premiers missionnaires du pays, François-Marie Perrot, le nouveau gouverneur de Montréal, qui a épousé la nièce de l'Intendant, Madeleine Laguide-Meynier,⁵⁶ cinq compagnies de soldats et 165 filles à marier.⁵⁷

Colbert, nommé secrétaire d'Etat à la Marine en 1669⁵⁸ a obtenu du Roi des allocations familiales: une pension de 300 livres par enfant pour tout foyer où l'on en compte 10, et de 400 livres pour ceux qui excèdent ce nombre; un « présent du Roi »: 20 livres pour les garçons qui se marieront avant l'âge de vingt et un ans et les filles à seize ans ou moins.⁵⁹ De plus, les parents qui s'opposeront à ces mariages seront punis d'amende.⁶⁰

Talon secondera ces directives, il sévira même contre les célibataires en leur défendant de faire la pêche, la chasse, la traite et les excursions dans les bois. De France, le ministre approuvera les mesures et y surajoutera puisqu'il prétend qu'en outre, ils (les célibataires) devraient être privés de tout honneur.⁶¹

L'Intendant nourrit de grands projets relativement au commerce; la colonie va exporter ses produits, exploiter ses mines, bâtir tannerie et brasserie. Les industries domestiques: tissage de la laine et du chanvre fleuriront.

Par Talon on apprend que les lettres de noblesse non enregistrées ont été abolies par le Roi en 1669.⁶² Il

55. Marg. Bourgeois, Jamet, t. 1, p. 356.

56. W.J. Eccles, DBC, v. 1, p. 552. Maisonneuve a démissionné de son poste en janv. 1669. (Cf. RHAF, v. 7, p. 460.)

57. Hist. Can., Lanctot, v. 2, pp. 55-56.

58. Les Canadiens d'autrefois, Roquebrune, p. 123.

59. P.-G. Roy, Dix, 1939, pp. 90-91. Arrêt du 12 avril 1670.

60. L'Eglise du Canada sous Mgr de St-Vallier, Gosselin, t. 1, p. 394.

61. Hist. C.N.D., v. 1, p. 172.

62. DGC, Le Jeune, t. 1, p. 56.

essaiera d'obtenir que les anoblis grâce à sa recommandation puissent faire enregistrer les leurs au Conseil souverain de Québec sans être obligés de se présenter en personne.⁶³ Mais il n'obtiendra pas gain de cause.

Pierre Boucher dont la modestie ne fait pas de doute ne s'alarme pas de cet état de choses. Plus tard, il entreprendra les démarches afin que ces lettres lui soient confirmées — l'arrêt invite d'ailleurs les familles nobles à faire preuve de leurs titres — mais alors il sera évidemment guidé par le souci de procurer à ses enfants les avantages attachés à la noblesse.

En la seigneurie s'élève maintenant une chapelle érigée par M. Pierre de Caumont, chapelle de cinquante pieds par trente-cinq, sur un terrain donné par le seigneur et qu'il ratifiera par écrit plus tard.⁶⁴ Jusqu'ici Boucherville n'a pas eu de desservant régulier. M. de Caumont signait au registre le 3 octobre 1669 et M. Hugues Pommier le 17 novembre suivant.⁶⁵ Dorénavant, M. de Caumont, tout en étant missionnaire des lieux environnants, résidera à Boucherville dans la maison seigneuriale agrandie à cet effet. La demeure est entourée d'une palissade et même d'une petite redoute.⁶⁶

Le premier mariage célébré en la chapelle de Boucherville aurait eu lieu le 21 octobre 1670, entre Mathieu Labat, habitant de Vercher (sic) et Marie-Anne Leroy. Ces résidents de la bourgade voisine se sont rendus à Boucherville pour bénéficier d'une cérémonie faite à l'église.⁶⁷

63. Iberville le conquérant, G. Frégault, p. 39.

64. L. Lalande, *op. cit.*, p. 44 et p. 389.

65. Les pionniers de Longueuil, E. Falardeau, pp. 55-56; Ann. Ville-Marie, 1878, p. 338.

66. L. Lalande, *op. cit.*, pp. 41-44.

67. *Ibid.*, pp. 387-388.

Le 19 novembre suivant, ce sont deux « bouchervillois » qui contractent mariage en la chapelle qui a pour titulaire la Ste-Famille.⁶⁸

Les jumelles Jeanne et Louise auxquelles Jeanne Crevier donne naissance le 5 décembre y recevront le baptême, mais un peu plus tard. Etant en péril de mort, M. de Caumont les a ondoyées en la maison seigneuriale.⁶⁹

* * *

Pierre Boucher, jusqu'ici, n'a pas eu à s'alarmer au sujet de la santé de ses enfants. Il connaît maintenant cette inquiétude; elle se prolongera puisque le baptême des jumelles ne peut avoir lieu que le 8 avril 1671. Louise a pour parrain et marraine, François-Marie Perrot, gouverneur de Montréal et Marie Gaultier de Varennes, épouse du gouverneur des Trois-Rivières. Pour Jeanne, Pierre Boucher, fils, et Catherine Primot en qui il faut voir sans doute l'épouse de Charles Le Moyne.⁷⁰

Le gouverneur Perrot nommé à son poste par M. de Bretonvilliers, supérieur de St-Sulpice de Paris, a obtenu une commission royale de gouverneur le 14 mars précédent; il entend avoir ses coudées franches du côté de St-Sulpice et du côté de Québec.⁷¹ Il ne tardera pas à établir un poste de pelleteries et de boisson sur l'île qui porte son nom, à proximité de Montréal. Il aura d'autres ennuis plus graves avec M. de Frontenac.

Les naissances se multiplient en Nouvelle-France. Talon annoncera au Roi avec satisfaction qu'il y aura eu 700 baptêmes en 1671.⁷² Les membres de la famille Boucher signeront plus d'une fois les registres de Bou-

68. Ann. Ville-Marie, 1878, p. 384, note 3.

69. Ann. Ville-Marie, 1878, p. 384, note 3.

70. *Ibid.*, p. 380.

71. Marguerite Bourgeoys, Jamet, t. 2, p. 421.

72. Doc. relatifs à l'Hist. de la Nv.-Fr., v. 1, p. 223.

cherville: Jeanne Crevier, Pierre fils, Marie, épouse de Gaultier de Varennes, Madeleine y paraissent tour à tour et l'on sait qu'alors l'adoption d'un filleul comporte de réelles obligations. Mais la famille du seigneur ne saurait se dérober à cette faveur sollicitée à l'envi par les familles du bourg.

On s'étonne de voir la « gouvernante » des Trois-Rivières présente à Boucherville au cours de l'année 1671. Elle y réside probablement puisque René Gaultier de Varennes a décidé de faire partie de l'expédition de M. de Courcelle au lac Ontario, expédition à laquelle Perrot, Le Moyne, de Laubia, de la Vallière et de Normanville prendront également part.⁷³ On ne quittera que le 3 juin, mais on s'y prépare dès le printemps par la construction de canots et d'un bateau plat où 56 personnes prendront place « avec joie », spécifiera M. de Courcelle; « les embarcations s'avanceront en accord au son des deux trompettes au pays des Tsonnontouans. »⁷⁴ Il s'agit d'un déploiement de forces de nature à inspirer le respect à cette nation belligérante. De Varennes y fera bonne figure: « Il ne manque pas de zèle », dira de lui M. Talon.⁷⁵ Au cours de l'expédition, il maniera la rame comme un simple soldat.⁷⁶

La saison estivale a ramené l'ère des grandes activités à Boucherville. On y travaille sitôt le soleil levé, pour ne s'interrompre qu'au soleil couchant. La moisson procurera aux habitants « du pain aussi beau et aussi blanc

73. Sulte, MSRC, 1901, p. 58.

74. I. Caron, BRH, 1917, p. 118.

75. S. Marion, *op. cit.*, pp. 220-221.

76. La Vérendrye et le poste de l'Ouest, A. Champagne, t. 1, pp. 5-6. Mme de Varennes aurait donné naissance à une fille Jeanne en 1671 puisqu'elle est mentionnée au recensement de 1681 comme ayant dix ans. (Hist. des C.-F., Sulte, v. 5, p. 64.) Les nombreuses inexactitudes relevées en ce dénombrement, i.e. Pierre âgé de cinq ans alors qu'il ne naissait qu'en 1685, inspirent la plus grande circonspection.

qu'en France, » ainsi que le disait Pierre Boucher en son 'histoire naturelle'.⁷⁷

L'automne amène quelque répit. Le seigneur et la seigneuresse entreprennent un *long* voyage, puisqu'on les retrouve au Cap-de-la-Madeleine, où se signe un contrat de mariage « par devant Jean Cusson, notaire royal », Charles Lesieur, sieur de la Pierre et Françoise de Lafond contracteront mariage. Nombreux sont les témoins. Louis Beausoleil, sieur de la Plante, Angille Couturier, M. de Varennes et son épouse, M. et Mme Jean de Lafond, Me Jean Trottier et son épouse, M. et Mme Urbain Baudry, Jacques Lefebvre qui épousait Marie Baudry le 11 novembre 1670 et Pierre de Lafond.⁷⁸ Il s'agit de l'une de ces réunions de famille, réunions qui se raréfient à cause des distances. En la colonie, chevaux et voitures circulent déjà. M. de Varennes lui-même possède maintenant une « cavale » que lui a fait donner Talon lors de son retour l'année précédente.⁷⁹ Mais les routes s'ouvrent lentement et le fondateur de Boucherville a dû employer une fois de plus, le chemin qui marche, le St-Laurent pour atteindre le Cap. Au début d'octobre, les voyages sur le fleuve sont encore agréables. Autrefois — il n'y a pas si longtemps — de telles « excursions » n'auraient pu avoir lieu à cause de l'Iroquois. Aujourd'hui c'est différent, on peut sillonner les lacs, les rivières, les fleuves de ce vaste pays sur lequel on fonde tant d'espoir. Talon n'hésite pas à prédire en cette année 1671, « que cette partie de la monarchie française deviendra quelque chose de grand ». ⁸⁰

La population atteint le chiffre 'imposant' de 6,700 âmes.⁸¹ Les naissances dépassent — et de beaucoup — les

77. *Op. cit.*, p. 82.

78. BRH, 1904, pp. 54-55 et Rev. Can. 1911, p. 132.

79. R.-L. Séguin, RHAF, v. 5, p. 234.

80. E. Salone, *op. cit.*, p. 223.

81. Le Boréal Express, 1524-1760, p. 117.

décès; les raids de l'ennemi ne contraignent plus à inscrire les victimes au « livre des morts ». La colonie cependant connaît un deuil en novembre: Mme de la Peltrie décède après avoir résidé trente-deux ans dans le pays. Elle sera inhumée en l'humble cimetière mais son cœur sera déposé sous le marche-pied de l'autel principal du collège des Jésuites.⁸²

Un autre colon, parent de la famille du fondateur de Boucherville, Marin Boucher décédait le 29 mars à Château-Richer.⁸³ Robert Giffard, le premier seigneur canadien, la mystique Catherine de St-Augustin, l'hospitaller, depuis trois ans déjà ont terminé leur carrière. Et puis ce sera l'incomparable Marie de l'Incarnation qui décèdera le 30 avril de l'an prochain.⁸⁴ Les rangs s'éclaircissent autour de Pierre Boucher; bientôt il sera le seul survivant de l'époque héroïque, car de longues années lui sont réservées en sa patrie d'adoption.

* * *

Dès le début de 1672, le 12 janvier, Pierre Boucher passe avec Pierre Chaperon un bail à ferme pour une terre,⁸⁵ geste qu'il renouvellera au profit de Joseph Ménard le 18 mars suivant.⁸⁶ Il est un autre Ménard résidant à Boucherville, Jacques, dont la fille Marie épousera bientôt Jacques Bourdon, fils de Jean, notaire royal. La signature du contrat a lieu le 3 janvier. Jacques Bourdon devenait notaire de la seigneurie en 1671.⁸⁷

82. A travers l'hist. des Ursulines, P.-G. Roy, p. 56.

83. BRH, 1903, p. 220.

84. Le premier décédait le 14 mars 1668. (Cf. P.-G. Roy: A Travers l'hist. de l'Hôtel-Dieu de Québec, p. 29.) et la seconde, le 8 mai suivant. (Annales de l'Hôtel-Dieu de Québec, Jamet, p. 158.)

85. Inv. greffes not., A. Roy, v. 10, p. 45.

86. *Ibid.*, p. 45.

87. *Ibid.*, p. 45.

A la maison seigneuriale, on retrouve Marie Boucher qui signe, le 8 février, le registre des baptêmes à Boucherville.⁸⁸ Il est probable qu'elle y demeure depuis l'automne précédent alors que René Gaultier de Varennes s'embarquait pour la France vers le 2 novembre.⁸⁹ Le Roi, dit-on, n'encourage pas ces voyages d'officiers établis en Nouvelle-France — de peur qu'ils n'y reviennent — mais Talon aura su faire valoir que de Varennes étant gouverneur aux Trois-Rivières son retour était par le fait même assuré.⁹⁰ Adam-Pierre Gaultier de la Vérendrye, père de René de Varennes décédait le 10 octobre 1670; son fils est allé recueillir sa part d'héritage. Le traitement annuel de 1,200 livres qui lui revient en tant que gouverneur des Trois-Rivières est nettement insuffisant.⁹¹ Il en est ainsi pour tous les fonctionnaires, les « gens en place », et cela favorisera la traite,⁹² et la 'carrière' de coureur de bois. Vainement, on tentera d'interdire ces derniers.

Gaultier de Varennes revient au cours de l'été, rapportant de France une commission royale de gouverneur, commission où les paroles les plus élogieuses lui sont adressées.⁹³ Il a probablement fait le voyage de retour en compagnie de Mère Bourgeoys, rentrant de France après une absence de deux ans, le 12 août; la Fondatrice est porteuse d'une charte civile accordée à sa Congrégation et de la statue de Notre-Dame-de-Bonsecours que lui a donnée M. de Fancamp.⁹⁴ L'histoire de cette statue sera intimement mêlée à celle de Ville-Marie, Ville-Marie

88. Ann. Ville-Marie, 1878, p. 380.

89. A. Champagne, RHAF, 1958, p. 268.

90. *Ibid.*, p. 267.

91. A. Champagne, RHAF, 1958, pp. 268-269.

92. Hist. Col. fr. Amérique, Faillon, v. 3, p. 445.

93. A. Champagne, RHAF, v. 12, p. 268.

94. Mère Bourgeoys, Y. Charron, p. 124.

qui compte maintenant 1,500 âmes⁹⁵ et dont la première église paroissiale est commencée depuis le 30 juin.⁹⁶

En sphère gouvernementale, les choses pourtant ne s'améliorent guère. Les dissentiments ont repris de plus belle entre de Courcelle et Talon.⁹⁷ Sa Majesté, à plus d'une reprise, a morigéné les fonctionnaires, mais cette année, elle nomme un nouveau gouverneur pour la colonie. Louis de Buade de Palluau, comte de Frontenac débarque en la capitale au début de septembre.⁹⁸ Le nouveau gouverneur, grand personnage, l'homme le plus discuté et probablement le plus discuté de la Nouvelle-France à cause « de son caractère plein de contrastes » est ébloui par la situation de Québec. « Rien ne m'a paru si beau et si magnifique que la situation de la ville qui ne pourrait être mieux postée quand elle devrait devenir un jour la capitale d'un grand empire, » écrit-il.⁹⁹ Pierre Boucher dont la psychologie n'est jamais prise en défaut, saura bientôt à quoi s'en tenir sur cet habile stratège, ce fin diplomate, mais aussi cet homme autoritaire et hargneux.

Le nouveau Gouverneur a reçu des instructions précises dont un arrêt relatif à la concession des seigneuries. Ce qui incitera Talon à les distribuer moyennant lettres patentes, avant son départ. Il en concédera soixante en un mois.¹⁰⁰

Pierre Boucher se verra confirmer, le 3 novembre, la possession de tous ses fiefs, même celui de Grosbois où il n'a pas encore établi feu et lieu et celui du domaine

95. L. Groulx, RHAF, v. 4, p. 71.

96. Jeanne Mance, M.-C. Daveluy, p. 226.

97. Charlevoix, *op. cit.*, t. 1, p. 444.

98. Annales de l'Hôtel-Dieu de Québec, Jamet, p. 174, note 3. Sept ou huit semaines plus tard, de Courcelle et Talon quitteront la colonie.

99. Cité par Abbé Bégin: F. de Laval, p. 42.

100. Hist. Can., Lanctot, v. 2, p. 74.

de Boucherville, tandis que son fils Pierre reste également propriétaire du fief appelé plus tard « Gatineau ». ¹⁰¹

Plusieurs officiers de Canigau sont gratifiés de vastes domaines par l'Intendant. Entr'autres, le gouverneur des Trois-Rivières qui conserve les fiefs de Varennes et du Tremblay; ¹⁰² Pierre-Noël Le Gardeur de Tilly et son frère deviennent seigneurs du fief de Maskinongé ¹⁰³ et Séraphin Marganne sera désormais sieur de la Valtrie. ¹⁰⁴ Gaultier de Varennes fait déjà partie de la famille Boucher, bientôt les Le Gardeur de Tilly et Marganne de la Valtrie auront le même privilège.

Pierre Boucher est devenu l'un des plus considérables propriétaires terriens, car à ses fiefs et propriétés s'ajoute la côte St-Marc, concession à lui accordée le 5 juin 1672 par le Père Richard, jésuite et « par devant Jean Cusson, notaire royal de la juridiction du Cap-de-la-Madeleine ». ¹⁰⁵

Dans les lettres patentes du 3 novembre, Talon prononce l'éloge de Boucher. « Sa Majesté » écrit-il, « désirant qu'on gratifie les personnes qui, se conformant à ses grands et pieux desseins, veulent bien se lier au pays en formant des terres d'une étendue proportionnée à leur force, et le sieur Boucher ayant déjà commencé de faire valoir les instructions de Sa Majesté nous ayant requis de lui en départir, nous, en considération des bons, utiles et louables services qu'il a rendus à Sa Majesté les lui avons accordées ». ¹⁰⁶

101. RAPQ, 1921-1922, p. 367. Pierre-fils le vendra le 28 juil. 1712 à Louis Gatineau, sieur du Plessis.

102. Concession faite le 29 oct. 1672. (Cf. RAPQ, 1921-1922, p. 371.)

103. P.-G. Roy, BRH, 1947, p. 116.

104. Inv. des concessions, fiefs, etc., P.-G. Roy, v. 2, pp. 243-244.

105. Greffe de Jean Cusson.

106. S. Marion, *op. cit.*, p. 83.

A quelques jours de là, le 14 novembre, un autre fils Nicolas, naît aux Boucher. Baptisé le lendemain, 15 novembre¹⁰⁷ il sera le premier prêtre natif de Boucherville, mais le second parmi les fils de Pierre à embrasser la carrière sacerdotale.

107. S. Munday, ouvrage non publié.

Chapitre onzième

COMME JE NE SAIS PAS QUAND JE VOUS QUITTERAI...¹

Le seigneur de Boucherville — aussitôt en possession de ses lettres patentes — n'a pas tardé à partager avec ses colons l'immense domaine qui lui a été départi. Dès le 4 avril 1673, par devant Thomas Frérot, il cédait à titre de cens et rentes seigneuriales, 38 concessions de cinquante arpents, et 20 autres d'un demi-arpent de front sur deux de profondeur.² Juste récompense à ceux qui ont partagé avec lui l'honneur et le labeur du défrichement.

Ces actes enregistrés au greffe en côtoient d'autres de moindre importance mais qui révèlent l'activité du petit bourg. Pierre Boucher, son fils Pierre, ses concessionnaires signent des baux pour terres, vaches, voire même chaloupes. On construit des maisons de « pièces sur pièces », des granges et il est intéressant de noter que Théophile Berger ancien domestique du seigneur, de même que François Senécal sont maintenant établis sur des terres.³ Les tabellions ont fort à faire, sans compter que René Rémy ajoute à ses fonctions celle d'instructeur de la jeunesse.⁴

1. Parole de P. Boucher à sa fille. (Cf. Ann. Ville-Marie, 1878, « appendices », p. 393.)

2. Inv. greffes not. rég. fr., A. Roy, v. 10, pp. 48-49.

3. *Ibid.*, pp. 46-47.

4. La vie quotidienne en N.-F., Douville-Camnova, pp. 26-27.

Le fort de Boucherville occupe une partie du front de la bourgade: douze arpents. Quelques-uns dont la famille du fondateur y résident en permanence. La population pourrait s'y réfugier en cas d'attaque.⁵ On se garde bien d'oublier les années mauvaises et depuis 1670, quatre forts ont été érigés, les forts Cuillerier, Rémy, Rolland et Gentilly.⁶

Frontenac, pour sa part, décidait l'érection d'une place fortifiée à Cataracouy, sur les bords du lac Ontario. Pierre Boucher a voulu participer à la corvée. « M. de Frontenac me demanda deux canots pour l'accompagner, » écrit-il. « Je les équipai de bons hommes, mais il ne voulut pas que je fisse cette campagne. J'y envoyai mon fils aîné ». ⁷ Cavelier de la Salle, le « protégé » du Gouverneur prenait part à l'entreprise, mais, dit-on, c'est le sulpicien Fénelon qui était père du projet. ⁸ D'autres en accordent le crédit à de Courcelle. ⁹

Le Gouverneur, en sa route vers le lac Ontario, s'était arrêté au « Mont Réal ». L'on s'était alors rendu compte que Frontenac aimait le faste. Accompagné de toute sa maison militaire, il a présidé au défilé des troupes, au son des trompettes et des tambours. Il a visité l'Hôtel-Dieu et la Congrégation de Notre-Dame à qui il a prodigué ses encouragements. ¹⁰ Colbert met l'accent sur la francisation des Sauvages et c'est moyennant les écoles surtout qu'on y parviendra. ¹¹ Le Gouverneur favorise la

5. M. B. de la Bruère, *Dix*, pp. 203-204.

6. Le fort Rolland est situé là où se trouvera plus tard l'entrée du canal Lachine, Remy est à Lachine, Gentilly à Dorval.

7. *Mém. de M. Boucher*, BRH, 1926, p. 403. Pierre, en 1673, avait vingt ans. Cataracouy est devenu la ville de Kingston.

8. L.-P. Desrosiers, RHAF, v. 17, p. 160.

9. Rochemonteix, *op. cit.*, t. 3, pp. 63-64. Fénelon, frère consanguin du Cygne de Cambrai arrivait à Québec en 1667. Il était ordonné prêtre par Mgr de Laval l'année suivante. (Cf. O. Maurault, DBC, v. 1, p. 613.) Fénelon fera parler de lui.

10. Marg. Bourgeoys, *Jamet*, t. 2, p. 427.

11. Rochemonteix, *op. cit.*, t. 1, p. 558.

politique de paix avec l'Iroquois et il fait preuve à cet effet d'une remarquable diplomatie, mais il est aussi l'homme énergique qui n'entend pas s'asservir à ceux qu'il veut dominer. Cette attitude n'est pas faite pour déplaire à Boucher.

Absorbé par l'exploitation de son vaste domaine, il décidait d'abandonner la seigneurie de St-François. Jean Crevier, son beau-frère, en acquérait la partie nord et Michel Le Neuf, sieur de la Vallière, la partie sud, Yamas-ka. L'acte était passé par devant Bénigne Basset, notaire à Montréal.¹²

Jean Crevier délaissera-t-il la traite pour l'agriculture? Quoi qu'il en soit, Crevier n'a rien perdu de son aptitude aux revendications puisqu'il en rappelait d'une sentence le condamnant à payer à son beau-frère, le seigneur de Boucherville, la somme de 368 livres, 8 sols et 10 deniers, pour avance faite en France. Il obtenait gain de cause le 18 septembre 1674.¹³ Affaire assez obscure où l'intimé — Pierre Boucher — pouvait être remboursé par la succession Crevier. Mais il a jugé préférable de ne pas donner suite à l'incident. Un jour, il demandera comme faveur à son gendre M. de Muy, « de contribuer à maintenir la famille en bonne intelligence ». ¹⁴ Il aura d'abord prêché d'exemple.

Cette famille, objet de sa sollicitude, s'élargit toujours et Pierre, le 30 août 1673 devenait grand-père. Un fils naissait au foyer de René Gaultier de Varennes et de Marie Boucher, la mère ne compte que dix-huit ans. Frontenac, le gouverneur général, assumait avec Jeanne Crevier l'adoption spirituelle de l'enfant qui, à l'instar de Frontenac lui-même, est prénommé Louis.¹⁵ Le major

12. Hist. de St-François-du-Lac, Th. Charland, o.p., p. 13.

13. Jug. et délib. du Cons. Souv., v. 1, p. 789.

14. Mes dernières volontés, Ann. Ville-Marie, 1878, p. 385.

15. Sulte, BRH, 1915-1917, p. 98. Frontenac avait eu pour parrain Louis XIII. (Cf. Le Boréal Express, année 1672, p. 1.)

François Prévost de Québec remplaçait le Gouverneur à la cérémonie et le baptême était conféré par le récollet, C. Moireau.¹⁶ Monseigneur le comte de Frontenac soulignait l'événement en accordant à René Gaultier de Varennes, le 3 septembre, le fief noble appelé La Gabelle ou encore Sault de la Véranderie, (sic) à quatre lieues au nord des Trois-Rivières.¹⁷

Louis de la Véranderie précédait de quelques mois en ce monde ses deux oncles, Jacques et Jean-Baptiste qui naissaient le 6 décembre suivant. Quatre jours plus tard, ils étaient portés sur les fonts baptismaux. Les futurs sieurs de Montizambert et de Niverville étaient alors entourés de hauts patronages: Jacques Le Ber et Marie Martin-Fevrier, parrain et marraine du premier; Jean-Baptiste Le Gardeur, sieur de Repentigny et Jeanne Le Ber, la future recluse pour le second.¹⁸

Pierre Boucher compte maintenant neuf fils, qui, dans la carrière sacerdotale ou militaire serviront l'Eglise et la Patrie. Celle-ci exigera beaucoup des Canadiens. La France, aux prises avec ses propres difficultés, notamment la guerre déclarée à la Hollande en 1672 et qui durera six ans, n'est plus en mesure d'aider sa colonie.¹⁹ L'élément canadien-français, disséminé sur les bords du St-Laurent, devra déployer des prodiges d'héroïsme, une fois de plus. Et les fils de Pierre Boucher, de même que leurs descendants, se montreront alors dignes de lui; ils combattront sous le drapeau fleurdelisé et quelques-uns, dans les générations à venir, mourront au service de la Patrie.

16. Sulte, *Rev. Can.*, 1873, p. 830.

17. *RAPQ*, 1949-1951, p. 45.

18. *Ann. Ville-Marie*, 1878, p. 382. Jacques Le Ber, beau-frère de Ch. Le Moyne, « en bac ou en raquettes assurait la liaison entre Québec et Montréal lors des années héroïques. » Il deviendra l'un des plus riches marchands de Montréal. Son fils Jacques soutiendra les Frères Cbaron dans leur œuvre. (Cf. *Annales de l'Hôtel-Dieu de Québec*, Jamet, p. 271, note 4.)

19. *Marg. Bourgeoys*, Jamet, t. 2, p. 452.

Boucherville, au cours de juillet 1674, recevait la visite du Gouverneur général. Le comte de Frontenac avait accepté le parrainage d'un autre Louis, fils de Jean-Baptiste Le Gardeur, sieur de Repentigny et de Marguerite Nicolet. Comme l'acte de baptême inscrit au registre de Boucherville n'indique pas de procuration et que la cérémonie avait lieu à l'église de la Ste-Famille²⁰ le Gouverneur s'y est donc rendu en personne. Frontenac profitait-il de l'occasion pour déployer le faste habituel? Et les habitants de la rive sud ont-ils célébré sa venue?

Les choses ont changé depuis l'année précédente. Le poste de traite établi par le haut Fonctionnaire au fort Cataracouy a suscité l'ire des gens de Montréal. Ils ont protesté ouvertement et sous prétexte de dompter cette résistance le Comte a fait emprisonner François-Marie Perrot qui certes n'était pas irréprochable, lui qui débitait la boisson aux Sauvages à l'Île qui porte son nom. L'emprisonnement a été illégal d'ailleurs puisque, sommé de paraître à Québec, Perrot y était aussitôt emprisonné avant d'avoir été condamné par le Conseil Souverain.²¹ Cette immixtion de Frontenac dans le gouvernement de Montréal a été vivement ressentie par les seigneurs de l'île, les Sulpiciens qui en ont appelé à Paris de l'abus.²² L'abbé Fénelon n'a pas attendu, pour condamner le procédé, que la Métropole ait fait connaître sa sentence. Dans un sermon retentissant, prononcé le 25 mars, il condamnait les abus d'autorité. La Salle, ami du Gouverneur, présent à l'église, s'empressait de rapporter en haut lieu ce qu'il avait entendu.²³ Fénelon à son tour devait être sommé de paraître devant le Conseil Souverain.²⁴

Les habitants de Boucherville étaient-ils du parti de Québec ou de Montréal? Quant au seigneur fondateur

20. *Ann. Ville-Marie*, 1878, p. 395.

21. *Hist. des C.-F.*, Sulte, v. 5, p. 29.

22. *Marg. Bourgeois*, Jamet, t. 2, p. 422.

23. L. Groulx, *RHAF*, v. 12, p. 366.

24. Ferland, *op. cit.*, t. 2, pp. 73-74.

du bourg qui s'est volontairement retiré du « fracas du monde », il déplore sans aucun doute ces luttes intestines qui font se dresser en adversaires ceux-là même qui devraient travailler ensemble au développement et à la prospérité de la colonie. En son village du moins la paix règne; la population augmente graduellement. Déjà y vivent à l'aise nombre d'artisans: Jean de Noyon, maître armurier et serrurier; François Quintal, tailleur; Louis Robert, cordonnier; François Pillet et Antoine Daunais, maîtres charpentiers et François Séguin tisserand.²⁵

Si Fronenac s'est arrêté à la maison seigneuriale, il aura remarqué « la belle famille » du fondateur, l'entente qui règne entre les censitaires et le noble homme Boucher. Les successeurs de Frontenac n'hésiteront pas à faire l'éloge de la seigneurie de Boucherville, l'une des plus belles et des plus riches de la colonie.²⁶

En établissant son domaine, Pierre Boucher s'était fixé des motifs très précis, entr'autres, « afin d'être en mesure de faire subsister sa famille, de faire instruire ses enfants en la vertu, la vie civile et les sciences nécessaires à l'état où Dieu les appellera et ensuite les pourvoir chacun dans sa condition ».²⁷

Cette résolution n'est pas pour lui lettre morte. Il en donnait une preuve à l'automne 1674 alors qu'il conduisait au séminaire de Québec son fils Philippe, âgé de neuf ans.²⁸ Le père, dit-on, avait remarqué l'intelligence précoce de son fils et c'est lui qui lui aurait offert de poursuivre ses études.²⁹

Le costume des séminaristes était-il déjà de rigueur? Alors Philippe a dû revêtir le capot bleu, descendant

25. M. B. de la Bruère, *Dix*, 1938, p. 182.

26. Paroles de Champigny, citées par A. Tessier, *Hist. vér. & nat.*, p. LVI.

27. 3e raison, Lalande, *op. cit.*, p. 33.

28. *Le Clergé canadien sous le rég. fr.*, Gosselin, p. 29. L'entrée est du 7 sept.

29. *Not. biog. Mgr de Laval*, p. 259.

jusqu'à la cheville du pied, capot dont les coutures sont recouvertes d'un passe-poil blanc en étoffe. Une ceinture de laine blanche et un tapabor, lors des sorties.³⁰ Durant l'hiver, pour les cérémonies à la chapelle, la soutane et le camail rouges avec un surplis ordinaire; en été, le camail est remplacé par un bonnet carré rouge.³¹

Pierre Boucher quittait la capitale avant que s'instruise le procès de l'abbé Fénelon « cette comédie judiciaire de haut style qui réservait à Frontenac plus d'une surprise. »³² Perrot et Fénelon partiront pour la France au cours de novembre sur l'ordre du Gouverneur qui manifestait quelque inquiétude quant à l'issue de l'affaire. « Je les fais repasser en France » écrivait-il à Colbert, « afin que vous jugiez de leur conduite. Pour moi, je soumetts la mienne à tout ce qu'il plaira à Sa Majesté de m'en imposer; si j'ai manqué je suis prêt à subir toutes les corrections qu'il lui plaira de m'ordonner ». ³³

Pierre Boucher se sera probablement arrêté aux Trois-Rivières, sur la voie du retour. Aux Gaultier de Varennes, une fille prénommée Madeleine naissait le 9 septembre 1674.³⁴

* * *

En dépit de l'abandon de la France, la population du Canada se chiffrait à 7,832 âmes au début de 1675.³⁵ Sa Majesté très chrétienne s'en montrait pourtant marrie et ordonnait même un nouveau recensement « croyant de nécessité qu'il y avait eu une partie considérable des habitants qui avait été omise ». ³⁶ Le Roi a donné des direc-

30. Le Boréal Express, an 1701, p. 12.

31. Mgr de St-Vallier et l'Hôp. Gén. de Québec, p. 48.

32. L. Groulx, RHAF, v. 12, p. 367.

33. *Ibid.*, p. 369.

34. Marion, *op. cit.*, p. 223.

35. E. Salone, *op. cit.*, p. 229.

36. Lettre à Frontenac, 16 avril 1676. (Cf. Coll. doc. rel. hist. N.-F., v. 1, p. 236.)

tives minutieuses à Jacques Duchesneau à cet effet. Le nouvel Intendant arrivait à Québec au mois d'août 1675.³⁷

Revenait aussi de France à cette époque Monseigneur de Laval « en qualité d'évêque de Québec ». Ayant quitté la colonie en 1671, le Prélat avait enfin obtenu la bulle d'érection de Québec en évêché, le 1^{er} octobre 1674, et le 24 avril suivant, prêtait le serment de fidélité au Roi.³⁸ Le même jour, Monseigneur de Laval opérait une transaction importante: il cédait au sieur François Berthelot l'île d'Orléans et ses redevances contre l'île Jésus.³⁹ Le nouveau domaine se trouve loin de Québec, aussi l'évêque devait-il s'assurer les services d'un procureur. Son choix se posait sur Pierre Boucher qu'il chargeait « des affaires de la seigneurie de l'île Jésus » le 14 octobre 1675.⁴⁰

Deux jours plus tard, l'intendant Duchesneau faisait également appel à Pierre Boucher « pour faire un inventaire de la seigneurie d'Autray pour Anne Gagnier, veuve de Jean Bourdon, ancien procureur général au Conseil souverain ». L'inventaire était exécuté le 25 octobre en présence de Pierre fils, de Jacques Martinbost et du notaire Frérot; une liste de tout ce qui fut aperçu était dressée.⁴¹

Le seigneur de Boucherville se rendait à l'île Jésus le 29 octobre suivant et « passait acte d'obligation pour

37. L. Lamontagne, DBC, v. 1, p. 296.

38. Bull. Soc., Hist. de Montréal année 1965, no 5, p. 4.

39. L'île Montmagny avait été concédée aux Jésuites par la Cie des Cent-Ass. Talon, constatant qu'elle n'avait pas été défrichée, en faisait don à Berthelot en 1672. Ce dernier consentait à l'échange avec l'île d'Orléans et s'engageait de plus à verser à l'Evêque 25,000 livres. L'île Jésus était moins développée que l'île d'Orléans. (Cf. P. Desjardins, Lettres du Bas-Canada, p. 219.)

40. Inv. greffes not., A. Roy, v. 10, p. 58.

41. Autray deviendra Lanoraie. (E.-Z. Massicotte, BRH, 1933, p. 662.)

diverses sommes d'argent » aux premiers colons de l'Île: Ethier, Fonteneau dit St-Jean, Forget, Régnauld, Bourgouin et autres.⁴²

Le choix fait de Boucher pour agir au nom de l'Evêque et de l'Intendant lui occasionne un surcroît d'occupations et peut-être aussi un ressentiment de la part de Frontenac qui n'est pas en excellents termes avec l'Intendant. Duchesneau qui « est attaché à ses droits et prérogatives fait preuve d'une rare ténacité de caractère ». ⁴³ Déjà il y a eu choc entre lui et le Gouverneur qui accepte mal de n'être plus l'autorité suprême en la colonie. L'arrivée de Duchesneau coïncidait avec la ré-organisation du Conseil souverain d'après la décision de Louis XIV. Le Gouverneur, l'Evêque, l'Intendant et sept conseillers nommés à vie et par mandement direct du Roi en font maintenant partie. Sa Majesté ayant révoqué la Compagnie des Indes Occidentales en 1674 avait jugé bon assimiler le Conseil de la colonie aux compagnies supérieures du royaume. ⁴⁴ Des sept conseillers, seul Charles Le Gardeur de Tilly semble mériter la confiance du Gouverneur... ⁴⁵

A la mésentente qui s'établit une fois de plus parmi les dirigeants de la Nouvelle-France s'ajoutent les agissements de l'adversaire anglais qui, sans déclaration de guerre, attaqua les Abénakis de Pentagouet. Quatre cents d'entre eux étaient faits prisonniers et environ trente autres se réfugiaient à Sillery tout près de Québec. ⁴⁶

L'Iroquoisie de son côté observe la neutralité, mais il suffirait de peu pour la voir se coaliser avec les colons de

42. Inv. greffes not., A. Roy, v. 10, p. 58.

43. L. Lamontagne, DBC, v. 1, p. 296.

44. J.-E. Roy, BRH, 1895, p. 170.

45. P.-G. Roy, BRH, 1947, p. 101.

46. Rochemonteix, *op. cit.*, t. 3, p. 231. Le baron de St-Castin marié à une femme de la tribu exerçait sur les Abénakis un ascendant considérable et cela offusquait les marchands de Boston. (Cf. Iberville, le conquérant, G. Frégault, p. 192.)

la Nouvelle-Angleterre. Et la carrière de Garakontbié, le Chef ami des Français, converti au catholicisme, s'achève.⁴⁷ La colonie perd en sa personne un médiateur puissant. La diplomatie de Frontenac avec les Agniers ne connaîtra cependant que des succès.⁴⁸

* * *

Monseigneur de Laval dès son retour au pays se retrouvait aux prises avec les difficultés grandissantes de la traite envers laquelle la Cour maintient une politique d'indécision.⁴⁹ Les Anglais la favorisent et une nouvelle condamnation entraînerait, semble-t-il, la reprise des activités clandestines des coureurs de bois. Il a fallu utiliser les grands moyens contre ces derniers. L'un d'eux Jean Thomas était pendu le 23 juin 1674 et Guillaume Yvelin était banni de la Nouvelle-France pour deux ans.⁵⁰

Talon, d'ailleurs, avait levé toute défense au sujet des boissons enivrantes condamnant seulement à quelques pénalités ceux qui étaient arrêtés en état d'ivresse. La traite depuis lors a repris avec plus d'envergure que jamais. Tous s'y livrent même les fonctionnaires qui parent ainsi à l'insuffisance de leurs émoluments.⁵¹

L'Evêque n'a pourtant pas renoncé à la lutte; il la poursuivra infatigablement au cours de la visite pastorale qu'il entreprend le 21 mai 1676. Autant Frontenac avait déployé de faste lors de son expédition de 1673, autant l'Evêque manifestait son amour de la pauvreté en visitant son diocèse. Il naviguait à bord d'un petit canot

47. L.-P. Desrosiers, RHAF, v. 17, p. 177.

48. *Ibid.*, p. 176.

49. Marg. Bourgeois, Jamet, v. 2, p. 451.

50. Hist. Can., Lanctot, v. 2, p. 95. Frontenac s'efforcera de fixer les coureurs de bois par la culture du sol.

51. Sulte, BRH, 1915-1917, p. 99. Colbert accusera Talon d'avoir été la cause de tout le trouble au sujet de la traite. (Cf. Le Ven. F. de Laval, Gosselin, p. 312.)

d'écorce manœuvré par deux paysans et un seul ecclésiastique l'accompagnait.⁵² Le diocèse n'a qu'une population de 8,415 âmes — à la grande dissatisfaction du Souverain qui en exprimait de nouveau son mécontentement,⁵³ — mais cette population est répartie sur un vaste territoire et la visite du Prélat prend l'ampleur d'un voyage fatigant que Sa Majesté, pourtant très chrétienne, accomplirait en d'autres conditions.

Boucherville a reçu son Pasteur, de même que Montréal, La Prairie-de-la-Madeleine, Sorel, St-Ours, Contre-cœur et les autres paroisses plus près de Québec.⁵⁴

Pierre Boucher a pu s'entretenir longuement avec Monseigneur de Laval « dont le zèle et la vertu sont au-delà de ce que j'en puis dire; il est tout à tous, il se fait pauvre pour enrichir les pauvres et ressemble aux Evêques de la primitive Eglise », écrivait-il en 1663.⁵⁵ Il lui a rendu compte de son administration de l'Île Jésus dont il est le procureur et Sa Grandeur a logé sans doute à la maison seigneuriale lors de son séjour. Il aura été en mesure de constater que « les enfants, comme des plants de jeunes oliviers » (ps. 127) entourent la table du maître de céans. L'Evêque aura sans doute fait part de ses espoirs relativement à Philippe, le fils absent, qui poursuit ses études au séminaire.

Pierre Boucher demeure l'homme intègre, religieux, profondément bon qui accomplit sans ostentation le devoir de tous les jours en toute simplicité et sincérité. Non pas qu'il ignore la malice humaine... En son testament, il mettra les siens en garde « contre l'intérêt ou la défiance de ceux qui n'agissent pas sincèrement et qui disent le contraire de ce qu'ils pensent... Il faut avoir la simplicité de la colombe mais en même temps la pruden-

52. Marg. Bourgeois, Jamet, t. 2, p. 437.

53. Sulte-Malchelosse, Le Régiment de Carignan, p. 73.

54. Les Evêques de Québec, Mgr Têtu, p. 26.

55. P. Boucher, *op. cit.*, Avant-propos.

ce du serpent », conclura-t-il, reprenant à son compte le conseil évangélique.⁵⁶

Son vaste domaine pour lequel il a rendu foi et hommage à l'Intendant depuis la suppression de la Compagnie des Indes Occidentales⁵⁷ l'occupe tout entier, lui, ses fils, ses censitaires et les pauvres qu'il a voulu secourir. La sérénité habite son âme, sérénité communicative, facile à déceler en ses écrits. Il trouve au sein de sa famille un bonheur que rien ne saurait lui ravir. C'est avec joie qu'il accueille la naissance de sa fille Geneviève, le 19 août, Geneviève la toute dernière pour qui il aura une tendresse qui « durera toute l'éternité ». ⁵⁸ Quelques mois après la naissance de cette quinzième enfant, Pierre Boucher, maintenant âgé de cinquante-quatre ans, lui rédige un long message... « parce qu'il ne sait pas » dit-il, « quand je vous quitterai et que Dieu m'appellera à lui ». ⁵⁹

La pensée de la mort, sans l'obséder ne le quitte pas. Nombreux sont maintenant les amis qui l'ont précédé dans l'au-delà. Le Père Jérôme Lalemant décédait le 20 janvier 1673 à l'âge de quatre-vingt-deux ans.⁶⁰ Jeanne Mance le 18 juin de la même année.⁶¹ Le Père Jacques Marquette, qui en compagnie de Louis Jolliet découvrait le Mississipi, le Père des Eaux, le 17 juin 1673 et dont la carrière se terminait prématurément le 18 mai 1675.⁶² Le Jésuite avait éprouvé, en entrant dans le fleuve « une joie qu'il ne pouvait expliquer ». Et les Indigènes de la région lui avaient dit: « Que le soleil est beau, Français, quand tu nous visites ». ⁶³ Le missionnaire prématuré-

56. Ann. Ville-Marie, 1878, p. 388.

57. Acte du 27 juin 1676, RAPQ, 1925-1926, p. 334.

58. Ann. Ville-Marie, 1878, p. 391.

59. Cet écrit fait suite aux Dernières volontés. Ann. Ville-Marie, 1878, p. 393.

60. A travers l'hist. des Ursulines, P.-G. Roy, p. 68.

61. M.-C. Daveluy, RHAF, v. 8, p. 45, note 50.

62. Le Boréal Express, 1524-1760, p. 129.

63. Rochemonteix, *op. cit.*, t. 3, pp. 17-18.

ment épuisé mourait après un court apostolat, à l'âge de trente-huit ans, sur les rives de l'Illinois, en l'une des immenses forêts solitaires du Nouveau-Monde.

Plus récemment, le 10 août, c'était le beau-frère de Pierre Boucher, T. Toupin dont le nom s'ajoutait à la liste des trépassés.⁶⁴ Et bientôt l'on apprendra que Maisonneuve décédait le 9 septembre 1676, à Paris, avec pour seul ami son domestique Louis Fin.⁶⁵ En la longue liste des disparus, Pierre Boucher ainsi qu'il le dira à ses enfants, voit des amis « qui sont partis devant lui pour l'attendre ».⁶⁶

Auprès d'une vie qui commence, Pierre Boucher songe à sa vie qui se terminera bientôt peut-être. On se le représente à sa table de travail, probablement à proximité du « ber » où l'enfant dort, et lui écrivant ce message.⁶⁷

Naissance de Geneviève Boucher, notre fille.

Elle vint au monde le dix-neuf d'août, de l'année mil six cent soixante-seize, sur les six heures du soir, un mercredi, dixième de la lune. Nous l'avons présentée à Dieu par les mains du Père Régis, de la compagnie de Jésus, que je prie de vouloir bien être son protecteur et défenseur.⁶⁸ Elle fut baptisée le trente du même mois par M. Caumont, notre curé, et tenue sur les fonts de baptê-

64. C.B. Moras, *Nova Francia*, 24 juin 1926, p. 250.

65. R. LeBlant, *RHAF*, v. 12, p. 268.

66. *Ann. Ville-Marie*, 1878, p. 388.

67. L'écrit qu'on va lire fait suite aux Adieux de P. Boucher, *Ann. Ville-Marie*, 1878, pp. 393-394.

68. Le Père François Régis, apôtre du Vivarais, décédé le 31 déc. 1640 à la Louvesc avait vivement désiré les missions de l'Amérique. Mais son propre pays réclamait son ministère. Il y opéra des prodiges. Au Canada, on attribuait à son intercession la guérison de Mme Brisval en 1675. (*Annales de l'Hôtel-Dieu de Québec*, Jamet, p. 182). François Régis était béatifié en 1716, le 8 mai, et canonisé le 8 mai 1737. (Cf. *St-François Régis*, Vianey, pp. 163-164.)

me par M. et Mme de Repentigny, et nommée Geneviève. Comme je ne sais pas ma chère Fille, quand je vous quitterai et que Dieu m'appellera à lui, voici ce que je vous recommande en cas que je meure devant que vous ayez l'usage de raison. Premièrement, d'être bien dévote, de vous recommander souvent à votre protecteur le Père Régis. C'est un homme mort en odeur de sainteté et qui fait beaucoup de miracles. J'espère qu'il vous obtiendra la grâce d'être une bonne servante de Dieu et de la Sainte Vierge. Je vous recommande, ma chère Enfant, une grande dévotion à Jésus, Marie et Joseph, à votre bon Ange et à votre patronne Sainte Geneviève. Quand vous serez en âge de choisir un état de vie, recommandez bien l'affaire à Dieu et à la Sainte Vierge. Priez le Père Régis de vous obtenir les lumières nécessaires pour une affaire si importante. Prenez conseil de quelqu'homme de bien et suivez ce qu'il vous dira, après que vous lui aurez fait connaître le fond de votre âme; mais dans quelque état que vous soyez, tâchez d'acquérir la perfection du dit état. Souvenez-vous toujours que vous n'êtes en ce monde que pour servir Dieu et pour travailler à votre salut. Pour cet effet, fuyez toute mauvaise compagnie; aimez les gens de bien, parce qu'ils sont serviteurs de Dieu. Soyez charitable, humble, chaste, patiente et dévote. Aimez la lecture des bons livres, mais fuyez la lecture des mauvais. Evitez la compagnie des libertins, qu'il faut plus fuir que le diable.

Aimez et honorez votre mère; soyez lui bien obéissante. Aimez tous vos parents mais surtout vos frères et vos sœurs. Parmi vos parents chérissez spécialement ceux qui font profession d'être serviteurs de Dieu. Priez pour moi, ma chère Enfant, qui vous ai tant aimée et qui vous aimerai dans toute l'éternité, où j'espère que nous jouirons ensemble de notre souverain bien, me promettant de sa miséricorde qu'il nous donnera son saint paradis. C'est à quoi il faut travailler, ma chère Fille, tant que nous sommes en ce monde.

Je vous écris ceci d'avance de crainte d'être surpris devant que vous soyez en âge que je vous puisse faire connaître mes dernières volontés. Courage donc, ma chère Fille, travaillons à servir Dieu et à notre salut afin que nous puissions le louer ensemble éternellement. C'est ce que j'espère de son infinie bonté et que je lui demande tous les jours par les mérites de son cher Fils, mon Seigneur Jésus-Christ et par l'entremise de notre bonne et miséricordieuse mère la très sainte Vierge et du grand saint Joseph.

Ainsi soit-il.

Boucher.

Geneviève n'aura pas à consulter cet écrit pour se persuader de l'affection dont l'entourera son père. Mais il reste que le message sera précieusement conservé.

Chapitre douzième

LA TRAITE ET LA GUERRE . . .

Il faudra à Geneviève encore quelques années avant de pouvoir lire les recommandations paternelles. Cadette d'une famille de quinze enfants, il y a entre elle et son frère aîné une différence de vingt-trois ans. Pierre fils est maintenant en sa vingt-septième année, il n'est pas établi de même que Lambert, âgé de vingt-quatre ans. Les sévérités à l'égard des célibataires: défense d'aller à la chasse, à la pêche, de faire des courses dans les bois, si elles sont maintenues ne semblent guère les impressionner. Quelques plaisirs leur restent.

Dans la ville de Montréal, on joue aux cartes et les officiers de la justice seigneuriale ayant entrepris une inspection, certain soir de mars 1678, trouvaient en la maison du sieur Testard de Folleville, un groupe de gentils-hommes paisiblement attablés, notamment Daniel Greyson du Lhut et Boucher de Grosbois, fils.¹

Geneviève est tante de trois neveux et d'une nièce dont Louis et Madeleine sont respectivement de trois ans et deux ans ses aînés tandis que Jacques-René, Jean-Baptiste la suivent de près.² Le Gouverneur des Trois-Rivières

1. Malchelosse, Dix, 1951, p. 205. Il faudrait peut-être voir en Boucherville de Grosbois, Ignace, fils de Pierre, alors âgé de dix-neuf ans.

2. Jacques-René de Varennes naissait le 2 oct. 1676 et Jean-Baptiste le 30 novembre 1677. (Cf. La Vérendrye et le poste de l'Ouest, A. Champagne, t. 1, pp. 8-13.)

res dont les responsabilités augmentent mais dont le traitement reste le même: 1,200 livres annuellement a été dénoncé par Frontenac. « Il fait la traite de l'eau-de-vie avec les Sauvages » bien qu'il respecte les conditions de l'ordonnance de 1668 et « n'ait pas enivré les Indigènes. »³ Frontenac lui-même « est accusé de protéger les coureurs de bois pour couvrir un commerce secret des fourrures où il est intéressé ». ⁴

Le roi de France qui est « au comble de la grandeur » et qui, en 1678, lors de la paix de Nimègue a su imposer ses conditions à l'Espagne, la Hollande et l'Allemagne⁵ a décidé de mettre fin à la question de la traite en Nouvelle-France. Par un arrêt du 10 mai de la même année, il ordonnait à Frontenac d'assembler 20 des principaux et plus anciens habitants de la Nouvelle-France afin de connaître leur avis sur la traite des boissons enivrantes.⁶

Pierre Boucher, convoqué à la réunion, savait probablement à quoi s'en tenir quant à l'issue des délibérations. Quoiqu'il en soit, le 26 octobre, lorsque s'ouvrait l'assemblée, « on a représenté que les sieurs Boucher, d'Ailleboust et St-Pierre ne se sont pas rendus. » On les remplaçait alors par MM. Bourdon, La Prade et de La Salle, gouverneur du Fort Cataracouy, appelé maintenant Frontenac.⁷ Monseigneur de Laval s'était également abstenu de paraître à la réunion. Ainsi qu'il fallait s'y attendre, quinze des membres présents se sont prononcés pour la traite: la prohibition de l'eau-de-vie, selon eux, ruinerait le commerce sans remédier au mal puisque Anglais et Hollandais ne mettraient certes pas fin à leurs activités.⁸

3. Margry, t. 1, p. 313, dénonciation de 1677.

4. La France aux Colonies, E. Rameau, p. 41, 2e partie.

5. Le siècle de Louis XIV, Voltaire, p. 124.

6. Le Ven. F. de Laval, Gosselin, p. 315.

7. J.-E. Roy, BRH, 1895, pp. 89-90.

8. RAPQ, 1939-1940, Inv. doc. rel. Eglise du Can., oct. 1678.

Jean Crevier, dit-on, se serait constitué le porte-parole des intéressés au commerce et aurait fait valoir « que les crimes reprochés aux Indiens avaient pour cause leur humeur barbare et non la boisson ». ⁹

Le procès-verbal de l'assemblée était adressé au Roi qui soumettait la question à l'Archevêque de Paris ainsi qu'au Père La Chaise. Ceux-ci en conféraient avec Monseigneur de Laval qui était repassé en France pour faire contre-poids à la décision de l'assemblée. Par une ordonnance datée du 24 mai 1679, Sa Majesté défendait aux détenteurs de permis de chasse de porter de l'eau-de-vie chez les Sauvages, ¹⁰ ordonnance enregistrée au Conseil Souverain le 16 octobre suivant. ¹¹

Dans la seigneurie de Boucherville, la population augmente. Jacques Bourdon, concessionnaire depuis le 20 février 1677 exerce en la seigneurie sa profession de notaire royal. ¹² François Rousse et Bernard Joachim dit Laverdure sont devenus concessionnaires, le 4 mai 1678 de cinquante arpents en superficie. ¹³ Le lendemain, 5 mai, Jeanne Crevier, la seigneuresse, vendait à Pierre Arrivé une terre près du fleuve. ¹⁴

M. de Caumont a quitté Boucherville pour le Cap-St-Ignace; ¹⁵ il est remplacé par M. Jean Gauthier de Brullon qui était ordonné à Québec le 22 décembre 1675, ¹⁶ M. de Brullon baptisait le 28 janvier 1680 Marguerite, fille de René Gaultier de Varennes et de Marie Boucher. L'enfant naissait à Varennes même. ¹⁷ La concession de René Gaultier se développe lentement, le sei-

9. T. Charland, *o.p.*, DBC, v. 1, p. 245.

10. Hist. Can., Lanctot, v. 2, p. 99.

11. Rochemonteix, *op. cit.*, t. 3, pp. 144-145.

12. Inv. critique des Not. royaux, A. Vachon, RHAF, v. 11, p. 276.

13. Inv. greffes not., A. Roy, v. 10, p. 70.

14. *Ibid.*, p. 70.

15. Not., biographie de Mgr de Laval, p. 265.

16. I. Caron, BRH, 1941, p. 231. On écrira Brullon ou Bruslon.

17. Suits, Rev. Can., 1873, p. 863.

gneur étant retenu au loin par ses obligations de gouverneur.

Une autre convocation parvenait à Boucher à l'automne 1679; il était appelé comme témoin au procès de Jean Rattier accusé de l'assassinat de Jeanne Couc, résidente de la seigneurie St-François-du-Lac. Jean Crevier, seigneur du lieu, est impliqué dans l'affaire de même que son domestique Gilbert. La sentence, rendue le 31 décembre suivant, condamnait Rattier à être pendu. Le condamné échappait à la potence en acceptant de devenir exécuteur de hautes œuvres, la colonie n'ayant pas encore de bourreau attiré.¹⁸

Le seigneur de Boucherville n'approuve certes pas les agissements du gouverneur Frontenac qui est en guerre ouverte avec Duchesneau et qui suscite en outre des obstacles à Monseigneur de Laval.

Frontenac a obtenu un édit par lequel les dîmes doivent être versées aux curés fixes.¹⁹ Or, les curés fixes, selon le Gouverneur, sont « ceux qui ont rompu tous liens avec le Séminaire ».²⁰

De son côté, l'Intendant agit à sa guise, « s'arroe des droits qu'il n'a pas »²¹ et préconise la guerre avec la colonie anglaise.²² Le Conseil qui s'assemble tous les lundis au palais²³ connaît des séances orageuses où Frontenac et Duchesneau réclament à qui mieux mieux, tentent de circonvenir les conseillers et de les rallier à leurs points de vue respectifs. Le Gouverneur a même intimé à Rouer de Villeray et à Charles Le Gardeur de Tilly de se retirer

18. Hist. de St-Frs-du-Lac, T. Charland, o.p., p. 30. Quant à Jean Crevier, par une sentence du 24 mars 1681, il sera condamné à verser à Pierre Couc, père de la victime, 490 livres d'intérêt pour violences exercées sur sa personne.

19. L'Egl. can. sous Mgr de St-Vallier, Gosselin, t. 1, p. 187.

20. L. Campeau, s.j., RHAF, v. 17, p. 322.

21. Rochemonteix, *op. cit.*, t. 3, p. 147.

22. Iberville, le conquérant, G. Frégault, p. 84.

23. Charlevoix, *op. cit.*, t. 3, p. 147.

de Québec parce qu'ils soutiennent l'Intendant revendiquant la présidence du conseil.²⁴ De Tilly pourtant jouissait de la confiance du Gouverneur qui, en 1673, lors de son expédition à Cataracouy, lui confiait la charge de commandant de Québec. Les choses finiront par s'arranger entre Frontenac et le conseiller exilé, mais ces éclats diminuent sensiblement la popularité du Gouverneur.

Les familles Le Gardeur de Tilly et Boucher se connaissent de longue date alors qu'elles habitaient les Trois-Rivières. Pierre-Noël, fils de Charles épousait Marguerite Volant, au poste trifluvien, en 1675. Deux filles sont nées de ce mariage: Geneviève-Françoise en 1667 et Françoise-Charlotte en 1676.²⁵ Marguerite Volant décédait peu après. Le foyer se reconstituera car Pierre-Noël Le Gardeur a demandé la main de Madeleine Boucher de Boucherville, âgée de dix-neuf ans; il en a vingt-huit. Boucher dira de son gendre « qu'il est le fils d'un des premiers gentilshommes de ce pays ».²⁶

La famille Le Gardeur n'est pas fortunée, tous les enfants de Tilly, même les filles doivent prendre part aux travaux de la ferme.²⁷ Mais cela même est une recommandation aux yeux de Pierre Boucher. A sa famille ne s'appliquera pas la remarque de Denonville: « Les femmes et les filles canadiennes sont assez paresseuses, faute de menus ouvrages ».²⁸

Pierre-Noël de Tilly faisait l'acquisition du fief de Lachenaie le 12 août 1680. Il n'en demeurera pas longtemps propriétaire puisque, le 3 octobre suivant, il le remettait à M. Aubert de la Chesnaye.²⁹

24. J. Hamelin, DBC, v. 1, p. 459.

25. P.-G. Roy, BRH, 1947, p. 119.

26. Mem. de M. Boucher, BRH, 1926, p. 404.

27. Hist. Can., Lanctot, v. 2, p. 105.

28. R.-L. Séguin, RHAF, v. 13, p. 494.

29. P.-G. Roy, BRH, 1947, p. 119. Au recensement de 1681, cependant, on notera à Lachenaie la présence de P.-N. Le Gardeur et de sa famille. (Cf. P.-G. Roy, BRH, 1917, p. 251.)

Le contrat des futurs époux est signé le 24 novembre de la même année, en la maison seigneuriale de Boucherville et enregistré au greffe du notaire royal Jean Bourdon.³⁰

M. de Caumont qui a repris son ministère à Boucherville depuis le 2 septembre bénissait l'union.³¹ Le missionnaire loge chez le seigneur Pierre Boucher.³² Graduellement, la maison du seigneur se dépeuple, deux de ses filles sont maintenant établies et Philippe, toujours au séminaire, ne reviendra plus résider au manoir qu'il a quitté il y a déjà six ans.

* * *

La paix après laquelle on a tant soupiré avant la venue du régiment de Carignan se désagrège déjà. Des incidents se sont produits: Robert Cavelier de La Salle ayant obtenu de poursuivre la découverte de Marquette et de Jolliet en 1678,³³ établissait un poste de traite l'année suivante à Niagara, « région que les Iroquois réclament comme leur territoire de chasse ». A l'instigation du gouverneur Andros de New-York, ils brûlaient un village des Illinois, alliés des Français.³⁴ Frontenac qui se heurte à l'inertie de la Cour et n'a pas reçu de troupes nouvelles doit poursuivre sa politique de paix.³⁵

Sa Majesté « Louis le Grand » selon le titre à lui déféré par l'Hôtel de Ville de Paris³⁶ remporte des succès sur la scène européenne et ne semble pas se préoccuper des

30. Godbout, RAPQ, 1959-1960, p. 301.

31. Ann. Ville-Marie, 1878, p. 304.

32. H. Provost, DBC, v. 1, pp. 177-178. M. de Bruslon est maintenant curé des Trois-Rivières. (Cf. I. Caron, BRH, 1941, p. 231.)

33. Charlevoix, *op. cit.*, t. 1, p. 457.

34. Hist. Can., Lanctot, v. 2, p. 103.

35. L.-P. Desrosiers, RHAF, v. 17, p. 180.

36. Louis XIV, Voltaire, p. 124.

dangers menaçant la colonie dont la population ne s'accroît que par les naissances. En 1680, ces dernières étaient de 404, tandis qu'on enregistrait 85 décès.³⁷ Les coureurs de bois, amnistiés par l'arrêt du 2 mai, se chiffrent à 800, dit-on.³⁸ Même en supposant que tous rentrent au pays, les effectifs de la colonie ne sont pas suffisants pour entreprendre une campagne. Frontenac ne l'ignore pas, voilà pourquoi il s'en tient aux pourparlers, au désespoir de Duchesneau favorable à la guerre. Ce qui n'est pas de nature à relâcher la tension existant entre les deux hommes.

Mais les anciens Canadiens, ceux qui ont vécu les années horribles des incursions iroquoises n'entretiennent aucune illusion. Pierre Boucher est de ceux-là. Il reconnaît les vieilles tactiques des ennemis habiles à créer des incidents légitimant à leurs yeux la reprise des armes.

Advenant la déclaration de guerre, trois des fils Boucher d'âge militaire, à l'instar de leur père, jadis, devront combattre les Iroquois. Toute la jeunesse d'ailleurs devra être mobilisée, car il faudra également lutter contre les colonies anglaises.

Les jeunes Canadiens ne manquent pas d'esprit combattif, ils se battront farouchement dira-t-on à leur sujet.³⁹ La prescription de Louis XIV ordonnant au Gouverneur de les rendre « experts au maniement des armes et à la discipline militaire » n'aura pas été vaine, sauf peut-être en ce qui regarde la discipline...⁴⁰ On constatera bientôt cependant que les armes manquent au Canada: le Roi fera expédier 500 fusils et 1000 épées « que les habitants devront acheter » afin d'être en mesure de garder à la France d'outre-mer, la Nouvelle-France d'Amérique.⁴¹

37. E. Salone, *op. cit.*, p. 228, note 5.

38. Bull. Soc. Hist. de Montréal, 1965, no 5, p. C.

39. Les Canadiens d'autrefois, Roquebrune, p. 115.

40. *Ibid.*, p. 135, ordonnance de 1669.

41. Lettre du Roi à La Barre 5 août 1683. (Cf. Malchelosse, *Dix*, 1949, p. 185.)

Les Canadiens manifestent également des aptitudes pour la Marine et Talon assurait « que si leur inclination était nourrie un peu, il y avait lieu d'espérer que ce pays deviendra une pépinière de navigateurs, de pêcheurs et de matelots ». ⁴² Talon avait vu juste, mais Louis XIV, malgré les succès dus à la Marine française organisée par Colbert et l'ordonnance qu'il publie en cette année 1681 « que les villes maritimes les plus considérables du royaume comptent des professeurs d'hydrographie » ne s'y intéresse guère. ⁴³ Ce qui n'empêchera pas la colonie d'avoir son Jean Bart canadien, le filleul de Pierre Boucher, Pierre d'Iberville, le plus glorieux des fils de Charles Le Moyne dont tous les fils d'ailleurs s'illustreront dans les luttes à venir.

Les Canadiens, malgré les innombrables richesses de leur pays sont pauvres. Les officiers ne cessent de crier misère et poursuivent la traite... Le 26 avril, le Conseil souverain accuse à peu près tous les notables du pays d'avoir contrevenu à la dernière ordonnance: Sorel, Berthier, Le Ber, d'Ailleboust, Ste-Hélène, Le Moyne, de Repentigny, St-Pierre, St-Ours, Marganne de la Valtrie, Laprade, Jarret de Verchères et Boucher. Bref, c'est toute la colonie qui est compromise. ⁴⁴ Il n'est pas facile de faire le partage entre ceux qui ont fait la traite licitement et ceux qui ont outrepassé la mesure. La Cour le comprendra et au mois d'août, parviennent à Québec des lettres patentes accordant complète amnistie à ceux qui ont participé au commerce. Des peines sévères seront désormais imposées aux contrevenants: le fouet et la fleur de lys pour la première infraction et les galères à perpétuité en cas de récidive. ⁴⁵

Boucher a-t-il outrepassé la mesure? Cela s'accorderait mal avec ce que nous connaissons de lui. Sulte dira:

42. Rochemonteix, *op. cit.*, t. 1, p. 213, note 2.

43. Louis XIV, H. Méthivier, p. 105.

44. C. de Bonnault, BRH, 1949, p. 100.

45. Hist. Can., Lanctot, v. 2, pp. 100-101.

« Je soupçonne Boucher d'avoir fait la traite. »⁴⁶ Pierre Boucher lui-même ne se défendra pas, méprisant l'accusation si elle est fausse. De plus, en son testament, il dira à sa famille, témoin de sa vie quotidienne: « J'ai fait ce que j'ai pu pour vivre sans reproche ». ⁴⁷ Il répond ainsi, semble-t-il, aux dénonciateurs, aux détracteurs. Le problème est loin d'être clos.⁴⁸ A l'automne de 1681, un Mémoire anonyme qu'on dira inspiré par Frontenac accusera Boucher et quelques autres de faire la traite dans les bois.⁴⁹ On sait qu'il existe des permissions écrites à cet effet, permissions appelées congés. On achète ces congés et on les vend à d'autres intéressés.⁵⁰ Frontenac, accusé lui-même de favoriser le commerce n'hésite pas à accuser les autres et surtout son principal adversaire Duchesneau et ses amis.⁵¹

Boucher ignore-t-il l'accusation portée contre lui par le Gouverneur? Les dénonciations au Canada sont un secret de polichinelle... Son silence alors témoignera qu'il n'attache pas d'importance à un mémoire anonyme et le geste que bientôt il posera à l'endroit de Frontenac révélera qu'il n'est pas impressionné par l'accusation.

Le recensement de 1681 prouve que le seigneur de Boucherville ne sacrifie pas l'exploitation de son domaine aux activités surrogatoires: 320 arpents sont défri-

46. P. Boucher, *op. cit.*, éd. 1964: Boucher et son livre, Sulte, p. 104. Boucher a fait la traite en qualité de commis au magasin des Trois-Riv., c'était là une de ses principales fonctions, mais cela ne donne aucunement lieu de conclure qu'il a fait la traite illégalement.

47. Ann. Ville-Marie, 1878, p. 386.

48. Le Roi Louis XIV qui en 1707 renouvellera les lettres de noblesse de P. Boucher aurait-il accordé ce privilège à un traiteur illicite? De plus, Mgr de Laval n'aurait pas confié la tâche de procureur à Pierre Boucher s'il avait été prouvé qu'il faisait la traite.

49. RAPQ, 1926, p. 123.

50. Ferland, *op. cit.*, t. 2, pp. 116-117.

51. P.-G. Roy, BRH, 1934, p. 23.

chés en la seigneurie où 39 ménages sont établis.⁵² La population du bourg s'élève à 179 âmes.⁵³

Pierre Boucher cédait à son fils Lambert, le 15 juin 1681, une partie de l'île St-Joseph,⁵⁴ et le 20 juillet, conduisait son fils Nicolas au séminaire de Québec.⁵⁵ Le nouveau séminaire commencé en 1678 par les soins de Monseigneur de Laval est déjà habitable, mais on continuera d'y travailler pendant vingt ans.⁵⁶ L'Évêque de Québec, afin d'obvier aux mesures de Frontenac relativement aux dîmes versées aux curés fixes s'est dépouillé de ses biens en faveur du séminaire. Ce dernier devenait propriétaire de l'Île Jésus le 12 avril 1680.⁵⁷ Le contrat de donation comporte une condition dont peut-être profitera Nicolas Boucher... « huit enfants pauvres, de bonnes mœurs qui auront la vocation à l'état ecclésiastique seront nourris, logés, entretenus et élevés au dit séminaire jusqu'à la fin de la théologie ». ⁵⁸

L'absence de Nicolas au foyer de Boucherville est compensée en quelque sorte par la naissance, le 20 août, de Pierre, fils de Madeleine Boucher et de Pierre-Noël Le Gardeur de Tilly. Le seigneur de Boucherville et Catherine Le Gardeur, épouse de Pierre Saurel (sic) seigneur de Sorrel, signent le registre de baptême en qualité de parrain et de marraine.⁵⁹

Les petits-enfants de Pierre Boucher se multiplient et plusieurs d'entre eux auront le privilège de connaître intimement le seigneur de Boucherville. Madeleine Gaultier de Varennes déjà pensionnaire au couvent de la Congrégation

52. L. Lalande, *op. cit.*, p. 2.

53. Hist. des C.-F., Sulte, v. 5, pp. 72-79.

54. Greffes not. rég. fr., A. Roy, v. 10, p. 100.

55. R. J. Auger, MSGCF, 1963, p. 214.

56. Le Vén. F. de Laval, Gosselin, pp. 186-187.

57. P. Desjardins, *Lettres du Bas-Canada*, pp. 219-220.

58. Le Sém. de Québec, doc. publiés par l'Abbé H. Provost, p. 75.

59. Ann. Ville-Marie, 1878, p. 398.

tion de Notre-Dame de Montréal se retire sans doute à Boucherville lorsqu'arrivent les vacances.⁶⁰

Bientôt, dans la colonie, tous désigneront le seigneur de Boucherville sous le nom de Grand'Père Boucher.

* * *

Le mois de septembre 1682 touche à sa fin. Alors qu'il a gouverné le pays depuis 1672, Frontenac s'apprête à retourner en France, de même que Jacques Duchesneau l'intendant. Leurs démêlés grandissants ont lassé la Cour et tous deux sont rappelés. Ils auront pour successeurs Antoine Lefebvre de La Barre et Jacques de Meulles, sieur de la Source.⁶¹

Plus que jamais la colonie aurait besoin de la main ferme de Frontenac, car des incidents graves se sont produits. En septembre 1681, un chef tsonnontouan était ahattu chez les Illinois et la nation a refusé de parlementer à ce sujet. Au cours de l'été qui vient de s'écouler, des Iroquois ont pillé des marchandises près du Fort Frontenac.⁶² L'orage gronde et le Canada perd le chef militaire qui — l'avenir le prouvera — pourrait exercer de salutaires représailles.

Le vide s'est creusé autour de Frontenac. « Ceux qu'il a le plus aimés l'abandonnèrent alors », écrira Pierre Boucher. « Mes enfants et moi l'accompagnâmes jusqu'à la fin ». ⁶³ Boucher, on le constate, ne se compte pas parmi « les plus aimés » et pourtant il est là, près du Gouverneur disgrâcié, blessé dans son orgueil et qui sans doute médite sur la fragilité des amitiés humaines.

Frontenac a eu cependant beaucoup d'amis auxquels il a procuré maints avantages, mais la plupart s'abstien-

60. Marg. Bourgeois, *Jamet*, t. 2, p. 457.

61. Charlevoix, *op. cit.*, t. 1, p. 463.

62. *Hist. Can.*, Lanctot, v. 2, p. 103.

63. *Mém. de M. Boucher*, BRH, 1926, p. 403.

ment d'assister à son départ. D'autres sont dans l'impossibilité de le faire. Robert Cavalier de La Salle, le préféré, pourrait-on dire, est actuellement à Michillimakinac.⁶⁴ La Salle, après plusieurs années de lutttes, de déceptions est parvenu à découvrir l'embouchure du Père des Eaux, le Mississipi qui déverse ses flots dans le Golfe du Mexique.⁶⁵ L'explorateur aurait écrit de la pointe de son couteau « qu'il prenait possession du fleuve et du pays au nom de Louis XIV, roi de France et de Navarre, le 9 avril 1682 ». ⁶⁶ Le procès-verbal de la prise de possession était dressé le même jour par Jacques La Métairie, notaire, et signé du découvreur lui-même ainsi que de ses compagnons dont Pierre You qui s'intitulera désormais sieur de la Découverte.⁶⁷ La Salle venait d'annexer l'immense territoire de la Louisiane à la Nouvelle-France.⁶⁸ Il revenait en hâte à Québec, mais il s'est vu contraint de passer l'hiver chez les Illinois.

Frontenac, lorsqu'il regarde le Cap Diamant qui lui arrachait un cri d'admiration lors de son arrivée, ne manque pas d'apercevoir les ruines de la basse ville qu'un incendie a presque complètement rasée le 5 août. Les maisons de bois ont flambé comme la paille; les magasins ont été consumés avec tout leur contenu. « On a perdu plus de richesse en cette triste nuit que tout le Canada n'en possède à présent » dira la chronique.⁶⁹

La haute ville dresse des constructions imposantes sur la ligne d'horizon, entr'autres le séminaire qui a belle apparence avec sa façade, son perron de pierres de taille et sa grande porte à deux battants. Profitant de son passage à la ville Pierre Boucher a sans doute assisté avec ses

64. Rochemonteix, *op. cit.*, t. 3, p. 74.

65. Ferland, *op. cit.*, t. 2, p. 90.

66. Les Canadiens d'autrefois, Roquebrune, p. 178.

67. *Ibid.*, p. 176.

68. Jean Bruchési, Dix, 1944, p. 80.

69. Ferland, *op. cit.*, t. 2, p. 103.

fil à la cérémonie qui s'est déroulée en la cathédrale voisine du séminaire, le 27 septembre. Philippe, son fils, et J.-F. Buisson de St-Cosme y recevaient la tonsure des mains de Monseigneur de Laval.⁷⁰

L'œuvre de l'Evêque de Québec, si elle s'est ressentie des coups à elle portés par Frontenac survivra. Pierre Boucher, dénoncé par le Gouverneur n'a pas perdu l'estime de ses contemporains. Le 2 juillet dernier, les Messieurs de Montréal lui octroyaient une concession à Ville-Marie, concession située près du cimetière.⁷¹

Il semble bien que Frontenac apprécie les égards de Pierre Boucher à son endroit. Au cours de sa seconde administration, il ne formulera plus de plaintes contre le seigneur de Boucherville et saura à l'occasion louer le courage de ses fils et leur procurer de l'avancement.

* * *

M. de La Barre, successeur de Frontenac, débarque à Québec en fin de septembre 1682. Il est accompagné de son épouse Marie Mandat et de ses enfants.⁷² Agé de soixante ans, le nouveau Gouverneur, on s'en souvient, était établi par M. de Tracy en 1664, au Fort Nassau. Pauvre marin, piètre soldat, le contraste est grand entre lui et l'homme qu'il remplace.⁷³

Quant à l'intendant Jacques de Meulles, on le dit intègre et intelligent. Son épouse est la sœur de Michel Bégon, intendant de Rochefort et parente du ministre Colbert.⁷⁴ Ce dernier est remplacé depuis 1681, « aux affaires du Canada, » par son fils le marquis de Seignelay.⁷⁵

70. RAPQ, 1939-1940, p. 248.

71. Inv. greffes not., A. Roy, v. IX, p. 84, greffe *Maugue*.

72. Toutes petites choses du régime français, P.-G. Roy, v. 1, p. 134.

73. Hist. Can., Lanctot, v. 2, p. 113.

74. R. Roy, BRH, 1902, p. 268.

75. Rev. Can., 1873, p. 625. Le décès de Colbert surviendra le 6 sept. 1683. (Cf. La France de Louis XIV, P. Gazotte, p. 84)

Les instructions de Sa Majesté au nouveau Gouverneur lui prescrivent d'assister les Jésuites tout en restreignant leur autorité et de mettre fin aux découvertes. Sa Majesté n'estimant pas ces dernières avantageuses, préfère que les Canadiens s'appliquent à la culture des terres.⁷⁶ L'ordonnance royale recommande évidemment aux deux fonctionnaires de conserver entre eux la bonne entente.

Le premier acte officiel de M. de La Barre consistait en une « consulte », tenue à Québec, chez les Pères Jésuites.⁷⁷ Les notables du pays: MM. Dollier de Casson, P. Boucher, Charles Le Moyne, Gaultier de Varennes, d'Ailleboust, plusieurs Jésuites et quelques habitants ont pris part aux délibérations.⁷⁸ Daniel Greysolon de Lhut, le « gentilhomme coureur de bois » qui faisait planter les armes du Roi dans le grand village des Nadoucieux⁷⁹ a été convoqué « à cause de sa connaissance des pays d'En-Haut ». ⁸⁰ Il s'agissait de délibérer quant à l'opportunité de châtier les Cinq Nations que les Anglais incitent à lever la hache de guerre contre Québec.⁸¹

Les Anciens du pays ont représenté qu'il ne faudrait pas commencer la guerre si l'on n'était en mesure de la terminer: « Les Iroquois n'étant pas des gens à revenir ». L'ennemi, voyant la colonie abandonnée par le grand Ononchio éprouve du mépris pour les Français. Si des secours parvenaient de France, cela suffirait, croit-on, à leur inspirer du respect et ils n'attaqueraient plus les

76. Doc. rel. hist. N.-F., v. 1, pp. 288-289. On excepte cependant Cavalier de La Salle qui devra terminer ce qu'il a commencé. Mais en 1683, le Roi écrira à La Barre: « Je suis persuadé comme vous que les découvertes du sieur de La Salle sont fort inutiles ». (Cf. Coll. doc. rel. hist. N.-F., v. 1, p. 310)

77. Iberville, le conquérant, G. Frégault, p. 41.

78. Ferland, *op. cit.*, t. 2, p. 114.

79. La vie quotidienne en N.-F., Douville-Casanova, p. 168.

80. A. Deschambault, RHAF, v. 5, p. 329.

81. Hist. Can., Lanctot, v. 2, p. 115.

nations alliées à la Nouvelle-France.⁸² On optait finalement pour une expédition préventive et, à cet effet, on demanderait du renfort à Versailles.⁸³ On devra armer les habitants, les obliger à se munir de fusils afin que, dans l'occasion, ils puissent tous s'en servir utilement.⁸⁴

La perspective de reprendre les hostilités n'enchantait personne, mais on entend bien défendre ce pays où l'on est établi à demeure.

82. BRH, 1924, p. 251.

83. Hist. Can., Lanctôt, v. 2, p. 115.

84. BRH, 1924, p. 251.

Chapitre treizième

LA FAMILLE BOUCHER EST CELLE QUI A LE MIEUX TRAVAILLÉ AU BIEN DE LA COLONIE...

Selon les directives de l'assemblée du 10 octobre 1682, les Canadiens doivent se munir de fusils, se familiariser avec leur usage et espérer des secours de France.¹

En la demeure de Pierre Boucher, on signalait lors du recensement de 1681, la présence de 8 fusils et de 6 pistolets.² Le nombre suffit pour ceux qui, dans la famille, sont d'âge à les manier. Ces fusils, sans doute assez anciens ne comportent pas l'addition de la baïonnette,³ et le seigneur de Boucherville a probablement dû s'en procurer d'autres. On sait que des armes étaient expédiées au Canada à l'automne 1683.⁴

Pauvre, à l'instar de tous les autres seigneurs canadiens, Pierre Boucher est cependant « bien logé et bien meublé » et, pour se garantir du froid, on fait dans l'âtre « des feux prodigieux » qui étonneront La Hontan.⁵

Il arrive souvent que des hôtes jouissent de l'hospitalité de la grande demeure. Marguerite Crevier, cadette de Jeanne, la seigneuresse, y faisait un séjour à l'été de 1683, probablement avec sa mère Mme Christophe Cre-

1. BRH, 1924, pp. 251-252.

2. Hist. des C.-F., Sulte, v. 5, p. 72.

3. La baïonnette avait été ajoutée au fusil par Martinet vers 1672. (Cf. Louis XIV, Voltaire, p. 93).

4. Doc., rel. hist. N.-F., v. 1, p. 310.

5. Le Baron de Lahontan, J.-E. Roy, pp. 21-22.

vier qui, depuis trois ans, habite avec elle à Montréal.⁶ C'est à Boucherville même que Marguerite contractait un troisième mariage.⁷ Le contrat de ce mariage Crevier-Renou dit La Chapelle était sans doute rédigé par le nouveau notaire de la seigneurie Michel Moreau, car le seigneur accordait congé à Jacques Bourdon le 15 juin de la même année, pour des raisons qu'il n'explique pas. En la commission du successeur, il disait simplement: « n'agréant pas de nous servir davantage de la personne du sieur Jacques Bourdon, installé au dit office, il y a quelques années, ayant pleine confiance en la probité, suffisance et capacité de Michel Moreau, nous avons y celui pourvu de la dite charge de greffier, notaire et sergent ».⁸

Le nouveau notaire, dès le 17 juin, rédigeait le marché et accord entre les marguilliers de Boucherville et Jean-Baptiste Ménard, menuisier, pour des travaux à effectuer à l'église paroissiale.⁹ L'église de 1670 vraisemblablement devait agrandir ses dimensions vu la population croissante.

Pierre, le fils aîné du seigneur, à l'automne de 1683, le 25 octobre, épousait Charlotte Denys, fille de Simon Denys, sieur de Vitray et de la Trinité, et veuve de Pierre Brahé, sieur Dupas.¹⁰ Il entrait ainsi dans l'une des familles les plus distinguées du Canada, alliée aux Tardieu de la Naudière, Aubert de la Chesnaye, d'Ailleboust d'Argen-

6. Sulte, *Rev. Can.*, avril 1908, p. 357.

7. Les 1^{ers} seigneurs et colons de Ste-Anne-de-la-Pérade, R. Douville, p. 120.

8. *Ann. Ville-Marie*, 1878, p. 374. M. de Boyvinet lieutenant-général des Trois-Rivières confirmait la nomination le 24 juil. suivant. (Cf. *Les notaires au Canada*, RAPQ, 1921-1922, p. 28).

9. *Greffes not.*, A. Roy, v. 10, p. 101.

10. V. Morin, *Dix*, 1938, p. 13. Le sieur de Brahé épousait Charlotte Denys en 1677 et décédait après 40 jours de mariage. (Cf. Sulte, *BRH*, 1915-1917, p. 109).

teuil et Aubert de Gaspé.¹¹ Simon Denys recevait, en 1680, des lettres anoblissant « sa personne, ensemble sa femme et enfants, postérité et lignée ou à naître en loyal mariage ». ¹² Au contrat de mariage du 23 octobre, signaient le gouverneur de La Barre et l'intendant de Meulles, Joachim Chalon, agent général de MM. les Intéressés en la Ferme de Sa Majesté en ce pays.¹³ Les deux époux, âgés de trente ans, s'établissent à Boucherville même, au manoir dont ils seront les héritiers. Sauf les deux étudiants du séminaire, les fils de Pierre Boucher réunis sous son toit, partageaient avec lui les labeurs de la terre en attendant l'expédition préventive projetée.¹⁴

Elle s'organisait au cours de l'été 1684, un peu trop tard pour mériter le nom d'expédition préventive. Le renfort attendu de France ne parvenait à la colonie que le 7 novembre précédent: 3 compagnies de 50 hommes chacune.¹⁵ Les troupes de la marine — ainsi qu'on les nomme parce qu'elles sont envoyées au Canada par le ministère de la Marine — portent l'uniforme: justaucorps gris-blanc doublé de bleu, boutons de cuivre, culotte grise, bas gris et chapeau bordé.¹⁶ Les soldats étaient répartis dans les paroisses voisines de Québec pour l'hiver.¹⁷ On avait espéré que l'arrivée de renforts suffirait à inspirer aux Iroquois la crainte des Français. On s'est trompé en cela et en bien d'autres choses.

Quatre des fils de Pierre Boucher ont pris part à la lamentable expédition à l'Anse à la Famine. Pierre de Boucherville, Lambert de Grandpré, Ignace de Grosbois

-
11. Journal de M. T. de Verchères de Boucherville, *The Canadian Antiquarian and Numismatic Journal*, 1899, Introduction, p. VI.
 12. DGC, *Le Jeune*, v. 1, p. 493.
 13. A. R., BRH, 1950, p. 16.
 14. Philippe Boucher recevait les ordres mineurs le 3 avril 1685. (Cf. RAPQ, 1939-1940, p. 246).
 15. Hist. Can., Lanctot, v. 2, p. 115.
 16. R. Raymond, *MSGCF*, 1956, p. 173.
 17. Ferland, *op. cit.*, t. 2, p. 106.

et Jean de Montbrun.¹⁸ Le seigneur est donc amplement renseigné quant au désastre lui-même et à quelques-unes de ses causes.

La Barre a permis aux Iroquois d'arrêter les canots français dont les conducteurs n'auraient pas de passe-ports. Les embarcations de La Salle étaient conséquemment pillées à Niagara au printemps de 1683.¹⁹

Le Gouverneur a, de plus, fort mal accueilli Des Groseilliers et Radisson, les transfuges revenus servir leur pays depuis 1681.²⁰ Les deux explorateurs s'étaient saisis des deux postes anglais de la Baie d'Hudson à l'été 1682, exploit que de Meulles avait célébré dans ses lettres.²¹ La Barre ménageait une dure réception aux deux transfuges: ayant capturé un navire bostonnais, ils étaient sommés de le remettre aux colons de la Nouvelle-Angleterre.²² De plus, ils devaient payer à Québec l'impôt du quart des fourrures rapportées, ce qui incitait Radisson à passer de nouveau au service de l'Angleterre. Au printemps de 1684, il retournait à la Baie d'Hudson et enlevait le fort Bourbon aux Français.²³

La Barre avait intérêt à ménager les susceptibilités anglaises puisque, au cours des préparatifs de guerre, il avait sollicité le concours de Dungan, gouverneur de New-York.²⁴ C'était implicitement reconnaître que l'Iroquoisie conquise en 1666 n'était pas française et la Nouvelle-Angleterre tirera profit de l'erreur.

18. Le Canada militaire, C. de Bonnault, RAPQ, 1949-1951, p. 490, et Godbout, RAPQ, 1959-1960, p. 304.

19. Ferland, *op. cit.*, t. 2, p. 105. La Salle partait de Québec pour la France le 9 nov. suivant. (Cf. Malchelosse, *Dix*, 1959, p. 93).

20. Hist. Can., Lanctot, v. 2, p. 72.

21. Coll. doc. rel. hist. N.-F., v. 1, p. 302.

22. Un marquis du grand siècle, T. Falmagne, p. 63.

23. Hist. Can., Lanctot, v. 2, p. 73.

24. T. Falmagne, *op. cit.*, p. 56.

Le fort St-Louis assiégé par les Goyogouins et les Tsonnontouans a cependant résisté au siège de l'ennemi, siège qui s'est prolongé une semaine.²⁵ Loin de profiter de la situation le Gouverneur décidait, le 5 juin, de mener une guerre vigoureuse à l'ennemi,²⁶ aidé en sa décision par les plus considérables négociants de la colonie, désireux de voir les Sauvages ne faire le commerce des fourrures qu'avec les Français.²⁷

L'expédition préventive à laquelle manquait l'élément surprise, l'un des principaux facteurs de succès, réunissait environ 1,200 hommes dont 700 miliciens canadiens. Le rassemblement avait lieu à Montréal et l'embarquement s'effectuait à Lachine, le 29 juillet.²⁸ On établissait le camp à l'Anse à la Famine, sur la rivière au Saumon au nord d'Oswégo, tout près des villages tsonnontouans,²⁹ endroit marécageux où l'épidémie ne tardait pas à se déclarer, les vivres faisant défaut.

La Barre constatait de plus que les Anglais apportaient leur concours à la campagne mais en faveur des ennemis. Le 10 août, il annonçait sa décision d'accepter la médiation des Onnontagués et de ne pas engager la bataille. De fait les médiateurs se présentaient le 2 septembre « avec un présent d'anguille boucannée », mais à l'aspect minable de l'armée française, ils devenaient vite insolents, spécialement celui qu'on appelle la Grand-Gueule et, sans la présence de Charles Le Moyne et du Père de Lamberville, il y aurait eu probablement massacre.³⁰

Au traité du 5 septembre, le Gouverneur jugeait devoir accepter les humiliantes conditions de l'ennemi qu'il avait pourtant juré de détruire. Il abandonnait les

25. L.-P. Desrosiers, *Dix*, 1957, p. 107.

26. T. Falmagne, *op. cit.*, p. 38.

27. Roquebrune, DBC, v. 1, p. 455.

28. Marg. Bourgeois, Jamet, v. 2, p. 595.

29. Hist. Can., Lanctot, v. 2, p. 118.

30. Iberville, le conquérant, G. Frégault, p. 43.

nations alliées des Illinois et des Miamis et s'engageait à quitter les lieux dès le lendemain.³¹ L'armée reprenait la route du retour, en effet, dès le 6, les soldats bien portants suffisant à peine à embarquer les malades, dont 80 mouraient à leur arrivée à Montréal.³²

L'échec a soulevé l'indignation des Canadiens, notamment de Pierre Boucher. En ses mémoires, il n'accordera qu'une mention au Gouverneur. « M. de La Barre fut relevé par M. le Marquis de Denonville », écrira-t-il.³³ Le seigneur prévoit que la défaite aura un affreux lendemain. A Versailles, on blâmera la double faute du Gouverneur et surtout l'abandon des nations alliées. On ne tardera pas à rappeler La Barre en France.³⁴

D'autres changements ont eu lieu en la colonie. Louis-Hector de Callières a remplacé au gouvernement de Montréal François-Marie Perrot, l'incorrigible neveu de Talon qui, le 8 juillet dernier, se battait en duel avec Jacques Le Moyne de Ste-Hélène. Tous deux ont été blessés et « on ne sait pas quelle mesure punitive adopter à leur endroit ». ³⁵ Perrot, cependant, grâce à l'appui de son oncle, est nommé gouverneur de l'Acadie.³⁶

Pierre Boucher dont la commission de procureur à lui donnée par Monseigneur de Laval pour l'exploitation de l'Île Jésus est maintenue par le séminaire de Québec, nouveau propriétaire, aura maintes occasions de traiter avec le nouveau Gouverneur de Ville-Marie qui deviendra plus tard gouverneur général.³⁷

31. J. Leclerc, RHAF, v. 14, p. 553.

32. T. Falmagne, *op. cit.*, p. 80.

33. Mem. de M. Boucher, BRH, 1926, p. 403.

34. Rochemonteix, *op. cit.*, t. 2, pp. 182-185. Il a fallu toute la diplomatie de Ladurantaye et de N. Perrot pour calmer les nations abandonnées. (Cf. Hist. Can., Lanctot, v. 2, p. 119).

35. Hist. des C.-F., Sulte, v. 6, p. 57.

36. Hist. Can., Lanctot, v. 2, p. 224.

37. Le 3 nov. 1684, P. Boucher accorde à titre de cens et de rentes seigneuriales à Nicolas Minson une terre sise à l'Île Jésus. (Cf. Greffes not., A. Roy, v. 10, p. 104).

La famille du seigneur de Boucherville continue de se multiplier. Cinq filles se sont ajoutées au nombre des petits-enfants: Marie-Renée de Varennes, le 18 novembre 1682, Jeanne de Tilly, le 16 avril 1683, Angélique de Tilly, le 20 juin 1684 et Antoinette Boucher, fille de Pierre le fils aîné, le 3 août suivant et, deux jours plus tard, le 5 août, Anne-Marguerite, quatrième fille des de Varennes.³⁸

L'avenir en perspective pour la génération montante ressemble à peu de choses près à ce qu'ont connu les premiers habitants de la colonie. Le danger s'aggrave du fait que la colonie anglaise s'approprie des territoires qui ne lui appartiennent pas. Dungan fait bientôt ériger les armes anglaises à l'entrée d'un village illinois alors que les Français ont découvert ce pays depuis plus de vingt ans.³⁹ Seignelay reprochera à l'Ambassadeur de Londres établi à Paris cette violation des droits, ainsi que la conduite de Dungan lors de l'expédition de l'Anse à la Famine.⁴⁰

De Meulles, pour sa part, suggérait au Ministre l'acquisition du domaine d'Orange et de Manatte (sic).⁴¹ Quant à l'établissement des Anglais à la Baie d'Hudson, il se prononce sans hésitation: « Il faut leur abandonner ce poste ou les en chasser entièrement. »⁴²

Alors que s'achève l'année 1684 si fertile en événements plus ou moins regrettables, un honneur échoit à la famille Boucher. Monseigneur de Laval établit, en sa cathédrale, le Chapitre composé de douze chanoines et de quatre chapelains. Au nombre de ces derniers figure

38. Sulte, *Rev. Can.*, 1873, pp. 854-856; P.-G. Roy, *BRH*, 1947, pp. 119-120 et J.-J. Lefebvre, *MSGCF*, 1952, p. 73.

39. T. Falmagne, *op. cit.*, p. 180.

40. L.-P. Desrosiers, *Dix*, 1958, p. 115, lettre du 10 mars 1685.

41. T. Falmagne, *op. cit.*, p. 60, Manhatte ou Manatte signifie: lieu où l'on boit. (*Cf.* Chouart et Radisson, N.-E. Dionne, p. 34, note 1).

42. Iberville, le conquérant, G. Frégault, p. 84.

Philippe Boucher qui terminait son cours à l'âge de dix-neuf ans. Philippe est acolyte, mais l'Evêque de Québec lui fait confiance. Comme les études théologiques doivent se poursuivre, le jeune chapelain est dispensé de la récitation de l'office canonial.⁴³ M. de Caumont, desservant de Boucherville, est nommé chanoine. L'installation du Chapitre a lieu le 12 novembre « en présence du Gouverneur, des Officiers de la garnison, de l'Intendant, des conseillers et de presque tous les habitants de la ville. La cérémonie se termine par le Te Deum chanté au bruit de l'artillerie, au son des cloches et de la musique ». ⁴⁴

C'est la dernière cérémonie présidée par Monseigneur de Laval, en qualité d'Evêque en titre. Quatre jours plus tard, il s'embarquera pour la France afin d'obtenir du Roi la nomination d'un successeur.⁴⁵

Pierre Boucher, à titre de seigneur de Boucherville, dont le desservant est nommé chanoine a vraisemblablement assisté à la cérémonie qui a marqué la création du premier chapitre de la cathédrale de Québec.

* * *

L'année 1685 s'ouvrait marquée d'un deuil national pour la colonie. Charles Le Moyne décédait des suites de la maladie pestilentielle ayant ravagé les troupes à l'Anse à la Famine.⁴⁶ Ce deuil atteignait tout particulièrement Pierre Boucher car la mort mettait fin à une longue amitié datant de 1641. Quelques années seulement les séparaient et Boucher était de trois ans l'aîné de Le Moyne.⁴⁷ Les deux amis avaient plus d'un trait en commun et on

43. RAPQ, 1939-1940, p. 259.

44. Ferland, *op. cit.*, t. 2, p. 112.

45. Marg. Bourgeois, Jamet, t. 2, p. 597.

46. Iberville, le conquérant, G. Frégault, p. 44. Il meurt entre le 30 janv. et le 6 février.

47. C. Le Moyne arrivait au pays en 1641. (Cf. Iberville, G. Frégault, pp. 30-37).

vantera l'harmonie de la famille Le Moyne tout comme on louera l'union de la famille Boucher. Les fils de Charles Le Moyne illustreront les noms: de Longueuil, de Ste-Hélène, d'Iberville, de Maricourt, de Bienville, de Sérigny, de Châteauguay et d'Assigny. Un jour il y aura mariage entre les petits-enfants Boucher et Le Moyne.

Le seigneur de Boucherville, actif et robuste malgré ses soixante-trois ans jouit, en son domaine, d'égards bien déterminés par le régime seigneurial, entr'autres, il est le premier à recevoir le pain bénit, immédiatement après le Clergé, à la grand-messe dominicale.⁴⁸ Ce pain, offert à tour de rôle par le seigneur et les censitaires, est déposé sur un brancard près de la balustrade. L'officiant le bénit après le Gloria. Les morceaux en sont distribués par le sacristain et deux servants tandis qu'on chante le Credo.⁴⁹ Cette traditionnelle cérémonie est chère aux Canadiens, mais à Boucherville, François Linctôt (sic) a décidé de ne pas offrir le pain bénit à son tour sous prétexte qu'habitant Le Tremblay il relevait du Cap de Varennes. Le desservant, M. de Caumont, adressait alors ses plaintes à M. de Meulles qui condamnait le récalcitrant à 10 livres d'amende applicables à la fabrique de la paroisse.⁵⁰ Les incidents de ce genre sont plutôt rares, mais la question protocolaire n'a pas fini de susciter des disputes. Les Canadiens de naissance et les Français d'outre-mer sont susceptibles sur ce point et le Roi, dès 1668, a dû fixer l'ordre à suivre pour les processions. Les officiers apprenaient alors qu'ils ne pouvaient prétendre passer avant les officiers de justice et les marguilliers.⁵¹

A Boucherville ne se manifestent pas de revendications au sujet du protocole même si un détachement de la Marine y est cantonné. Cependant, officiers et soldats

48. L. Lalande, *op. cit.*, p. 191.

49. H. Provost, RHAF, 1965, p. 277.

50. Ord., Gouv. et Int. N.-F., P.-G. Roy, v. 2, p. 85.

51. Hist. de la seigneurie de Lauzon, J.-E. Roy, v. 2, p. 10.

multiplient leurs exigences de sorte que l'Intendant doit intervenir. « Nous ordonnons que les habitants chez qui les officiers des troupes ont placé des soldats, de leur donner seulement quelque endroit de leur maison pour demeurer sans les obliger de leur fournir pour ustensiles plus qu'une marmite et une chaudière ». ⁵²

Les soldats, de leur côté, ont leurs griefs: « L'habitant les emploie à divers travaux moyennant dix sous par jour outre la nourriture. Le capitaine du bourg les contraint à venir trois fois la semaine faire l'exercice, ce dont ils sont dispensés s'ils abandonnent la moitié de leur solde au dit capitaine. » Vu la distance à parcourir, plusieurs préfèrent sacrifier la moitié de leur traitement que d'entreprendre ces longues marches surtout en hiver. ⁵³

Le numéraire n'abonde pas au pays et l'Intendant a dû recourir à un expédient: les cartes à jouer ont été mises à contribution. Coupées en quatre morceaux, elles ont la valeur de pièces de 4 francs, de 40 et 15 sous, selon l'indication inscrite et portant la signature et le sceau de cire de l'Intendant. ⁵⁴ Les cartes sont rachetées à leur valeur nominale lorsqu'arrivent les fonds de France. ⁵⁵

Multiplient seront les ordonnances de l'Intendant au cours de 1685. Pierre Boucher est concerné particulièrement en celle du 2 mai relativement à l'obligation pour les soi-disant nobles de produire leurs titres. ⁵⁶ Le Roi ayant constaté que nombre de bourgeois bouclaient l'épée et prenaient le titre d'écuyer avait interdit sous peine d'amende, que se prolonge l'abus. ⁵⁷ Ses lettres de nobles-

52. Ordonnance du 15 mai 1685. R. Raymond, MSGCF, 1956, pp. 175-176.

53. Malchelosse, Dix, 1949, p. 135. L'auteur cite Lahontan.

54. Annales de l'Hôtel-Dieu de Québec, Jamet, p. 401, notes 1 et 2.

55. G. Frégault, RHAF, v. 12, p. 466. Le système de la monnaie de cartes va se prolonger jusqu'après la conquête du pays.

56. Ord. Gouv. & Int., N.-F., P.-G. Roy, v. 2, pp. 98-99.

57. Hist. Can., Lanctot, v. 2, p. 137.

se, Pierre les a remises avec « d'autres papiers à son fils Boucher du séminaire, papiers qui sont renfermés dans une cassette ». Elles y brûleront d'ailleurs lors de l'incendie de l'établissement.⁵⁸ Il lui a donc été possible de produire ses titres avant l'échéance de six mois prescrite pour les nobles dont les lettres sont au pays. Pierre Boucher, en maints documents officiels subséquents s'intitulera écuyer, preuve qu'on aura reconnu la validité de ses titres en 1685. Il aura, en outre, le droit de faire le commerce, Sa Majesté ayant dissipé les inquiétudes des nobles qui craignaient déroger en s'y livrant.⁵⁹ La Compagnie du Nord fondée l'automne précédent pourra donc s'adjoindre des écuyers. Cette Compagnie s'appête à entrer en concurrence avec les postes anglais de la Baie d'Hudson.⁶⁰

Pierre Boucher, plus intéressé à la culture des terres qu'au commerce, partage entre ses fils les concessions qui lui ont été accordées. Ainsi à Pierre l'aîné, était concédé un arrière-fief en l'île St-Joseph le 5 juin⁶¹ et Ignace, âgé de vingt-six ans et qui songe sans doute à s'établir recevait, dix jours plus tard, une partie de la même île.⁶²

A la fin de juillet arrivent en la colonie le nouveau gouverneur général, Jacques de Brisay, marquis de Denonville, nommé à ce poste le premier janvier précédent, et un renfort de 300 hommes. Huguenot converti, Denonville est, dit-on, un homme d'honneur et de courage.⁶³ Du courage, il lui en faudra, car le mince renfort qui l'accompagne sur les flûtes le Fourgon et le Mulet a été décimé par la maladie contagieuse qui éclatait à bord. M. l'Abbé de St-Vallier, successeur de Monseigneur de Laval, a perdu deux de ses prêtres, victimes

58. Papiers énumérés en BRH, 1928, pp. 407-409.

59. Ord. du 10 mars 1685. (Cf. Ferland, *op. cit.*, t. 2, p. 116).

60. Roquebrune, DBC, v. 1, p. 455.

61. Inv. concessions, fiefs etc., P.-G. Roy, v. 2, p. 291.

62. Inv. Greffes not., A. Roy, v. 10, p. 106.

63. Ferland, *op. cit.*, t. 2, p. 115.

de leur zèle auprès des pestiférés.⁶⁴ La contagion s'est même propagée chez les habitants qui les ont secourus.

Sa Majesté, tout en reconnaissant la situation pénible de la colonie et le nouveau danger qui se profile à l'horizon: la menace anglaise, ne « juge pas envoyer de troupes réglées sur les lieux et veut que la colonie se suffise à elle-même ».⁶⁵

Or, la menace anglaise n'est pas un mythe surtout aux yeux de Pierre Boucher qui ne craignait pas, en son volume, d'établir le parallèle entre la Nouvelle-France et la Nouvelle-Angleterre. Il disait alors: « Les Anglais, nos voisins, ont fait d'abord de grandes dépenses pour les habitations là où ils se sont placés; ils y ont jeté force monde et l'on compte à présent cinquante mille hommes portant les armes; c'est merveille que de voir leur pays à présent; l'on y trouve toutes sortes de choses comme en Europe et à la moitié meilleur marché. Ils y bâtissent quantité de vaisseaux de toutes façons; ils y font valoir les mines de fer; ils ont de belles villes; il y a messagerie et poste de l'une à l'autre; ils ont des carrosses comme en France; ceux qui ont fait les avances trouvent bien à présent leurs comptes: ce pays-là n'est pas autre que le nôtre, ce qui se fait là peut se faire ici ».⁶⁶

La différence entre les deux colonies s'est encore accusée puisqu'on estime à 51000 la population de la seconde et à 10725 celle de la première en 1685.⁶⁷ Et l'on a vu s'esquisser, l'année dernière, la possibilité d'une alliance anglo-iroquoise. Pierre Boucher, le réaliste qui avait vu juste et grand il y a déjà plus d'une décennie, déplore probablement plus que tout autre l'abandon de la France. Mais il n'est pas de ceux qui désespèrent de l'avenir de son pays, dont il n'est pas le seul à apprécier les immenses

64. L'Eglise du Canada, Gosselin, t. 1, p. 11.

65. T. Falmagne, *op. cit.*, p. 41.

66. P. Boucher, *op. cit.*, p. 144-145.

67. T. Falmagne, *op. cit.*, p. 86.

possibilités. Depuis la fin de septembre, le baron de Lahontan est cantonné à Boucherville.⁶⁸ L'écrivain, dans une lettre, fait l'éloge de la situation des paysans au Canada. « Ils vivent ici, sans mentir, plus commodément qu'une infinité de gentilshommes de France. Quand je dis paysans », explique-t-il, « je me trompe, car ce titre de paysans n'est pas plus reçu qu'en Espagne soit parce qu'ils ne paient ni sel, ni taille, qu'ils ont la liberté de la chasse et de la pêche et qu'enfin leur vie aisée les met en parallèle avec les nobles ».⁶⁹

La Hontan ne sera pas tendre envers les Canadiennes. « La seule parure des filles » (des gentilshommes) ajoute-t-il, « suffirait pour les ruiner, tant elles s'habillent magnifiquement; car le faste et le luxe règnent autant dans la Nouvelle-France que dans l'ancienne ».⁷⁰

Monseigneur de Laval dénonçait en 1682 le luxe et la vanité de la Canadienne.⁷¹ Et les Français d'outre-mer s'étonnent en arrivant au pays d'y voir — déjà — les modes de Paris, entr'autres la nouvelle fontange qui était portée à Montréal dès 1684.⁷² Il ne semble pas que le seigneur de Boucherville soit en demeure de déplorer ces excès de la part des membres féminins de sa famille. Il est sans doute plus inquiet de l'inimitié manifestée par de Meulles à l'égard de Gaultier de Varennes. Le Gouverneur des Trois-Rivières, qui, selon La Hontan, « mourrait de faim si au défaut de ses appointements, il ne faisait

68. Louis-Armand de Lom d'Arce, baron de Lahontan, futur auteur de Mémoires « qui feront beaucoup de bruit », arrivait au Canada avec les compagnies de La Barre en 1683. Il hivernait à Beau-pré puis, en sept. 1685, recevait l'ordre de se rendre à Boucherville. (Cf. *Le Baron de Lahontan*, J.-E. Roy, pp. 23-24).

69. *Ibid.*, pp. 21-22.

70. *Hist. des C.-F.*, Sulte, v. 5, p. 127.

71. *Mère Bourgeoys*, Y. Charron, p. 178.

72. Simple nœud de ruban que les femmes portaient dans leur coiffure, mode inaugurée par la duchesse de Fontange, d'où son nom. (Cf. BRH, 1896, p. 14).

quelque commerce de castor avec les Sauvages », ⁷³ était réélu à son poste en 1682. L'intendant de Meulles le dénonce en ces termes, le 28 septembre 1685. « Il (de Varennes) se sert de son autorité pour faire seul le commerce avec les Sauvages dans un lieu nommé la Gabelle, à quatre lieues des Trois-Rivières, ce qui est défendu par les ordonnances de Sa Majesté. Je n'ai pu l'empêcher jusqu'à présent parce que M. de La Barre le lui avait permis. Je n'ai pas laissé d'en dire plusieurs fois mon sentiment au sieur de Varennes. Cela m'a si bien attiré le mécontentement de M. de Montortier qui est son parent, qu'il a fait tous ses efforts pour me rendre secrètement toutes sortes de mauvais offices ».⁷⁴

De Meulles ne s'en tiendra pas à cette dénonciation, il y ajoutera des remarques désobligeantes. « De Varennes n'a que 1,200 livres d'appointement. Il a marié la fille d'un homme qui a été engagé chez les Jésuites trente-six mois et qui les a servis en qualité de cuisinier; ce même homme, en premières noces a épousé une femme sauvage... » Une question de préséance est à l'origine du malentendu de Meulles-Varennes. L'Intendant soutient qu'il doit passer avant le Gouverneur des Trois-Rivières. Ce à quoi Denonville aurait répondu: « qu'en France, les Intendants allaient après les Gouverneurs. » L'Intendant aurait alors répliqué « que ces gouverneurs (tel celui des Trois-Rivières) sont ici des majors ou simples commandants ». ⁷⁵

Baugy, lieutenant de la Barre, remarquait au sujet des Canadiens, « qu'ils se dénigraient les uns, les autres et assurait que les plus honnêtes du pays sont les officiers qui sont venus d'outre-mer ». ⁷⁶ Il aurait sans doute changé d'avis en lisant la correspondance de M. de Meulles,

73. Cité par Sulte, *Hist. des C.-F.*, v. 5, p. 100.

74. *Ibid.*, pp. 99-100.

75. A. Tessier, *DBC*, v. 1, p. 336.

76. *Rochemonteix, op. cit.*, t. 3, p. 155.

membre du Conseil, si défavorable à un officier pourtant français, M. de Varennes.

Le marquis de Denonville plus équitable, aura une toute autre opinion relativement à Gaultier de Varennes. « Il vous demande, Monseigneur », écrit-il à Seignelay, « la continuation de son gouvernement des Trois-Rivières et vous supplie de faire renouveler sa commission qui est finie. C'est un très bon gentilhomme qui n'a de vice que la pauvreté. Je vous assure qu'il a du mérite et de l'autorité. Il aurait besoin de quelque grâce du Roi pour élever et soutenir sa nombreuse famille ». ⁷⁷

En effet, Gaultier de Varennes a une nombreuse famille et quelques jours après la requête de Denonville, le 17 novembre, lui naît un fils qui sera baptisé le lendemain, dimanche 18 novembre. Pierre Boucher, le seigneur de Boucherville accepte d'en être le parrain, par procuration, et à cette fin, il délègue aux Trois-Rivières son fils Lambert de Grandpré. L'enfant s'appellera Pierre. ⁷⁸

Un autre Pierre s'ajoute à la liste des filleuls de Pierre Boucher. Il ne sera pas le moins glorieux puisqu'il immortalisera son nom en découvrant l'Ouest canadien.

* * *

Pierre d'Iberville, également filleul de Pierre Boucher, commence en 1686 sa prodigieuse carrière au service de sa patrie. On a décidé d'envoyer un corps expéditionnaire contre les Anglais de la Baie d'Hudson: 30 soldats réguliers et 70 miliciens canadiens en font partie, sous la direction du chevalier de Troyes. On quitte Montréal en mars, alors que la rigueur de l'hiver cana-

77. Lettre du 13 nov. 1685. (Cf. K. de M. de Varennes, MSGCF, 1961, pp. 53-54.)

78. Sulte, BRH, 1915-1917, p. 102.

dien sévit encore.⁷⁹ Mais les enfants du sol sont agiles sur les raquettes, ils le prouveront à leurs compagnons moins aguerris. On reprendra aux Anglais le fort Bourbon d'où l'on délogera le fameux Radisson.⁸⁰

Il n'est pas que les Canadiens toutefois qui osent affronter la neige et la glace. L'Abbé Jean-Baptiste de la Croix-Chevrières de St-Vallier, vicaire général de Monseigneur de Laval a décidé de visiter les paroisses de son immense diocèse. Il arrivait à Montréal au cours de l'hiver et de là, il s'est rendu à Boucherville. Il a d'abord résidé au séminaire de Québec et a manifesté son admiration au sujet du Clergé canadien et de la ferveur des séminaristes. Des familles canadiennes, il écrit: « Chaque maison est une petite communauté bien réglée où l'on fait la prière en commun matin et soir, où l'on récite le chapelet, où l'on pratique l'examen particulier avant les repas et où les pères et mères de famille suppléent au défaut de prêtres en ce qui regarde la conduite de leurs enfants et de leurs valets ».⁸¹

Le Vicaire général déplorera toutefois « la pauvreté des églises et l'absence de presbytères contraignant les Curés à se retirer chez le seigneur du lieu ou chez les habitants ».

A Boucherville, on s'efforce de maintenir en bonne condition l'église paroissiale et le 25 février, les marguilliers signaient une entente avec Jean Tournois, habitant de Longueuil « pour en faire couvrir le toit de bardeaux ».⁸²

79. Rochemonteix, *op. cit.*, t. 3, pp. 270-271. D'Iberville en 1686 est accusé du crime de rapt et de séduction punissable de la peine capitale ou de la condamnation aux galères. Le procès se terminera en 1687 et d'Iberville sera condamné à élever l'enfant. (Cf. La vie quot. en N.-F., Douville-Casanova, pp. 231-232).

80. Hist. CND, v. 4, p. 280.

81. L'Église canadienne, Gosselin, t. 1, p. 25.

82. Inv. greffes not., A. Roy, v. 10, p. 106.

L'Abbé de St-Vallier suggère au seigneur de Boucherville de céder un emplacement pour l'érection du presbytère. Le seigneur a déjà fait don de l'emplacement de l'église mais le futur évêque sans doute sait à quoi s'en tenir sur sa générosité.⁸³

A Québec, M. de St-Vallier a vu des édifices religieux lesquels sans prétendre rivaliser avec ceux de France font l'orgueil de la population. Le monastère des Ursulines où tour à tour se succèdent les filles de Pierre Boucher, est en train de s'agrandir.⁸⁴

A Montréal, le couvent de la Congrégation de Notre-Dame, ravagé par l'incendie le 6 décembre 1683⁸⁵ est remplacé par une humble maison où continueront de se former les maîtresses d'école ambulantes.⁸⁶ L'Abbé constatera aussi, à l'instar de M. de Meulles, que les trois-quarts des habitants de la colonie n'entendent la messe que trois ou quatre fois l'an,⁸⁷ situation qui ne sera pas améliorée par la suggestion de Denonville de confier l'enseignement aux curés à condition de réduire l'étendue de leurs paroisses.⁸⁸

Une seule église apportera de la consolation au Visiteur, celle des Trois-Rivières « qui est fermée de pieux », l'église dont on achevait la construction en 1685, grâce à l'intérêt manifesté par le Gouverneur du lieu.⁸⁹ Les dénonciations de M. de Meulles n'ont pas entraîné la disgrâce de M. de Varennes. Une remarque de la Cour lui sera adressée, mais il conservera le droit de jouir de sa

83. Le 28 sept. 1685, P. Boucher confirme par écrit ses donations. (Cf. Greffe Adhémar, Arch. Jud. de Montréal, no 871).

84. Depuis le 22 juin; le 20 oct. suivant l'incendie ravagera le couvent. (Cf. Les Ursulines de Québec, t. 1, p. 362).

85. Hist. CND, v. 1, p. 188.

86. Les Evêques de Québec, Mgr Têtu, p. 89.

87. L. Groulx, RHAF, v. 1, p. 86.

88. RAPQ, 1939-1940, p. 268.

89. L'Eglise can. sous Mgr de St-Vallier, Gosselin, t. 1, p. 25.

concession reçue légalement.⁹⁰ On lui accorde même une augmentation: ses gages sont portés à 3000 livres annuellement.⁹¹ C'était l'unique moyen d'obvier à la reprise du commerce. Le renouvellement de sa commission lui était apporté par M. Bochart de Champigny, le nouvel intendant, successeur de M. de Meulles.⁹² Dénoncé lui-même par le gouverneur Denonville, de Meulles quittait le pays au cours de l'été 1686. Le Gouverneur avait écrit « que sa conscience ne lui permettait pas de laisser ignorer la conduite du sieur de Meulles, si empressé d'avoir de l'argent qu'il en oubliait son caractère et par conséquent était discrédité parmi le peuple ».⁹³

Denonville n'hésite pas à blâmer lorsqu'il y a lieu, mais il sait aussi louer les biens méritants. Ce gouverneur, dont on a dit « qu'il est l'intelligence même »⁹⁴ apprécie à sa valeur non seulement le gouverneur des Trois-Rivières, mais aussi le seigneur de Boucherville. En sa lettre au Ministre, le 10 novembre 1686, après avoir déploré la pauvreté de plusieurs nombreuses familles, notamment celle de Boucher, il ajoute à l'endroit de cette dernière: « Elle mérite assurément de la distinction, par son application et ses bons services étant celle de toute la colonie qui n'a rien négligé de tout ce qui est nécessaire pour l'avancer; le père a été un des premiers fondateurs de cette colonie sous M. d'Avaugour et considéré de feu Monseigneur votre Père, (Colbert) et a été longtemps gouverneur des Trois-Rivières. Sa seigneurie est une des plus belles de ce pays ».⁹⁵

Eloge que nombre de personnages officiels par la suite reprendront à leur compte.

90. La Vérendrye et le poste de l'Ouest, A. Champagne, t. 1, p. 5.

91. *Ibid.*, p. 3.

92. *Mel. Hist.*, Sulte, v. 2, p. 84.

93. T. Falmagne, *op. cit.*, p. 67.

94. L.-P. Desrosiers, *Dix*, 1963, p. 96.

95. La Colonisation du Canada, I. Caron, p. 26, note 6.

Chapitre quatorzième

TRAGÉDIES ...

Le printemps est revenu, ce printemps qui enchante le seigneur de Boucherville. La neige a disparu, les érables ont donné l'eau sucrée, délicieuse, dont on fait maintenant le sirop d'érable.¹ On a labouré les terres et fait les semences. Pierre, cette fois encore, a été secondé par tous ses fils, les cadets Jean-Baptiste et Jacques étant maintenant âgés de quatorze ans. Il y a lieu de croire cependant que Lambert fait partie de la garnison des Trois-Rivières. Bientôt les jeunes devront fournir un effort redoublé, leurs aînés prendront part à la prochaine campagne, même Pierre fils, maintenant père de deux fillettes dont la dernière Madeleine-Charlotte naissait le 5 novembre 1686.² Les Tilly qui semblent demeurer en permanence à Boucherville³ comptent également une Marie-Charlotte née le 25 août 1686⁴ quatrième enfant d'une famille n'ayant qu'un garçon.

Le seigneur de Boucherville et ses fils aînés ont accordé six concessions au cours de mars et avril, assurant ainsi

1. Michel Sarrazin, médecin et naturaliste de marque, débarquait à Québec en 1685. Il a trouvé le secret de transformer, par l'ébullition, l'eau d'érable en sucre d'érable. (Cf. V. Morin, *Dix*, 1960, p. 69).
2. J.-J. Lefebvre, *MSGCF*, 1952, p. 73.
3. P.-N. Le Gardeur vendait sa part de la seigneurie de Maskinongé le 22 sept. 1685. (Cf. *Inv. Coll. pièces judiciaires*, P.-G. Roy, 1917, p. 14).
4. P.-G. Roy, *BRH*, 1947, p. 120.

la culture de la terre malgré la campagne projetée.⁵ A Jacques Martinbault, Claude Pastourel, Jacques Mousseau, Denis Viger, Jean Barbot et François César dit la Gardette incombent désormais les devoirs des concessionnaires.

L'expédition de Denonville précipite, semble-t-il, certains événements. Ainsi, le 17 mai, Nicolas Daneau de Muy, capitaine arrivé au pays avec le Gouverneur en juillet 1685, épouse en l'église de Boucherville, à dix heures du soir, Marguerite Boucher, fille du seigneur. Le chanoine de Caumont reçoit le consentement des époux après y avoir été autorisé par l'Evêque de Québec.⁶ Denonville lui-même aurait accordé au capitaine permission de se marier, il dira plus tard « avoir devancé l'ordre reçu de laisser marier les officiers ».⁷

Daneau de Muy a courtsié à Québec Geneviève Bissot, veuve de Louis Maheu, leurs fiançailles ont même été solennellement annoncées.⁸ Mais le capitaine n'avait pas rencontré alors Marguerite Boucher. Les Français d'outremer partagent l'avis de Charlevoix et de Hocquart qui écriront un jour: « Les Canadiens sont grands, bien faits et vigoureux. Tout ici est de belle taille et de la plus grande beauté »⁹ Mais la Canadienne délaissée, Geneviève Bissot proteste et Daneau de Muy devra lui verser une somme de 350 livres afin que l'affaire s'éteigne.¹⁰

Marguerite Boucher a vingt-quatre ans, son époux en a trente-six. Daneau de Muy, doué d'un caractère aimable et conciliant, est bienvenu dans la famille Boucher. Le seigneur lui portera une haute estime. En son testa-

5. Inv. greffes not., A. Roy, v. 10, pp. 109-110.

6. E.-Z. Massicotte, *Dix*, 1945, p. 23.

7. T. Falmagne, *op. cit.*, p. 152.

8. F. Bissot de la Rivière, J.-E. Roy, p. 39.

9. Les Canadiens d'autrefois, Roquebrune, p. 103.

10. F. Bissot de la Rivière, J.-E. Roy, p. 39.

ment, il lui rendra hommage « comme à un homme d'honneur et de parole ». ¹¹ Il lui confiera son désir de le voir « contribuer à maintenir la famille en bonne intelligence ». ¹²

Daneau de Muy et les cinq fils Boucher dont René de la Perrière âgé maintenant de dix-neuf ans partiront pour la guerre. Pierre Boucher écrira: « Cinq de mes enfants accompagnèrent M. le Marquis de Denonville en sa campagne contre les Tsonnontouans ». ¹³

Denonville, depuis son arrivée, « n'entend que parler de guerre et de destruction des Iroquois. Il n'a pas jugé opportun de faire connaître qu'il avait des ordres précis à ce sujet; il voulait surprendre et ce n'était pas le moyen d'y réussir que de se déclarer avant le temps ». ¹⁴ Il a cependant envoyé renfort au poste de Frontenac et ordonné à La Durantaye de construire un fort à Michillimakinac. ¹⁵ Denonville ne s'illusionne pas au sujet des Iroquois. « Il ne faut pas aller à eux pour les châtier à demi », écrivait-il le 16 novembre 1685, « mais pour les anéantir s'il se peut. » ¹⁶ En cette même lettre, il faisait sienne la suggestion déjà émise par de Meulles. « Le plus sûr remède contre les Anglais serait d'acquérir New-York du Roi d'Angleterre. » ¹⁷ Le traité de neutralité entre la France et l'Angleterre signé le 16 novembre 1686 incite sans doute le Gouverneur à croire la transaction possible. ¹⁸

11. Ann. Ville-Marie, 1878, p. 390. De Muy avait manqué de parole à l'égard de Geneviève Bissot, mais il s'agissait là sans doute d'un fait isolé.

12. *Ibid.*, p. 387.

13. Mem. de M. Boucher, BRH, 1926, p. 403.

14. Rochemonteix, *op. cit.*, t. 3, p. 183.

15. Malchelosse, Dix, 1958, p. 141.

16. T. Falmagne, *op. cit.*, p. 90.

17. *Ibid.*, *op. cit.*, p. 89.

18. Coll. doc. rel. hist. N.-F., v. 1, pp. 372-381.

Le corps expéditionnaire rassemblé à Québec le 24 mars doit retarder son départ. Heureux délai, jugera-t-on par la suite, puisqu'arrivent de France les troupes du Roi: 800 soldats avec, pour commandant général, le chevalier de Vaudreuil qui servira sous les ordres de Denonville.¹⁹ Ces nouvelles troupes resteront à Québec « pour garder les habitations », mais de Vaudreuil tient à faire partie de la campagne.²⁰ On atteint bientôt Montréal le 11 juin où a lieu le rassemblement général. Le départ s'effectue de l'Île Ste-Hélène deux jours plus tard. L'armée compte 832 soldats, 930 hommes de milice et 300 Sauvages, dont un vieil Iroquois, « le plus recommandable et le plus estimé des cinq villages ».²¹

Callières, le gouverneur de Montréal, qui depuis sa nomination représente à la Cour que Ville-Marie n'est pas entourée de murailles, obtient de Denonville qu'on y élève une palissade de pieux.²²

Et l'on quitte la rive à bord de 200 bateaux et d'autant de canots sauvages. L'intendant Champigny, après quelques jours de navigation, prendra les devants afin de s'assurer que tout est prêt à Cataracouy pour y recevoir l'armée.²³

Pierre Boucher, déplorant sans doute n'être plus d'âge d'aller en campagne, a dû escorter ses fils et son gendre de Muy à l'Île Ste-Hélène. Il aura alors rencontré le marquis de Vaudreuil qui acceptait d'être le parrain du fils de Gaultier de Varennes, né le 30 mai et baptisé le

19. T. Falmagne, *op. cit.*, p. 139 et p. 146.

20. *Ibid.*, pp. 157-158.

21. *Ibid.*, pp. 136-137. Sans doute faut-il voir en ce vieil Iroquois l'Onneiout connu sous le nom de Cendre-Chaude, l'un des bourreaux de Brébeuf. Il s'était converti au catholicisme et, au village chrétien de St-Frs-Xavier, près de la Prairie, devint l'un des plus zélés catéchistes de la mission. (Cf. Ferland, *op. cit.*, t. 2, p. 98 et p. 124).

22. D. Girouard, BRH, 1895, pp. 145-147.

23. W. J. Eccles, RHAF, v. 14, p. 413.

3 juin. L'enfant a été nommé Philippe, du nom de son parrain.²⁴

Pierre Boucher regarde partir cette jeunesse dont le courage et la ténacité émerveillent Denonville. « Ils sont accoutumés dans la nécessité à vivre de peu » écrivait-il à leur sujet, en 1685.²⁵

Les fils de Boucher sont revenus vers la mi-août. Il y a eu combat le 13 juillet contre 800 embusqués. Les Sauvages alliés flanchaient mais Callières accourait à la rescousse et, à son tour, l'ennemi prenait la fuite.²⁶

Avant de prendre la route du retour, l'armée, sous les ordres de Denonville a rétabli le fort Niagara.²⁷ On y a remplacé la maison érigée par La Salle et détruite en 1686.²⁸

En somme l'expédition aurait été un succès sans l'incident relatif aux Iroquois pris à Kenté et aux environs. Au fort Frontenac, on a saisi, au cours d'un festin, les Onnontagués venus à l'invitation du Gouverneur.²⁹ Champigny a conduit l'opération. Denonville en invitant les nations iroquoises à Cataracouy a voulu soustraire le Père Jean de Lamberville aux représailles possibles.³⁰ La mesure employée à cette fin n'entraînera pas pour Denonville ou Champigny la désapprobation du Roi et de son

24. La Vérendrye et le poste de l'Ouest, A. Champagne, t. 1, p. 15. L'enfant décèdera le 13 janv. 1688. Vaudreuil manifesterait toujours de l'intérêt envers les familles Boucher et de Varennes.

25. T. Falmagne, *op. cit.*, p. 69.

26. Hist. Can., Lanctot, v. 2, p. 139.

27. P.-G. Roy, BRH, 1916, p. 227.

28. La Salle, précisément en cette année 1687 était assassiné le 21 mai. Sa deuxième expédition à l'embouchure du Mississipi s'était avérée désastreuse. (Cf. Rochemonteix, *op. cit.*, t. 3, p. 76).

29. En 1684 et en 1687 Sa Majesté a mandé à La Barre et Denonville « de lui expédier quelques-uns de ces sauvages forts et robustes pour servir sur les galères ». (Cf. Hist. Can., Lanctot, v. 2, pp. 128-129).

30. T. Falmagne, *op. cit.*, p. 136.

ministre.³¹ Mais le départ pour la France de tous les captifs, à l'exception de 15, donne libre cours à la soif de vengeance de l'Iroquois. Le mois d'août n'est pas achevé qu'il a déjà reparu à Chambly, Richelieu, Verchères et Contre-Cœur où il promène la torche incendiaire.³² En dépit du traité de neutralité, Dungan fournit armes et munitions aux ennemis.³³ L'atroce guerre de jadis a repris avec toutes les horreurs qui l'ont caractérisée.

Pierre Boucher constate qu'on a regressé, il prévoit que ses fils et ses petits-enfants, comme lui naguère, connaîtront l'atmosphère d'angoisse des premiers colons. Le poste de Boucherville, à l'instar des Trois-Rivières d'autrefois, n'est pas en mesure de soutenir un siège. Aussi faudra-t-il ériger un fort plus solide, plus vaste, que l'actuelle fortification hâtivement construite au cours des années 1668-1670. Il a fallu également bâtir un moulin banal car Sa Majesté a prescrit aux seigneurs du Canada, le 4 juin 1686, de munir leurs seigneuries de moulins, nécessaires à la subsistance des habitants du dit pays.³⁴

Le seigneur établira auprès de lui ses enfants. Le 10 septembre, il accorde à ses filles Madeleine — Mme Pierre-Noël Le Gardeur de Tilly — et à Marguerite — Mme Nicolas Daneau de Muy — des places pour bâtir dans la bourgade de Boucherville.³⁵

Daneau de Muy, le 7 novembre suivant, signe avec Gilles Dufaux maître-charpentier un marché pour « la construction de deux maisons ». ³⁶ On redoute l'attaque sournoise des Iroquois, mais le cas échéant, la famille Boucher réunie dans la bourgade pourra y opposer un front commun.

31. W. J. Eccles, RHAF, v. 14, p. 425.

32. Marg. Bourgeoys, Jamet, t. 2, p. 614.

33. T. Falmagne, *op. cit.*, p. 201.

34. La nation canadienne, Gailly de Taurines, p. 23, note 1. Un délai d'un an était accordé pour l'érection des moulins.

35. Inv. greffes not., A. Roy, v. 10, p. 110.

36. *Ibid.*, pp. 110-111.

Denonville, de son côté, pressent les luttes futures et il dira au Ministre: « On me blâmera peut-être de vous avoir engagé à faire la guerre cette année »...³⁷ Pierre Boucher blâme-t-il le Gouverneur à l'instar de quelques autres personnages dont le baron de La Hontan? Ses mémoires ne permettent pas de le supposer. On n'ignore pas toutefois qu'il a toujours été en faveur de la destruction radicale « de cette canaille d'Iroquois ». ³⁸ Il sait à quoi s'en tenir quant à leur longue rancune et leur soif de vengeance. L'avenir ne tardera pas à lui donner raison.

* * *

La présence de Daneau de Muy à Boucherville entraîne la présence des soldats de sa compagnie. L'un d'eux, Marien Tailhandier, chirurgien, y épousait le 8 janvier 1688 la nièce du seigneur de Boucherville, Madeleine Baudry, veuve Puybarau.³⁹ A quelques années de là, Tailhandier deviendra notaire et juge de la seigneurie.

Une fille est née aux Daneau de Muy Marguerite-Philippe, le 15 février suivant⁴⁰ et Vaudreuil, cette fois encore, acceptait d'être de cérémonie.

Pierre Boucher qui accueille volontiers les nouveaux venus en sa seigneurie sert aussi les intérêts du seigneur voisin, Gaultier de Varennes dont il est le procureur.⁴¹ Il importe que se peuplent les postes de la rive sud, les plus exposés aux incursions iroquoises.

Monseigneur de St-Vallier, sacré le 25 janvier 1688, arrivait au pays en juillet, quelques semaines après Mon-

37. T. Falmagne, *op. cit.*, p. 208.

38. P. Boucher, *op. cit.*, p. 138.

39. E.-Z. Massicotte, BRH, 1921, p. 44. Urbain Baudry, beau-frère de P. Boucher décédait le 23 août 1682. (Cf. Godbout, RAPQ, 1951-1953, p. 511).

40. P.-G. Roy, Dix, 1955, p. 167.

41. Il a passé un bail pour le moulin de Varennes. (Cf. Greffe Moreau, Arch. jud. de Montréal).

seigneur de Laval.⁴² Les deux Evêques retrouvent une colonie aux abois. Denonville a tenté de convaincre les Onnontagués, les Onneiouts et les Goyogouins de leur indépendance vis-à-vis l'Angleterre, mais ses efforts ont été anéantis par Kondiaronk chef huron qui ne veut à aucun prix l'alliance française-iroquoise. Il a tué l'un des députés et capturé les autres.⁴³ L'indignation est générale en Iroquoisie et l'espoir de paix se dissipe comme la fumée. « J'ai tué la paix », dira Kondiaronk, « que le Gouverneur s'en tire comme il le pourra ».⁴⁴

Le Gouverneur avait promis aux délégués de faire raser le fort Niagara, ordre qui sera exécuté en septembre suivant par Raymond Blaise des Bergères.⁴⁵ Il demandera également à la Cour le renvoi des galériens iroquois,⁴⁶ mais ces mesures n'écarteront pas l'orage, et l'Iroquoisie va déferler de nouveau sur la colonie française.

Le seigneur de Boucherville « qui se voit déjà dans un âge très avancé » — il a soixante-six ans — n'échappe pas à l'ambiance d'inquiétude. Il rédige ses « dernières volontés » le 6 août.⁴⁷ « Considérant que la mort est certaine et l'heure incertaine et qu'il a des enfants encore jeunes » — Geneviève a douze ans — il tient à protester à sa manière sage et paisible de toujours « contre une coutume de ce pays. Dès qu'un homme est mort les aînés réclament leur part d'héritage tandis que la part des plus jeunes s'en va à leur nourriture et entretien. Les aînés de plus les font servir comme des valets et souvent même les traitent plus mal sans considérer qu'ils ont été élevés eux-mêmes aux dépens de la maison et du

42. Annales de l'Hôtel-Dieu de Québec, Jamet, pp. 232-233.

43. L.-P. Desrosiers, *Dix*, 1954, p. 49.

44. Rochemonteix, *op. cit.*, t. 3, p. 214.

45. P.-G. Roy, BRH, 1916, p. 228.

46. *Rev. Can.*, 1916, v. 2, pp. 315-316.

47. Reproduites en *Ann. Ville-Marie*, 1878.

bien commun. » Pierre Boucher s'apitoie sur le sort « de ces pauvres petits misérables qui semblent n'être rien aux yeux de leurs aînés ». Il réproouve également « les tracasseries qu'on impose à la veuve avec leur inventaire et leur partage ». Le seigneur de Boucherville entend bien que les choses ne se passeront pas ainsi lorsqu'il aura disparu. Il établit d'abord que ses dettes soient payées préférablement à tout. Il s'oppose à ce que le partage de sa seigneurie soit effectué. Il déclare solennellement: « Si Dieu m'appelle de ce monde sans que j'aie le temps de parler et de mettre ordre à mes affaires, ma dernière volonté est que les choses demeurent comme elles sont et que ma femme les fasse valoir comme j'ai fait jusqu'à présent jusqu'à ce que les dettes soient payées et les enfants élevés. » Il ne veut pas que les enfants troublent leur mère, mais au contraire « les prie et les conjure de lui aider en tout ce qu'ils pourront ». Et si la mère vient à mourir, Pierre Boucher « espère qu'un des enfants se chargera de la seigneurie aux mêmes conditions. » Le seigneur envisage même la possibilité d'un remariage pour sa veuve. « Alors, dit-il, les biens seront partagés afin qu'elle ait ce qui lui appartient, qu'elle en puisse jouir et en faire ce qu'elle voudra ».

Afin de prévenir toute discussion, Pierre Boucher ajoute: « Si quelqu'un de mes enfants soit fils ou fille ou gendre s'oppose à mes dernières volontés je leur déclare que mon bien est à moi l'ayant eu d'acquit et non de patrimoine ». Quant à celui ou celle « qui suscitera des ennuis, je ne lui donne rien et je prétends et j'entends qu'il n'entre en aucune part de ce que je laisse », poursuit-il. Il va même plus loin: « Je donne ma bénédiction et je prie Dieu de bénir tous et chacun, et je prie Dieu de châtier ceux qui s'opposeront à mes dernières volontés ». ⁴⁸

48. Le texte intégral des Adieux est reproduit à la fin du présent volume.

A quelques semaines de là, Pierre Boucher accorde à ses filles Madeleine et Marguerite deux arrière-fiefs dans la seigneurie de Boucherville; les concessions de l'année précédente n'étaient que des « places pour bâtir ». ⁴⁹ Ses fils sont bien pourvus sauf les deux séminaristes envers lesquels il n'a pas encore pris de dispositions définitives. Philippe s'achemine vers le sous-diaconat. ⁵⁰ Pierre, le fils aîné, vient d'être recommandé par Denonville pour la charge de sous-lieutenant dans la compagnie de Crisafy. ⁵¹ Marie recevait sa part lors de son mariage: la seigneurie de Varennes. A la mère, Jeanne Crevier incombera, advenant le décès du chef de famille, de répartir équitablement les parts d'héritage.

Le seigneur de Boucherville ne se doutait pas, en rédigeant ses dernières volontés qu'à peu d'intervalle, un fils lui serait enlevé tragiquement et subitement.

Un détachement de la Marine est en garnison à Boucherville. Le capitaine François Le Verrier du Rousson loge chez le seigneur. Le Verrier est infirme, il perdait un œil lors d'une bataille en 1684, alors qu'il servait en France. Trois ans plus tard, le capitaine ainsi que d'autres officiers dont les enseignes Charles Petit de Livilliers et Christophe Dufrost de La Gemeraye faisait partie des troupes envoyées par le Roi au secours de la colonie. ⁵²

Le 10 septembre, un ours ayant été aperçu à Boucherville, Le Verrier, Ignace de Grosbois et Songé, lieutenant réformé, décidaient de lui donner la chasse. ⁵³

49. Inv. des fiefs, etc., P.-G. Roy, v. 2, p. 287 et p. 289.

50. Il y sera promu le 30 nov. 1688. (Cf. RAPQ, 1939-1940, p. 289).

51. Lettre du 22 août. (Cf. Ma Saberdache Rouge, J. Viger, v. M.I., p. 36).

52. BRH, 1917, p. 3 et BRH, 1928, p. 243.

53. Ces détails et ceux qui vont suivre sont extraits de l'information à la requête de M. Le Verrier sur la mort du fils de M. Boucher. BRH, 1928, pp. 12-18.

Après avoir « bien battu du pays », ils revenaient bredouille au manoir « pour y prendre leur dîner ». Au cours du repas, Mlle Boucher (Jeanne Crevier) rentrait de Montréal avec ses deux fils de Niverville et de Montizambert. Les jumeaux mis au courant de la chasse infructueuse suggéraient une nouvelle tentative avec des chiens cette fois. Le seigneur et la seigneuresse présents à l'entretien n'y firent aucune objection. Le Verrier et Rochemont se dirigeaient d'un côté, Jacques et Jean-Baptiste de l'autre. Tous quatre se retrouvent sur les bords du fleuve, on n'a pas vu d'ours mais on aperçoit des canards sur l'île toute proche. Un canot de bois est à leur disposition, on y embarque. Le gibier se lève, Le Verrier ne tire pas. Mais lorsque s'envole une « bécassine » il la couche en joue. Le fusil étant mouillé, le coup ne part pas, ce que voyant Le Verrier retire son fusil. Le geste suffit à provoquer le dé clic et le coup atteint Jacques de Montizambert, dissimulé dans les joncs. Il est blessé « à la tête, à l'épaule et au cœur ». Il tombe en disant : « Ah ! je suis mort ! » Jean-Baptiste perçoit l'appel et dit à Le Verrier : « C'est mon frère que vous avez tué ». Tous deux se dirigent du côté où était venue la voix et trouvent Jacques étendu dans les joncs. Le Verrier le prend dans ses bras, « témoignant un grand regret et une très grande douleur de cet accident. » De Niverville, le frère jumeau voit avec stupeur mourir son autre lui-même, son inséparable compagnon.

Pierre Boucher et son épouse qui, quelques heures plus tôt voyaient partir leur fils plein d'entrain, débordant de vie, reçoivent le cadavre de leur enfant. En cette famille unie par la plus profonde affection, la douleur est grande. On voudrait que Pierre Boucher nous ait révélé ses sentiments lors de cette épreuve cruelle et inattendue...

Jacques est sépulturé le lendemain en l'église de Boucherville par Pierre de Caumont, chanoine de l'Eglise de Québec, en présence de M. Boucher, de MM. de Bou-

cherville et Grosbois, ses frères, de MM. Le Gardeur et de Muy, écuyers et officiers dans les troupes du roi en ce pays et de plusieurs autres parents et amis.

Jean-Baptiste est profondément impressionné. Il voudra un jour prolonger le souvenir de Jacques et donnera à l'un de ses fils le nom de Montizambert.

Le fatal accident aura une suite, le 16 octobre, une enquête sera tenue par Mathieu Gaillard, coroner du roi. Le même jour, Pierre Boucher écrivit : « Nous Pierre Boucher, écuyer, sieur de Grosbois et seigneur de Boucherville, et Jeanne Crevier, mon épouse, certifions à tous qu'il appartiendra que si nous n'avons fait aucune poursuite ni plainte à l'encontre du sieur le Verrier, capitaine d'un détachement de la Marine, de la mort de Montizambert, l'un de nos enfants qui a été tué par le dit sieur Le Verrier, étant à la chasse, par un accident imprévu, c'est que nous sommes parfaitement instruits de son innocence en cette rencontre ayant toujours eu beaucoup d'amitié et considération pour notre famille et particulièrement pour le dit défunt qu'il aimait tendrement. C'est pourquoi à notre égard nous déchargeons le dit sieur Le Verrier de la dite mort. Boucher, Jeanne Crevier. »⁵⁴

Le Verrier, on le devine, n'oubliera jamais l'intervention du seigneur et de la seigneuresse Boucher qui, en imputant « la mort de notre enfant » à un « accident imprévu et en assurant que Le Verrier avait beaucoup d'amitié et de considération pour notre famille et particulièrement pour le défunt qu'il aimait tendrement » ont contribué à dissiper tout soupçon de nature à entraver sa carrière.

* * *

Boucherville et nombre de postes échelonnés sur le St-Laurent se sont fortifiés. Les troupes ont été employées

54. Texte original conservé à la Société historique de Chicago, collection Otto L. Schmidt, v. 1, p. 49.

à ces travaux de même qu'à l'enceinte de pieux entourant Ville-Marie.⁵⁵ Le moulin de Boucherville était cédé à bail par le seigneur à Pierre Sené dit Lapierre le 29 octobre 1688.⁵⁶ M. de Caumont a quitté son poste, il y est remplacé depuis le 26 septembre par M. Rodolphe Guybert de la Saudraye. Dès l'an prochain, il prendra le titre de curé même si la paroisse n'est pas encore canoniquement érigée.⁵⁷

L'un des fils des de Varennes, Jean-Baptiste est entré au séminaire.⁵⁸ Il est remplacé au foyer par un second Jean-Baptiste dont la vie sera éphémère puisqu'il n'atteindra pas l'âge d'un an.⁵⁹ Par contre, Nicolas, le fils des Le Gardeur de Tilly, né le 4 décembre, fournira une longue carrière, il servira plus tard dans les troupes de la Marine au Canada et à St-Domingue.⁶⁰

Les malheurs des temps « dont on rejette le blâme sur Denonville » l'incitent à demander « d'être remplacé par un homme plus habile que lui ». ⁶¹ On oublie les incontestables mérites de l'homme qui s'est préoccupé sérieusement de tous les problèmes des différents domaines: économie, éducation et qui a voulu agrandir le territoire mais n'a pu convaincre la Cour de France de la justesse de ses exposés. Il a pu obtenir toutefois un professeur d'hydrographie pour Québec; ⁶² il a su vivre en harmonie avec les membres du Conseil souverain, ce qui n'est pas un mince succès comparativement aux démêlés retentissants des administrations précédentes.

55. T. Falmagne, *op. cit.*, p. 211.

56. Inv. greffes not., A. Roy, v. 10, p. 115.

57. Ann. Ville-Marie, 1878, p. 306. On écrit Saudraye, Saudrays ou encore Soudrais.

58. R.J. Auger, MSGCF, 1963, p. 232.

59. La Vérendrye et le poste de l'Ouest, A. Champagne, t. 1, p. 15.

60. P.-G. Roy, BRH, 1947, p. 127.

61. Cité par J. Leclerc, RHAF, v. 15, p. 58.

62. L. Groulx, RHAF, 1965, p. 480.

Denonville restera gentilhomme jusqu'à la fin, on ne décèle aucune amertume dans ses paroles ou ses écrits. Il sait reconnaître la valeur de ceux qui l'entourent. « Si le pays n'est pas ruiné, » écrivait-il le 6 novembre 1688, « je n'y ai aucun mérite, c'est que le Père de Lamberville avec habileté a détourné l'orage qui nous menaçait. »⁶³

Il loue la famille Le Moyne, « la mieux élevée du Canada, »⁶⁴ et avant son départ, il recommandera le fils de Boucher, Lambert de Grandpré qui sert depuis trois ans comme enseigne dans la compagnie de Lorimier, « et qui nous a donné tout lieu d'être satisfait de sa bonne conduite particulièrement dans l'emploi de major des Trois-Rivières. »⁶⁵

L'année 1689, année mémorable à tous points de vue, marque un événement pour la famille du seigneur de Boucherville. Le 5 mars, Philippe, son fils, recevait le diaconat et le 25 suivant, il était ordonné par Monseigneur de St-Vallier, le nouvel évêque de Québec.⁶⁶ Quinze ans s'étaient écoulés depuis son départ du foyer de Boucherville. Il y a lieu de se demander si, avant d'assumer les devoirs de son premier ministère — il desservira le Cap St-Ignace et une partie de la Côte sud⁶⁷ — il revenait au village de Boucherville y célébrer sa première messe. La saison ne se prête pas au voyage et, de plus, l'Iroquois rôde un peu partout.

En ses adieux, Pierre Boucher nous laisse entrevoir ce qu'il attend du prêtre: « qu'il se souviene de moi au saint autel. Il peut beaucoup contribuer à maintenir la paix et l'union dans la famille; qu'il y travaille, je l'en

63. Rochemonteix, *op. cit.*, t. 3, p. 211.

64. Coll. doc. rel. hist. N.-F., v. 1, p. 405.

65. Original daté du 15 oct. 1689 et conservé à la Soc. Hist. de Chicago. Eloge que Frontenac réitérera le 17 nov. suivant. (Cf. RAPQ, 1927-1928, p. 26). Lambert fait les fonctions de major mais n'en reçoit pas les émoluments.

66. RAPQ, 1939-1940, p. 290.

67. Hist. de la seigneurie de Lauzon, J.-E. Roy, v. 1, p. 418.

prie instamment. »⁶⁸ Homme de prière, pacificateur, serviteur dévoué, voilà le prêtre selon la conception de Pierre Boucher et aussi sans doute de son fils qui, de bonne heure, au foyer aura entendu prononcer l'éloge de ce prêtre par excellence qu'a connu Boucher: le Père Jean de Brébeuf.

Le seigneur « malgré son âge très avancé » continue d'administrer sa seigneurie. Le greffe du notaire Moreau a enregistré des concessions accordées non plus seulement par Pierre Boucher et ses fils, mais aussi par son gendre de Tilly.⁶⁹ Ce dernier recevait, le 24 mai, les provisions de la charge de conseiller au Conseil souverain de Québec « en survivance de son père ». ⁷⁰ Daneau de Muy surveille sans doute les travaux de construction commencés l'an dernier, ce qui ne l'empêche pas de dresser le procès-verbal d'estimation d'animaux et de louer des terres.⁷¹ A la famille de Muy s'ajoutera une fille, Angélique qui naîtra le 7 août.⁷²

Quant aux de Varennes, un deuil les atteint. Le chef de famille, René Gaultier, ayant appris la mort de sa tante Claude Gaultier, décédée à Paris le 20 juillet 1687, a sollicité l'autorisation de retourner en France afin de percevoir sa part d'héritage. Le Roi, qui n'accorde pas facilement cette sorte de permission, la lui refuse: les Iroquois ayant repris leurs incursions. Puis, le 24 mai, la Cour se ravise et de Varennes « peut passer en France y vaquer à ses affaires. »⁷³ La permission arrivera trop tard, de Varennes décédait le 4 juin, « dans la communion de notre sainte Mère l'Eglise, ayant reçu les sacre-

68. Ann. Ville-Marie, 1878, p. 390.

69. Concession d'un emplacement par P.N. Le Gardeur de Tilly, 21 mars 1689. (Cf. Inv. greffes not., A. Roy, v. 10, p. 116).

70. P.-G. Roy, BRH, 1922, p. 73. Il sera « reçu » officiellement le 13 mars 1690.

71. Inv. greffes not., A. Roy, v. 10, pp. 117-118.

72. P.-G. Roy, Dix, 1953, p. 167. Elle décèdera le 23 juil. 1690.

73. A. Champagne, RHAF, v. 12, p. 269.

ments de pénitence, d'eucharistie et d'extrême-onction. Le chevalier, seigneur de Varennes et gouverneur des Trois-Rivières, âgé de cinquante-cinq ans environ, a été inhumé en l'église paroissiale, en présence de Jacques Labadie, Lambert de Grandpré, Joseph Godefroy, sieur de Vieuxpont et de plusieurs autres témoins connus.⁷⁴

C'est le second deuil qu'enregistre la famille Boucher en moins d'un an. La mort de Gaultier de Varennes laisse « la veuve et huit enfants dans la pauvreté ».⁷⁵ « Le sieur de Ramezay proposera de donner 1,000 écus à la veuve et ses enfants si on lui accorde le gouvernement des Trois-Rivières », écrira Champigny au Ministre. Il demandera même d'ajouter, s'il y a lieu, « quelque petite pension à cette pauvre famille, » ce serait à son avis, une grande charité.⁷⁶

Le seigneur de Boucherville n'abandonnera pas sa fille dans l'adversité. Subrogé tuteur des orphelins, le 28 juin suivant⁷⁷, Pierre Boucher ouvre son manoir à toute la famille.⁷⁸ La maison seigneuriale abrite ainsi plusieurs enfants puisque le 9 juin de la même année naissait un fils à Pierre Boucher et Charlotte Denys.⁷⁹

Outre leurs épreuves personnelles, les Boucher seront atteints par le malheur qui s'abat sur la colonie. Dans la nuit du 4 ou 5 août, 1,500 Iroquois fondent à l'improviste sur le village de Lachine dont ils massacrent tous les habitants, sauf ceux qui avaient trouvé refuge dans les forts.⁸⁰ Le jour se lève sur un spectacle de désolation

74. I. Caron, BRH, 1917, p. 122.

75. Le dernier-né mourait quelques mois après son père. (Cf. La Vérendrye et le poste de l'Ouest, A. Champagne, t. 1, p. 15).

76. Sulte, BRH, 1915-1917, pp. 104-105.

77. RAPQ, 1949-1951, p. 44.

78. S. Marion, *op. cit.*, p. 224. Mme de Varennes séjournera chez son père jusqu'en 1692.

79. J.-J. Lefebvre, MSGCF, 1952, p. 73.

80. Hist. CND, v. 1, pp. 261-262.

indescriptible qui frappe de stupeur le reste de la population. Un parti envoyé à la poursuite des assaillants subit un cuisant échec.⁸¹ L'effroi se propage vite sur les deux rives du St-Laurent, en ces villages séparés par des distances ne leur permettant pas de se prêter main-forte.

Pierre Boucher ouvre son fort à la population établie hors de l'enceinte. Il ne manque pas non plus d'assurer la vigilance des sentinelles nuit et jour afin de parer aux attaques soudaines.

Les Canadiens ne s'en doutent guère mais le massacre de Lachine est le premier épisode d'une guerre mettant aux prises la Nouvelle-France et la Nouvelle-Angleterre. Le traité de neutralité signé entre les deux patries prenait fin lorsque Guillaume III remplaçait Jacques II sur le trône d'Angleterre, le 11 décembre 1688 et déclarait la guerre à la France en mai suivant.⁸² C'est la guerre de la Ligue d'Augsbourg qui durera huit ans.⁸³ Les colons de la Nouvelle-Angleterre informés plus tôt que ceux de la Nouvelle-France à cause de « leur messagerie et courrier mieux organisés » de la reprise des anciennes luttes en Europe ont incité les Iroquois à combattre avec leurs « frères » les Anglais et pour « leur » roi, Guillaume III.⁸⁴

Les choses vont se compliquant au Canada que Denonville quittera sans regret dès qu'on l'informerait de son rappel. On a jugé lui donner pour successeur le vieux lion Frontenac qui arrive à Québec au soir du 12 octobre, en compagnie de Charles de Monseignat, son secrétaire.⁸⁵ Frontenac ramène avec lui les treize Iroquois qui ont survécu au service des galères.⁸⁶ Le Cap Diamant, pour ac-

81. P.-G. Roy, *Rev. Can.*, 1919, v. 2, p. 211.

82. L.-P. Desrosiers, *Dix*, 1954, p. 50.

83. *Annales de l'Hôtel-Dieu de Québec*, Jamet, p. 277, note 6.

84. *Hist. Can.*, Lanctot, v. 2, p. 143.

85. Il avait passé en cette qualité les années 1678-1687 au pays.

(Cf. P.-G. Roy, *BRH*, 1916, pp. 292-293.) Frontenac rentrait au soir du 12 oct. (Cf. M. Trudel, *RHAF*, v. 4, p. 166).

86. W. J. Eccles, *RHAF*, v. 14, p. 423.

cueillir « le sauveur du pays » s'est illuminé de flambeaux, symboles de l'espérance qui renaît à la vue de cet homme qui, on le croit, mâtera non seulement les Iroquois mais aussi leurs alliés, les colons de la Nouvelle-Angleterre.

Frontenac constate que le massacre de Lachine a entraîné la famine: on n'ose plus travailler aux champs. Il prend les plus urgentes mesures: il organise la garde continuelle; des guetteurs devront se succéder sans interruption et tirer quatre coups de canon s'ils aperçoivent l'ennemi.⁸⁷ Il remettra en état le fort Cataracouy, ce qui portera un rude coup aux Iroquois. Dès le commencement des travaux ils accoureront porter la nouvelle à leurs « frères » anglais.⁸⁸ Ils pressentent que l'armée française veut s'assurer une porte ouverte sur leur pays, le pays des Onnontagués, car c'est bien cette nation qui s'agite sous l'influence anglaise, nation que Garakonhié, le grand disparu, avait su maintenir en une certaine neutralité avec les Français du Canada.

L'heure du repos ne sonne pas encore pour Pierre Boucher. Ses obligations de chef de famille se sont intensifiées depuis que la famille de Marie habite sous son toit. Vaillamment il sert les intérêts des deux seigneuries de Varennes et de Boucherville. Deux autres moulins se sont élevés sur son domaine;⁸⁹ ils constituent des places fortes où l'on pourra se retirer en cas d'alerte. La première école pour garçons ouvre ses portes à l'automne⁹⁰ école que de la Vérendrye fréquentera.

Le seigneur de Boucherville, s'il établit le bilan des tragédies arrivées au cours de 1689 trouve qu'elles ont excédé le nombre des joies. L'une des plus sensibles est la perte qu'ont subie les enfants de Varennes.

87. Les Canadiens d'autrefois, Roquebrune, p. 113.

88. L.-P. Desrosiers, RHAF, v. 17, pp. 172-173.

89. Moulins à vent loués le 8 mars et le 17 mai, l'un à P. Bouriaud et l'autre à J. Charbonneau. (Cf. Inv. greffes not., A. Roy, v. 10, pp. 116-117).

90. L. Lalande, *op. cit.*, p. 159.

A sa fille Louise, le seigneur dira en son testament:
« Dieu aura soin de vous et vous servira de père ». ⁹¹

Dans la circonstance actuelle, il assume lui-même ce rôle auprès des orphelins qu'il a recueillis sous son toit.

91. Ann. Ville-Marie, 1878, p. 391.

Chapitre quinzième

LES ALÉAS DE LA FAMILLE BOUCHER

Ainsi qu'il fallait s'y attendre, Frontenac n'a pas hésité un seul instant à prendre des mesures répressives contre la Nouvelle-Angleterre. Il ne s'est pas laissé arrêter par l'énorme différence des populations. On estime à 200,000 les colons anglais tandis que 12,000 Français seulement s'échelonnent sur les rives du St-Laurent.¹ Appréciant à leur juste valeur les milices canadiennes, le Gouverneur a lancé trois corps expéditionnaires à l'attaque des forts Corlaer, Casco et Salmon-Falls.²

Le parti de Montréal, sous le commandement de d'Ailleboust de Manthet, groupait trois des frères Le Moyne: Iberville, Bienville et Ste-Hélène. René de La Perrière, fils de Boucher, s'était joint au groupe.³ Robineau de Portneuf commandait le détachement de Québec, secondé par le sieur de Tilly de Courtemanche, détachement composé de 50 Français et de 60 Abénaquis.⁴ Le célèbre François Hertel, ancien captif des Iroquois dirigeait le parti des Trois-Rivières où deux neveux de Pierre Boucher s'enrôlaient, Louis Crevier, fils de Jean, et Nicolas Gatineau, fils. Le premier était tué au cours de l'engagement⁵ et le

1. Rochemonteix, *op. cit.*, t. 3, p. 99.

2. Tableaux synoptiques Hist. Can., Le Jeune, 1er cahier, p. 80.

3. Ma Saberdache, J. Viger, v. M.I., p. 41.

4. Hist. CND, v. 4, p. 105.

5. T. Charland, *o.p.*, DBC, v. 1, p. 245.

second était chargé de rapporter à Frontenac la nouvelle du succès.⁶

Ces hommes « aux jarrets de fer » qui ont franchi à la raquette des distances inouïes, le fusil en bandoulière, portant leur sac de rations sur le dos, ont remporté trois éclatantes victoires. Le groupe de Montréal à Corlaer, celui des Trois-Rivières à Salmon-Falls et celui de Portneuf à Casco. A ce dernier poste se produisait une chose terrible. La garnison anglaise s'était rendue à condition d'avoir la vie sauve, condition que n'ont pas respectée les Sauvages alliés. Ils donnaient libre cours à leur cruauté native⁷ et les colons de Casco subissaient l'affreux sort des habitants de Lachine.

En ces temps de misère générale, certaines coutumes déjà anciennes au pays ont dû s'interrompre. On n'a pas « planté le may » devant les maisons seigneuriales, ce sapin dépouillé de ses branches, sauf de celles du sommet, qu'on plante devant le manoir et que les censitaires prennent comme cible jusqu'à ce que le seigneur mette fin à la cérémonie en conviant tout le monde à partager le festin préparé par la seigneuresse.⁸

Boucherville, au printemps 1690 avait, semble-t-il, un motif de plus de laisser passer inaperçue la plantation du may. Malgré tous ses soins, le seigneur n'a pas peuplé sa seigneurie uniquement de sujets désirables. Jean Haudecœur, habitant du Bourg, subissait son procès à Montréal, pour l'assassinat de François Poignet, marchand de la même ville. Il avait été condamné « à avoir le poing de la main droite coupé, devant la porte de sa victime, à recevoir six coups vifs sur les jambes et les bras et à être placé sur une roue, la face tournée au ciel pour y finir ses jours.

6. E. Le Noblet du Plessis, MSGCF, 1950, p. 33.

7. Les Canadiens d'autrefois, Roquebrune, p. 162.

8. Les Anciens Canadiens, P.A. de Gaspé, pp. 82-83.

La cause a été portée en appel et la sentence commuée ou plutôt réduite à la ... pendaison uniquement ».⁹

La veuve, Jeanne Matoux, s'adressait à Le Gardeur de Tilly, le 24 avril précédent afin « d'obtenir du blé pour ses besoins », requête qui lui était accordée.¹⁰ Le gendre de Pierre Boucher partage les vues du seigneur qui recommandera à ses enfants: « Soyez charitables et aumôniers autant que vous le pourrez ».¹¹

Pierre Boucher lui-même, afin de loger plus convenablement les deux familles de Pierre, fils, et de Marie de Varennes réunies sous son toit, signait avec Thomas de Berry dit Beausoleil un accord par lequel ce dernier s'engageait à faire des travaux à la maison seigneuriale.¹²

Mme de Varennes ne se laisse pas abattre par son malheur: guidée par les conseils de son père, elle s'efforce de peupler sa seigneurie ainsi qu'en attestent plusieurs actes notariés.¹³ Elle percevait le 1^{er} juillet de la même année 1690, 3000 livres de M. Claude de Ramezay pour le gouvernement des Trois-Rivières, ce dont Gaultier de Varennes lui-même avait convenu. « La somme était destinée à être utilisée à la majorité du dernier enfant », en l'occurrence Pierre de la Vérendrye.¹⁴

« L'îlot de Pierre » situé en la grande Rivière a été loué pour cinq années par le seigneur Pierre Boucher à Antoine Basinet, sieur de Tourblanche, à Laurent et Jacques Archambault.¹⁵ Lambert de Grandpré a également

9. Toutes petites choses du rég. français, P.-G. Roy, v. 1, pp. 152-153.

10. Greffe Moreau, Arch. jud. de Montréal.

11. Adieux de Grand'Père Boucher, en appendice.

12. Greffe Moreau, Arch. jud. de Montréal, 29 mars 1690.

13. Concessions d'une île et de 2 terres à Louis et Adrien Lamoureux, à Beauchamp ainsi qu'à Jacques Lussier et Jean Gauthier. (Cf. Greffe Moreau, 20 mai 1690).

14. La Vérendrye et le poste de l'Ouest, A. Champagne, t. 1, p. 3.

15. Greffe Moreau, Arch. jud. de Montréal, 20 mai 1690.

loué sa terre de Contreccœur,¹⁶ poste dangereux parce qu'exposé aux raids ennemis, comme d'ailleurs tous les petits villages un tant soit peu éloignés de Montréal.

Pierre Boucher et Jeanne Crevier apprenaient la nomination de leurs fils Philippe au poste de la Pointe-Lévy. Monseigneur de St-Vallier lui-même est allé reconduire le desservant à son nouveau champ d'action.¹⁷ Le jeune prêtre a fait ses preuves, mais sa santé inspire déjà quelque inquiétude.

La paroisse de Boucherville qui devrait être desservie par le Clergé séculier garde cependant son pasteur. L'Evêque de Québec en a obtenu la faveur de M. Dollier de Casson « puisque la population désire le retenir et se montre si affectionnée à lui ».¹⁸ L'affection est réciproque et M. de la Saudraye le prouvera lorsque le malheur frappera Boucherville.

Le malheur! Pierre Boucher n'en ignore pas la menace; il prévoit que l'Anglais tentera de venger les trois défaites subies au début de l'année et que, à cet effet, il se servira de l'Iroquois.¹⁹ Du côté iroquois — celui que Pierre Boucher redoute plus que tout — les Français ont obtenu une victoire signalée. Un convoi partait pour Michillimakinac le 22 mai. Louvigny en avait la direction secondé par le capitaine d'Hosta et de La Gemeraye, lieutenant.²⁰ Au Lac des Chats les attendait une bande iroquoise. Trois canots chargés de 30 hommes attaquaient l'ennemi qui, dissimulé dans les broussailles, les décime presque entièrement. La Gemeraye qui était descendu le premier du canot, ne comptait plus que 2 hommes des

16. Godbout, *RAPQ*, 1959-1960, p. 303.

17. *Hist. de la seigneurie de Lauzon*, J.-E. Roy, v. 1, p. 417.

18. *RAPQ*, 1939-1940, p. 294.

19. L'Iroquois constatera à quelques années de là qu'il porte tout le poids de la guerre. (Cf. L.-P. Desrochers, *Dix*, 1963, p. 113).

20. Charlevoix, *op. cit.*, t. 2, p. 56. La Gemeraye deviendra La Jemerais.

10 qui l'accompagnaient. Heureusement, Louvigny venant par terre charge fougueusement les embusqués; 30 sont tués et 4 faits prisonniers.²¹ Frontenac, en racontant le fait dira que l'un des prisonniers avait été remis aux « Outaouas » (sic) qui l'ont brûlé et mangé; le deuxième a été offert en présent à Oureouaré, chef revenu des galères, « ce qui lui a gagné le cœur ». Le Gouverneur signalait également que « les sieurs Louvigny, d'Hosta et La Gerneraye s'étaient fort distingués dans l'engagement ».²²

Le convoi atteignait Michillimakinac à la fin de juin avant le départ des ambassadeurs outaouais pour le canton des Tsonnontouans. Nicolas Perrot réussissait à force de présents et de paroles d'affection « de la part de Frontenac » à les ramener à l'alliance française.²³ Le vieux lion a décelé l'importance de s'adjoindre toutes les tribus de l'Ouest, et de les inciter à guerroyer contre l'Iroquoisie. Le Gouverneur ne recevant pas de secours de la France doit prendre sur place les moyens de lutter sur deux fronts simultanément.

Les Iroquois revenaient pourtant à Trois-Rivières au cours de l'été et se saisissaient de 15 hommes, femmes et enfants. Et comme les soldats les poursuivaient, ils ont tué les captifs avant de s'enfuir.²⁴

Le seigneur de Boucherville, on le devine, appréhende que de tels raids se produisent en son village. Il compte maintenant 18 petits-enfants dont 11 résident au manoir.²⁵ Les Le Gardeur de Tilly en ont 5 et les de Muy 2.²⁶ Tous ces enfants constituent une lourde responsa-

21. L. Groulx, RHAF, v. 14, p. 368.

22. P.-G. Roy, BRH, 1939, p. 293.

23. Hist. Can., Lantot, v. 2, p. 155.

24. Les Canadiens d'autrefois, Roquebrune, p. 114.

25. Les trois enfants de Pierre fils, et les huit de Marie de Varennes.

26. Angélique de Muy mourait le 23 juil. à 11 mois, mais le 13 août suivant naissait Marie-Josephite « qui mourra avant 1708 ». (Cf. P.-G. Roy, Dix, 1955, p. 167).

bilité pour le seigneur. Lui qui a vu et décrit en détail les atroces supplices exercés par la « canaille d'Iroquois » sur leurs victimes indépendamment de leur âge et de leur sexe frémit à la pensée de ce qui pourrait se produire si un jour l'ennemi attaquait le fort.

Mais un autre danger allait rassembler tous les Canadiens pour la défense de la capitale en octobre. Les victoires de Corlaer, Casco et Salmon-Falls ont entraîné l'union des provinces de la Nouvelle-Angleterre laquelle prenait corps le 1^{er} mai. On décidait alors d'attaquer les possessions françaises pour mettre fin à la possibilité d'envahissements futurs.²⁷

L'amiral Phipps quittait Boston avec une flotte de 30 vaisseaux comptant 2,000 hommes. Winthrop, du Connecticut, chargé de l'armée de terre composée d'Anglais, de Hollandais, de Loups, de Sokokis et d'Iroquois marche sur Montréal pour aller ensuite faire sa jonction à l'armée de Phipps.²⁸

Lorsque la flotte est signalée, Frontenac et Monseigneur de St-Vallier se trouvent à Montréal. L'Evêque revenait en toute hâte à Québec, le 12 octobre au soir, il y entrait à la lueur des flambeaux, mais ce ne sont plus les flambeaux de joie de l'an dernier.²⁹ Frontenac, de son côté, fait diligence, il marche jour et nuit malgré un furieux coup de vent. Il atteint la capitale deux jours plus tard, le 14, à dix heures du matin.³⁰

La flotte de Phipps navigue lentement; l'Amiral a pris les forts de Port-Royal et Chedabouctou et pillé celui de Plaisance.³¹ Dieu combat pour la Nouvelle-France puisque la petite vérole s'est déclarée dans l'armée de

27. Rochemonteix, *op. cit.*, t. 3, p. 246.

28. *Ibid.*, pp. 247-248.

29. Sir W. Phipps devant Québec, E. Myrand, p. 76, note 2.

30. Annales de l'Hôtel-Dieu de Québec, Jamet, p. 248.

31. Rochemonteix, *op. cit.*, t. 3, p. 248.

Winthrop qui a dû s'arrêter au lac St-Sacrement, pour se retirer ensuite.³²

Les vaisseaux ennemis doublent la Pointe-Lévy, le 16 octobre. Philippe Boucher les a sans doute vus défilér de la fenêtre de son presbytère.³³ Frontenac mandait aussitôt à Callières, gouverneur de Montréal, de descendre avec les troupes de la milice. Tous se réunissaient à Boucherville et au cours de la nuit, on prenait la route de la capitale; le 13 octobre on couchait aux Trois-Rivières.³⁴ Les quatre fils de Boucher, ses gendres Le Gardeur de Tilly et Daneau de Muy font partie du contingent. Lambert de Grandpré étant aux Trois-Rivières a déjà gagné Québec. Lorsque les milices arrivent à la capitale, tambour battant et au son du fifre — ce qui leur vaudra le nom de joyeux garçons — Phipps témoigne son étonnement à son prisonnier Grandville. Celui-ci lui répond: « Ma foi, Monsieur, la partie est perdue pour vous, c'est la flotte de Callières qui arrive avec les gens de Montréal ».³⁵

Mais Phipps n'en est pas au bout de ses surprises, non plus que son émissaire Thomas Savage qui venait sommer le vieux lion de se rendre. On a littéralement fait marcher l'Anglais, les yeux bandés, à travers les rues de la capitale, lui faisant franchir maintes fois les mêmes embuscades pour enfin lui rendre la vue devant Frontenac entouré de l'Evêque, de l'Intendant et de tout un groupe d'officiers dont Daneau de Muy.³⁶

L'émissaire n'a pas dû attendre une heure — selon le délai fixé par lui — pour connaître la réponse du Gouverneur: « Allez, dites à votre maître que je lui répondrai par la bouche de mes canons. » Il reprenait bientôt le

32. *Ibid.*, p. 247.

33. E. Myrand, *op. cit.*, p. 14.

34. *Ibid.*, p. 55.

35. *Les Canadiens d'autrefois*, Roquebrune, p. 158.

36. P.-G. Roy, *Dix*, 1953, p. 158.

chemin du retour et l'action commençait le 18 octobre. Le major Walley attaqua Beauport défendu par Juchereau à la tête des miliciens; l'attaque était repoussée.³⁷ De Longueuil et de Ste-Hélène obtenaient l'autorisation d'escarmoucher, de sorte que les Anglais croient les campagnes remplies d'Indiens.³⁸ Cette guerre « à la canadienne » déconcerte l'assaillant. Une nouvelle tentative de débarquement se dessine à la Rivière-Ouelle. Le curé Pierre de Francheville à la tête de ses paroissiens empêche les chaloupes d'aborder.³⁹ A la côte Beaupré, le bataillon scolaire accomplit le même exploit et il faut vraisemblablement voir le fils du seigneur de Boucherville en ce « Nicolas Boucher, soldat du séminaire » figurant parmi les 40 du bataillon qui se joignait aux habitants de la côte.⁴⁰

Le petit-fils du seigneur de Boucherville et filleul de Frontenac, Louis Gaultier de Varennes de la Vérendrie, âgé de dix-sept ans, pour prendre part à la bataille a traversé à la nage, l'épée entre les dents, la petite rivière entre Beauport et Québec.⁴¹

Mais il n'est pas que les curés et les étudiants qui livrent une fière lutte. Les boulets de l'ennemi tombent sur le terrain des Ursulines « en si grand nombre qu'en un seul jour, les bonnes sœurs en envoient 26 aux artilleurs canadiens qui les renvoient aux Anglais »!⁴²

Devant une résistance aussi tenace qu'inattendue, l'assaillant lève le siège et reprend la route de Boston, le 21 octobre⁴³ passant encore cette fois sous la fenêtre de Philippe Boucher, mais avec des vaisseaux sérieusement

37. *Les Canadiens d'autrefois*, Roquebrune, p. 171.

38. *Annales de l'Hôtel-Dieu de Québec*, Jamet, pp. 249-250.

39. *L'Eglise canadienne sous Mgr de St-Vallier*, Gosselin, t. 1, p. 144.

40. E. Myrand, *op. cit.*, p. 187. Nicolas est âgé de 18 ans.

41. *La Vérendrye et le poste de l'ouest*, A. Champagne, t. 1, p. 7.

42. E. Myrand, *op. cit.*, p. 68.

43. *Les Evêques de Québec*, Mgr Tétu, p. 108.

avariés. Le Curé de la Pointe-Lévy sans doute se réjouit de la victoire, mais il ne peut entonner le Te Deum d'action de grâce prescrit par l'Evêque. Sérieusement malade, il devra bientôt être transporté au séminaire où il demeurera perclus de tous ses membres, pendant de longs mois. ⁴⁴

Mais on a chanté le Te Deum à Boucherville. Pierre Boucher a vu ses fils et ses gendres revenir sains et saufs et glorieux d'avoir contribué à la victoire. Par eux, il apprend les péripéties du siège de Québec, ces hauts faits d'armes qui deviendront légendaires: ce drapeau du vaisseau amiral que l'un des Le Moyne, Maricourt, aurait abattu d'un coup de canon et que quelques Canadiens seraient allés chercher à la nage sous le feu ennemi. La famille Le Moyne, ainsi que la colonie, aura subi une lourde perte cependant: de Ste-Hélène, blessé au cours d'un combat, expirait à l'Hôtel-Dieu de Québec le 4 décembre suivant. ⁴⁵

En reconnaissance pour la victoire obtenue l'église de l'Enfant-Jésus est devenue Notre-Dame-de-la-Victoire. ⁴⁶ Le tableau de la Ste-Famille qu'on avait suspendu bien en évidence sur le clocher de la cathédrale et que les artilleurs anglais ont tenté d'atteindre a été remis intact aux Ursulines. ⁴⁷

Des soldats canadiens, Frontenac écrivit: « Ils ont fait des choses surprenantes ». Il suggéra même de leur confier les postes d'officiers « y étant bien plus propres pour

44. Hist. de la seigneurie de Lauzon, J.-E. Roy, p. 427. Mgr de Laval écrivit le 16 avril 1691 qu'on avait donné trop à faire au jeune missionnaire; à l'instar des Curés de l'époque, Philippe Boucher était à la fois notaire et juge de paix bénévole. (Cf. C. de Bonnault, BRH, 1934, p. 655).

45. Iberville, le conquérant, G. Frégault, p. 151.

46. Les cimetières de Québec, P.-G. Roy, p. 87.

47. Le Vén. F. de Laval, Gosselin, p. 372.

la guerre qu'on fait ici que ceux qui viendront de France ». ⁴⁸

Les officiers français, entr'autres La Gemberaye, Petit de Livilliers, Sabrevois de Bleury ont également mérité les louanges de Frontenac; tous trois, un jour, feront partie de la grande famille de Pierre Boucher.

Frontenac n'obtiendra pas les escadres de Louis XIV « pour foudroyer les vieux parlementaires de Boston ». Sa Majesté, le 16 décembre, signera toutefois l'ordonnance créant les compagnies franches de la Marine. ⁴⁹ Mais le haut fait d'armes a fait sensation en France, des titres de noblesse ont été accordés à ceux qui s'y étaient particulièrement distingués et une médaille était frappée pour commémorer le souvenir de la victoire. ⁵⁰

Les Canadiens ont acquis la gloire, mais non la fortune. Des cinq fils de Pierre Boucher seul Lambert reçoit le maigre traitement de major et le père a lieu de se féliciter d'avoir acquis des terres dont tous bientôt tireront leur subsistance.

* * *

L'état de guerre s'est installé au pays avec la disette et la misère. Deux récoltes insuffisantes en 1687 et en 1690, ainsi que la consommation faite par les troupes « ont tellement dépouillé les habitants qu'ils ne pourront s'en relever qu'avec peine » écrivait Champigny. ⁵¹ L'Intendant déclarait sans ambages: « L'orgueil et l'oisiveté sont les principaux défauts des personnes établies en Canada et principalement des nobles et de ceux qui s'en qualifient sans l'être; ces gens sont dans une extrême indigence et il est bien de conséquence de ne pas

48. E. Myrand, *op. cit.*, p. 20.

49. Malchelosse, *Dix*, 1949, p. 131.

50. L'Eglise du Can., sous Mgr de St-Vallier, Gosselin, t. 1, p. 78.

51. BRH, 1916, p. 268 — Mémoire instructif sur le Canada, 1er mai 1691.

donner des lettres de noblesse à aucun à moins qu'on ne veuille augmenter le nombre de gueux au pays. » Champigny présentait néanmoins quelques candidats à la noblesse: « St-Denis, La Chesnaye et Boucher qui a autrefois commandé aux Trois-Rivières, a eu des lettres de noblesse de M. de Feuquières; il possède une belle terre et a plusieurs enfants dans le service qui font leur devoir. »⁵²

Les fils de Boucher font leur devoir. Pierre fils était pourvu de la charge d'enseigne au lieu et place du sieur de Tonnancour (sic) par de Frontenac, le 15 novembre 1691.⁵³ Lambert de Grandpré a été confirmé au même grade le 16 mars précédent et nommé par le Gouverneur lieutenant réformé.⁵⁴

René de la Perrière appelé à l'une ou l'autre mission périlleuse a fait preuve d'une disponibilité, d'un courage qui lui ont mérité la confiance de ses chefs.⁵⁵

Cultiver la terre, obtenir de nouveaux colons n'ont pas été tâches faciles en ces années de terreur et d'épouvante où Anglais et Iroquois ont tenté d'écraser la colonie française. La disette a même rendu impossible l'offensive, moyen par excellence de réduire les attaques ennemies.⁵⁶

De bonne heure, au printemps 1691, un fort parti d'Iroquois établissait son camp sur la grande rivière des Outaouais et de là, sont partis maints détachements qui ont semé la mort et l'incendie.⁵⁷ L'Iroquois a fait une descente à l'Île Jésus et aux Îles Bouchard — Repentigny. A ce dernier poste, il encaissait un revers, mais le parti canadien y perdait un officier de valeur, l'un des Le

52. Toutes petites choses du rég. fr., P.-G. Roy, v. 2, pp. 258-259.

53. Ma Saberdache Rouge, J. Viger, v. M.I., pp. 37-38.

54. S. Marion, *op. cit.*, p. 212.

55. Etat des services de M. de la Perrière, Ma Saberdache Rouge, J. Viger, v. M.I., p. 42.

56. Ferland, *op. cit.*, t. 2, p. 176.

57. Charlevoix, *op. cit.*, t. 2, p. 94.

Moyne, M. de Bienville.⁵⁸ René de La Perrière a pris part au combat sous les ordres de M. de Vaudreuil.⁵⁹

A Boucherville, malgré les heures sombres, on avait assisté à la bénédiction d'une cloche, la première, qui était installée dans le clocher de bois. M. de la Saudraye procédait à la bénédiction de la cloche que les parrain et marraine Ignace de Grosbois et Jeanne Boucher nommaient Marie-Jeanne. Acquisée des Sœurs hospitalières de Montréal au coût de 200 livres — somme sur laquelle M. de la Saudraye a retenu 20 livres tant pour le fret que pour faire un battant —⁶⁰ la cloche depuis lors convie les paroissiens à la prière ou aux armes, aux baptêmes, mariages et aussi aux sépultures.

Elle a dû sonner le 10 août, lorsque les Iroquois attaquaient La Prairie, village très rapproché de Boucherville. L'ennemi était aidé de 400 miliciens anglais sous la conduite de Peter Schuyler. Callières s'était porté à leur rencontre et délégua à Chambly, également menacé, les capitaines de Valrennes, de Muy, Dorvilliers et Dupuy de L'Espinau.⁶¹ De La Perrière, cette fois encore, fait partie de l'expédition. Anglais et Iroquois après trois assauts contre les avant-gardes de M. de Callières ont dû rebrousser chemin pour rencontrer sur la route du retour, le détachement envoyé à Chambly et encaissèrent une sanglante défaite.⁶² François de Verchères, Jean-Baptiste Denys, sieur de la Broquerie et Jean Le Ber Duchesne perdaient la vie au cours du combat.⁶³ Excédés, les Cana-

58. Charlevoix, *op. cit.*, p. 95.

59. *Ma Saberdache Rouge*, J. Viger, v. M.I., p. 42.

60. *Ann. Ville-Marie*, 1878, p. 352.

61. P.-G. Roy, *BRH*, 1904, p. 346.

62. P.-G. Roy, *Dix*, 1953, p. 159.

63. J. Bruchési, *Dix*, 1947, p. 32; A. Ferland-Angers, *Vie de Mme d'Youville*, p. 52. Mme Pierre Boucher, Charlotte Denys donnera à son fils Joseph le titre de sieur de la Broquerie en souvenir de son frère tué au cours de la bataille. (*Cf. Malchelosse, Dix*, 1964, p. 203).

diens ont brûlé trois Iroquois prisonniers, l'un à Boucherville, l'autre à la Pointe-aux-Trembles et le troisième à Montréal.⁶⁴

Le seigneur de Boucherville désapprouve ces sortes de représailles. Trop âgé pour prendre part aux combats, il déploie toute son énergie à parer à la disette. Champigny écrivait à l'automne 1691: « J'ai trouvé les peuples habitant au-dessus des Trois-Rivières dans une très grande misère et tout le pays ruiné par les ennemis à la réserve de la côte de Boucherville et des forts où toutes les familles ont été contraintes de se retirer. »⁶⁵

Le prévoyant seigneur de Boucherville, afin de soustraire les bestiaux à la rage des Iroquois cédaux habitants une île dite l'île de la Commune destinée aux pâturages.⁶⁶

L'étau iroquois se resserrant et la seigneurie de Boucherville se trouvant comprise dans le cercle fatal, une attaque iroquoise était à redouter. Elle se produit vraisemblablement au cours de l'été 1692.⁶⁷ Les colons de Pierre Boucher doivent être armés pour travailler aux champs; l'ennemi les attaque, les habitants le poursuivent et l'assaillant se disperse, mais pour revenir plus tard, à la faveur de la nuit. Les horreurs du massacre de Lachine se répètent: les vieillards, les femmes et les enfants sont égorgés, le feu dévaste les habitations, de nombreux captifs sont emmenés qui périront dans d'indescriptibles tor-

64. Coll. doc., rel. hist. N.-F., v. 1, p. 586.

65. M. B. de la Bruère, *Dix*, 1938, pp. 178-179.

66. Greffe Moreau, Arch. jud. de Montréal, 8 juil. 1691.

67. Quelques auteurs ont situé le massacre de Boucherville en 1695. (L. Lalande, *op. cit.*, p. 136; A. Leclaire, *Rev. Can.* 1906, v. 1, p. 455). P.-G. Roy hésite entre 1691-1695. (*Cf.* BRH, 1922, p. 182 et BRH, 1947, p. 13). J.-B. Ferland dit qu'en 1695 les Iroquois ont été défaits à Boucherville. (*Op. cit.*, t. 2, p. 212). L'année 1692 nous semble plus probable vu les actes de sépulture de trois soldats de Boucherville et les assauts subis par les postes environnants en cette même année 1692.

tures.⁶⁸ Seuls les habitants logés dans l'enceinte du fort ont échappé à l'horrible razzia.

Lorsque le matin se lève sur un tel spectacle, la désolation du seigneur est inexprimable. Les habitations de la veille sont réduites en cendres. Quelques familles ont pu se soustraire au carnage, timidement, elles sortent des bois. Des enfants demi-nus cherchent leurs parents, détresse sans nom qui atteint en plein cœur Pierre Boucher dont on a dit qu'il était le père de ses colons.

M. de la Saudraye, curé de la paroisse Ste-Famille⁶⁹ est profondément affligé, on croit qu'il ne pourra survivre au malheur. A l'affection de ses paroissiens qui l'ont maintenu à son poste, il répondra par un dévouement sans égal. Il deviendra pauvre comme les plus pauvres d'entre eux, sacrifiant toutes ses ressources pour soulager la misère de ses ouailles.⁷⁰

Le seigneur et le curé conjugueront leurs efforts pour consoler les familles et leur donner le pain quotidien. Le coup est dur pour le septuagénaire Pierre Boucher qui avait voulu faire de son domaine « un lieu où les gens de bien puissent vivre en repos ». Aussi ne s'oppose-t-il pas au dessein de Marie Boucher, sa fille, qui décide « à cause de la guerre des Iroquois, d'aller s'établir à Montréal », avec sa famille dont le cadet, le futur découvreur, est âgé de sept ans.⁷¹

68. C. Febvrier dit La Croix, habitant de Boucherville est l'une des victimes. Les trois soldats inhumés le 12 juil., sont La Vallée, menuisier, Vincent et aussi Joachim de Boucherville. (Cf. Extraits du registre N.-D. de Montréal). Plusieurs ont cru voir en ce Joachim de Boucherville un des fils de Pierre Boucher. Il s'agit de Bernard Joachim dit Laverdure, concessionnaire de Pierre Boucher. (Cf. voir note 13 du 12^e chapitre).

69. Paroisse canoniquement érigée précisément en 1692. (Cf. Lalande, *op. cit.*, p. 42).

70. L. Lalande, *op. cit.*, p. 136.

71. RAPQ, 1939-1941, p. 40.

Les Tilly ont perdu une fille Jeanne, décédée à Québec le 10 mars 1691.⁷² Un mois plus tard, le 19 avril, leur naissait un fils Claude et en 1692, le 16 mai, un second fils Charles-Augustin.⁷³ Les familles de Pierre, fils et de Daneau de Muy ont enregistré deux naissances, Marie-Jeanne Boucher née le 14 août 1691⁷⁴ et Marie-Marguerite Daneau de Muy, le 19 décembre suivant.⁷⁵

Autour de la table seigneuriale s'assemblent le seigneur, la seigneuresse, Pierre fils et Charlotte Denys, son épouse, Ignace, Jean, René, Louise, Jeanne, Jean-Baptiste, Geneviève et trois petits-enfants, trois êtres fragiles qui auraient pu, ainsi que les six enfants de Tilly et les trois de Daneau de Muy être égorgés par l'Iroquois, sans la protection du fort.

Aux dépradations de l'ennemi ont succédé celles des chenilles. Une grande partie des récoltes ont été ravagées par cet autre fléau.⁷⁶ Les temps sont mauvais, mais l'espérance ne meurt pas au cœur de Pierre Boucher. Le secret de sa sérénité, il en fera part aux siens en ses adieux: « Ayez confiance en la bonté de Dieu et il vous donnera ce qui vous est nécessaire. »⁷⁷

Quelques événements heureux marquent la fin de 1692. L'héroïque Madeleine, adolescente de treize ans, défend victorieusement le fort de Verchères durant un long siège iroquois de huit jours, assistée de ses deux jeunes frères, d'un vieillard et de quelques domestiques.⁷⁸

L'abbé Philippe est revenu à la santé. La jeunesse et sa forte constitution ont triomphé du mal. De retour à

72. P.-G. Roy, BRH, 1947, p. 119. L'enfant était peut-être pensionnaire des Ursulines.

73. *Ibid.*, pp. 120-121.

74. J.-J. Lefebvre, MSGCF, 1952, p. 73. L'enfant décédait en déc. 1692.

75. L. Lalande, *op. cit.*, p. 118.

76. L'Église du Can., Gosselin, t. 1, p. 90.

77. Les Adieux de Grand'Père Boucher, en appendice.

78. J. Bruchési, Dix, 1947, p. 31.

la Pointe-Lévy, il bénit l'union de son frère Jean de Montbrun et de Françoise-Claire Charest, fille de l'un des principaux habitants de la paroisse. Le ménage s'établira à la Pointe-Lévy, du moins pour quelques années puisque c'est à cet endroit que naîtra la première enfant Jeanne, le 10 septembre 1695.⁷⁹ Le seigneur de Boucherville n'assiste pas au mariage mais sans doute faut-il l'y voir représenté par son gendre Pierre-Noël Le Gardeur, lieutenant d'infanterie et de marine, qui signe l'acte.⁸⁰

* * *

Même si la guerre continue avec ses fluctuations coutumières — la destruction de Shenectady par les Français et la prise du Fort Ste-Anne par les Anglais⁸¹ — elle semble néanmoins en voie sinon de s'arrêter tout à fait, du moins de s'interrompre. Les Iroquois se rendent compte que dans le conflit mettant aux prises la Nouvelle-Angleterre et la Nouvelle-France, ils sont pratiquement les seuls à subir les chocs.⁸² D'ailleurs il n'entre pas dans leurs vues qu'une suprématie anglaise ou française s'établisse à leur détriment.⁸³ Au cours de 1693, l'Onneiout Tarahé paraissait à Québec, porteur d'une lettre du Père Millet et suggérant un accommodement que Frontenac a d'ailleurs refusé: il n'entend pas se laisser dicter les conditions de la paix, mais il a ménagé les susceptibilités de l'ambassadeur, selon son habitude.⁸⁴

L'accalmie permettait aux habitants la reprise des activités habituelles et, le 1^{er} juillet, le seigneur de Boucherville et son épouse faisaient un séjour chez leur fille

79. J.-J. Lefebvre, *MSGCF*, 1952, p. 74.

80. *Hist. de la seigneurie de Lauzon*, J.-E. Roy, v. 1, p. 427.

81. Rochemonteix, *op. cit.*, t. 3, p. 257 et p. 273.

82. L.-P. Desrosiers, *Dix*, 1963, p. 113.

83. Charlevoix, *op. cit.*, t. 2, p. 138.

84. L.-P. Desrosiers, *Dix*, 1963, pp. 124-125. Le Père Millet défend la cause française chez les Onneiouts et ceux-ci, malgré l'insistance des Anglais ne leur livreront pas leur prisonnier jésuite.

Marie résidant à Montréal, rue St-Vincent.⁸⁵ Mme de Varennes procédait à l'inventaire des biens de son mari, par devant le notaire Antoine Adhémar.⁸⁶ Le fils aîné de la veuve, Louis Gaultier de la Vérenderie projetant d'aller servir en France, dans les armées du Roi, il importait, avant son départ, d'établir la situation financière de la famille.⁸⁷

Le seigneur de Boucherville profitait de son séjour à Montréal pour accorder à chacun de ses fils, Jean de Montbrun et René de La Perrière, un fief noble, sans justice, dans sa seigneurie. En outre, il vendait à Lambert de Grandpré la partie ouest du fief de Grosbois.⁸⁸ Lambert était représenté à la transaction par de La Perrière qui logeait chez Gédéon de Catalogne.⁸⁹ Le sieur de Grandpré agrandissait le domaine déjà reçu de son père. Au cours de l'été, le 13 août, il épousait aux Trois-Rivières, Marguerite Vauvрил de Blazon, âgée de vingt et un ans. L'époux en avait trente-six.⁹⁰ De Grandpré recevait, le 1^{er} mars 1693, confirmation de son grade de lieutenant réformé.⁹¹ Pierre, le fils aîné, sieur de Bou-

85. Les bases de l'hist. d'Yamachiche, R. Bellemare, p. 255.

86. A. Champagne, RHAF, v. 12, p. 276.

87. Louis de la Vérenderie quittera à l'automne en qualité de lieutenant réformé. Arrivé en France, il reprendra le nom de Varennes, son oncle Charles, le gouverneur d'Arlon, lieutenant-colonel du régiment de Languedoc portant le nom de la Vérenderie. Après la mort de son oncle, il reprendra le titre de la Vérenderie qu'il gardera jusqu'à sa mort survenue entre 1706 et 1707. La Vérenderie deviendra alors La Vérendrye et sera porté par Pierre fils cadet de Mme de Varennes. (Cf. A. Champagne, BRH, 1956, p. 182). Louis empruntera 266 livres 13 sols et 4 deniers pour son voyage en France. (Cf. RHAF, v. 12, p. 412).

88. Inv. fiefs, etc., P.-G. Roy, v. 2, p. 267, p. 285, p. 296, actes du 2 juil. 1693.

89. R. Bellemare, *op. cit.*, p. 255.

90. Ann. Ville-Marie, 1878, p. 350.

91. P.-G. Roy, Rev. Can., 1918, v. 1, p. 378.

charville (sic) ainsi qu'on le nomme dans les documents officiels, était maintenu en sa qualité d'enseigne.⁹²

Pierre Boucher aura sans doute observé que malgré la guerre, Montréal grandit. Le gouverneur de Callières s'est fait construire un château sur la Pointe qui porte son nom, et depuis octobre 1692, sur la même Pointe, s'élève lentement l'hôpital général, œuvre de François Charon de la Barre, fondateur.⁹³

Le pays a reçu du secours: 426 soldats⁹⁴ qui partageront avec la milice canadienne, la tâche de parcourir les divers postes afin de parer aux attaques. La Perrière et son frère Ignace de Grosbois qui, le 29 juillet précédent, faisait donation de ses biens à ses père et mère en cas de mort,⁹⁵ font partie des expéditions qui s'organisent.

Si les raids ennemis sont moins fréquents, il s'en produit encore. Les Iroquois faisaient irruption en la seigneurie de St-François au début d'août et se saisissaient du maître du lieu, Jean Crevier, et d'un soldat. Jean Crevier, on s'en souvient, imputait la cruauté des Iroquois à leur humeur barbare et non à l'eau-de-vie lors de l'assemblée de 1678. Il a été longuement torturé par les tortionnaires. On s'apprêtait même à le brûler vif lorsque le colonel Schuyler, commandant de la garnison d'Albany rachetait le captif au prix de 50 louis. Le seigneur de St-François mourait peu après des suites de ses blessures.⁹⁶ C'était le troisième des frères de Jeanne Crevier qui tombait victime des Iroquois.

Nombreux sont les orphelins dans la colonie; l'hôpital général de Québec et celui de Montréal auront fort à

92. Arch. Nat., Paris, Col. D2, C. 57, folio 21.

93. E.-Z. Massicotte, BRH, 1916, p. 366. Fils du riche marchand de Québec, C. Charon de La Barre, François a résolu de fonder un hôpital pour y loger les orphelins, les estropiés, les vieillards et les infirmes.

94. Hist. Can., Lanctot, v. 2, p. 168.

95. Godbout, RAPQ, 1959-1960, p. 303.

96. T. Charland, *o. p.*, BRH, 1937, p. 347.

faire et l'on comprend que l'Évêque de Québec favorise la création de telles œuvres. Mais il n'est pas que les enfants français qui soient orphelins. Des expéditions en Nouvelle-Angleterre on a ramené des enfants dont l'une, Marthe Wills, était précisément au service de la famille de Jean Crevier.⁹⁷

Le seigneur de Boucherville, pour sa part, ouvrait son foyer à une autre orpheline anglaise, Elizabeth Wintworth qui était baptisée à Ville-Marie avec, pour parrain, Claude de Ramezay, gouverneur des Trois-Rivières et pour marraine Jeanne Crevier, la seigneuresse.⁹⁸

Dans la maison seigneuriale où co-habitent deux familles, on fait place à une autre enfant dans le malheur. Pierre Boucher, en quittant les Trois-Rivières, avait spécifié « qu'il entendait assister les pauvres ». Il avait tenu sa promesse en facilitant l'établissement de ses censitaires. Le vieillard de soixante et onze ans qui a pourvu aux besoins de sa grande famille, qui a secouru sa fille Mme de Varennes, n'a pourtant pas tardé à donner un foyer — le sien — à la petite Elizabeth Wintworth. Lambert de Grandpré n'hésitait pas, au cours de 1693, à demander des lettres de noblesse pour son père, requête que Champigny appuiera le 24 octobre 1694.⁹⁹

Elizabeth n'a pas dû trouver l'adaptation très difficile en son nouveau foyer. Jeanne, Louise et Geneviève ont initié l'adolescente aux usages de la famille. Aux deux filles de Pierre, âgées maintenant de huit et dix ans ainsi qu'à son fils Pierre qui en compte cinq s'est ajoutée Marie-Anne qui naissait le 24 février 1694.¹⁰⁰

97. Le Sault-au-Récollet, C.P. Beaubien, p. 170. P. Boucher fils avait accepté le parrainage de Marthe, le 29 juin 1693.

98. *Ibid.*, p. 178.

99. Perche-Canada, no. XX, p. 26.

100. J.-J. Lefebvre, MSGCF, 1952, p. 73.

Les « cousins et les cousines » ne manquent pas. Aux Tilly naissait un autre fils, Louis-Marie, le 3 avril ¹⁰¹ et les Daneau de Muy qui perdaient leur fille Angéline le 29 décembre de l'an dernier, enregistreront la naissance de Marie-Charlotte, le 23 novembre. ¹⁰²

Au manoir règnent l'activité et l'entrain, surtout lorsque aucun danger ne menace à l'horizon. Une séparation irrévocable se produit cependant le 10 juin. Geneviève, la cadette de la famille, quittait la maison paternelle pour entrer aux Ursulines. ¹⁰³ Les conseils de Pierre Boucher adressés à sa fille, peu après sa naissance ont porté fruit.

Geneviève est très attachée à son père. Il lui dira en ses Adieux: « Vous m'aimez trop ! » pour ajouter ensuite: « Si vous m'avez aimé plus que vos frères et sœurs, j'ai eu aussi bien de la tendresse pour vous et j'en aurai toute l'éternité ». ¹⁰⁴

Le père, semble-t-il, n'a pas accompagné sa fille au couvent. Les annales des Ursulines signalent uniquement la présence de la mère « qui eut alors la permission de visiter notre maison et se retira après avoir passé deux heures en notre monastère ». ¹⁰⁵

L'occasion de revoir sa fille se présente pour le seigneur à l'automne 1694 alors qu'il se rend à l'installation de son fils Philippe, curé à la Pointe-Lévy canoniquement érigée en paroisse depuis le 18 septembre. ¹⁰⁶ L'abbé Philippe démissionnait, le 23 suivant, de la chapelle St-François-Xavier, en l'église Notre-Dame de Québec, chapellenie qui lui avait été accordée lors de la création du cha-

101. P.-G. Roy, BRH, 1947, p. 121.

102. P.-G. Roy, Dix, 1953, p. 167.

103. Ann. Ville-Marie, 1878, p. 393.

104. Les Adieux de Grand'Père Boucher, en appendice.

105. Les Ursulines de Québec, t. 1, p. 456.

106. Paroisse érigée sous le vocable de Saint-Joseph. Jusqu'alors Philippe Boucher était desservant de la Pointe-Lévy. (Cf. Hist. de la seigneurie de Lauzon, J.-E. Roy, v. 1, p. 434).

pitre en 1684.¹⁰⁷ Il était installé à sa cure par Monseigneur de St-Vallier le 3 octobre, en présence « du sieur Pierre Boucher, seigneur de Boucherville, de Jean de Montbrun, son frère, habitant de la dite paroisse, de Pierre-Noël Le Gardeur et d'Etienne Charest ». ¹⁰⁸

Le seigneur de Boucherville aura eu l'occasion d'entendre l'éloge de son fils qui s'est constitué maître d'école de la paroisse; il enseigne le latin à ses élèves. Homme d'ordre et de devoir, il a déjà institué un système de comptabilité pour la fabrique; ses cahiers témoignent d'une scrupuleuse exactitude. Homme de lettres, sa bibliothèque est déjà imposante. A sa mort, elle contiendra plus de 500 volumes et les ex-libris prouvent que le Curé ne tardait pas à se procurer, dès leur publication, les ouvrages de théologie, de morale ainsi que les meilleurs produits de la littérature du grand siècle. ¹⁰⁹

Nicolas, l'étudiant qui entrera au grand séminaire le 28 novembre prochain,¹¹⁰ et Geneviève reçoivent la visite paternelle. L'ursuline est désignée sous le nom de Mère St-Pierre depuis sa prise d'habit datant du 18 septembre de la même année, 1694.¹¹¹ Plus d'une fois naguère, Pierre Boucher a rendu visite à l'incomparable Marie de l'Incarnation et il est en mesure d'évoquer maints souvenirs au profit de sa fille.

Trois des enfants de Pierre Boucher ont choisi de se consacrer à Dieu. Le père « qui a voulu faire instruire ses enfants en la vertu, la vie civile et les sciences nécessaires à l'état où Dieu les appellerait » a respecté leur choix, mais il attend d'eux qu'ils se montrent dignes de l'état qu'ils ont choisi.

107. RAPQ, 1939-1940, p. 318.

108. *Ibid.*, pp. 318-319.

109. Hist. de la seigneurie de Lauzon, J.-E. Roy, v. 1, p. 485; v. 2, pp. 70-73.

110. Le Clergé canadien, sous le rég. fr., Gosselin, p. 35.

111. Les Ursulines de Québec, t. 1, p. 456.

Malgré ses soixante-douze ans, le seigneur de Boucherville prend part à la vie sociale. Il y a lieu de croire qu'à titre de subrogé tuteur, il assistait au contrat de mariage de sa petite-fille Madeleine Gaultier du Tremblay, fille de Mme de Varennes avec Charles Petit de Livilliers, le 29 août.¹¹² Ancien garde marine, Charles de Livilliers sera créé capitaine le 1^{er} septembre suivant.¹¹³

Lorsque, le 28 octobre, Ignace de Grosbois unit sa destinée à Marie-Anne Marganne de la Valtrie, fille du lieutenant Séraphin Marganne, venu au pays avec le régiment de Carignan, le seigneur de Boucherville a pu servir de témoin à son fils puisque la cérémonie avait lieu à Montréal.¹¹⁴

Les enfants s'en vont à leur destin, d'autres viennent combler les vides. Pierre Boucher, philosophiquement et chrétiennement voit les générations se succéder, les vies humaines poursuivre leur cycle, et ce n'est pas ici-bas qu'il attend la joie de l'union qu'aucune séparation ne viendra troubler.

112. Inv. greffes not., P.-G. Roy et A. Roy, v. 3, p. 212.

113. Arch. Nat., Paris, Col. D. 2, C. 57, folio 22.

114. J.-J. Lefebvre, MSGCF, 1932, p. 76.

Chapitre seizième

MA FAMILLE EST BELLE...

« Je suis l'un des plus anciens du pays de la Nouvelle-France y ayant été amené par feu mon père en 1635. J'étais pour lors âgé de treize ans. » (.....) « Voilà la soixantième année que je suis dans le pays et j'en ai soixante-treize. » Ces deux phrases ouvrent et terminent les mémoires de Pierre Boucher, mémoires rédigés en 1695, selon les précisions apportées par l'auteur lui-même. Il a résumé en ses grandes lignes l'histoire de la petite colonie, histoire qu'il a vécue et qu'il est à peu près le seul à pouvoir évoquer étant « l'un des plus anciens du pays ». Avant de clore ses mémoires, avec une fierté légitime, il trace ces quelques mots : « Ma famille est belle ». ¹ Affirmation que l'on pourrait croire partielle mais que d'autres — des contemporains — ont reprise à leur compte.

Champigny, l'intendant, écrivait à Pontchartrain ² au sujet de Boucher : « Il a une famille nombreuse et six de ses enfants actuellement au service qui se distinguent tous par leur bonne conduite. » ³ Et cette année encore, 1695, il réitère sa recommandation afin qu'on accorde à Pierre Boucher l'anoblissement qu'il mérite. « Je me suis donné l'honneur de vous écrire l'année dernière pour sup-

1. Mem. de M. Boucher, BRH, 1926, pp. 398-404.

2. Le comte de Pontchartrain a remplacé au ministère de la Marine, Seignelay décédé en 1690. (Cf. R. Lamontagne, RHAF, v. 18, p. 27).

3. Perche-Canada, no XX, p. 26.

plier Sa Majesté de faire au sieur Boucher la même grâce qu'il mérite autant qu'aucune autre personne de ce pays étant très honnête homme et tous ses enfants fort sages, y en ayant actuellement plusieurs officiers dans les troupes. Il est seigneur d'une des plus belles terres et des plus riches de la colonie». ⁴

Frontenac lui-même qui n'est pas dans les meilleurs termes avec Champigny et qui, au cours de sa première administration n'a guère manifesté de sympathie aux Boucher, n'hésite pas maintenant à faire leur éloge. De Lambert de Grandpré, il dit: « C'est un bon officier qui mérite la grâce que vous voudrez lui faire ». ⁵ Le Gouverneur acceptait d'être le parrain de Louis, fils du sieur de Grandpré le 3 juillet et le 30 suivant, il accordait au père la concession de toutes les terres non concédées entre le fief de la Rivière du Loup et le fief Grosbois, une lieue de front sur trois de profondeur. Le fief est devenu la seigneurie de Grandpré. ⁶

Le Gouverneur tient en haute estime les gendres de Boucher notamment Daneau de Muy, que maintes fois il recommandera au ministre. « Le sieur de Muy capitaine en ce pays est l'un des meilleurs officiers que nous ayons, appliqué au service, et capable de commander ». ⁷ Quant à Le Gardeur de Tilly, Frontenac lui accordait la commission de garde de la marine, le 1^{er} janvier 1694, ⁸ et le 1^{er} mars 1695, une concession de trois lieues de terre de front sur autant de profondeur dans la Rivière Richelieu à titre de fief et seigneurie avec haute, moyenne et basse justice. ⁹

4. *Ibid.*, p. 26.

5. Godbout, *RAPQ*, 1959-1960, p. 303.

6. *Les Bases de l'hist. d'Yamachiche*, R. Bellemare, pp. 41-42.

7. P.-G. Roy, *Dix*, 1953, p. 159.

8. P.-G. Roy, *BRH*, 1947, p. 118.

9. P.-G. Roy, *BRH*, 1947, p. 118.

Pierre Boucher ne s'étonne pas des marques de bienveillance accordées à Le Gardeur et de Muy, deux hommes dont il reconnaît la valeur. Lui-même le 25 avril dernier, octroyait à de Muy une autre concession de neuf arpents et demi de front sur deux lieues de profondeur.¹⁰

Les Tilly demeurent maintenant à Québec où Pierre-Noël a remplacé son père comme membre du conseil souverain, charge dont il veut cependant se départir en faveur du sieur de la Chesnaye, créancier de son père.¹¹

L'Intendant avait spécifié, en 1694, « que six des fils Boucher étaient en service dans l'armée ». Depuis lors, l'un d'eux s'est retiré, Ignace de Grosbois « après avoir servi sept ans et dépensé neuf cents livres de son argent à la suite des compagnies », explique son père en ses mémoires. Il ajoute cependant: « Il marche volontaire quand on fait des partis considérables ». ¹² Jean-Baptiste, fils cadet, âgé maintenant de vingt-deux ans, fait partie de la milice. Quant à La Perrière qui, à l'instar de son père, parle plusieurs dialectes sauvages, ¹³ à l'été 1695 il participait, sous les ordres de M. le Marquis de Crisafy au rétablissement du Fort Frontenac. ¹⁴ Le Gouverneur ayant décidé, par un geste énergique, de mettre fin aux attermoiments voire même aux oppositions de la Cour. ¹⁵

Le seigneur de Boucherville, en ses mémoires, mentionne les attaques iroquoises qu'a subies naguère le fort trifluvien, mais il ne parle pas du massacre de Boucherville ni du combat livré par la Durantaye en cette année 1695, combat que quelques historiens situent au prin-

10. P.-G. Roy, *Dix*, 1953, pp. 164-165.

11. *RAPQ*, 1928-1929, p. 295. *Frontenac au Ministre*, 10 nov. 1695.

12. *BRH*, 1926, p. 404.

13. P.-G. Roy, *BRH*, 1945, p. 319.

14. *Etats de service de M. de La Perrière, Ma Saberdache Rouge*, J. Viger, v. M.I., p. 41.

15. L.-P. Desrosiers, *Dix*, 1956, p. 85.

temps et d'autres à l'automne.¹⁶ La Durantaye qui s'était mis à la poursuite des Iroquois les attaque de revers et l'ennemi a fui à toutes jambes laissant, contrairement à ses habitudes, blessés et morts sur le champ de bataille.¹⁷

Pierre Boucher ne cesse de déplorer sans doute l'abandon de la France qui n'envoie plus de secours à la colonie. La guerre d'Augsbourg n'étant pas terminée en Europe, « notre bon Roi » oublie le Canada et les habitants, pour défendre leur pays, doivent payer de leur personne et même de leur bourse comme l'a constaté Pierre dans le cas de son fils Ignace.

Des expéditions se préparent dont l'une imminente, elle aura lieu au cours de l'hiver 1695-1696.¹⁸ Daneau de Muy, qui a remplacé Raymond Blaise des Bergères au commandement de Chambly¹⁹ prendra part aux diverses campagnes, et doit d'ici-là, contenir l'humeur guerrière des soldats de sa compagnie. Charles Petit de Livilliers, son neveu par alliance, a été attaqué par Ragotterie « qui lui a tiré dessus. Quelqu'un a fait dévier le coup. De Muy a dû faire arrêter l'assaillant et contraindre Livilliers à lui remettre son épée. Ragotterie, furieux, s'approchant alors sournoisement de Livilliers a voulu lui frapper la tête de sa canne. Deux officiers l'ont empêché d'y parvenir. » Frontenac en faisant rapport de l'incident demande le rappel de Ragotterie.²⁰ De Livilliers on a dit qu'il était « bon officier, brave homme, la tête un peu chaude ». Pierre Boucher, en parlant du mari de sa petite-fille spécifiera simplement « qu'il est capitaine d'une compagnie dans ce pays ».²¹

16. L. Lalande, *op. cit.*, p. 134; P.-G. Roy, BRH, 1922, p. 132. Les mémoires de P. Boucher sont fragmentaires en BRH, 1926, pp. 398-404.

17. Ferland, *op. cit.*, t. 2, p. 212.

18. E.-Z. Massicotte, BRH, 1925, p. 28.

19. *Ibid.*, p. 455.

20. RAPQ, 1928-1929, p. 280.

21. Mem. de M. Boucher, BRH, 1926, p. 404 et BRH, 1928, p. 602.

De tels incidents, même s'il les désapprouve, ne sont pas faits pour étonner le seigneur de Boucherville qui en a déjà vu d'autres puisque les soldats continuent de loger dans les forts où ils partagent la rude vie des habitants qui pour la plupart « couchent sur la paille. Seuls les hommes éminents ont des lits et même chez eux voit-on très peu de couvertures ». ²²

Le seigneur de Boucherville achève la rédaction de ses souvenirs avant le 16 novembre puisqu'il dit au sujet de ses filles que « deux d'entre elles ne sont pas mariées ». Il s'agit de Jeanne et de Louise, sœurs jumelles. Or Jeanne épouse à l'automne, le 16 novembre, Jacques Sabrevois de Bleury, sieur de Sermonville, lieutenant de la compagnie de Nicolas de Muy. Le contrat a été dressé le jour même du mariage lequel groupe des invités de marque: Hector Callières, gouverneur de Montréal, les frères et sœurs de la mariée, Mme Christophe Crevier, sa grand-mère, et Marien Tailhandier de la Beaume, chirurgien et futur notaire. ²³ Lambert, sieur de Grandpré, René, sieur de La Perrière; le curé Philippe, Nicolas, le séminariste, et l'ursuline Geneviève ne sont pas de la fête. Nicolas, celui dont Pierre Boucher dit en ses mémoires « qu'il étudie pour être prêtre » sera tonsuré le 3 décembre suivant. ²⁴ Le seigneur et la seigneuresse auraient sans doute désiré la présence du curé Philippe « qui aime les solennités du culte », mais son ministère l'accapare littéralement. Afin d'embellir son église, il cultive un verger modèle dont les produits solderont le coût d'ornements commandés en France. ²⁵

Les noces, probablement les plus belles célébrées à Boucherville depuis sa fondation, auront un lendemain austère. Sabrevois de Bleury part avec le détachement de

22. D. Girouard, *Lake St. Louis, Old and New*, p. 23.

23. E.-Z. Massicotte, *BRH*, 1925 pp. 7-8.

24. *RAPQ*, 1939-1940, p. 330.

25. *Hist. de la seigneurie de Lauzon*, J.-E. Roy, v. 1, pp. 285-286.

300 hommes sous le commandement de Louvigny pour aller contre les Iroquois de la Grande Presqu'île, entre le St-Laurent et la Rivière des Outaouais.²⁶ Quant à Daneau de Muy, il se prépare à aller combattre aux côtés de Frontenac et d'Iberville, le Jean Bart canadien.

La « belle famille » de Pierre Boucher, au cours de 1695 s'est enrichie de quatre petits-enfants et d'une arrière-petite-fille, Marie-Charlotte Petit de Livilliers, le 18 août dernier.²⁷ Le sourire de ces enfants illumine la vieillesse du seigneur de Boucherville qui, à l'instar du patriarche de l'Écriture voit une nombreuse postérité assurer la survivance de son nom.

* * *

Vaillamment, la colonie se mesure aux Anglais et aux Iroquois. Frontenac, malgré ses soixante-quatorze ans, a décidé de rejoindre chez eux les rebelles Onnontagués. Daneau de Muy assume le commandement d'un bataillon des troupes régulières tandis que Lambert de Grandpré un des quatre bataillons de la milice, celui des Trois-Rivières.²⁸ Le sieur de Grandpré a sollicité du Ministre, un brevet particulier pour commander en l'absence du gouverneur trifluvien et aussi « un tonneau de fret sur les bateaux venant de France, » requêtes appuyées par Frontenac et que la Cour a jugé bon approuver.²⁹

Les troupes réunies à Montréal allaient camper à l'Île Perrot le 6 juillet et l'on se mettait en marche vers Oswego. A l'approche de l'armée les Onnontagués ont fui après avoir incendié leurs villages; les troupes ont détruit les moissons puis ont envahi les bourgades des Onneiouts où tout a été impitoyablement livré à la destruction et à

26. P.-G. Roy, BRH, 1939, p. 296.

27. A. Fauteux, BRH, 1928, p. 402.

28. P.-G. Roy, BRH, 1931, p. 712.

29. RAPQ, 1928-1929, p. 282.

l'incendie.³⁰ Le vieux lion a vengé les échecs de La Barre et Denonville et réhabilité l'honneur français.

Sous la conduite d'Iberville, l'autre expédition a fait la conquête du Fort Pemaquid³¹ au cours du même été et, à l'automne, remportait une éclatante victoire au fort St-Jean de Terre-neuve. René de La Perrière s'y distinguait ainsi que de Muy dont l'esprit conciliant a réussi à rétablir la paix entre Brouillan et d'Iberville.³² On lui offrait même le commandement du fort St-Jean, mais il l'a refusé.³³

Pierre Boucher, il va sans dire, se réjouit du succès des armes françaises et de la part de gloire qui rejailit sur sa famille. D'autres considérations cependant retiennent sa pensée. Il a résolu d'écrire le magistral document qui passera dans l'histoire sous le titre des « Adieux de Grand' Père Boucher ». ³⁴ Sans doute y procède-t-il à bâtons rompus, car la pièce est longue. Le style un peu solennel reste direct et simple, mais on sent que l'auteur a laborieusement travaillé sa phrase. C'est tout un programme de vie qu'il trace aux siens, un idéal qu'il fait briller à leurs yeux, des mises en garde qu'il énonce. Ses conseils, ses avertissements attestent de sa longue expérience et de sa fine psychologie. Il semble avoir terminé le document avant le 18 septembre, jour où Geneviève fait profession aux Ursulines, car en s'adressant à cette dernière il lui dit: « J'ai dessein de vous écrire une lettre particulière pour vous dire adieu, votre attachement pour moi mérite bien cela, je le ferai à mon retour de Québec ». ³⁵

30. Rochemonteix, *op. cit.*, t. 3, pp. 259-260.

31. Iberville, le conquérant, G. Frégault, p. 204.

32. Charlevoix, *op. cit.*, t. 2, p. 189.

33. P.-G. Roy, BRH, 1904, p. 347.

34. Il est possible de préciser que ces Adieux ont été écrits en 1696 car P. Boucher, en s'adressant à Mme de Sabrevois la prie de saluer son mari et sa fille. Or cette dernière naissait le 23 août 1696. (Cf. E.-Z. Massicotte, BRH, 1925, p. 11).

35. Ann. Ville-Marie, 1878, p. 393.

Pierre Boucher, en effet, a revu la capitale, la capitale fortifiée par les soins de Frontenac et de Champigny qui, à cet effet, ont taxé les citoyens.³⁶ Le vieux château St-Louis a été démoli jusqu'aux fondements, on reconstruit un vaste bâtiment à deux étages, deux avant-corps faisant légèrement saillie du côté du fleuve et trois avant-corps donnant sur la cour intérieure.³⁷ La basse ville a réparé les ruines de l'incendie de 1682. Pierre Boucher a pu constater les progrès de la capitale car il s'y est attardé quelques jours. Les 19, 21 et 24 septembre, en l'étude du notaire Genaple, il dotait ses deux fils prêtres et sa religieuse ursuline. Chacun recevait un arrière-fief de quatre arpents de front sur deux de profondeur. Nicolas qui était ordonné le 6 juin précédent reste attaché au séminaire de Québec.³⁸ Jean-Baptiste de Varennes, petit-fils de Pierre Boucher y poursuit ses études tandis que Pierre, son frère et filleul du seigneur de Boucherville, est inscrit parmi les élèves du petit séminaire.³⁹

Le village de Boucherville lui-même se relève de ses ruines. Secondé de ses fils dont Jean de Montbrun qui a quitté Lévis pour revenir au domaine paternel⁴⁰ le seigneur malgré ses soixante-quatorze ans assume le surcroît de besogne. Il a réservé quelques terres afin d'y établir une bourgade.⁴¹ Le curé de l'endroit M. de la Saudraye dont la santé a fléchi sous le poids des privations et du labeur est remplacé temporairement à la seigneurie par le sulpicien Yves Priat qui le 12 novembre baptisait le

36. J. Bruchési, *Dix*, 1957, p. 59.

37. *Le fort et le château St-Louis*, E. Gagnon, p. 52.

38. I. Caron, *BRH*, 1941, p. 295.

39. Pierre de Varennes. Ce n'est que plus tard qu'il prendra le nom de La Vérendrye. (Cf. R.J. Audet, *MSGCF*, 1964, p. 176).

40. Une fille lui est née le 9 juin 1696. (Cf. J.-J. Lefebvre, *MSGCF*, 1952, p. 75).

41. *BRH*, 1926, p. 539.

trentième des petits-enfants de Pierre Boucher, Ignace de Grosbois.⁴²

Tous les fils du seigneur ayant bénéficié de la même éducation familiale ne font pas tous preuve de la même gratitude à l'égard de leurs parents. Cette constatation surprend moins le seigneur que la seigneuresse. Aussi Pierre Boucher a-t-il cru opportun de mettre « sa chère femme » en garde contre les préférences: « Continuez d'aimer vos enfants, mais aimez-les également, comme j'ai fait pour entretenir la paix et la concorde entre eux. Ce n'est pas que ceux qui nous témoignent le plus d'amour et ont plus de respect, sans intérêt, ne méritent que nous les aimions davantage, mais il ne faut pas que cela paraisse aux yeux des autres; parce que ceux qui font moins leur devoir envers nous sont les moins vertueux et par conséquent plus capables de troubler la paix. Demandez en particulier à Dieu qu'il récompense ceux qui vous portent le plus de respect et faites ce que vous pouvez en secret pour le reconnaître ».

A ses enfants, il aura recommandé: « d'aimer et d'honorer leur bonne mère, de ne la chagriner en rien, de la supporter et défendre contre tous ceux qui voudraient lui faire de la peine ».⁴³

Lorsque ces lignes seront lues, après le décès du seigneur, on en reconnaîtra la sagesse, le bien fondé et la tradition s'établira de les lire à genoux en chaque anniversaire de la mort de celui qui les aura tracées.

* * *

L'épreuve, la plus sensible des épreuves, atteignait la famille de Pierre Boucher le 30 juin 1698. Marguerite, Mme Daneau de Muy, décédait en la trente-cinquième

42. Ann. Ville-Marie, 1878, p. 360. M. Priat remplace M. de la Saudraye du 3 oct. au 21 déc. 1696.

43. Ann. Ville-Marie, 1878, pp. 386-387.

année de son âge, laissant cinq enfants dont l'aînée a dix ans et le cadet n'a pas encore atteint sa troisième année.⁴⁴ Pierre Boucher écrivait à Marguerite en ses adieux : « Priez Dieu pour moi qui vous aime tendrement ». Il ne croyait pas qu'elle partirait avant lui. Déjà il disait aux siens, il y a deux ans, « de ne pas s'affliger de sa mort, ne vous étant plus utile à rien, la perte n'est pas grande ».⁴⁵ Quant à de Muy, il manifeste un courage, une résignation que louera l'ursuline Geneviève.⁴⁶

Pierre Boucher honore de Muy de son amitié. C'est à lui qu'il a confié la tâche « de maintenir la famille en bonne intelligence. Vous savez, Monsieur, que vous m'avez souvent dit que vous vouliez vivre et mourir mon ami et que vous m'en donneriez des preuves en toutes les rencontres. Je sais qu'il n'appartient qu'à une âme aussi généreuse que la vôtre de servir un ami après sa mort, c'est quelque chose de grand puisque c'est le servir sans intérêt. C'est ce que j'attends de votre générosité et je meurs dans cette confiance que vous travaillerez de tout votre pouvoir à maintenir tous vos beaux-frères et belles-sœurs dans l'union ».⁴⁷ Et voilà que la mort venait en quelque sorte mettre fin à la mission de Daneau de Muy.

Les cinq orphelins, il y a lieu de le croire, sont accueillis à la maison seigneuriale où Louise Boucher, que, maintes fois, son père a voulu établir mais qui a refusé tous les partis, leur servira de mère.

Depuis le départ des de Varennes, la population enfantine du manoir est réduite aux cinq enfants de Pierre fils; elle s'est doublée par l'arrivée des de Muy. Pierre, le

44. L. Lalande, *op. cit.*, p. 75.

45. Ann. Ville-Marie, 1878, p. 388.

46. Lettre à M. Boucher, 18 juin 1699. « Je ressens une joie et une consolation qu'il n'est pas possible d'exprimer des bons sentiments que notre bon Dieu a donnés à M. de Muy ».

47. Ann. Ville-Marie, 1878, p. 387.

petit-fils du seigneur, est cependant pensionnaire au petit séminaire.⁴⁸

Les de Varennes, depuis trois ans résident en leur seigneurie. Leur situation financière n'est pas brillante même si les enfants doivent hériter de leur oncle Charles, le gouverneur d'Arlon et de leur tante demoiselle Claude.⁴⁹ Louis, l'aîné, qui est passé en France et qui est lieutenant-dragon dans le premier régiment de Languedoc a repris le titre de la Vénéderie que portait son oncle le gouverneur.⁵⁰ Jean-Baptiste, le séminariste, était tonsuré le 29 septembre 1697,⁵¹ et Pierre, sieur de Boumois, âgé de treize ans, est cadet dans les milices.⁵²

Aux de Sabrevois, le seigneur de Boucherville concédait le 11 août 1697 les deux terres achetées par son gendre à titre d'arrière-fief, par un seul hommage et à la charge du revenu d'une année à chaque mutation.⁵³

Pierre Boucher, en outre, accordait aux Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame le terrain où s'élèvera leur humble couvent. Marguerite Bourgeoys elle-même venait, dit-on, en donner les divisions⁵⁴ La vénérable Champenoise a dû lutter ferme pour obtenir l'approbation de sa petite communauté. Elle et ses filles prononçaient leurs

48. R.J. Audet, MSGCF, 1964, p. 179.

49. A. Champagne, RHAF, v. 12, p. 413 et p. 578.

50. *Ibid.*, p. 581.

51. RAPQ, 1939-1940, pp. 334-335. Jacques Baudry, neveu de Pierre, était tonsuré le 10 oct. suivant. Mme Baudry, sœur de Pierre, décédait le 14 sept. 1691. (Cf. G. Levassort, BRH, 1927, p. 365).

52. A. Champagne, RHAF, v. 13, p. 103.

53. E.-Z. Massicotte, BRH, 1925, p. 14. Selon L. Lalande, le seigneur aurait abandonné sa demeure aux Sabrevois et l'habitation aurait pris alors le nom de château de Sabrevois. (*op. cit.*, p. 13).

54. Ann. Ville-Marie, 1878, p. 270. Le contrat de cette donation sera signé le 7 mars 1705, mais les sœurs étaient déjà établies à Boucherville puisque le 14 fév. 1703 décédait Sr Ste-Agnès. (Cf. Hist. CND, v. 3, pp. 89-90).

vœux quelques jours avant le décès de Mme de Muy, le 25 juin.⁵⁵

La générosité du sieur de Boucherville ne réduit pas son domaine, car le 17 août 1698, il reçoit de Frontenac et de Champigny, la concession des Iles de Boucherville dont possession lui avait été assurée verbalement par l'intendant Talon. Frontenac en demandant au Ministre de confirmer la concession dira « que la seigneurie de Boucherville est l'une des plus belles de la colonie ». ⁵⁶ Frontenac a certes changé d'avis au sujet de Boucher. Ce sera du reste la dernière preuve de bienveillance qu'il lui accordera, car le vieux lion meurt le 28 novembre « sur les trois heures de l'après-midi ». A l'occasion des funérailles solennelles célébrées en l'église des Récollets, un panégyrique des plus élogieux est prononcé sur cet homme au caractère plein de contrastes à qui revient cependant le mérite d'avoir conservé la colonie française des rives du St-Laurent. Il avait projeté une expédition punitive chez les Agniers, mais la signature du traité de Ryswick, le 20 septembre 1697 ayant mis fin aux hostilités entre la Nouvelle-France et les colonies anglaises, il avait dû y renoncer.⁵⁷

La paix est donc rétablie au Canada et les Canadiens ont chanté leur Te Deum de reconnaissance en la cathédrale de Québec le 21 septembre 1698.⁵⁸ Evidemment, on entretient quelque doute quant à la durée de la trêve, mais la Nouvelle-France se réjouit de ce que la Baie d'Hudson et l'Acadie soient restées son partage.

Avant que ne s'achève 1698, la famille Boucher est honorée en l'un de ses membres. L'abbé Nicolas est nommé curé de Ste-Anne-de-Beaupré. En ce poste comme en celui de l'Île d'Orléans où il sera nommé plus tard, on

55. L'Eglise Can., sous Mgr de St-Vallier, Gosselin, t. 1, p. 166.

56. Lettre du 15 oct. 1698. (Cf. S. Marion, *op. cit.*, p. 90).

57. M. Trudel, DBC, v. 1, p. 38.

58. L'Eglise Can., sous Mgr de St-Vallier, Gosselin, t. 1, p. 156.

dira de lui « qu'il est un prêtre très vertueux, fervent ouvrier apostolique, homme intérieur et plein de l'esprit de Dieu ». ⁵⁹

A ce fils auquel il s'adressait « comme prêtre du séminaire de Québec » en ses Adieux, Pierre Boucher recommandait: « Qu'il continue comme il a commencé ». ⁶⁰ C'était, sous la plume du père, le plus bel éloge car, on l'a vu, il exige beaucoup de ceux qui ont choisi de servir Dieu. Philippe, de son côté, inspire confiance à ses supérieurs hiérarchiques puisque le 23 février dernier, il faisait partie du troisième synode tenu à Québec. On dira par la suite « que le plus éminent de tous les prêtres assemblés était le curé de Lévis ». ⁶¹

* * *

La mort, l'impitoyable mort n'a pas fini de faucher autour du seigneur de Boucherville. Elle l'épargne pourtant lui, et « malgré son âge très avancé ».

Le 5 janvier 1699 était sépulturé Michel Moreau notaire de la seigneurie depuis 1681. ⁶² Quinze jours plus tard, le 20 janvier, Pierre Boucher pourvoyait « Maître Léger Héber (sic) greffier de la justice tant en matière civile que criminelle ». ⁶³

Le 3 avril c'était Lambert de Grandpré, deuxième des fils du seigneur, qui décédait aux Trois-Rivières dans la quarante-troisième année de son âge. Il laisse outre sa veuve deux orphelins: Louis et Geneviève, respectivement âgés de trois ans et de vingt mois. ⁶⁴ A plusieurs reprises, de Frontenac a prononcé l'éloge du major des Trois-Rivières qui « avait toute la capacité de gouverner en

59. Hist. de la seigneurie de Lauzon, J.-E. Roy, v. 2, p. 68, note 1.

60. Ann. Ville-Marie, 1878, p. 391.

61. S. Marion, *op. cit.*, p. 218.

62. E.-Z. Massicotte, BRH, 1931, p. 183.

63. Ma Saberdache Rouge, J. Viger, v. M.I., p. 15.

64. Les Ursulines des Trois-Rivières, p. 37, note 1.

l'absence du gouverneur du lieu. »⁶⁵ Pierre Boucher, en adressant ses adieux à Lambert de Grandpré lui avait dit: « Je le prie de continuer à vivre dans la crainte de Dieu et en homme d'honneur comme il a fait jusqu'à présent ». ⁶⁶

Le seigneur aura confié ses sentiments à l'ursuline Geneviève, à l'occasion de ce deuil car en sa réponse, elle le remerciera « de sa chère lettre du 28 mai ». Elle poursuivra ensuite: « J'ai grande compassion de ma chère sœur de Grandpré, mais je ne puis la blâmer, connaissant par expérience qu'il est bien difficile de se consoler et d'oublier des personnes si chères. » Sans doute le seigneur a-t-il demandé à sa fille religieuse d'écrire à Mme de Grandpré. « Je le ferai, si vous jugez que cela puisse lui donner quelque consolation. Je continuerai de le faire aussi souvent que vous le jugerez à propos, » ajoutait-elle.

La situation financière de la veuve de Grandpré n'est pas brillante; dans l'impossibilité d'exploiter la seigneurie que lui a laissée son époux, elle devra la céder aux deux frères Gélinas.⁶⁷ Il est pénible pour Pierre Boucher de voir les siens en butte avec les ennuis de la pauvreté. Mme de Varennes a dû se résoudre à utiliser « pour faire vivre sa famille et payer les dettes de son mari, l'héritage de ses enfants ». ⁶⁸ Les deux veuves auraient droit à une pension puisque Gaultier de Varennes et Lambert de Grandpré ont servi dans les troupes, mais il leur faudra attendre de longues années avant de toucher une somme infime relativement à la nécessité dans laquelle elles se trouvent.

Les biens de Pierre Boucher consistent surtout en concessions. Lui-même vit du produit de ses terres de sorte qu'il n'est guère en mesure d'aider ses enfants et petits-

65. Lettres du 22 avril et du 15 oct. 1697. RAPQ, 1928-1929, pp. 345-346.

66. Ann. Ville-Marie, 1878, p. 389.

67. Les bases de l'hist. d'Yamachiche, R. Bellemare, p. 112.

68. La Vénérandye et le poste de l'Ouest, A. Champagne, t. 1, p. 5.

enfants. Il recevra, au cours de l'été, le brevet lui confirmant la possession des Iles, battures et grèves qui se trouvent devant sa terre de Boucherville, brevet daté du 28 mai 1699.⁶⁹ L'acte sera enregistré au Conseil souverain de Québec, Conseil que préside le nouveau gouverneur général Hector de Callières. Ce dernier a supplanté ses deux rivaux: de Vaudreuil et de Champigny qui désiraient également le poste. Vaudreuil est devenu gouverneur de Montréal.⁷⁰ C'est du gouvernement de cette ville que relève la seigneurie de Boucherville et Pierre Boucher a dû soumettre à de Vaudreuil qui en est le lieutenant général les nominations qu'il a faites les 19 juin et 25 juillet de « Maître Joseph Bénard procureur fiscal et de Marien Tailhandier de la Baume, juge seigneurial ». ⁷¹

Avant la fin de juin parvient à Boucherville la lettre de l'Ursuline, adressée à son père et datée du 18 du même mois.⁷² Il semble que Geneviève aurait dit, dans une lettre précédente « qu'elle mourrait avant les autres membres de la famille ». Le père, probablement au cours de la lettre du 28 mai à laquelle Mère St-Pierre fait allusion, se serait montré chagriné de cette pensée. La cadette s'empresse de tout réparer. Si la missive s'ouvre avec un solennel « Monsieur et très honoré Père », le texte est empreint d'affection et de confiance.

Je commence cette lettre par vous demander très humblement pardon de la peine que je vous ai donnée ainsi qu'à ma très chère mère, sans en avoir eu la volonté, puisque la moindre des vôtres m'est incomparablement plus sensible que mes plus grandes. Ce que je vous ai dit n'est qu'une pensée que j'ai produite indiscrètement; ne croyant pas qu'elle pût vous donner aucun sujet de plainte, vu qu'elle n'a aucun fondement, n'étant pas possible de croire que Dieu voulût donner de telles révélations à

69. Inv. des Insinuations du Cons. Souv., P.-G. Roy, p. 228.

70. RAPQ, 1938-1939, p. 10.

71. Ma Saberdache Rouge, J. Viger, v. M.I., p. 18.

72. Les Ursulines de Québec, t. 2, pp. 98-100.

une aussi misérable pécheresse. Ainsi, mon très cher père, n'ayez, je vous supplie plus d'inquiétude à ce sujet; elle ne provenait que du désir que j'ai de vous voir vivre ainsi que ma très chère mère, et de mon immortification qui me fait désirer, en mourant la première, d'éviter la plus sensible et la plus pesante de toutes les croix. Mais, mon très cher Père, puisque cela vous peine, je ne demande plus rien à Dieu sur ce point non plus que sur les autres, que l'accomplissement de ses saintes et adorables volontés.

Mère St-Pierre est persuadée depuis longtemps déjà qu'elle est fille d'un père exceptionnel. Aussi n'hésite-t-elle pas à lui demander:

Faites-moi le plaisir, mon très cher Père, et donnez-moi la consolation de m'écrire vos sentiments pour Dieu et les avis que vous jugerez m'être nécessaires. Vous savez bien que ce qui vient d'une personne qu'on aime touche beaucoup et fait de grandes impressions sur l'esprit... Vous ne sauriez croire combien les entretiens que j'ai eu l'honneur d'avoir avec vous m'ont servi. Je vous assure qu'ils ont beaucoup contribué à me faire embrasser l'état où je suis, ou pour mieux dire, qu'ils l'ont fait entièrement. Ne refusez donc pas de m'en donner encore par écrit. C'est la grâce que je vous demande très instamment, avec celle de me croire aussi bien que ma très chère mère, d'un cœur rempli de reconnaissance, de tendresse et de respect, Monsieur et très cher Père,

votre très humble et très obéissante fille et servante,

Sœur Geneviève de St-Pierre, religieuse ursuline.

Le patriarche Boucher a dû se rassurer en lisant ces lignes. Non, Geneviève ne fera plus allusion à sa mort prochaine.

La religieuse avait fait part à son père de n'avoir plus d'attache aux choses de ce monde depuis la mort de sa sœur de Muy, de sa Grand-Mère⁷³ et de son frère de

73. Il s'agissait de Mme G. Boucher puisque Mme Crevier vivait encore en 1719. (Les Pionniers de la rég. trifluvienne, Godbout, pp. 31-32).

Grandpré. Et pourtant un autre deuil atteint cette famille, le 25 octobre de la même année alors qu'Ignace, le sieur de Grosbois meurt en la quarantième année de son âge. Il s'était retiré du service depuis sept ans « à cause de son état de santé ». ⁷⁴ Il laisse cinq orphelins dont le dernier naîtra le 29 février 1700. ⁷⁵

Si le coup n'était pas imprévu, il n'en reste pas moins cruel et Pierre Boucher qui a su inculquer à ses enfants de profondes convictions religieuses cherche force et réconfort là même où puise sa fille ursuline qui lui écrivait: « Il n'y a que la seule soumission aux ordres de Dieu qui puisse faire porter des croix si pesantes ».

Lui-même n'a pas craint d'affirmer en son long document: « Je vous dis adieu comme celui qui s'en va le premier vous attendre... Je conjure ceux qui ressentiront quelque affliction de notre séparation de faire réflexion que ce n'est que pour peu de temps et que nous nous reverrons bientôt. ».

74. Le Jeune, DGC, t. 1, p. 720. A moins qu'il n'ait succombé à la petite vérole qui a fait 300 victimes à Québec et aux environs en 1699. (Cf. I. Caron, BRH, 1935, p. 370).

75. Ann. Ville-Marie, 1878, p. 405.

Chapitre dix-septième

LE SIEUR BOUCHER, VÉNÉRABLE VIEILLARD ...

La vieillesse est venue pour Pierre Boucher, la vieillesse et son cortège d'infirmités, de limitations qu'il appelle: « les misères de cette vie ». Doué d'une robuste santé, d'un tempérament vigoureux, il a fourni une longue carrière dans les armes et dans l'exploitation de ses fiefs. Mais les années de dur labeur ont usé l'organisme. Pierre Boucher ne s'en plaint pas et pourtant quelques phrases révélatrices lui échappent: « Il est temps de partir. Je ne suis plus utile à personne en ce monde; j'y suis à charge aux autres et à moi-même ». ¹

La vieillesse a ralenti les activités du seigneur, mais ne les a pas interrompues. Il demeure le chef vénéré qui veille aux intérêts de sa famille et de ses censitaires.

La mort de ses deux fils Lambert et Ignace l'incitait à concéder à son neveu Nicolas Gatineau, une partie du fief Yamachiche « à raison d'une rente de quatre minots de blé payable chaque année, à la St-Martin d'hiver et portable à la maison seigneuriale du lieu quand elle sera bâtie. » Gatineau portait foi et hommage pour son fief à Boucherville, le jour même où était rédigé le contrat de concession, par le juge notaire Marien Tailhandier, le 12 septembre 1699. ²

1. Ann. Ville-Marie, 1878, p. 389.

2. Les bases de l'histoire d'Yamachiche, R. Bellemare, pp. 44-45.

La veuve d'Ignace de Grosbois demeurant à Boucherville, le seigneur l'aide de ses conseils et de son expérience dans l'exploitation de son domaine. Ainsi le 15 avril 1700, elle passait bail à Mathurin Favreau pour une terre située en l'Île Grosbois « avec l'agrément du seigneur de Boucherville ». ³

Au cours de l'été, le 11 août, c'était Mme de Varennes qui obtenait du lieutenant général de Montréal, Jacques-Alexis de Fleury Deschambault, permission de clore l'inventaire des biens de son mari, inventaire datant de 1693, « même s'il lui est impossible d'établir les biens qu'il peut avoir en France. ». Mme de Varennes a certainement consulté le subrogé tuteur de ses enfants, le seigneur de Boucherville avant de renoncer à la communauté de biens entre elle et Gaultier de Varennes, communauté étant plus onéreuse que profitable. ⁴

Quatre des enfants de Varennes ont quitté le foyer. Louis qui guerroyait en France, Jean-Baptiste qui sera ordonné le 3 décembre 1700 ⁵, Anne-Marguerite a rejoint chez les Ursulines sa tante Geneviève; elle prenait l'habit sous le nom d'Anne-Marguerite de la Présentation le 14 septembre 1699, dans la quatorzième année de son âge. Sœur St-Pierre est la dernière des sœurs professes tandis que sa nièce est la première des novices. ⁶ Marie-Renée contractait mariage le 18 janvier 1701 avec Christophe Dufrost de La Géméraye, gentilhomme breton, natif de Médréac, arrivé au pays en 1685. ⁷ La Géméraye a pris part aux combats contre les colonies anglaises et contre les Iroquois où il s'est signalé par son courage. On lui a confié le commandement du fort Frontenac d'où il re-

3. Inv. greffes not., v. 8, p. 7 et R.-L. Séguin, MSGCF, 1952, p. 72.

4. RAPQ, 1949-1950, pp. 48-49.

5. Hist. du Sém. de Québec, p. 436.

6. Les Ursulines de Québec, t. 1, p. 457 et p. 477.

7. Vie de la Vén. Marg. d'Youville, A. Ferland-Angers, p. 343, note 1.

venait à l'automne de 1699.⁸ L'officier, de même que de Mui, Juchereau de la Ferté et nombre d'autres, fait partie de la Compagnie de la Colonie qui se constituait le 15 octobre 1700 et qui soulève un grand enthousiasme; la Compagnie se proposant de monopoliser le commerce des forts Frontenac, Détroit et autres.⁹

En attendant que se réalisent les espoirs qu'a suscités la Compagnie, la colonie française se voit aux prises avec la disette, la famine. Les terres longtemps négligées par suite de la guerre ont donné une très mauvaise récolte en 1700. Même à la campagne, la disette s'est fait sentir. Dans les villes on a enregistré plusieurs décès par suite de l'insuffisance de nourriture.¹⁰

Il semble qu'à Boucherville, la misère soit moins grande qu'ailleurs. Jean-Baptiste de Livilliers, arrière-petit-fils du seigneur, né le 28 novembre, mourait à six mois le 27 avril 1701,¹¹ mais on ne saurait imputer la mort précoce à la misère des temps puisqu'il s'agit du seul décès alors que la grande famille de Pierre Boucher a enregistré sept naissances au cours des années 1700-1701.

La famille Le Gardeur de Tilly, constituée maintenant de onze enfants dont six filles, réside en la seigneurie de Villieu dont Pierre-Noël Le Gardeur faisait l'acquisition le 31 août 1700. Déjà le nouveau seigneur y a érigé une chapelle de bois qui est sous le patronage de saint Antoine de Padoue. La seigneurie deviendra bientôt St-Antoine de Tilly.¹² De tous les gendres de Pierre Boucher, Le Gardeur semble être celui à qui la fortune sourit davantage, à l'exclusion de Daneau de Mui « l'un des plus riches du pays ».

8. P.-G. Roy, BRH, 1948, p. 37.

9. Mémoires et doc. originaux, Margry, v. 5, p. 172.

10. BRH, 1916, p. 218. Mémoire de Le Roy de la Potherie sur la N.-F.

11. A. Fauteux, BRH, 1928, p. 490.

12. A. Leclaire, Rev. Can. 1906, v. 1, pp. 519-520. Un récollet, le Frère Honoré Hurette, est le desservant de la paroisse.

Les fils du seigneur ne sont pas comblés par la fortune. Pierre l'aîné suivra bientôt Lamothe-Cadillac au poste du Détroit établi le 24 juillet 1701.¹³ Jean de Montbrun multiplie les transactions dans l'espoir de parer ainsi à la carence de revenus. Bienveillant et sociable, il inspire confiance à tous et souvent il signe des documents à titre de procureur de l'un ou l'autre de ses frères.¹⁴ De Montbrun, dont la cordialité se manifeste surtout dans ses rapports avec le seigneur et la seigneuresse, mérite « qu'on l'en aime davantage même si cela ne doit pas paraître aux yeux des autres », selon l'avis donné par Pierre Boucher à son épouse. Le seigneur cependant n'hésite pas en ses adieux, à lui parler comme au fils de sa prédilection: « Vous savez que je vous ai toujours beaucoup aimés (lui et sa famille). Je sais que vous m'aimez réciproquement et que par conséquent vous aurez de la douleur de ma mort; mais je vous conjure de ne point vous affliger; cela ne servirait qu'à intéresser votre santé ».¹⁵

René de La Perrière se distingue depuis quelque vingt ans dans les milices canadiennes. Callières écrit à son sujet: « Natif du Canada, on n'a pas envoyé l'état de ses services, mais bon officier. »¹⁶ Le « bon officier » n'est cependant pas encore établi et il a trente-trois ans. A lui ainsi qu'à Jean de Montbrun et Jean-Baptiste de Niverville, son fils cadet, Pierre Boucher accordait trois concessions les 6 et 7 juillet 1701,¹⁷ époque où se prépare à Montréal un événement mémorable: la signature du traité de paix avec les Indiens. Depuis quelques années déjà les diverses tribus même iroquoises affaiblies par les raids de Frontenac ont tenté un rapprochement. Callières n'a

13. Pierre fils s'est offert pour l'établissement du Détroit. (Cf. Arch. Nat. Paris, C. 2, pp. 207-208).

14. Godbout, RAPQ, 1959-1960, p. 304.

15. Ann. Ville Marie, 1878, pp. 386-390.

16. P.-G. Roy, BRH, 1920, p. 332.

17. Inv. greffes not. A. Roy, v. VI, p. 64.

pas voulu de réconciliations isolées, mais une alliance générale et l'échange de tous les prisonniers sans exception.¹⁸

Les assemblées préliminaires s'ouvrent le 21 juillet et réunissent entr'autres délégués ceux des treize Nations de l'Ouest et même des Cinq Cantons. Le Rat qui autrefois « avait tué la paix » parle avec tant de conviction d'enterrer la hache de guerre que cela épuise ses dernières forces. Il meurt deux jours plus tard; on l'expose en habit d'officier puisqu'il était capitaine dans les troupes de la Marine et on lui rend les honneurs militaires.¹⁹ Callières fixe au 4 août la signature du traité. Le Gouverneur général entouré de ses Officiers occupe une estrade élevée hors de l'enceinte de la ville.²⁰ On est à peu de distance du canal Lachine dont les travaux débutaient à l'automne 1700 sous l'impulsion de M. Dollier de Casson, mais que l'ingénieur Catalogne n'achèvera pas.²¹

Il y a longtemps que la colonie française attendait ce jour où, par un engagement solennel, on promettrait de mettre fin aux hostilités, aux provocations, aux représailles. Pierre Boucher voit une ère de paix se lever sur le pays. Finies les luttes avec les colonies anglaises, finies également les incursions sanglantes des Barbares en territoire français. On pourra désormais travailler aux champs en toute quiétude et conséquemment on n'aura plus à redouter la famine en ce pays au sol riche et fécond lequel, il le sait d'expérience, produit du blé « dont on fait du pain aussi bon que celui de France ».

* * *

Des jours meilleurs, on se plaisait à l'espérer, brilleraient pour la colonie enfin pacifiée. D'autres malheurs

18. Rochemonteix, *op. cit.*, t. 3, p. 297.

19. Ferland, *op. cit.*, t. 2, p. 230.

20. E.-Z. Massicotte, *Dix*, 1940, p. 188.

21. V. Morin, *Dix*, 1947, pp. 210-211. M. de Casson décédait le 27 septembre 1701. (*Cf. Hist. CND*, v. 3, p. 3).

lui étaient pourtant réservés. A l'automne 1701, le 15 novembre, l'incendie ravageait le séminaire de Québec. Le curé de Lévis étant de passage à la capitale s'était rendu à son Alma Mater. Tous les séminaristes étaient allés à la ferme du Cap Rouge. L'abbé Philippe, en ouvrant la porte de la salle de récréation se voyait tout à coup entouré de flammes et de fumée. Il donnait immédiatement l'alarme et avec l'aide de quelques domestiques, essayait de maîtriser l'incendie. Le vent « norroy » propageait étincelles et brandons. L'ingénieur Levasseur de Néré a réussi à sauver la cathédrale et cela même si l'incendie a duré cinq heures.²² Tous les Canadiens déplorent ce malheur, surtout ceux qui ont vu s'élever et s'agrandir l'édifice. Il en est un cependant qui, plus que tout autre, ressent l'épreuve, et c'est Monseigneur l'Ancien, nom que l'on donne à Monseigneur Laval depuis qu'il a démissionné.

La paix elle-même sur laquelle reposaient toutes les espérances s'est vite dissipée. A la fin de 1701, éclatait en Europe la guerre de succession d'Espagne. Guillaume III d'Angleterre refusait de reconnaître Philippe V petit-fils de Louis XIV, héritier du trône d'Espagne par suite du décès de son oncle Charles II. Le Roi de France de son côté, reconnaissait comme souverain légitime anglais le fils de Jacques II détrôné naguère par Guillaume III. Celui-ci a déclaré la guerre à la France, guerre qui se poursuit même malgré la mort de Guillaume, survenue en mars 1702.²³

Le conflit se répercute bientôt dans les colonies d'Amérique; et une fois de plus elles en viennent aux prises. Les Iroquois qui signaient la paix à Montréal gardent toutefois la neutralité.²⁴

Une fois encore le seigneur de Boucherville verra ses fils, ses gendres et même ses petits-fils faire leurs prépa-

22. Hist. du Séminaire de Québec, p. 166.

23. Hist. Can., Lanctot, v. 2, pp. 197-198.

24. T. Charland, *op. cit.*, p. 49.

ratifs et quitter leur village pour les hasards, les privations, les risques de la guerre. Le Gouverneur général en son rapport annuel du 15 octobre 1701 avait prononcé l'éloge des officiers militaires Tilly, de Muy, Sabrevois, Livilliers et La Gemberaye. Tous ont récolté la mention: bon officier, de même que Pierre fils et La Perrière, officiers canadiens.²⁵

Daneau de Muy s'est remarié le 18 février 1702 à Catherine d'Ailleboust des Muceaux, il réside à Montréal où Pierre Couturier dit Le Bourguignon s'est engagé à lui construire un bâtiment de pierre.²⁶ Les cinq enfants de Daneau de Muy ont dû quitter Boucherville pour aller habiter à Ville-Marie. Les rapports de Boucher et du mari de sa fille Marguerite demeurent empreints de cordialité. Le seigneur a une très haute idée de l'esprit conciliateur de Nicolas Daneau. « Souvenez-vous que Dieu vous a donné de l'esprit et du talent (pour accommoder les différends); de plus, vous êtes homme d'honneur et de parole; ce qui fait que je compte sur vous ».²⁷ Daneau ne pourra se constituer le médiateur si des difficultés surgissent parmi les héritiers du seigneur car il précèdera celui-ci dans la tombe.

Le printemps 1702 marque la reprise des préparatifs de guerre. Avant qu'elle ne s'installe, le seigneur de Boucherville décide de faire de l'irrévocable relativement à sa seigneurie d'Yamachiche. Il en concédait une partie à Nicolas Gatineau en 1699. En cette année, le 1^{er} juillet, en son manoir seigneurial, par devant Marien Tailhandier il vend à Charles et Julien Lesieur ce qui reste du domaine de Grosbois moyennant la somme de 800 livres. Jeanne Crevier, Jean Lebourhis, menuisier, Pierre Barrau de Boucherville, assistent à la signature du contrat de même que

25. De Sabrevois recevra une commission de capitaine le 1^{er} avril 1702. (Cf. P.-G. Roy, *Rev. Can.* 1919, v. 2, p. 448).

26. E.-Z. Massicotte, *Dix*, 1943, p. 234.

27. *Ann. Ville-Marie*, 1878, p. 390.

les acquéreurs dont Charles est marié à la nièce de Pierre Boucher, Françoise de Lafond.²⁸ Par cette transaction le seigneur abandonne son titre de sieur de Grosbois lequel sera désormais porté par les frères Lesieur. Mais une des îles de Boucherville, on l'a vu, porte le titre de Grosbois.²⁹

Alors que la colonie fomenta une attaque contre Boston, attaque qui serait dirigée par de Vaudreuil, François de la Boische, sieur de Beauharnois vient remplacer l'intendant de Champigny qui remplira sa fonction désormais au Hâvre-de-Grâce.³⁰ Le nouveau fonctionnaire apporte en la colonie les directives du Roi. Le Conseil souverain devient le Conseil supérieur et sera constitué désormais de douze membres dont un ecclésiastique.³¹ Détroit sera désigné désormais sous le nom de Fort Pontchartrain et Sa Majesté permet de prélever 6000 livres des recettes provenant du commerce de ce poste pour les accorder aux honnêtes familles du pays. A cette occasion, la veuve du sieur de Grandpré perçoit 500 livres.³²

Le Canada, en cette fin de 1702, subit les assauts d'une autre calamité publique. La petite vérole décime la population, on enregistre parfois vingt décès en un seul jour.³³ Le village de Boucherville n'est pas épargné car le 14 février 1703, meurt la sœur Ste-Agnès, de la Congrégation de Notre-Dame qui n'a pas encore atteint ses vingt-cinq ans.³⁴ Marie-Renée Gagnon, dite sœur Ste-Agnès était fille de Robert Gagnon, natif du Perche, établi en la colonie depuis 1657.³⁵ C'est presque une « payse » que

28. F. L. Désaulniers, *Rev. Can.* 1902, pp. 88-89, v. 2.

29. A. L. Leymarie, *Nova Francia*, 1926, p. 261.

30. *L'Eglise can.*, sous Mgr de St-Vallier, Gosselin, t. 1, p. 225.

31. *L'Eglise can.*, sous Mgr de St-Vallier, t. 1, p. 229. M. J. de la Colombière deviendra le 1^{er} conseiller-clerc.

32. *Arch. Nat.*, Paris, case 3, 1700-1704, Michigan University, Ann Arbor.

33. *La ville de Québec sous le rég. fr.*, P.-G. Roy, v. 2, p. 17.

34. Godbout, *MSGCF*, 1949, p. 179.

35. *Hist. CND*, v. 3, pp. 89-90.

cette jeune religieuse née toutefois en sol canadien et Pierre Boucher qui en est à sa quatre-vingtième année évoque volontiers le pays natal où s'est écoulée son enfance. Années lointaines vécues à l'ombre du clocher de Notre-Dame, la grande église aux lignes pures, au beffroi ajouré. Le chant des cloches descendant sur la campagne vallonnée, sans doute le vieillard l'entend-il encore lorsque, au profit du petit monde qui l'entoure, il s'abandonne à la douceur des réminiscences.

Le printemps réservait un deuil à la colonie. Hector de Callières, gouverneur général décédait le 26 mai, emportant les regrets non seulement des Français, mais de toutes les nations sauvages à qui son mérite avait inspiré respect et affection.³⁶ Le Canada perdait son chef alors que la guerre allait l'opposer une fois de plus à la colonie anglaise, deux forces inégales alignant des populations de 16,000 et de 260,000 personnes.³⁷

Pierre Boucher a pu apprécier Callières alors qu'il était gouverneur à Montréal; il avait eu alors maintes occasions de le rencontrer surtout lorsqu'il devait se rendre à l'Île Jésus en qualité de procureur.

Vaudreuil qui avait brigué le poste de gouverneur général en 1698 y était nommé le 1^{er} août 1704 tandis que de Ramezay échangeait le gouvernement des Trois-Rivières pour celui de Montréal. Daneau de Muy aurait désiré, dit-on, obtenir ce dernier poste. En guise de consolation on lui accordera le titre de major des troupes à Québec en 1704.³⁸

Au deuil général de la colonie succède pour la famille du seigneur de Boucherville un deuil particulier. Jeanne,

36. J. Bruchési, *Dix*, 1957, p. 59.

37. *Hist. de St-François-du-Lac*, T. Charland, pp. 98-99.

38. E.-Z. Massicotte, *Dix*, 1945, p. 235. Vaudreuil et Beauharnois tenteront en vain de convaincre le ministre d'ériger le poste de Chambly en gouvernement et d'en confier la direction à Daneau de Muy. (Cf. P.-G. Roy, *Dix*, 1953, p. 161).

Mme de Sabrevois, donnait naissance à un enfant baptisé et inhumé le 26 juin. Quinze jours plus tard, le 8 juillet, la mère, âgée de trente-trois ans, le suivait dans la tombe, laissant quatre orphelins que Louise, la sœur jumelle, prendra sous ses soins et sa protection.³⁹

Le seigneur de Boucherville ressent vivement la mort de sa fille mais sa foi ne chancelle pas. Il n'a pas craint, en ses Adieux de fixer rendez-vous à tous les siens « au paradis, pour louer Dieu pendant toute l'éternité. C'est là, disait-il, que nous nous entretiendrons cœur à cœur sans jamais être séparés ».⁴⁰

* * *

De Vaudreuil a hérité d'une lourde succession, il a dû sans délai passer à l'attaque des colonies anglaises afin d'épargner au Canada l'invasion par les forces ennemies. Dès 1703, Michel le Neuf de la Vallière commandant d'une troupe d'Abénakis exerçait des ravages sur le littoral voisin de Casco à Wells.⁴¹ En novembre de la même année, le Gouverneur général informait le Ministre qu'une armée considérable se préparait à attaquer Québec. Il affirmait tenir le renseignement des sieurs de Rouville et de La Perrière qui semblent avoir été envoyés en reconnaissance.⁴²

La Perrière préfère le service des armes à la culture de la terre puisqu'il vendait à Jean Giasson l'arrière-fief St-Jean qu'il détenait dans la seigneurie de Boucherville.⁴³

Deux petits-fils du seigneur ont participé à la campagne, les deux frères: Pierre de Boumois et Jacques-René de Varennes. Le Gouverneur proposait que ce dernier

39. Ann. Ville-Marie, 1878, p. 388.

40. Ann. Ville-Marie, 1878, p. 388.

41. Le Jeune, Tableaux synoptiques de l'hist. Can., v. 2, p. 148.

42. RAPQ, 1942-1943, p. 429.

43. Godbout, MSGCF, 1945, p. 176. Acte du 4 août 1703.

soit promu enseigne « parce qu'il sert depuis longtemps et toujours avec distinction ». ⁴⁴ Quant à Pierre de Boumois, il s'agissait de sa première campagne.

L'expédition se mettait en marche au fort de l'hiver. Elle était commandée par le lieutenant Hertel de Rouville qui attaquait Deerfield, ville du Connecticut, le 29 février 1704. Le village était détruit et la petite armée revenait au Canada avec un grand nombre de captifs. ⁴⁵ La Perrière a été blessé au cours de cette campagne. ⁴⁶

Sur mer, l'ennemi a exercé des ravages et le navire *La Seine* ramenant au pays Monseigneur de St-Vallier, de nombreux ecclésiastiques ainsi que des marchandises et munitions a dû se rendre aux Anglais. ⁴⁷

La reprise des hostilités s'avère néfaste pour la Compagnie de la colonie; elle n'y survivra pas. Le commerce de la Nouvelle-France rapporte cependant à la mère patrie vingt millions annuellement. ⁴⁸ Le poste de Pontchartrain (Détroit) aurait sombré si Lamothe-Cadillac n'en avait obtenu la direction et le commandement. ⁴⁹ On y retrouvera bientôt le fils aîné de Pierre Boucher.

Quant au seigneur de Boucherville, son nom est mentionné dans la correspondance officielle de 1704. Le Gou-

44. I. Caron, BRH, 1920, p. 14. On lui impute à tort d'avoir traversé à la nage, l'épée entre les dents, la riv. St-Charles pour aller combattre l'Anglais, lors du siège de Québec en 1690. Louis, son frère aîné, avait accompli l'exploit. Le titre d'enseigne sera accordé à Jacques-René le 1^{er} juin 1704. (Arch. Nat. Paris, D 2, C. 57, fo 28).

45. La colonisation du Canada, I. Caron, p. 30. Plusieurs de ces captives furent rachetées des Sauvages par les Français qui les placèrent dans diverses communautés où elles devinrent catholiques et françaises. (Cf. Hist. CND, v. 3, p. 27).

46. *Ma Saberdache Rouge*, J. Viger, V. M.I., p. 43.

47. L'Evêque restera prisonnier jusqu'en 1709. (Cf. Hist. Can., *Lancet*, v. 2, p. 202).

48. *Les Canadiens d'autrefois*, Roquebrune, p. 107.

49. Margry, *Mémoires et documents originaux*, v. 5, p. 341.

verneur et l'Intendant recommandaient au Ministre « d'accorder à ce vénérable vieillard de quatre-vingt-trois ans, confirmation des lettres de noblesse à lui accordées naguère par le vice-roy de l'Amérique, M. de Feuquières ». Déjà, en 1696, Louis Phélypeaux, comte de Pontchartrain, avait essayé de convaincre Pierre Boucher d'acheter ces lettres. Sa Majesté, dans le but de remplir ses coffres ayant obligé tous les nobles à faire enregistrer leurs armes moyennant finance.⁵⁰ Le seigneur n'avait pas donné suite à la suggestion. Ces lettres lui étant dues pour la qualité de ses services, il lui répugnait d'en faire l'acquisition. Afin de justifier sa demande, il a rédigé « un mémoire de ses services lequel » expliquent les correspondants, « contient toute l'histoire du Canada, le sieur Boucher y étant arrivé du temps de M. de Champlain, fondateur de Québec ».

Ce mémoire est expédié en France par de Vaudreuil qui l'appuyait de ces mots: « Il (Pierre Boucher) mérite ces lettres tant par ses services et les services de ses enfants actuellement dans les troupes ».⁵¹

La Cour ne se rendra pas sans délai à de si justes observations. Le livre de Lahontan qui circule non seulement en France mais en Europe ne présente pas les Canadiens sous un jour favorable. L'auteur a repris à son compte la fable ridicule du peuplement de la colonie par les filles de joie.⁵² Pierre Boucher, dans son 'histoire véritable et naturelle' avait répondu à la calomnie déjà vieille mais qui persiste.

Quoi qu'il en soit, Pierre Boucher n'achètera pas un brevet de bonne conduite. Mais il lui faudra patienter quelques années encore avant que lui soient départies les lettres de noblesse qu'il mérite à tant de titres. Le Ministre, en 1705, écrira à de Vaudreuil: « Sa Majesté pourra accorder des lettres au sieur Boucher, mais il est nécessaire

50. S. Marion, *op. cit.*, p. 75.

51. RAPQ, 1938-1939, p. 60, lettre du 17 nov. 1704.

52. Le Baron de Lahontan, J.-E. Roy, p. 164.

qu'il présente l'original de celles qu'il détient de M. de Feuquières. »⁵³ Ce à quoi, le Gouverneur répondra, le 19 octobre 1705: « L'original des lettres de noblesse du sieur Boucher a été brûlé dans l'incendie du séminaire de Québec où l'un de ses enfants qui est prêtre les copiait ». ⁵⁴

Le séminaire, en pleine reconstruction, était ravagé par un second incendie, le 1^{er} octobre de la même année.⁵⁵ Était-ce Philippe, le curé de Lévis, ou l'abbé Nicolas, directeur du nouveau collège, qui tirait copie du précieux document?⁵⁶ L'histoire ne le précise pas. Mais Pierre Boucher, en ce nouveau malheur, a perdu tous les papiers « qu'il avait confiés à la garde de son fils, papiers qui se trouvaient enfermés dans une cassette du séminaire de Québec ». ⁵⁷

D'autres Canadiens, plus heureux, ont été gratifiés par la Cour de France. Charles Le Moyne, fils, était élevé à la dignité de baron, le 26 janvier 1700.⁵⁸ D'Iberville, son glorieux frère, recevait la croix de Chevalier de St-Louis en 1699 et, trois ans plus tard, était promu capitaine des vaisseaux du Roi, premier Canadien à mériter ces deux honneurs.⁵⁹

Pierre Boucher recevra ses lettres de noblesse mais quelque cinquante ans après l'exploit qui les lui aura méritées. Sa fille, Mme de Varennes, est recommandée quinze ans après le décès de son mari comme ayant droit à la pension de veuve d'officier. En 1714, elle n'en aura encore rien perçu.⁶⁰

53. Lettre du 17 juin 1705. RAPQ, 1938-1939, p. 68.

54. *Ibid.*, p. 68.

55. Annales de l'Hôtel-Dieu de Québec, Jamet, p. 323.

56. Clergé canadien sous le régime français, Gosselin, p. 35.

57. BRH, 1928, p. 407.

58. P.-G. Roy, Rev. Can., 1910, v. 2, p. 212.

59. La mission canadienne de Cavalier de La Salle, A. Fauteux, p. 110.

60. S. Marion, *op. cit.*, p. 224.

Dans la colonie cependant, on n'attend pas les titres de la Cour pour reconnaître la vraie valeur et tous les Canadiens respectent, honorent le « vénérable vieillard » Pierre Boucher qui a su s'imposer par la noblesse de son âme, la grandeur de ses vues et l'intégrité de sa vie.

Chapitre dix-huitième

LILIUM ET ROBUR SUB ARBORE CRUCIS

Les rangs continuent de s'éclaircir autour de Pierre Boucher. Le 30 novembre mourait sa sœur Marie, épouse d'Etienne Lafond. Elle était âgée de soixante-dix-sept ans. ¹

Le seigneur célébrait son quatre-vingt-quatrième anniversaire le 1^{er} août de la même année. Il continue d'administrer son domaine; sa signature apparaît au bas des actes notariés, accusant à peine le fléchissement des forces. Le 7 mars 1705, il ratifiait le don fait précédemment aux Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, de l'emplacement où s'élève la petite chapelle de la Ste-Vierge à condition que cette dernière ne soit pas transportée ailleurs. ²

C'est à lui que les censitaires rendent foi et hommage et Daneau de Muy, le 18 juillet suivant, allait s'acquitter de ses devoirs auprès du seigneur; ³ le fief reçu de Pierre Boucher étant destiné à constituer l'héritage des enfants de Marguerite de Muy.

Lorsque des affaires l'appellent un tant soit peu loin de sa seigneurie, il préfère déléguer un représentant. Sabrevois de Bleury agissait comme procureur de Boucher lors d'une transaction aux Trois-Rivières, le 20 août 1703. ⁴ Plus

1. Dr G. Levassort, BRH, 1927, p. 365.

2. Ann. Ville-Marie, 1878, p. 272.

3. E.-Z. Massicotte, Dix, 1945, p. 235.

4. Inv. greffes not., A. Roy, v. XI, p. 219.

récemment, c'était Pierre, le fils aîné, qui représentait le seigneur lors de la signature du contrat de mariage de René, sieur de La Perrière et de Françoise Mailhot, contrat signé à Montréal, le 15 décembre 1705.⁵ L'hiver et ses rigueurs n'ont pas permis au vieillard de franchir la distance entre Boucherville et Montréal.

Lui qui autrefois était intimement mêlé à tous les événements mémorables de la colonie vit maintenant dans la retraite. Ainsi il n'a pas assisté à l'installation du gouverneur de Vaudreuil, laquelle avait lieu un an après sa nomination. Cérémonie imposante à laquelle assistaient trois intendants: Beauharnois qui retournait en France peu après et les Raudot, père et fils, ses successeurs.⁶

De Vaudreuil, marié à une canadienne Louise-Elisabeth de Joybert, est aimé des Canadiens dont il se constitue l'avocat auprès de la Cour de France. Il manifeste un intérêt notable à l'endroit de la famille Boucher dont, inlassablement, il célèbre les mérites. De La Gemberaye, époux de la petite-fille de Boucher, était promu capitaine le 15 juin 1705. Vaudreuil écrivait à la Cour, à son sujet: « Très bon sujet, il est honoré de la justice que vous avez rendue à son ancienneté et à son mérite ».⁷

De René de La Perrière qui est « un des plus anciens enseignes de ce pays », il disait: « C'est un des meilleurs officiers qui sont ici. Il s'est trouvé dans toutes les campagnes sous M. de Frontenac et dans la dernière guerre, il a été blessé par les Anglais à Deerfield ».⁸

Puisque Pierre Boucher ne peut plus guère s'éloigner de sa seigneurie, il lui arrive d'y recevoir des visites. Le Père François-Xavier Charlevoix, jésuite et futur historien de la Nouvelle-France, arrivé en la colonie en 1705, fai-

5. Arch. jud. de Montréal, Greffe Adhémar, no 7240.

6. Ferland, *op. cit.*, t. 2, p. 265.

7. Vaudreuil au Ministre, RAPQ, 1938-1939, p. 98.

8. *Ibid.*, p. 172, lettre du 4 nov.

sait à Boucherville la connaissance du vénérable patriarche, témoin des lointaines années de misère et de luttes.⁹

La tâche du seigneur ne s'est pas facilitée, loin de là. Pierre, le fils aîné, a quitté pour le Détroit, non pas dans l'espoir d'y faire fortune, mais afin de pourvoir aux besoins de sa nombreuse famille. Il a maintenant dix enfants, dont l'aînée, Antoinette est religieuse à l'Hôtel-Dieu de Montréal.¹⁰ La présence du fils aîné au Fort Pontchartrain d'ailleurs ne saurait s'éterniser, même s'il juge « que ce qu'il a vu au nouveau poste vaut mieux que tout le Canada ensemble ». Il sollicite l'autorisation de retourner à Québec « à cause du grand âge de son père » et demande que « son fils aîné — le troisième Pierre — soit pourvu en sa place du rang d'enseigne ».¹¹

Lamothe-Cadillac, commandant du fort, ajoutera au sujet de Pierre, le fils aîné: « C'est un très bon officier qui mériterait une lieutenance ». Pierre n'est pas seulement bon officier, il est également interprète et c'est lui qui transmet aux Miamis les paroles de Lamothe-Cadillac.¹² Charlotte Denys, son épouse et une de leurs filles l'ont suivi au poste lointain. Elles se sont constituées infirmières auprès des malades.¹³

Les enfants de Pierre Boucher lui font honneur. Philippe, le curé de la Pointe-Lévy était cité en modèle dans le rapport de M. R. d'Auteuil: « Si les Curés étaient fixés de bonne foi et sans restriction, ils s'attacheraient à maintenir leurs paroisses et à se faire de petits établissements

9. Sulte, P. Boucher, *op. cit.*, p. 206.

10. J.-J. Lefebvre, MSGCF, 1952, p. 73.

11. DeBoucherville à Pontchartrain, 26 août 1706, Arch. Nat. Paris, C 11, A 24, f. 207.

12. Arch Nat. Paris, C 11, A 24, f. 304.

13. Lettre du 30 août 1706. Arch. Nat. Paris, Colonies correspondance générale 1706. On ne donne pas le prénom de la fille de P. Boucher. Il s'agit peut-être de Marie-Charlotte, née en 1686 et qui deviendra, à l'instar de son aînée, religieuse de l'Hôtel-Dieu de Montréal. (Cf. J.-J. Lefebvre, MSGCF, 1952, p. 73).

comme vergers ou autres qui leur seraient d'une très grande utilité et à leurs paroissiens; l'exemple de M. Boucher, curé de la côte de Lauzon qui est la seigneurie de tout le pays la plus aride en ce qui est habité, en est une preuve incontestable et devrait servir d'exemple à tous les autres curés pour l'augmentation du Canada ». ¹⁴

Très tôt dans la famille Boucher les enfants ont dû s'initier à l'économie, à l'organisation, au travail; l'éducation porte ses fruits. Aujourd'hui encore la troisième génération bénéficie de la même formation, car la maison seigneuriale abrite douze petits-enfants à qui il faut assurer le pain quotidien. ¹⁵ L'heure du repos n'a donc pas encore sonné pour le vénérable vieillard. Fidèle à son poste il concède des terres sans déroger à sa résolution d'accepter en sa seigneurie des « gens de bien ». Jean Lebouthis recevra une concession en 1706, mais après avoir résidé à Boucherville pendant onze ans. ¹⁶

Le seigneur a dû reprendre la plume car on l'a informé que des lettres de noblesse lui seront accordées dès qu'on aura pu les rédiger moyennant un « mémoire de ses services et des raisons sur lesquelles elles devront être fondées. » ¹⁷ Pierre Boucher n'a pas été guidé par l'ambition au cours de sa carrière qui s'achève. Il obtempérera cependant à la requête car des titres de noblesse procureront à sa famille « des franchises et exemptions » appréciables en ce jeune pays.

Tous, dans l'entourage de Pierre Boucher, même ceux qu'il estime, ne sont pas comme lui détachés des honneurs. Ainsi, Nicolas Daneau de Muy a sollicité du Roi la dis-

14. RAPQ, 1922-1923, p. 28.

15. Les 8 enfants de Pierre, fils, et les 4 enfants Sabrevois.

16. Godbout, RAPQ, 1959-1960, p. 350.

17. Le Ministre à Vaudreuil et Raudot 9 juin 1706. RAPQ, 1939-1940, pp. 133-134. On a vu que Boucher adressait un mémoire de ses services en 1704. (Cf. Lettre de Vaudreuil 17 nov. 1704). Mais il faut croire que le mémoire n'était pas complet.

inction de la Croix de St-Louis.¹⁸ La faveur se fait attendre cependant et de Muy a décidé d'aller plaider sa cause en haut-lieu. Le 26 juillet 1706, il mariait sa fille Marguerite-Philippe, filleule du gouverneur général à René Robineau de Portneuf, fils de René, baron de Portneuf. L'époux a quarante-neuf ans tandis que l'épouse n'en compte que dix-sept. La cérémonie a groupé des invités de choix à Montréal, en la résidence élégante de M. de Muy capitaine et major des troupes.¹⁹

A peu de temps de là, le capitaine quittait pour la France, décidé à décrocher tous les honneurs qu'il convoite. Il y réussira car la Cour lui accordera la Croix de St-Louis et en plus, la charge de gouverneur de la Louisiane, poste de beaucoup plus enviable que la lieutenance de Cayenne à laquelle il avait d'abord été nommé.²⁰ Le gendre de Pierre Boucher remplacera Le Moyne de Bienville au poste de Louisiane fondé par son frère Pierre d'Iberville, filleul de Pierre Boucher décédé à quarante-cinq ans, le 9 juillet 1706.²¹

La famille Boucher n'est certes pas privée de marques d'estime, mais son peu de fortune la voue à une existence laborieuse. Mme de Varennes qui attend toujours sa pension de veuve, veille à peupler sa seigneurie. On dira de ceux qui y ont érigé feu et lieu « qu'ils sont tous riches ». ²² Cela exclut pourtant la seigneuresse dont la société toutefois est recherchée. Elle assiste, le 8 septembre, à la signature du contrat de mariage de l'héroïne de Verchères, Madeleine, avec Pierre-Thomas Tardieu de Lanaudière, sieur de la Pérade.²³

18. Vaudreuil au Ministre, RAPQ, 1938-1939, p. 97. Lettre du 19 oct. 1705.

19. E.-Z. Massicotte, *Dix*, 1945, p. 236.

20. Le Ministre à Vaudreuil, RAPQ, 1938-1939, p. 121.

21. BRH, 1896, p. 62. La nomination de M. de Muy est du 23 juil. 1707.

22. La colonisation du Canada, I. Caron, p. 47.

23. J. Bruchési, *Dix*, 1949, p. 32.

Alors que s'achève l'année 1706, Pierre Boucher remet à M. de Vaudreuil le mémoire de ses services. Le Gouverneur général, en l'adressant au Ministre, lui rappelle que « cet homme a passé au Canada il y a soixante-douze ans, qu'il a été gouverneur des Trois-Rivières, qu'il a établi la seigneurie à lui accordée par le Roi. » Il souligne également le mérite de ses fils dont deux ont pris le parti de l'Eglise, tandis que les autres sont employés en qualité d'officiers dans les troupes de Sa Majesté.²⁴

* * *

Au village de Boucherville la vie ne s'écoule pas sans incidents qui viennent rompre le monotone programme quotidien. Jean Charpentier, artisan chaudronnier s'est lassé des rumeurs circulant à son sujet. On l'accuse de sorcellerie. L'accusation est grave et le chaudronnier, pour y mettre fin, s'est adressé au tribunal royal de Ville-Marie dont les mesures répressives ont produit effet car Charpentier continue d'exercer son métier en la seigneurie.²⁵

Une autre nouvelle s'est répandue dans le bourg après l'arrivée des bateaux, c'est-à-dire vers la mi-juin. Louis de la Vérenderie, fils de Mme de Varennes a succombé victime de la guerre. Capitaine dans le régiment de Bretagne, il aurait été tué dans un combat livré à la frontière franco-italienne.²⁶ Parti pour la vieille France dans l'enthousiasme de ses vingt ans, le petit-fils de Pierre ne devait plus revoir son pays. Il décédait après treize ans de loyaux services à l'âge de trente-trois ans. Tous les résidents de Boucherville ont connu le petit-fils du seigneur, lorsqu'il résidait au manoir en 1689-1692. C'est de Montréal qu'il partait pour la France à l'automne 1693.

24. Arch. Nat. Paris, Colonies, corr. gén. 1706.

25. E.-Z. Massicotte, BRH, 1933, p. 354.

26. A. Champagne, RHAF, v. 12, p. 413.

L'annonce du décès et l'imminence du mariage de Marie-Marguerite de Varennes à Louis Hingue de Puygibault ont incité la seigneuresse de Varennes à procéder au partage des biens de ses enfants. Le cadet, Pierre de Boumois, a décidé d'aller servir en France comme son aîné dont il portera le titre désormais.²⁷

Dès le 29 juin, une ordonnance dispense les habitants de la côte du Tremblay d'aller faire moudre leurs grains au moulin de Varennes et de « planter le may » devant la maison seigneuriale. On le plantera devant la chapelle que la seigneuresse a dessein de bâtir en l'honneur de la Ste-Vierge.²⁸

Pierre Boucher n'assistera pas au fastidieux inventaire qui se prolonge du 1^{er} juillet au 9 novembre. Le notaire Pierre Raimbault, à cet effet, se transporte en la demeure de Mme de Varennes à Montréal. Les biens légués par l'ex-gouverneur des Trois-Rivières consistent surtout en immeubles. Marie Boucher se réserve la maison de Montréal et la seigneurie de La Gabelle.²⁹ Les autres propriétés sont réparties entre les enfants. L'aîné Jacques-René de Varennes reçoit la seigneurie de ce nom et Pierre devient propriétaire de la plus grande partie de la seigneurie du Tremblay et de la moitié de la Grande Ile de Varennes. Tous se partageront, après la mort de leur mère, le fief de La Gabelle, le moulin de Varennes et la maison de Montréal.³⁰

Pierre Boucher aura sans doute approuvé ces mesures. Lui-même décide de faire son testament au cours de l'automne. En vertu de la communauté de biens établie entre lui et Jeanne Crevier, tous deux doivent signer le document. Le seigneur et la seigneuresse se rendent à Montréal le 12 octobre. L'automne, le splendide automne

27. La Vérendrye et le poste de l'Ouest, A. Champagne, t. 1, p. 5.

28. Inv. Ord. Intendants, P.-G. Roy, v. 1, p. 39.

29. Sulte, BRH, 1915-1917, p. 106.

30. A. Champagne, RHAF, v. 13, pp. 99-100.

canadien, compte des jours merveilleux comme ceux d'un été qui voudrait revenir. C'est une féerie de voir la forêt étaler l'immense bouquet de ses arbres multicolores. A plus de soixante-dix reprises le sieur de Boucherville a vu la forêt se métamorphoser ainsi. Et sans doute se sent-il en accord avec le spectacle d'une nature qui meurt en beauté. Pour lui aussi l'automne est venu, mais il a pu écrire avec sérénité: « J'ai fait ce que j'ai pu pour vivre sans reproche ».³¹

Au greffe du notaire Adhémar, le seigneur et la seigneuresse ont réparti leurs biens à leurs héritiers ainsi qu'aux petits-enfants de Lambert de Grandpré, d'Ignace de Grosbois, de Marguerite Daneau de Muy et de Jeanne de Sabrevois.³² Ils ont spécifié que « l'île St-Joseph sera vendue par licitation après le décès du seigneur et que les revenus en soient partagés entre les enfants et petits-enfants ».

Au sujet de ce testament, Pierre Boucher expliquera, à la suite de ses adieux: « J'ai cru devoir ajouter ici que ma femme et moi avons fait un testament lequel nous ne souhaitons pas qu'il soit ouvert qu'après la mort du dernier vivant, à moins qu'il ne survint quelque chose qui obligeât à l'ouvrir plus tôt ou pour quelque raison que nous n'avons pu prévoir. Mais quoi qu'il puisse arriver, qu'on n'y change absolument rien de nos intentions qui sont de vous faire vivre en paix et d'empêcher que vous ne plaidiez les uns contre les autres. Nous avons tâché d'y garder l'égalité en tout, cependant s'il paraît que quelqu'un soit plus avantagé, souvenez-vous que vous êtes tous frères et sœurs et qu'il ne faut pas se porter envie les uns aux autres. Ce n'a pas été notre intention d'en gratifier les uns plus que les autres, mais quand cela serait, nous avons droit de le faire, étant maîtres de notre bien. Tout

31. Adieux de Grand-Père Boucher, reproduits en appendice.

32. Testament du 12 oct. 1707, Greffe Adhémar, Arch. Jud. de Montréal.

notre désir en vous laissant ce que nous avons et que Dieu nous a donné, c'est que vous vous en serviez à la subsistance de vos familles et à entretenir la paix et l'union entre vous ».

Pierre Boucher a constaté, à l'instar de l'intendant Raudot « que les habitants du pays commençaient à se ruiner en procès ». ³³ Il ne veut pas que la zizanie divise sa famille, aussi donnera-t-il aux siens un sérieux avertissement: « Je ne doute pas que si quelqu'un veut troubler la paix Dieu l'en punisse; je l'en prie et l'en prierai de tout mon cœur ». ³⁴

Comme il y tient à la paix pour user d'une telle sévérité à l'égard de quiconque voudrait la troubler! Il aura atteint son but, car les procès ne diviseront pas la famille Boucher.

En fin d'octobre, le 27, le seigneur accorde à Pierre de la Vérendrye — à titre de subrogé tuteur — l'autorisation de vendre sa part de l'île de Varennes, afin de couvrir les frais de la traversée en France. Le seigneur ne se rendra pas à l'étude du notaire Raimbault de Montréal, mais donne à son petit-fils une attestation sous seing privé en laquelle il spécifie que de La Vérendrye « a pour but de trouver de l'emploi en France et de s'avancer, ce qu'il ne pourrait faire en ce pays ». ³⁵ L'acquéreur de la moitié de l'île de Varennes est Christophe Dufrost de La Géméraye qui verse à La Vérendrye la somme de 800 livres. ³⁶

Le jeune homme en possession de sa « fortune » s'apprête à quitter le pays, mais il se sera engagé à y revenir

33. La ville de Québec sous le régime français. P.-G. Roy, v. 2, p. 39.

34. Ann. Ville-Marie, 1878, p. 392. Ces quelques paragraphes sont datés du 18 août mais sans indication d'année. Il s'agit probablement de 1708.

35. A. Champagne, RHAF, v. 13, p. 98.

36. La Vérendrye et le poste de l'Ouest, A. Champagne, t. 1, p. 3.

en quelque sorte puisque le 9 novembre suivant, a lieu en l'étude du notaire François Genaple de Québec la signature du contrat de mariage de Marie-Anne Dandonneau du Sablé et de Pierre de La Vérendrye. Le Gouverneur général y assistait de même que Jacques-René de Varennes qui se portait garant du consentement de Mme de Varennes.³⁷

Trois jours plus tard, de La Vérendrye reçoit de M. de Vaudreuil un certificat portant « qu'il est enseigne dans les troupes de Sa Majesté et qu'il a toujours servi avec distinction dans tous les endroits où il s'est rencontré pour le service du Roi ». ³⁸ Le voyageur est muni d'une procuration de ses frères et sœurs l'autorisant à percevoir l'héritage de l'oncle Charles Gaultier, ancien gouverneur d'Arton.³⁹ Il quittait pour la mère patrie à quelques jours de là.

Le seigneur de Boucherville a reçu la visite d'adieu de son petit-fils. Avant la fin de novembre il salue le retour du Détroit de Pierre son fils aîné à qui l'autorisation a été donnée de revenir à cause du grand âge de son père. Pierre fils dénonce la traite qui se fait au Détroit et de Vaudreuil qui soupçonnait l'existence du commerce, en informera le ministre à son tour.⁴⁰ Il lui annoncera également « la découverte de mines », découverte due au fils cadet de Pierre Boucher, Jean-Baptiste de Niverville ainsi qu'à Gravelines et Detaillis habitants du pays. Le Gouverneur sollicite pour eux la récompense propre à encourager de telles initiatives.⁴¹

La famille Boucher a vraiment bien mérité des deux France: l'ancienne et la nouvelle et la Cour l'a enfin

37. A. Champagne, RHAF, v. 13, p. 101.

38. *Ibid.*, p. 103.

39. *Ibid.*, p. 99.

40. Lettre du 15 mai 1707, RAPQ, 1939-1940, p. 392.

41. Lettre du 12 nov. 1707, RAPQ, 1939-1940, p. 392.

reconnu. Sa Majesté très chrétienne a donné à Pierre Boucher « des marques glorieuses de son estime en lui accordant des lettres d'anoblissement pour lui et pour ses enfants nés et à naître en loyal mariage ». ⁴²

L'Eglise du Canada reconnaît également les mérites de la famille Boucher, Nicolas est nommé desservant de la paroisse St-Jean de l'Île d'Orléans ⁴³ et Jean-Baptiste de Varennes, petit-fils du seigneur, chanoine de la cathédrale de Québec depuis 1702, est nommé procureur du diocèse en cette même année 1707. ⁴⁴

* * *

Les promotions, les distinctions dont il est l'objet personnellement ou par les membres de sa famille ne sauraient inciter le seigneur de Boucherville à en tirer vanité. La vie se charge d'ailleurs de lui prouver combien elles sont fugaces. Parmi ceux qui avec lui ont signé les actes notariés ou autres documents au cours des dernières années, plusieurs ont vu se terminer leur carrière.

De Muy décédait le 28 janvier 1708 alors qu'il se dirigeait vers son poste de gouverneur de la Louisiane. ⁴⁵ Françoise Mailhot, épouse de René de La Perrière mourait le 26 avril suivant, dans la dix-neuvième année de son âge, laissant deux orphelins: Marie-Madeleine et François-Clément. Ce dernier ne comptait que quatre jours d'existence. ⁴⁶ Le capitaine Christophe Dufrost de la Geme-raye, époux de la petite-fille de Pierre Boucher qui s'était porté acquéreur de la moitié de la Grande Île de Varennes expirait à l'Hôtel-Dieu de Montréal le 1^{er} juin. ⁴⁷ Sa veu-

42. Lettres datées de Versailles le 17 juin 1707.

43. Clergé canadien sous le rég. fr., Gosselin, p. 35.

44. Hist. Sém. de Québec, p. 436.

45. RAPQ, 1947-1948, p. 309.

46. J.-J. Lefebvre, MSGCF, 1952, p. 77.

47. Vie de la Vén. M. d'Youville, A. Ferland-Angers p. 27. On enregistrait 125 décès dus à une épidémie durant la premier semestre de 1708. (Cf. O. Lapalice, BRH, 1928, p. 225).

ve demeurait chargée de six enfants et M. de Vaudreuil la recommandait à la bienveillance du Ministre, disant « qu'elle était réduite à la mendicité. C'est une pitié, Monseigneur, de voir cette famille désolée et hors d'état de pouvoir subsister à l'avenir si vous ne voulez avoir la bonté de l'aider ». ⁴⁸

Pierre Boucher en constatant la détresse de sa petite-fille lui a tendu une main secourable. Il a recueilli en son manoir Marguerite, fille aînée de La Gemeraye, âgée de sept ans. ⁴⁹ Louise Boucher, celle qui a choisi le célibat, se dévoue inlassablement auprès des orphelins.

Pierre, le petit-fils du seigneur, a été promu enseigne et prenait part à la dernière campagne. ⁵⁰ Le parti quittait Montréal le 26 juillet sous le commandement de MM. de St-Ours et Hertel de Rouville. De La Perrière, pour sa part, s'était vu confier les guerriers sauvages chrétiens: Iroquois, Algonquins et Abénakis. Le rendez-vous des trois détachements était fixé au lac Nipissing d'où l'on devait partir pour aller tomber sur le gouvernement de « Baston ». Les troupes emportaient d'assaut le bourg de Haverhill, mais de La Perrière n'a pu participer au combat. Son bataillon s'était dissous. Les Sauvages ont-ils été soudoyés par l'ennemi ou ont-ils délibérément voulu couvrir de honte l'armée française? Tous se sont retirés, alléguant la maladie épidémique se propageant dans leurs villages. ⁵¹ La Perrière frustré a dû rebrousser chemin, mais le Gouverneur précisait que « cela ne saurait lui enlever le droit à la récompense qui lui est due par sa

48. RAPQ, 1939-1940, p. 459.

49. Les Ursulines de Québec, t. 2, p. 177. Marguerite — Mme d'Youville, fondera la Cong. des Sœurs Grises de Montréal en 1737. Première Canadienne à être promue à l'honneur des autels, elle était béatifiée le 3 mai 1959.

50. RAPQ, 1939-1940, p. 415.

51. *Ibid.*, p. 457.

valeur, sa bonne conduite. Il a tant de bonnes actions par devers lui depuis vingt et un ans qu'il est enseigne ». ⁵²

Les recommandations de M. de Vaudreuil, même s'il les réitère avec persistance n'obtiennent pas gain de cause. La guerre fait rage en Europe. Marlborough et le prince Eugène portent des coups terribles à Louis XIV. ⁵³ Les suppliques du Gouverneur de la Nouvelle-France demeurent sans effet en ce qui concerne la pension de veuve de Mme de Varennes. ⁵⁴ Et pourtant, un de ses fils a perdu la vie au service de la France; un autre combat dans l'armée outre-mer alors qu'en sol canadien Jacques-René de Varennes a pris part à la dernière campagne. ⁵⁵

De La Vérendrye d'ailleurs ne tardait pas à se couvrir de gloire et de... blessures, au service de Sa Majesté. A la bataille de Malplaquet, le 11 septembre 1709, « il recevait huit coups de sabre et une balle le traversait de part en part. Laisse pour mort sur le champ de bataille, le maréchal de Contades l'avait cité à l'ordre du jour. Lorsqu'on s'aperçut qu'il pourrait survivre, il était nommé lieutenant d'infanterie ». ⁵⁶

Le courage de La Vérendrye trouverait en son pays natal maintes occasions de se manifester car la lutte continue entre les deux colonies, enregistrant succès et défaites. En fin de 1709 on apprend que les Anglais se dirigent vers Chambly. De Vaudreuil ordonne aussitôt de mettre le fort en état de défense. ⁵⁷ De Ramezay, gouverneur de Montréal, marche vers New-York. La Perrière qui reve-

52. RAPQ, 1939-1940, p. 458.

53. Sulte, BRH, 1915-1917, p. 107.

54. RAPQ, 1939-1940, p. 459.

55. Promu enseigne, J. R. de Varennes a fait donation de ses biens à sa future fiancée Marguerite-Renée Robineau, et à sa sœur Mme Dufrost de la Gerneraye. (Cf. La Vérendrye et le poste de l'Ouest, A. Champagne, t. 1, p. 12).

56. Sulte, BRH, 1915-1917, p. 108.

57. Charlevoix, *op. cit.*, t. 2, p. 334.

nait déconfit de son expédition se joint au groupe.⁵⁸ De Sabrevois, son beau-frère y commande une compagnie. Malgré le désir de vaincre les troupes canadiennes doivent battre en retraite. L'armée anglaise se retire parce que les Iroquois ayant empoisonné l'eau de la rivière où ils avaient établi leurs campements, l'épidémie s'est déclarée parmi les soldats et y fait de nombreuses victimes.⁵⁹

A l'automne de 1709, Marguerite Vauvriil veuve depuis dix ans de Lambert Boucher de Grandpré unit sa destinée à Raymond Blaise des Bergères, le 13 novembre.⁶⁰

Le petit-fils du seigneur de Boucherville, Jacques-René de Varennes passe contrat de mariage avec Marguerite-Renée de Bécancour le 24 suivant. Mme de Varennes n'approuve pas ce mariage cependant, influencée en cela par de Vaudreuil dont les rapports sont tendus avec le sieur de Bécancour.⁶¹

D'autres mariages sont moins compliqués. Ainsi, le 23 décembre, Pierre Voisin, panis de M. Boucher, contracte alliance avec Jeanne Perras de la Prairie de la Madeleine.⁶² L'intendant Jacques Raudot, dans une ordonnance datée du 13 avril 1709, décrétait que « tous les panis et nègres qui ont été achetés et le seront dans la suite appartiendront en pleine propriété à ceux qui les ont achetés comme étant leurs esclaves ».⁶³ Le travail de déboisement, de culture des terres exige de nombreux ouvriers que les habitants contraignent à travailler même le dimanche, ce qui a incité le curé Philippe Boucher à prier

58. Ma Saberdache Rouge, J. Viger, v. M.I., p. 45.

59. Les Iroquois ont jeté dans la rivière toutes les bêtes qu'ils écorchaient et bientôt l'eau en fut tout infectée. (Cf. Charlevoix, *op. cit.*, t. 2, p. 339).

60. P.-G. Roy, BRH, 1916, p. 234.

61. Le Ministre à Vaudreuil, 7 juil. 1711. (Cf. RAPQ, 1946-1947, p. 417).

62. Inv. greffés not., v. 21, p. 239, greffe Barette.

63. Mem. et doc. rel. Hist. Can., Soc. Hist. de Montréal, v. 1, p. 5.

l'Intendant d'y mettre bon ordre. Celui-ci émettra une autre ordonnance à cette fin, ordonnance qui sera lue à toutes les églises au premier jour de fête ou de dimanche à l'issue de la messe paroissiale.⁶⁴

Le zèle du pasteur risque de déplaire à ses paroissiens, mais cette considération ne saurait le dispenser de faire son devoir. Le Curé a fréquenté bonne école. Ce n'est pas uniquement pour la forme que Pierre Boucher a choisi comme devise: *Le lis et la force sous l'arbre de la croix*.⁶⁵ Le seigneur de Boucherville a reçu de Charles d'Hozier, juge général des armes et des blasons confirmation de ses armoiries, ainsi décrites dans le texte officiel: « un écu d'azur et un chevron d'argent, sommé à la pointe d'un lis au naturel, à costé de deux glands d'or et accompagné en pointe d'un rocher de même sommé d'une croix d'or, un écu timbré d'un casque de profil orné de son lambrequin d'argent, d'azur et d'or ».⁶⁶

Ce « cachet de nos armes » Pierre Boucher l'emploie déjà depuis longtemps. Inspiré du blason de Gaultier de Varennes, on en a modifié quelques pièces selon les exigences.⁶⁷ Il a voulu le conserver intact lors du renouvellement de ses lettres de noblesse, car le blason en son langage héraldique, et la devise: *Lilium et robur sub arbore crucis* expriment qu'en sa vie, il a voulu accorder la primauté aux réalités de la foi.

64. L'Église can., sous Mgr de St-Vallier, Gosselin, t. 1, pp. 310-311.

65. A Genealogy and History of J.T. Boucher, K. de M. Whitefort, p. 1. Une photocopie du blason portera comme devise: FAIS CE QUE DOIS, ADVIENNE QUE POURRA.

66. Lettres de noblesse, généalogies, etc., P.-G. Roy, v. 1, pp. 156-159.

67. A. Champagne, BRH, 1956, p. 190. Un acte, daté du 30 janv. 1699 porte le cachet de Pierre Boucher. (Cf. Arch. Jud. de Montréal, greffe Adhémar, no 4544).

Chapitre dix-neuvième

LA VERTE VIEILLESSE DE PIERRE BOUCHER

L'hiver, le long hiver rigoureux qu'il estime pourtant « plus gai que celui de France » et dont il a dit naguère « qu'on ne s'en trouve aucunement incommodé »¹ réduit les activités du seigneur de Boucherville. Lorsque, le 10 février 1710, son fils cadet Jean-Baptiste de Niverville signe à Montréal contrat de mariage avec Marguerite Hertel, le patriarche ne figure pas parmi les nombreux témoins dont le gouverneur général de Vaudreuil, le gouverneur de Montréal, Claude de Ramezay, Charles Le Moyne, baron de Longueuil, Jean Bouillet de la Chassaigne et François Mariauchau d'Esgly, capitaine des troupes.²

Jean-Baptiste est âgé de trente-sept ans. Jusqu'ici il a guerroyé contre l'Iroquois et l'Anglais. Dès 1693, il prenait part aux diverses campagnes et sa carrière dans les armes n'est pas près de s'achever, on le trouvera encore en service actif en 1727.³

L'anoblissement définitif des Boucher, s'il n'a pas doré leur blason, leur confère une place de choix dans la société canadienne. Quant aux Hertel déjà estimés pour les exploits légendaires de l'ex-captif des Iroquois François

1. P. Boucher, *op. cit.*, p. 19.

2. J.-J. Lefebvre, *MSGCF*, 1952, p. 78, note 39.

3. S. Marion, *op. cit.*, p. 209.

Hertel, chef de la famille, en 1716 ils feront également partie de la noblesse.⁴

Tous les fils de Pierre Boucher sont maintenant établis sauf de La Perrière, veuf depuis deux ans et qui ne contractera pas d'autre mariage. D'importantes missions lui ont été confiées par le passé, il les a bien remplies. Ce qui lui vaut sans doute d'être choisi par M. de Vaudreuil pour effectuer à Orange l'échange de prisonniers flamands. Le Gouverneur veut profiter de l'occasion pour constater s'il est vrai « que l'ennemi a brûlé tous ses bateaux et pirogues, comme l'assure la rumeur ». ⁵ La mission n'est pas de tout repos. En retour du neveu de Peter Schuyler, les émissaires devront obtenir la libération du Père Mareuil, jésuite, qui a été pris alors qu'il missionnait chez les Onnontagués. Trois prisonniers flamands seront échangés pour trois Français et un officier de milice du gouvernement de Boston sera livré en échange du sieur de Verchères, enseigne des troupes. La Perrière est accompagné de Dupuis, officier, de six autres Français et d'un Sauvage à qui revient sans doute le rôle de guide. Dès qu'on aura constaté la véracité ou la fausseté de la rumeur, on devra envoyer deux Français en avertir le Gouverneur de Québec.

C'est en raquettes qu'on devra franchir la longue distance entre Montréal et Orange. La Perrière fait partie de l'ancienne génération habituée à ces marches interminables sur ces chaussures indiennes appelées raquettes. Déjà, depuis l'introduction de chevaux en Canada, la tendance s'est manifestée de voyager en voiture plutôt qu'à pied. On s'en montre inquiet à la Cour « car l'habileté acquise des anciens habitants du pays dans les marches à la raquette leur avait donné une grande supériorité

4. J.-J. Lefebvre, *MSGCF*, 1952, pp. 78-79.

5. Les détails concernant l'expédition sont extraits de la lettre de Vaudreuil au Ministre, lettre datée du 3 nov. 1710. (*Cf. RAPQ*, 1946-1947, p. 396).

à la guerre sur leurs voisins des colonies anglaises et hollandaises ». On en est venu à croire nécessaire « qu'une partie des chevaux soient tués afin que les habitants ne deviennent pas efféminés en prenant leurs aises ». Cette suggestion est soumise à la considération du Ministre par Mme de Vaudreuil. ⁶

La Perrière s'est acquitté de sa mission à la satisfaction du Gouverneur. Il a retourné les deux Français tel que convenu, et leur a confié une lettre où il assurait que non seulement « les forts et les bateaux avaient été brûlés mais aussi les magasins où l'on a trouvé des restes de lard et de molue (sic) que le feu n'a pu consumer ».

Le fils de Boucher revient à Montréal de bonne heure au printemps avec le Père Mareuil qui, de concert avec les deux officiers, assure qu'aucune attaque n'est à prévoir du côté d'Orange, mais que, à Boston, on n'a pas désarmé et qu'on y attend des secours d'Europe pour envahir l'Acadie. Vaudreuil reçoit ce rapport à Montréal où il est de passage. Sans doute aura-t-il remarqué que dix-neuf cabaretiers prospèrent dans la petite ville. Aussi une ordonnance du 23 juin décrétera que seuls neuf cabaretiers pourront débiter de la bière aux Sauvages. ⁷

Pierre Boucher, bien qu'il vive éloigné des principaux centres, n'ignore pas les dangers qui menacent la colonie. D'ailleurs les troupes qui se dirigent vers les colonies anglaises passent habituellement par Boucherville, et Chambly où l'on construit activement un fort de pierre destiné à bloquer l'avance ennemie, ne se trouve qu'à peu de distance du petit village. ⁸

6. RAPQ, 1946-1947, p. 409. Depuis 1709, Mme de Vaudreuil séjourne à la Cour où elle a été appelée. Elle est chargée de l'éducation du Duc d'Alençon. (Cf. *Le fort et le Château St-Louis*, E. Gagnon, p. 71).

7. *Les Abénakis d'Odanak*, T. Charlund, o.p., p. 45.

8. P.-G. Roy, *Rev. Can.* 1919, v. 1, pp. 52-53.

Le seigneur a vu avec une appréhension tout à fait justifiée grandir et se fortifier les colonies anglaises tandis que la Nouvelle-France, après cent ans d'occupation ne compte que 16,355 habitants. Aussi la prise de Port-Royal en octobre 1710⁹ par le général Nicholson ne le surprend guère, même s'il déplore ce pas en avant vers la conquête.

Pour lui, la tâche s'est allégée depuis le retour de son fils; il demeure cependant le seigneur de son domaine. Si les forces physiques ont circonscrit ses activités, l'intelligence reste lucide et le désir d'aider ceux qui l'entourent trouve moyen de se manifester. Ainsi, au cours de l'automne 1710, s'est-il adressé à l'intendant Raudot afin d'obtenir que la gratification de cinquante écus à lui versée annuellement par la Cour soit accordée à son fils aîné.¹⁰ Cinq des enfants de Pierre sont encore d'âge scolaire, et la gratification soulagerait le budget familial.

Le Gouverneur général qui profite de toutes circonstances pour exprimer l'estime en laquelle il tient la famille de Boucher concède à Pierre fils la seigneurie enclavée entre Boucherville et Chambly. Ce sera le fief de Montarville qui deviendra le partage de Charles de Boucherville le troisième de ses fils.¹¹

D'autres honneurs incombent à la famille. Jacques-René de Varennes est créé lieutenant le 24 septembre¹² tandis que Pierre de La Vérendrye a déjà accédé au même grade, dans le premier bataillon de Bretagne. Il a prêté serment comme tel le 6 mars 1710 mais la nouvelle n'en est parvenue que récemment au Canada.¹³

L'interminable guerre entrave le progrès de la colonie française bien qu'un projet semble prendre corps en l'an-

9. Rochemonteix, *op. cit.*, t. 3, p. 447.

10. Lettre du 23 oct. au Ministre, RAPQ, 1928, p. 60.

11. G. Malchelosse, *Dix*, 1964, p. 203.

12. Arch. Nat. Paris Colonies, D 2, C. 57, f. 41.

13. La Vérendrye et le poste de l'Ouest, A. Champagne, t. 1, p. 11.

née 1710. On a décidé d'ouvrir des chemins, des routes carrossables à Boucherville et à Varennes, chemins fixés par le baron Robineau de Bécancour, grand voyer de la Nouvelle-France.¹⁴ Les chemins demeureront quelques années encore des lignes noires sur papier blanc.

Le seigneur de Boucherville vend au sieur de La Perrière, son fils, la grande ferme de l'Île St-Joseph, le 3 février.¹⁵ Une semaine plus tard, il accorde une concession à Louise qui volontairement a choisi de se sacrifier pour assister ses parents dans leur vieillesse. « Je suis fâché de vous laisser sans que vous soyez pourvue », lui disait le seigneur en ses Adieux. « Vous savez que ce n'est pas ma faute et qu'il n'a dépendu que de vous. Dieu aura soin de vous et vous servira de père ».¹⁶

Louise s'est acquis la gratitude non seulement du seigneur et de la seigneuresse, mais aussi de ses frères et sœurs et des orphelins qu'elle a recueillis avec une inlassable charité. Le vieux Pierre sait bien que tous lui sont trop redevables pour se désintéresser de son sort lorsque pour elle aussi viendra la vieillesse. Mais en toute équité, il tient à pourvoir sa fille d'un héritage que ses années de dévouement ont bel et bien mérité. Louise a maintenant quarante et un ans; tout un petit monde réclame ses soins en la maison seigneuriale et sans bruit, elle se dévoue, acceptant d'être surtaxée, habituée au don d'elle-même sans espoir de retour.

Alors que l'été 1711 s'achève, une nouvelle parvient à la colonie qui arrache aux labeurs de la terre tous les bras disponibles. Le Gouverneur général apprend du Ministre que 10 vaisseaux de guerre et 60 vaisseaux transportant 4,000 hommes ont quitté l'Angleterre pour attaquer le Canada. Une fois de plus, sans même s'embarrasser d'y mettre la forme, le Roi par l'intermédiaire de son

14. P.-G. Roy, *Dix*, 1950, p. 133.

15. *Inv. des greffes des not.*, v. 8, p. 29.

16. Voir appendice.

ministre exige l'héroïsme de ses sujets. « Nous espérons que le sieur de Vaudreuil aura pris les justes mesures pour mettre le pays en état de défense ».

En la même missive, le Monarque manifeste son mécontentement au sujet « du nombre considérable de garçons et de filles au-dessus de quinze ans qui ne sont pas mariés ». De Vaudreuil est même tancé vertement au sujet des obstacles qu'il a opposés au mariage de Jacques-René Gaultier de Varennes et de Marguerite-Renée Robineau. « La mère ne s'opposant plus à ce mariage, l'intention du Roi est que vous leur accordiez la permission sollicitée à moins que vous ayez de très fortes raisons de la refuser, » . Il semble qu'une profonde inimitié sépare de Vaudreuil et le sieur de Bécancour, père de Marguerite-Renée. « Cette attitude », poursuit le Ministre, « ne convient pas à la dignité du caractère que vous avez et vous devez, pour l'exemple, être toujours maître de vous-même et ne point faire servir l'autorité que le Roy vous a donnée à vos passions particulières ».¹⁷

Sabrevois, gendre de Boucher, qui avait demandé la permission d'aller en France « après vingt-quatre ou vingt-cinq ans d'absence » y est autorisé, mais le Ministre précise qu'il vaudrait mieux retarder le voyage au cas où la colonie serait attaquée. On pourrait alors lui reprocher d'être sorti du pays au moment du danger.¹⁸

La perspective de l'attaque rassemble en la capitale toutes les forces militaires du pays. Les fils Boucher se joignent à la milice de Montréal qui part pour Québec à la fin de septembre, commandée par Charles Le Moyne, baron de Longueuil. Le détachement porte un étendard dû au talent de brodeuse de Jeanne Le Ber, la première recluse canadienne qui volontairement s'est enfermée dans

17. Le Ministre à Vaudreuil, 7 juil. 1711. RAPQ, 1946-1947, p. 417; p. 420; p. 425.

18. Cadillac Papers 1669-1730, v. VIII, p. 1527, Detroit Public Library.

une petite cellule du couvent de la Congrégation de Notre-Dame. Sur l'étendard béni par M. de Belmont, les soldats peuvent lire l'inscription: « Nos ennemis mettent toute leur confiance dans leurs armes, mais nous mettons la nôtre en le nom de la Reine des Anges que nous invoquons. Elle est terrible comme une armée rangée en bataille sous sa protection nous espérons vaincre nos ennemis ». ¹⁹

Jean-Baptiste de Niverville, fils cadet du seigneur de Boucherville — on s'en souvient — a eu pour marraine la célèbre recluse. Pierre Boucher n'a pas tenté de retenir aucun de ses fils près de lui. Il assume de nouveau la lourde tâche de veiller seul aux intérêts de sa seigneurie. Le 2 octobre, au nom de son fils de La Perrière, il donne une quittance au sieur Giasson. ²⁰

Le vieillard, malgré son optimisme, sa foi profonde, éprouve sans doute quelque inquiétude quant à l'issue du combat. L'inquiétude ne se prolonge pas outre mesure puisque le 7 octobre, le Héros, navire revenant de France s'ancre en rade du port et rapporte n'avoir vu aucune voile anglaise sur le fleuve. ²¹ La puissante armada de Walker perdue dans la brume s'est dispersée sous un vent furieux. Huit de ses navires de guerre se sont fracassés sur les récifs de l'Île-aux-Ceufs. Walker a croisé la côte durant deux jours afin de recueillir les 1,100 naufragés. A la suite de ce désastre survenu dans la nuit du 2 au 3 septembre, on a décidé de retourner en Angleterre. ²²

En apprenant que rien n'est à redouter du côté du fleuve, de Vaudreuil se hâte de masser ses troupes sur la frontière sud où Nicholson s'avavançait, dit-on, pour faire sa jonction avec l'armée navale. Les soldats reviennent

19. Hist. CND, v. 3, pp. 156-157.

20. Inv. greffes not., A. Roy, v. VI, p. 270.

21. Hist. Can., Lanctot, v. 2, p. 211.

22. G. Frégault, RHAF, v. 10, p. 175.

donc et passent par les chemins... inexistantes de Boucherville pour se rendre à Chambly où l'on attendra l'ennemi de pied ferme. Mais à la nouvelle du désastre de la flotte de Walker, celui-ci se retire et la Nouvelle-France est une fois de plus libérée.²³

Afin de commémorer cette délivrance, on décide de changer le nom de la chapelle votive, elle devient Notre-Dame-des-Victoires puisqu'on l'avait appelée Notre-Dame-de-la-Victoire après le siège de 1690.²⁴

L'année s'achèverait dans l'allégresse pour la colonie si le mal de Siam ne continuait de décimer la population. Les prêtres se signalent par leur zèle à secourir les malades. Douze d'entre eux y perdent la vie.²⁵ M. de la Saudraye probablement atteint par le mal doit quitter la paroisse où il est remplacé par le sulpicien Claude Dauzat.²⁶

La famille Boucher, cette fois encore, est atteinte semblable-t-il par le mal contagieux. Louis Hingue de Puygibault décède laissant trois orphelins à Marie-Marguerite de Varennes.²⁷

* * *

« Boucher presque centenaire est toujours à son poste » écrit Gédéon de Catalogne, en son mémoire de 1712.²⁸ L'ingénieur, s'il s'était trouvé de passage sur la route de Boucherville à Montréal, le 6 août précédent, aurait pu ajouter: le seigneur de Boucherville, malgré ses quatre-vingt-dix ans participe encore aux réunions familiales.

En effet, le seigneur et la seigneuresse, ce jour-là s'en allaient à Ville-Marie, assister à la signature du contrat de

23. *Hist. Can., Lanctot*, v. 2, p. 211.

24. *Vieilles églises de la Prov. de Québec*.

25. Ferland, *op. cit.*, t. 2, p. 292, note 1.

26. *Ann. Ville-Marie*, 1878, p. 338.

27. *La Vêrendrye et le poste de l'Ouest*, A. Champagne, t. 1, p. 13.

28. E. Salone, *op. cit.*, p. 314.

mariage entre Jacques-René de Varennes et Jeanne Le Moyne de Ste-Hélène, petite-fille de Charles Le Moyne l'ami des années lointaines. Le patriarche a voulu être présent à côté de son petit-fils dont il remplace le père et rendre hommage au compagnon de jadis dont il s'honore d'avoir possédé l'amitié.

C'était une véritable réunion de famille et d'amis car y assistaient également Mme de Varennes, le sieur Petit de Livilliers et son épouse, Mme de la Chassaigne, M. et Mme Jacques Le Ber, Philippe Robutel de La Noue, Nicolas Le Moyne, sieur d'Assigny, M. et Mme Sicard de Beaujeu et nombre d'autres invités, tous personnages notables de la société canadienne.²⁹

L'ex-fiancée de Jacques-René de Varennes ne lui a pas rendu les choses faciles; il y a eu procès par-dessus procès entre les deux familles et le lieutenant afin de se dégager a dû verser une somme de 300 livres d'indemnité.³⁰ Les noces avaient lieu le lendemain de la signature du contrat, 7 août, mais le seigneur et la seigneuresse de Boucherville n'y assistaient pas.

Boucherville s'est de nouveau animé avec le retour des miliciens. Pierre louait deux emplacements à Jean de Montbrun le 24 mai.³¹ On a même décidé de construire une autre église vu la population croissante. M. Vachon de Belmont en bénissait la première pierre le 26 juin.³²

Le 25 septembre suivant, Pierre Boucher signe un accord avec ses fils au sujet du moulin à eau élevé par ses soins en sa seigneurie.³³ Une sage-femme a été élue, par l'assemblée des femmes.³⁴ Un nouveau notaire, Jean-Baptiste Tétro (sic) exerce ses fonctions en la seigneurie.³⁵

29. I. Caron, BRH, 1920, p. 15.

30. Godbout, MSGCF, 1951, p. 162.

31. Inv. greffes not., A. Roy, v. 8, p. 31.

32. Ann. Ville-Marie, 1878, p. 279.

33. Inv. greffes not., A. Roy, v. 8, p. 32.

34. C. de Bonnault, BRH, 1934, p. 647.

35. RAPQ, 1921-1922, p. 37.

Ces documents divers signés en l'étude du notaire seigneurial attestent que Pierre Boucher en dépit de son grand âge continue toujours de s'intéresser à la vie collective du village. La famille Boucher est encore en évidence d'ailleurs en cette année 1712.

De Sabrevois, gendre de Boucher, a été nommé commandant du Détroit le 26 juin.³⁶ Les Le Gardeur de Tilly ont cédé à la paroisse St-Antoine une concession pour bâtir l'église et le presbytère de l'endroit.³⁷

Philippe, le curé de la Pointe-Lévy, en qualité de promoteur de l'officialité a dû intervenir dans une affaire épineuse. Un nommé Garnault de l'Ange-Gardien a porté plainte au Conseil supérieur contre son curé, M. Dufournel qui a refusé de l'entendre en confession. La plainte, dit-on, aurait été accueillie avec bienveillance. Sans surseoir, l'abbé Philippe, à la séance suivante du Conseil, protestait contre la présentation d'une telle requête. « Celui qui l'a adressée, » dit-il, « ne savait pas sans doute que les juges laïques ne connaissent jamais d'affaires qui regardent les matières spirituelles telles que celle-ci. Quand on accuse un prêtre de ne pas faire son devoir dans l'administration des sacrements, il ne peut être cité pour cela que devant l'Officialité suivant l'article trente-quatre de l'édit de Versailles du mois d'avril 1695. Dans l'affaire dont il s'agit, il n'y a point d'appellation comme d'abus puisqu'il n'y a eu aucune procédure; et d'accuser un curé de refuser d'entendre à confesse un de ses paroissiens c'est un cas dont les empereurs ni les rois les plus ennemis de l'Eglise ni aucune justice séculière n'ont jamais entrepris de prendre connaissance ».³⁸

Ce n'est pas en vain que les traités de loi et les majestueux volumes d'histoire s'alignent sur les rayons de la

36. Il ne se rendra à son poste qu'en 1715. (Cf. E.-Z. Massicotte, BRH, 1925, p. 9).

37. S. Marion, *op. cit.*, p. 235.

38. L'Eglise can. sous Mgr de St-Vallier, Gosselin, t. 1, p. 340.

bibliothèque du curé Boucher. Il les a lus et sait à l'occasion faire application pratique de ce qu'ils lui ont enseigné. L'intervention de l'abbé Philippe a clos le débat.

Monseigneur de St-Vallier toujours captif en Angleterre était informé des difficultés financières de l'hôpital général. Sachant à quoi s'en tenir sur l'habileté administrative du curé de la Pointe-Lévy il lui a confié le soin de l'institution.³⁹ Le diocèse est sans pasteur depuis la mort de Monseigneur de Laval survenue le 6 mai 1708.⁴⁰

Le retour de Pierre de La Vérendrye, petit-fils et filleul du seigneur de Boucherville rentrant de France après cinq ans de valeureux services contribue à la gloire de la famille. Nommé enseigne d'une des Compagnies d'infanterie de la Marine le 24 mai, il obtenait le 21 juin suivant l'autorisation de revenir au pays.⁴¹ C'est avec un prestige accru que désormais, le blessé de la bataille de Malplaquet servira désormais sa patrie. Le jeune homme a probablement voyagé avec l'intendant Michel Bégon débarqué à Québec le 7 octobre.⁴² Dès le 24 octobre, il ratifie le contrat de mariage fait le 9 novembre 1707 et le 29 octobre suivant, il unit sa destinée à Marie-Anne Dandonneau du Sablé en l'église de Québec.⁴³ De Vaudreuil accordait sans hésitation la permission de contracter mariage à La Vérendrye, plus heureux en cela que Jacques-René de Varennes, son frère aîné.

Avant d'aller prendre possession du fief de l'Île Dupas, dot de Marie-Anne Dandonneau, de La Vérendrye a sans doute rendu visite à sa famille. Mme de Varennes aurait élu domicile à Montréal. Elle logerait chez son fils Jacques-René.⁴⁴

39. Hist. de la seigneurie de Lauzon, J.-E. Roy, v. 2, pp. 73-74.

40. Le Vén. F. de Laval, Gosselin, p. 194.

41. A. Champagne, RHAF, v. 13, p. 114.

42. Nommé à ce poste en mars 1710, Bégon remplace les Raudot. (Cf. Hist. du Can. G. Lanctot, v. 2, p. 210).

43. A. Champagne, RHAF, v. 13, p. 114.

44. S. Marion, *op. cit.*, p. 224.

Le futur découvreur de l'Ouest canadien n'aura pas manqué de se rendre à Boucherville y saluer le vénérable vieillard, le chef de la grande famille qui lui permettait, il y a cinq ans « d'aller chercher de l'emploi en France ». Le jeune enseigne raconte les péripéties de son séjour en la mère patrie, les combats auxquels il a pris part notamment celui de Malplaquet, sa captivité, car il a été fait prisonnier de guerre.⁴⁵

Le Grand'Père à son tour aura raconté à son petit-fils les principaux incidents qui se sont produits depuis l'automne 1707, notamment les deuils qui ont affligé la famille. Les Dames de Puygibault et de La Jemmerais, les deux sœurs de La Vérendrye sont dans la détresse. Vaudreuil les a de nouveau recommandées à la Cour. « Elles ne subsistent » écrivait-il « que par les charités qui leur sont faites ».⁴⁶

Le vénérable Pierre assume sa part de charité. En cette année 1712, il a voulu procurer à son arrière-petite-fille Marguerite Dufrost de La Jemmerais un stage d'étude au monastère des Ursulines, à l'institution même où son épouse et ses filles ont bénéficié de l'excellente formation dont elles tirent maintenant profit dans leur existence d'épouses, de mères et de religieuse.

* * *

Le printemps 1713 apportait à la colonie l'annonce de la signature du traité d'Utrecht, datant du 19 avril, entre la France et la Grande-Bretagne. Louis XIV a cru bon sacrifier ses colonies afin de sauvegarder le continent. La Baie d'Hudson, l'Acadie et Terre-Neuve sont désormais propriétés anglaises.⁴⁷ Les deux derniers postes constituent

45. A. Champagne, RHAF, v. 13, pp. 106-107.

46. Lettre du 10 nov. 1712. RAPQ, 1947-1948, p. 185.

47. Ferland, *op. cit.*, t. 2, p. 289.

en quelque sorte une porte ouverte sur le Canada et les Anglais ne manqueront pas d'en franchir le seuil.

Le traité de paix a ramené à son diocèse Monseigneur de St-Vallier après une captivité de treize ans. Il rentrait à Québec le 17 août et dès le lendemain se rendait à l'hôpital général où l'abbé Philippe Boucher, le nouveau chapelain, installé en ses fonctions depuis le printemps de la même année, lui faisait les honneurs de l'institution.⁴⁸ L'abbé André-Joseph de Montenon de la Rue remplacera le curé à la Pointe-Lévy.⁴⁹

En la seigneurie de Boucherville s'est poursuivie la construction de l'église. Et comme les habitants du lieu sont considérés comme « les plus aisés du gouvernement à cause de la fertilité des terres »⁵⁰ une ordonnance de l'intendant Bégon leur prescrivait de contribuer à la construction moyennant dons, produits ou travaux, en proportion des terres possédées par chacun.⁵¹ La fabrique a donné la commande d'une cloche à Pierre La Tour, au cours de la même année.⁵²

Le seigneur, de plus en plus, confie à ses fils la direction de la seigneurie. Ainsi c'était Jean de Montbrun qui convenait un accord avec les habitants du lieu relativement à la garde des bestiaux sur la commune à eux cédée jadis par Pierre Boucher.⁵³

Autour du seigneur, grandit la troisième et même la quatrième génération Boucher. Quelques-uns s'en vont

48. Mgr de St-Vallier et l'hôpital général, p. 227. L'Évêque a obtenu un coadjuteur, le capucin L. F. Duplessis-Mornay qui sera sacré en 1714. Il ne viendra pas au Canada. (Cf. Annales de l'Hôtel-Dieu, D. Jamet, p. 386, note 3).

49. BRH, 1933, p. 715.

50. BRH, 1915-1917, p. 294. Mémoire de Gédéon de Catalogne, 1712.

51. Inv. des Ord. des Intendants, P.-G. Roy, v. 1, p. 132.

52. La ville de Québec sous le rég. franç. P.-G. Roy, v. 1, p. 372.

53. Inv. des Ord. des Intendants, P.-G. Roy, v. 1, p. 372.

vers leur destin. Françoise, fille de Pierre entrait à l'Hôtel-Dieu de Québec en 1712.⁵⁴ Un autre départ se prépare en 1714. Marie-Angélique, sœur de Françoise a décidé de se joindre aux filles de Marguerite Bourgeoys.⁵⁵

Le printemps marquait le retour à Boucherville de M. de la Saudraye qui revenait poursuivre en sa paroisse sa mission de dévouement.⁵⁶ Il n'aura pas trouvé l'église achevée mais en bonne voie de progrès. Le seigneur ménageait un cordial accueil au pasteur; tous deux ont travaillé au relèvement de la paroisse après le massacre des Iroquois.

Toujours soucieux de procurer aux habitants de son domaine les avantages auxquels ils ont droit, le seigneur a interdit la chasse dans la commune à tous ceux qui n'habitent pas la seigneurie. Défense que ratifie l'intendant par une ordonnance du 19 juin.⁵⁷

Le seigneur avait vu, en la découverte d'une mine de plomb à Varennes à l'été de 1713,⁵⁸ la possibilité d'une amélioration matérielle pour Mme de Varennes et ses deux filles veuves. La condition de Mme de la Jemmerais, chargée de six enfants, est vraiment pitoyable. Par un accord du 10 novembre 1713, les héritiers de Varennes lui ont cédé l'entière propriété de la maison sise rue St-Vincent à Montréal.⁵⁹ Mais le revenu ne saurait suffire aux besoins de la famille.

Et voilà que le 30 juin 1714, un nouveau malheur s'abat sur les de Varennes. Charles Petit de Livilliers décède à l'âge de cinquante-quatre ans.⁶⁰ Il laisse sept enfants

54. Ann. de l'Hôtel-Dieu de Québec, Jamet, p. 377, note 7.

55. Arch. de la C.N.D. Six des sept filles de Pierre fils embrasseront la vie religieuse.

56. Ann. Ville-Marie, 1878, p. 388.

57. Inv. Ord. Int., P.-G. Roy, v. 1, p. 139.

58. Lettre du Ministre à Bégon, 3 juil. 1713, BRH, 1928, p. 123.

59. La Vérendrye et le poste de l'Ouest, A. Champagne, t. 1, p. 10.

60. *Ibid.*, tome 1, p. 6.

orphelins. Le gouverneur de Vaudreuil devra poursuivre ses instances auprès du Ministre pour secourir ces familles réduites à la mendicité. Cinq veuves, filles ou petites-filles de Pierre Boucher, sollicitent la pension à laquelle les services de leurs époux leur donnent droit: Mmes de Varennes, de Grandpré, de Livilliers, de Puygibault et de la Jemmerais. Seule la requête de cette dernière recevra une réponse favorable à l'automne 1714; cent cinquante livres lui sont accordées après six ans de veuvage.⁶¹

Vaudreuil suggère également de remplacer de Livilliers par Jacques-René Gaultier de Varennes à titre de capitaine.⁶² Sans doute le Gouverneur plaidera-t-il verbalement la cause de la famille Boucher car il part pour la France vers la fin de septembre. Nommé commandeur surnuméraire de l'Ordre de St-Louis en 1712, le Gouverneur voit se prolonger à Paris le séjour de Mme de Vaudreuil qui est devenue gouvernante des enfants de Monseigneur le Duc de Berry.⁶³

La découverte de la mine de plomb à Varennes reste sans lendemain et le seigneur de Boucherville, tout en essayant d'alléger la misère de ses petites-filles et de leurs enfants est réduit à les voir aux prises avec une existence précaire, démunie des premières nécessités.

Du côté de ses fils, le tableau est moins sombre, même si en leurs foyers ne règne pas l'abondance. Jean de Montbrun a dix enfants, Jean-Baptiste de Niverville quatre. Des onze enfants de Pierre, l'aîné, quatre ont quitté le foyer pour la vie religieuse et une cinquième, Marie-Anne, se propose d'entrer aux Ursulines.

Quant aux fils prêtres de Pierre Boucher, Nicolas a été nommé curé de la paroisse St-Joseph de l'Île d'Orléans

61. Le Ministre à Vaudreuil, RAPQ, 1947-1948, p. 261.

62. *Ibid.*, p. 287.

63. *Ibid.*, p. 227. Il sera remplacé comme gouverneur par C. de Ramezay. (Cf. Le fort et le château St-Louis, E. Gagnon, p. 66, note 1).

alors que ce poste était érigé en paroisse le 26 août 1714. Il était installé en ses fonctions par son frère aîné Philippe le 2 septembre suivant.⁶⁴ Ce dernier a rempli à l'hôpital général son rôle de constructeur. Une aile s'est ajoutée à l'institution et, à l'automne, le curé Philippe retourne à la Pointe-Lévy.⁶⁵

René de La Perrière se prépare à partir pour Michillimakinac avec le sieur de Louvigny qui a mission d'entretenir la paix ou de guerroyer contre les Sauvages des alentours selon qu'ils se montreront amis ou ennemis.⁶⁶

Pierre Boucher qui en est à la quatre-vingt-douzième année de son existence constate que depuis son arrivée au pays les conflits n'ont guère procuré de répit aux habitants. Les traités de paix sont fragiles; il en a vu signer plusieurs au cours de sa longue carrière. Maintenant que les « misères de cette vie l'accablent davantage » sans doute évoque-t-il encore plus souvent l'heure du départ qui pour lui ne saurait tarder. En son entourage, on ne manque pas de le féliciter au sujet de sa verte vieillesse. Quant à lui il a déjà écrit: Il est temps de partir...

64. RAPQ, 1940-1941, p. 443.

65. Mgr de St-Vallier et l'Hôpital général de Québec, p. 237.

66. RAPQ, 1947-1948, p. 279.

Chapitre vingtième

UN GRAND HOMME A VÉCU

Le seigneur de Boucherville a vu naître le printemps 1717, mais il ne le verra pas céder la place à l'été. Graduellement, paisiblement, la vie diminue chez lui, on dirait un vaisseau qui sombre lentement ou encore les dernières lueurs d'un crépuscule qui s'éteignent peu à peu.

Autour de lui se pressent sa chère femme « qu'il a tant aimée », Louise la gardienne vigilante et ses fils, sauf Philippe et Nicolas retenus en leur paroisse. Jean de Montbrun est là, celui qu'on désigne sous le nom de colonel, étant le commandant de la côte sud.¹ René de La Perrière est revenu de Michillimakinac.² Jean-Baptiste de Niverville a échangé Chambly pour Boucherville.³ Les Tilly demeurent toujours à St-Antoine et les de Varennes à Montréal. Jacques-Charles Sabrevois de Bleury commande au Détroit. Il en reviendra également au cours de la présente année, car « tout galant homme qu'il est, il n'a pas le talent de se faire aimer des Sauvages ».⁴

Pierre, le fils aîné habite sous le même toit que son vénérable père. Une autre de ses filles, Marie-Anne est

1. C. de Bonnault, RAPQ, 1949-1951, pp. 289-290.

2. Arch. Nat. Paris, C 11, A 34, f. 224-227.

3. J.-J. Lefebvre, MSGCF, 1952, p. 78, note 39.

4. Cadillac Papers, 1669-1730, v. VIII, p. 1663, Detroit Public Library.

entrée au monastère des Ursulines,⁵ où l'a suivie Charlotte Daneau de Muy, fille de Marguerite Boucher.⁶

Le vieillard a perdu un ami de longue date, Séverin Ameau qui a exercé jadis les fonctions de greffier aux Trois-Rivières.⁷ Un autre illustre personnage, Louis XIV, l'a précédé dans l'au-delà le 1^{er} septembre 1715.⁸ Lorsqu'est parvenue en la colonie la nouvelle du décès, Pierre Boucher a pu évoquer au profit de ses petits-enfants l'audience dont il a été gratifié jadis par le Monarque, en 1662. Le seigneur a vécu vingt ans sous le règne de Louis XIII, soixante-treize ans sous Louis XIV et environ deux ans sous Louis XV.⁹

M. Simon Saladin, prêtre de St-Sulpice a remplacé M. de la Saudraye à la cure de Boucherville,¹⁰ et c'est lui qui visite le vieillard en ses derniers jours.

L'église du village est maintenant terminée. Le 13 avril, on y célébrait les funérailles de Françoise Boivin, native de Normandie, veuve de Louis Lamoureux.¹¹ A quelques jours de là, M. Saladin, appelé au chevet du mourant, lui administre l'extrême onction et lui porte le viatique.¹² La nouvelle de la mort imminente du seigneur a convoqué à son chevet les amis, les bénéficiaires de ses bienfaits et l'on suppose que, selon la coutume, plusieurs ont fait escorte au prêtre, cierge en main.

La mort achevait son œuvre le 19 avril et, peu de temps après, le glas annonçait à la paroisse qu'un grand

5. Les Ursulines de Québec, t. 2, p. 88, le 1^{er} nov. 1715.

6. *Ibid.*, p. 89.

7. Inv. greffes not., A. Roy, v. XI, le 9 mai 1715.

8. La France de Louis XIV, P. Gaxotte, p. 390.

9. La vie quotidienne en N.-F., Douville-Casanova, p. 28.

10. Ann. Ville-Marie, 1878, p. 268.

11. MSGCF, 1964, p. 247.

12. Acte de sépulture, 21 avril 1717. Registre de la paroisse de Boucherville.

homme avait cessé de vivre, en la quatre-vingt-quinzième année de son âge.

Le testament du seigneur ne devant être lu qu'après la mort de Jeanne Crevier¹³ on a dû probablement lui substituer la lecture des Adieux, cette pièce magistrale où chacun trouvera un suprême message, même ceux qui ont précédé le seigneur dans la tombe. Tous reconnaissent que les Adieux résument les enseignements et les exemples du seigneur.

Au service funèbre officiait, deux jours plus tard, M. Claude Dauzat, prêtre de St-Sulpice, curé de Longueuil et ancien missionnaire de Boucherville. Il signait l'acte de sépulture de même que M. Saladin, Marien Tailhandier, juge seigneurial et René Lemoyne.

Et comme Pierre Boucher a fait don de l'emplacement sur lequel l'église est bâtie, il est sépulturé sous son banc seigneurial, « en la place la plus honorable de l'église, du côté droit, à quatre pieds des ballustrades »; ce banc, « dont les dimensions sont le double des autres »¹⁴ et où le seigneur et sa grande famille si souvent ont pris place.

Le seigneur de Boucherville laisse une nombreuse postérité constituée de dix enfants, soixante-quatre petits-enfants et vingt-trois arrière-petits-enfants. Les ultimes messages du seigneur rejoindront, à quelques jours de là, ses fils prêtres et sa fille Geneviève.

* * *

Au vieux Récit du monastère des Ursulines, on lit: « Quand la nouvelle de la mort de Pierre Boucher parvint au couvent, ce ne fut que larmes et suffrages. Quatre de nos sœurs et plusieurs élèves pleurèrent si amèrement ce bon père qu'on eut peine à les consoler. Il était bien juste

13. Elle lui surviva dix ans et mourut en déc. 1727. Registre de la paroisse de Boucherville.

14. L'Eglise canadienne, Gosselin, t. 1, p. 314.

et bien naturel de pleurer un tel père qui léguait à ses enfants des bénédictions non moins précieuses qu'un noble héritage et l'honneur d'un beau nom ».¹⁵

Geneviève Boucher, Mère St-Pierre, Anne-Marguerite de Varennes, Mère de la Présentation, les novices Marie-Anne Boucher, sœur St-Ignace et Charlotte Daneau de Muy, sœur Ste-Hélène conservent plus d'un souvenir du noble vieillard qu'elles ont appris à connaître, ayant passé auprès de lui leur enfance.¹⁶ La supérieure du monastère, Mère Angélique de St-Jean, née Angélique Poisson, a eu pour parrain Pierre Boucher en octobre 1653, peu de temps après le siège des Trois-Rivières par les Iroquois.¹⁷

Geneviève recevra le dernier message de son père: « Adieu, ma chère fille de St-Pierre, adieu ma chère Enfant. Je vous donne ma bénédiction. Priez Dieu pour moi, je vous en prie, et ne vous affligez pas quand on vous portera la nouvelle de ma mort, au contraire réjouissez-vous de ce que Dieu m'a appelé à lui et délivré par sa bonté des misères de cette vie. Je sais que cela sera difficile, parce que vous m'aimez trop, et que d'ailleurs votre naturel tendre et affectueux vous cause bien de la peine dans de semblables rencontres. Si vous m'avez aimé plus que vos frères et sœurs, j'ai aussi eu bien de la tendresse pour vous et j'en aurai toute l'éternité ».

On a remis également à l'ursuline le souvenir à elle donné par son père: « En cas que je mourusse subitement ni sans pouvoir parler, je donne à ma fille de St-Pierre mon reliquaire d'argent que je porte sur moi. Il y a bien des indulgences appliquées dessus, mais elles ne lui peuvent servir; elle en pourra faire mettre d'autres. Comme c'est tout ce qui me reste à donner, il est bien juste que

15. A travers l'histoire des Ursulines, P.-G. Roy, p. 98.

16. Les Ursulines de Québec, t. 2, p. 97.

17. Godbout, MSGCF, 1957, p. 219.

je le donne à celle qui m'a tant témoigné d'affection et qui a toujours eu pour moi un si tendre attachement, pendant que j'ai vécu en ce monde ».¹⁸

18. Ann. Ville-Marie, pp. 391-392. Geneviève portera à son tour le reliquaire d'argent jusqu'à sa mort, en 1766.

CONCLUSION

LE SOUVENIR DE PIERRE BOUCHER

Le souvenir de Pierre Boucher, « ce grand pionnier de la civilisation et ce chrétien modèle » ne devait pas périr. En 1922, trois centième anniversaire de sa naissance, une statue le représentant était dévoilée à Québec sur la façade du palais législatif.¹⁹

Le grand homme n'avait pas cherché les honneurs; ils lui étaient décernés par le peuple canadien heureux d'immortaliser son nom.

A cinq ans de là, en 1927, au village de Mortagne, en l'église Notre-Dame, on dévoilait un vitrail illustrant la carrière du Percheron baptisé en cette église, le 1^{er} août 1622. Pierre Boucher en occupe la travée centrale, il est entouré des soldats, des colons qu'il ramenait de la Rochelle en 1662. Y figurent le blason de la famille Boucher, l'église de Mortagne, le manoir de Boucherville et le combat livré aux Iroquois en 1653. A l'arrière-plan de cette dernière travée émergent la petite église des Trois-Rivières, quelques maisons et le moulin à vent, considéré alors comme place forte.²⁰

La délégation canadienne représentait le pays d'adoption où s'est déroulée la carrière de Pierre Boucher venu

19. BRH, 1954, pp. 173-174. Des fêtes auront lieu aux Trois-Rivières en 1934 où Pierre Boucher sera à l'honneur.

20. J. de Bures, *Nova Francia*, 1927-1928, pp. 15-16.

sur les rives du St-Laurent en 1635. L'inauguration du vitrail avait lieu dimanche le 21 août 1927.²¹

Le Chanoine L. Rattier, archiprêtre d'Argentan, prononçait alors un discours où étaient évoqués non seulement les exploits de Pierre-Boucher mais aussi l'idéal qui l'avait guidé et dont le souvenir constitue le plus bel hommage à sa mémoire.²²

« Il n'appartient pas au premier venu d'éterniser son nom et sa mémoire, surtout pour que le nom soit cher et la mémoire bénie... Mais quand les siècles ont passé sur la mémoire d'un personnage sans l'entamer, quand ils l'ont auréolé au contraire d'une lumière grandissante, quand elle sort enfin victorieuse des rudes épreuves que lui font subir la frivolité, l'ignorance et l'ingratitude des générations nouvelles, tenons pour certain que nous sommes en face d'un vrai grand homme. Génie? Héros? Saint? Les trois peut-être à la fois!

... Avec celui des Mercier, des Turgeon, des Giffard et de tant d'autres voilà le nom de Pierre Boucher qui s'est envolé par dessus l'océan, s'est imposé à l'admiration de millions d'hommes et provoque un concert de louanges où la vieille France et la Nouvelle rivalisent d'enthousiasme. Les deux cents ans écoulés depuis sa mort n'ont fait que le révéler davantage, mettre plus en relief sa forte personnalité, ses services et consacrer les titres qui lui garantissent le culte de ses compatriotes.

S'il eut du génie, s'il fut un héros, c'est à l'histoire de le proclamer. ... L'histoire a fait son œuvre et continue de la faire, mais devant la pure beauté des fastes du Canada j'ai l'impression que les historiens ne font que disséquer et balbutier! Pour synthétiser et faire revivre un tel passé, il faudrait la fougue et la magnificence du style épique. Je sais qu'il y a déjà la remarquable *Légende d'un*

21. *Nova Francia*, 1927-1928, p. 8, note 1.

22. *Ibid.*, pp. 8-14. Nous citons quelques extraits de ce discours.

peuple, essai plein de souffle et d'émotion; et pourtant ce n'est encore que la première pierre du monument que nous attendons.

Ce jour-là Pierre Boucher ne saurait être oublié. Il aura son rôle, comme il a sa statue à la façade du parlement de Québec, le rôle très complexe d'un homme supérieurement doué qui suffit à tout et sait exceller dans les situations les plus diverses; tour à tour interprète et ambassadeur entre les peuplades rivales des Hurons et des Iroquois; défenseur contre ces derniers au poste de Trois-Rivières, chef né dont la bravoure n'endort jamais la prudence, aussi habile négociateur dans la paix que vigoureux capitaine dans les combats; promu dans l'ordre de la noblesse après plus de vingt ans de bons et loyaux services; délégué à Versailles près de Louis XIV qui le reçut et l'écouta dans une longue audience avec une curiosité sympathique et fut extrêmement touché par la science, la sagacité et le patriotisme des Canadiens, organisateur actif qui affronte deux fois l'océan pour recruter de nouveaux colons et les entraîner à sa suite à l'embarquement de La Rochelle; gouverneur et juge royal à Trois-Rivières, économiste distingué, auteur d'une étude extrêmement judicieuse: 'l'Histoire naturelle et véritable des mœurs et productions de la Nouvelle-France' où il donnait la note juste sur la colonie naissante et qui ne fut malheureusement pas assez répandue chez nous, car elle aurait pu faire taire de sots préjugés et déterminer dans les hautes sphères un mouvement d'opinions qui eut peut-être sauvé Montcalm et changé les destinées, voilà sa carrière en raccourci! Et c'est un petit paysan sans lettres qui s'est élevé tout seul à ces hauteurs!

Quelle activité féconde! Toujours en mouvement, maniant avec une égale dextérité la charrue et l'épée, la parole et la plume, il lutte comme un lion pour cet idéal canadien que les événements se sont chargés de justifier et qui s'annonce immense pour demain.

Finally, démissionnaire de ses charges et fonctions publiques où s'étaient dépensés jusqu'à l'âge de quarante-cinq ans, ses forces, ses ressources et son génie, il se retire comme un sage, comme un patriarche au sein de sa famille, revient à sa vocation native de terrien de chez nous, fait de la terre, de la bonne terre, et la cultive avec amour, fonde une ville qui perpétue son nom et garde ses restes et, parfait gentilhomme agriculteur, donne à tous les siens, à ses fermiers comme à ses enfants, durant les longues années d'une verte et saine vieillesse l'exemple mémorable des plus rares vertus domestiques et sociales.

Ce sont ces vertus qui retiennent particulièrement mon attention. Elles donnent à sa physionomie je ne sais quoi d'accompli et de vénérable qui le distingue des aventuriers fameux et font de lui, mieux qu'un personnage de légende, un véritable juste, presque un saint!

... In memoria aeterna erit justus! Les familles qui s'en allèrent au Canada dans le cours du XVIIe et du XVIIIe siècles, n'étaient pas les épaves de notre civilisation. Les agents qui les recrutaient avaient tout intérêt à choisir de braves gens laborieux et honnêtes. Les premiers colons, loin d'être le rebut ou la lie de la société, furent donc une élite, au point de vue professionnel et moral.

De là l'excellence de la race qui s'est multipliée là-bas; phénomène presque unique aux yeux de l'observateur avisé, sujet de fierté bien légitime pour les Canadiens français, sujet de fierté aussi pour nos provinces colonisatrices, Perche, Normandie, Bretagne, Anjou, Aquitaine.

... Pierre Boucher appartenait donc à l'une de ces familles souches qui ont fait la force et la grandeur de la France avant de créer la force et la grandeur du Canada. Son éducation première fut complétée par les Pères Jésuites qu'il rencontra providentiellement sur le bateau et au service de qui il demeura quelques années; les Pères Jésuites, ces maîtres excellents de la jeunesse, ces mission-

naires martyrs, qui arrosèrent de leur sang les forêts des Peaux-Rouges.

... Nourri à cette école, imprégné de l'Évangile et de ses maximes lumineuses, il demeura fidèle jusqu'à la mort à cette inflexible ligne de conduite chrétienne, tant dans sa vie privée que dans sa vie publique.

La preuve, je la trouve péremptoire dans son testament spirituel, cette pièce de toute beauté qui mériterait d'être citée dans les anthologies comme un chef-d'œuvre de piété, de sagesse et d'autorité. On admire le testament de saint Louis et même celui de Louis XIV. Le testament de Pierre Boucher est empreint d'une noblesse et d'une grandeur d'âme pareilles. C'est à son lit de mort qu'un homme se montre tel qu'il est, sans pose et sans fard...

... Je ne vous laisse pas grand bien, mais le peu que je vous laisse est très bien acquis. Je ne vous laisse aucun ennemi de ma part que je sache. J'ai fait ce que j'ai pu pour vivre sans reproches, tâchez de faire de même. Obligez autant que vous le pourrez tout le monde et ne désobligez personne, pourvu que Dieu n'y soit point offensé. Ayez toujours devant les yeux la crainte du Seigneur et l'aimez de tout votre cœur.

... Plutôt vivre pauvre, plutôt mourir que de rien faire contre l'ordre de Dieu. Fuyez toutes sortes de débauches et faites en sorte que vos enfants ne le soient pas. Les personnes qui vivent dans la crainte de Dieu nous peuvent beaucoup servir par leurs prières, conseils et bons exemples, au lieu que les libertins font tout le contraire...

Tout commentaire de ce document ne ferait qu'en affaiblir la vérité, la majesté. Ce qui en confirme l'autorité c'est la vénération avec laquelle l'ont reçu ceux à qui il était destiné et qui avaient connu l'auguste vieillard.

Appréciez maintenant s'il y a de l'exagération à trouver chez votre héros une figure de patriarche, de juste et même de saint! Ce qui est incontestable, c'est que la reli-

gion a été le grand mobile de sa vie, c'est que la foi chrétienne cette racine nécessaire de la vraie perfection morale a possédé son âme, animé ses intentions, soutenu son cœur et son bras.

Gloire à Pierre Boucher pour les travaux et les vertus où il s'est illustré. Pour avoir été dans les diverses phases de sa longue existence le colon canadien sans peur et sans reproche! »

L'exaltation posthume de Pierre Boucher cadre bien avec la modestie de l'homme qui après s'être hissé, par le seul prestige de sa valeur personnelle, aux plus hauts honneurs, décidait de tout quitter afin de fonder une humble seigneurie. En cette dernière tâche, comme dans les autres postes occupés par lui, sans fanfare, sans réclame tapageuse, il est demeuré l'homme intègre et modeste, le chrétien convaincu et le père d'une race saine et forte par laquelle se perpétue son nom au pays de la Nouvelle-France.

LES ADIEUX DU GRAND'PÈRE BOUCHER

« Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit :

« Je donne mon âme à Dieu, mon corps à la terre. Je veux mourir dans la foi et religion catholique, apostolique et romaine. Je laisse le peu de bien que j'ai à mes pauvres enfants auxquels je recommande : 1. de prier Dieu pour le repos de mon âme ; 2. d'avoir soin de payer ce qui se trouvera être dû lorsque je mourrai ; 3. d'aimer et honorer leur bonne mère, de ne la chagriner en rien ; la supporter et défendre contre tous ceux qui voudraient lui faire de la peine. Enfin, rendez-lui les devoirs de bons enfants et assurez-vous que Dieu vous en récompensera. 4 ; je vous recommande la paix, l'union et la concorde entre vous, et que l'intérêt ne soit jamais capable de mettre la moindre division entre vous. Ne vous amusez pas à écouter les rapports qui vous seront faits de vos frères et sœurs. Aimez-vous les uns les autres, le tout dans la vue de Dieu, vous souvenant qu'il faudra tous faire ce que je fais, c'est-à-dire mourir et paraître devant Dieu, pour y rendre compte de vos actions ; ne faites donc rien dont vous ayez sujet de vous repentir ».

« Je ne vous laisse pas grand bien, mais le peu que je vous laisse est très bien acquis. J'ai fait ce que j'ai pu pour vous en laisser davantage, je n'ai rien négligé pour cela, n'ayant fait aucune folle dépense, vous le savez tous ; mais Dieu, qui est le maître, ne m'en a pas voulu donner davantage. Je vous laisse bien des personnes de rang, de distinction et d'honnêtes gens pour amis ; je ne vous laisse aucun ennemi de ma part, que je sache. J'ai fait ce que j'ai pu pour vivre sans reproche, tâchez de faire de même.

Obligez autant que vous pourrez tout le monde et ne désobligez personne, pourvu que Dieu n'y soit point offensé. Ayez toujours, mes chers enfants, la crainte du Seigneur devant les yeux et l'aimez de tout votre cœur ».

« C'est à vous, *ma chère Femme*, que je parle à présent :

« Continuez d'aimer vos enfants, mais aimez-les également, comme j'ai fait, pour entretenir la paix et la concorde entre eux. Ce n'est pas que ceux qui nous témoignent le plus d'amour et qui ont le plus de respect, sans intérêt, ne méritent que nous les aimions davantage, mais il ne faut pas que cela paraisse aux yeux des autres, parce que ceux qui font moins leur devoir envers nous sont les moins vertueux, et par conséquent plus capables de troubler la paix. Demandez en particulier à Dieu qu'Il récompense ceux qui vous portent le plus de respect, et faites ce que vous pourrez en secret pour le reconnaître.

Priez et faites prier pour ma pauvre âme. Vous savez combien je vous ai aimée, et tous vos parents pour l'amour de vous. En écrivant ceci, je m'examine sur le temps que nous avons vécu ensemble, mais ma conscience ne me reproche rien, si ce n'est de vous avoir trop aimée; mais en cela, je n'y vois pas de mal, grâce au Seigneur. »

« *A Monsieur de Muy*:

« Je vous prie, Monsieur, comme un homme d'esprit, de vouloir bien contribuer à maintenir la famille en bonne intelligence. Vous savez, Monsieur, que vous m'avez souvent dit, que vous vouliez vivre et mourir mon ami, et que vous m'en donneriez des preuves dans toutes les rencontres. En voici une occasion. Je sais qu'il n'appartient qu'à une âme aussi généreuse que la vôtre, de servir un ami après sa mort; c'est quelque chose de grand, puisque c'est le servir sans intérêt.

C'est ce que j'attends de votre générosité, et je meurs dans cette confiance que vous travaillerez de tout votre

pouvoir à maintenir tous vos beaux-frères et belles-sœurs dans l'union, et que vous ferez tout votre possible pour qu'il n'y ait aucune brouillerie entre eux. Je leur ordonne d'avoir beaucoup de confiance en vous et de déférence pour vos sentiments ».

A tous en général:

« Je vous parle à tous, mes chers Enfants. Voulez-vous que Dieu vous bénisse? Tenez-vous en paix les uns avec les autres, et que l'intérêt ne soit pas capable de vous désunir; ce qui pourrait arriver dans le partage du bien que je vous laisse. C'est si peu de chose que cela n'en vaut pas la peine; mais si, par malheur, ce que je ne crois pas, il arrivait quelque difficulté entre vous, prenez deux ou trois personnes de vos amis des plus gens de bien, et leur remettez tous vos intérêts entre les mains, et passez-en par où ils jugeront à propos; vous souvenant qu'un méchant accord vaut mieux qu'un bon procès.

Souvenez-vous encore que le meilleur moyen d'entretenir la paix, c'est de conserver la crainte de Dieu. Ayez confiance en sa bonté et Il vous donnera ce qui vous est nécessaire. Faites du bien à tout le monde, pour l'amour de lui; ne faites de mal à personne autant que vous le pourrez. C'est Dieu qui m'a donné le peu de bien que je vous laisse; Il m'en a assez donné pour vivre honorablement avec les honnêtes gens; Il vous en donnera aussi autant qu'il vous sera nécessaire, et à vos enfants; je l'en prierai de tout mon cœur, s'Il me fait miséricorde, comme je l'espère de sa bonté.

Faites réflexion qu'il y a bien des personnes qui se fatiguent jour et nuit; pour amasser du bien pour des gens qui se moqueront d'eux après leur mort. Il faut faire ce que l'on peut pour en amasser; ne négliger aucune occasion; mais que ce soit toujours sans préjudice de notre conscience et de notre honneur. Plutôt vivre pauvre, plutôt mourir que de rien faire contre l'ordre de Dieu. Si vous vivez dans sa crainte, Il aura soin de vous. »

« Fuyez toutes sortes de débauches et faites en sorte que vos enfants ne le soient pas. Souvenez-vous de cette parole du Sauveur: « Que sert à l'homme de gagner tout le monde, s'il perd son âme ». La vie est courte, mais l'éternité ne finit jamais. Je ne m'étends pas davantage, vous êtes assez instruits de vos obligations de chrétiens; mettez en pratique ce que vous savez, et vous serez sauvés.

Soyez charitables et aumôniers autant que vous le pourrez. Faites-vous le plus d'amis qu'il vous sera possible, mais préférez toujours les gens de bien; parce que les personnes qui vivent dans la crainte de Dieu vous peuvent beaucoup servir par leurs prières, conseils et bons exemples, au lieu que les libertins font tout le contraire; il ne s'y faut même fier que de bonne sorte. Il arrive souvent que l'intérêt ou la défiance fait qu'ils n'agissent pas sincèrement avec vous, et qu'ils vous disent souvent le contraire de ce qu'ils pensent. Il faut avoir la simplicité de la colombe, mais en même temps la prudence du serpent. Il est rare d'en trouver un avec qui on puisse agir à cœur ouvert, à moins qu'il ne soit véritablement vertueux. Pour lors, vous pouvez lui ouvrir votre cœur, sans crainte d'être trompés. Mais prenez garde il y a bien des hypocrites, qui sont malaisés à connaître. Tout ami intéressé il ne s'y faut pas fier. On peut pourtant quelquefois s'en servir dans la grande nécessité, mais toujours avec défiance, sans toutefois le faire paraître ».

« Lisez le plus que vous pourrez de bons livres, et quand vous en trouverez qui vous donnent de bonnes instructions pour l'état où Dieu vous a mis, ne vous contentez pas de les lire une fois, mais tâchez de les posséder. Ceux que Dieu a appelés dans l'état du mariage pourront lire la Famille Sainte par le Père Cordier, jésuite, les Conseils de la Sagesse et autres semblables ».

« Adieu donc, mes pauvres Enfants, pour un peu de temps, parce que j'espère que nous nous reverrons dans le paradis pour louer Dieu pendant toute l'éternité sans ja-

mais être séparés. C'est là où nous nous entretiendrons cœur à cœur; c'est pour cela que je conjure ceux qui ressentiront quelque affliction de notre séparation, de faire réflexion que ce n'est que pour peu de temps, et que nous nous réunirons bientôt; d'ailleurs, ne vous étant plus utile à rien, il ne se faut pas tant affliger; la perte n'est pas grande. De plus, vous savez qu'il se faut tous séparer. Ainsi, je vous dis adieu, comme celui qui s'en va devant vous, vous attendre. Priez Dieu pour moi, je le ferai pour vous. Comme je ne sais quand je mourrai, ni la manière, et que j'ignore si j'aurai le temps de vous parler, c'est pour cela que je le fais ici, de crainte de ne pouvoir le faire dans ce temps-là ».

« Je commence par vous, *MA CHERE FEMME*:

« Je vous dis adieu. Souvenez-vous combien je vous ai aimée. Priez Dieu pour moi et songez à vous préparer à la mort. Vous êtes âgée et par conséquent, vous ne pouvez pas tarder à me suivre. D'ailleurs, il ne faut pas se laisser surprendre. Réparez par vos bons exemples les mauvais que j'ai donnés ».

« Et vous, mon fils de *BOUCHERVILLE*:

« Je vous dis adieu. Ne vous affligez pas de notre séparation. Je dis aussi adieu à votre femme et à vos enfants. Priez tous le Seigneur pour moi, je le ferai pour vous. Je vous recommande trois choses: 1. — de vivre dans la crainte de Dieu; 2. — de continuer à y élever vos enfants; 3. — de vivre en homme d'honneur, et que rien ne paraisse en vous que d'honnête homme. Vivez en paix avec vos frères et sœurs. Vous êtes l'aîné, agissez en père de famille et que l'intérêt ne vous fasse jamais rompre avec eux. Souvenez-vous que Dieu a soin de ses serviteurs mais surtout des pacifiques et miséricordieux. Je vous donne ma bénédiction et à tous vos enfants que j'aime tendrement comme aussi votre femme pour qui j'ai bien de la considération et que je n'oublierai pas devant Dieu ».

« Dites à votre sœur de *VARENNES*: que je lui dis adieu à tous ses enfants que j'aime et que j'ai toujours aimés. Je leur donne et à elle, ma bénédiction. Je les exhorte tous à vivre dans la crainte de Dieu et de s'entre aimer les uns les autres, comme Dieu et la bienséance le demandent.

« Vous direz à votre frère de *GRANDPRE*: que je lui dis adieu, à sa femme et à ses enfants; que je leur donne ma bénédiction. Qu'ils prient pour moi et qu'ils ne s'affligent pas de notre séparation qui ne sera que pour un temps. La vie est courte. Je le conjure de travailler de tout son possible et d'employer son esprit et son crédit à maintenir la paix et l'union dans la famille. Je le prie de continuer à vivre dans la crainte de Dieu et en homme d'honneur, comme il a fait jusqu'à présent ».

« Adieu, mon fils de *GROSBOIS*: Vous savez combien je vous ai aimé, n'en soyez pas ingrat, mais priez Dieu pour moi en reconnaissance. Ne vous affligez pas de ce que je vous quitte; Dieu le veut et il est temps de partir. Je ne suis plus utile à personne en ce monde; j'y suis à charge aux autres et à moi-même. Je vous donne ma bénédiction, à votre femme et à tous vos enfants, à qui je dis aussi adieu. Vivez toujours dans la crainte du Seigneur. Continuez de tout votre pouvoir à conserver la paix entre vos frères et sœurs; que l'intérêt ne soit jamais cause de votre désunion ».

« Je dis adieu à ma fille *LE GARDEUR*: à son mari et à tous ses enfants auxquels je donne ma bénédiction. Vous ne devez pas douter, ma chère fille, que je n'aie bien de l'amitié pour vous. En reconnaissance, priez Dieu pour ma pauvre âme, et engagez Monsieur Le Gardeur de ma part, à conserver la paix et l'union dans la famille. Qu'il se souvienne que Bienheureux sont les pacifiques. La vie est courte, l'éternité bien longue puisqu'elle n'a pas de fin. Servez bien Dieu en remplissant fidèlement tous les devoirs de votre état ».

« Adieu, ma fille de *MUY*; adieu à tous vos enfants à qui je donne comme à vous ma bénédiction. Je prie de tout cœur le Seigneur qu'il vous donne tout ce qui vous est nécessaire en ce monde et le paradis en l'autre. Je demande la même grâce pour M. de *Muy*. Priez Dieu pour moi qui vous aime tendrement ».

« Je prie derechef Monsieur de *Muy* de se souvenir qu'il m'a promis d'accommoder les petits différends qui pourraient naître dans la famille. Souvenez-vous, Monsieur, que Dieu vous a donné de l'esprit et du talent pour cela; de plus, vous êtes homme d'honneur et de parole, ce qui fait que je fonde beaucoup sur vous ».

« Mandez à votre frère, le curé de St-Joseph (*PHILIPPE*) que je lui dis adieu, qu'il se souvienne de moi au saint autel et que je lui donne de tout cœur ma bénédiction. Il peut beaucoup contribuer à maintenir la paix et l'union dans la famille; qu'il y travaille, je l'en prie très instamment ».

« Adieu, mon cher fils de *MONTBRUN*, adieu à votre femme et à vos enfants. Je vous donne à tous ma bénédiction. Priez Dieu pour moi. Vous savez que je vous ai toujours beaucoup aimés; je sais que vous m'aimez réciproquement et que, par conséquent, vous aurez de la douleur de ma mort. Mais je vous conjure de ne point vous affliger; cela ne servirait qu'à intéresser votre santé. Songez que vous avez une famille qui a besoin de vous; d'ailleurs, vous ne perdez rien en me perdant. Je vous serai plus utile auprès de Dieu, s'il me fait miséricorde, comme je l'espère de sa bonté ».

« Adieu, mon cher fils de *LA PERRIERE*. Je sais combien vous m'aimez et que notre séparation vous sera bien sensible, mais consolez-vous et dites souvent: Dieu l'a voulu de la sorte, que son saint Nom soit béni. Priez le Seigneur pour moi. Je ne vous en dis pas davantage, vous savez mes sentiments. Je vous donne ma bénédiction

et je prie le Seigneur qu'il vous donne la sienne. Craignez Dieu et fuyez le péché ».

« Adieu aussi, ma chère fille de *SABREVOIS*. Dites à M. de Sabrevois que je lui dis adieu et à votre fille; je vous donne ma bénédiction. Vivez toujours dans la crainte de Dieu et l'horreur du péché. Priez le Seigneur pour moi, je le ferai pour vous. Je conjure M. de Sabrevois de continuer à conserver la paix et l'union dans la famille ».

« Adieu, ma chère fille *BOUCHER (LOUISE)*. Je suis fâché de vous laisser sans que vous soyez pourvue. Vous savez que ce n'est pas ma faute et qu'il n'a dépendu que de vous. Dieu aura soin de vous et vous servira de père. Vous avez votre mère qui vous aime beaucoup. Priez Dieu pour moi, je le prierai pour vous. Je vous donne ma bénédiction et vous laisse sous la protection de la Sainte Vierge ».

« Mandez à votre frère *BOUCHER (NICOLAS)* prêtre du séminaire de Québec, que je lui dis adieu, que je lui donne ma bénédiction; qu'il prie Dieu pour moi, surtout au saint sacrifice de la Messe. Je ne lui donne aucune instruction, parce qu'il en sait assez et plus que moi. Qu'il continue comme il a commencé et qu'il contribue à faire régner la paix et l'union dans la famille ».

« Adieu, mon fils de *NIVERVILLE*. Je vous donne ma bénédiction. Ayez bien soin de votre chère mère qui vous a tant aimé et qui vous aime encore tendrement ».

« Adieu, ma chère fille de *SAINT-PIERRE (GENEVIEVE)*, adieu ma chère Enfant. Je vous donne ma bénédiction. Priez Dieu pour moi, je vous en prie et ne vous affligez pas quand on vous portera la nouvelle de ma mort, au contraire, réjouissez-vous de ce que Dieu m'a appelé à lui et délivré par sa bonté des misères de cette vie. Je sais que cela sera difficile, parce que vous m'aimez trop et que d'ailleurs, votre naturel tendre et affectueux vous cause bien de la peine dans de semblables rencontres...

« Si vous m'avez aimé plus que vos frères et sœurs, j'ai aussi eu bien de la tendresse pour vous et j'en aurai toute l'éternité. J'ai dessein de vous écrire une lettre particulière pour vous dire adieu; votre attachement pour moi mérite bien cela; je le ferai à mon retour de Québec, si Dieu me fait la grâce de faire ce voyage. Je fais ceci d'avance, de crainte d'être surpris par la mort, sachant bien que ce vous sera, et à tous vos frères et sœurs, une consolation, surtout à ceux qui ont plus de tendresse pour moi, de voir que j'ai eu le soin de leur dire adieu, devant que de sortir de ce monde ».

« En cas que je mourusse subitement, ni sans pouvoir parler, je donne à ma fille de St-Pierre, mon reliquaire d'argent que je porte sur moi. Il y a bien des indulgences appliquées dessus, mais elles ne lui peuvent servir; elle en pourra faire mettre d'autres. Comme c'est tout ce qui me reste à donner, il est bien juste que je le donne à celle qui m'a tant témoigné d'affection et qui a toujours eu pour moi un si tendre attachement pendant que j'ai vécu en ce monde ».

« Aux autres, je leur laisse le peu de bien que Dieu m'a donné, à condition toutefois qu'ils prieront et feront prier Dieu pour moi. Je leur demande à chacun dix messes, sans compter les prières qu'ils feront; c'est bien la moindre chose qu'ils puissent faire pour le repos de mon âme. Je leur en demande autant pour leur mère, à qui ils ont tant d'obligation ».

BOUCHER ¹

1. Les Adieux de Grand-Père Boucher, L. Lalande, s.j.
Une vieille seigneurie, Boucherville, 2^e édition, pp. 54-71.

INDEX ONOMASTIQUE

— A —

- Abénakis, 187, 246, 294, 310
 Abitation, 20, 24
 Aborigènes, 25, 119, 126
 Acadie, 95, 214, 279, 316, 325
 Adhémar, A., 262, 306
 Agarienta, 149
 Agniers, 56, 58, 60, 78, 80, 97,
 101, 105, 140, 145, 149, 150,
 155, 188, 279
 Aigle d'Or, navire, 121, 122
 Aiguillon, Duchesse d', 38, 42,
 48
 Ailleboust d'Argenteuil, d', 210
 Ailleboust de Coulonges, Louis
 d', 60, 62, 66, 71, 72, 73,
 100, 101
 Ailleboust de Manthet, d', 246
 Ailleboust des Muceaux, Cath.,
 Mme de Muy, 291
 Ailleboust des Muceaux, C. d',
 62, 70, 195, 201, 207
 Albanel, C., S.J., 144, 147, 150
 Albany, voir: Orange
 Algonquins, 55, 59, 75, 113,
 147, 150, 310
 Allemagne, 116, 139, 195
 Allouez, C.-J., S.J., 113, 114,
 117, 140
 Ameau, S., 85, 88, 92, 117, 126,
 331
 Amérindiens, 23, 25, 35
 Amyot, Jean, 39, 54, 62
 Andros, 199
 Anglais, 21, 33, 68, 95, 124,
 149, 188, 195, 207, 213, 220,
 223, 229, 249, 253, 256, 311
 Angleterre, 21, 22, 212, 229,
 234, 243, 290, 318, 325
 Anjou, 60, 337
 Anne d'Autriche, 38, 50, 92,
 120
 Arse à la Famine, L', 211, 213,
 215, 216
 Aquitaine, 338
 Archambault, J., 248
 Archambault, L., 248
 Argenson, P. Le Voyer, vicomte
 d', 100, 102, 105, 107, 116,
 133
 Argentan, 336
 Arlon, 278, 308
 Arramy, T., 121, 132
 Arrivé, P., 196
 Assigny, G. Le Moyne, sieur d',
 217
 Assigny, Nicolas Le Moyne, sieur
 d', 332
 Artikamègues, 57, 74, 113
 Aubert de Gaspé, 211
 Aubert de la Chesnaye, 210
 Augsburg, Ligue d', 243, 271
 Auteuil, R. d', 301
 Autray, seigneurie d', 186
 Avaugour, P. Dubois, baron d',
 116, 117, 118, 119, 120, 123,
 124, 125, 126, 130, 132, 226

— B —

- Baie d'Hudson, 212, 215, 219,
 279, 325
 Baie Georgienne, 34

- Baillargeon, M., 114, 117
 Bancroft, 37
 Barbot, J., 228
 Baron, L., 167
 Baron, Simon, 28
 Barrau, Pierre, 291
 Bart, Jean, 201, 273
 Basinet, A., sieur de Tourblanche, 248
 Basset, B., 181
 Bâtard, Flamand, 99, 149, 150
 Baudry, Mad., Vve Puybarau, Mme M. Tailhandier, 234
 Baudry, Marie, Mme J. Lefebvre, 173
 Baudry, U., sieur de Lamarche, 58, 60, 61, 63, 65, 66, 68, 78, 148, 173
 Baugy, 222
 Bausault, 164
 Beauharnois, F. de la Boische, 292, 300
 Beauport, 22, 27, 42, 253
 Beaupré, 52, 253
 Beausoleil, L., sieur de la Plante, 173
 Bécancourt, 59
 Bécon, 154
 Bégon, M., 206, 324, 326, 327
 Bellarmant, 101
 Bellehomme, Mathurin, 47
 Bénard, J., 282
 Berger, T., 167, 179
 Bergères, R. Blaise des, 234, 271, 312
 Bernières-Louvigny, J. de, 38
 Berry dit Beausoleil, T., 248
 Berry, duc de, 328
 Berthelot, F., 186
 Berthier, M. de, 201
 Bienville, F. Le Moyné, sieur de, 217, 246, 257, 303
 Bigot dit Lamothe, F., 102, 109, 135
 Bisot, G., 228
 Boivin, F., Mme L. Lamoureux, 331
 Boston, 253, 255, 292, 310, 315, 316
 Enfants de Pierre Boucher-Jeanne-Crevier:
 Boucher, Pierre, fils, seigneur de Boucherville, 81, 93, 156, 165, 172, 177, 194, 210, 211, 219, 236, 238, 256, 262, 288, 291, 295, 300, 308, 317, 328, 330
 Boucher, Marie, voir: Mme R. Gaultier de Varennes
 Boucher, Lambert, voir: sieur Lambert de Grandpré
 Boucher, Ignace, voir: Ignace de Grosbois
 Boucher, Madeleine, voir Mme P.-N. Le Gardeur de Tilly
 Boucher, Marguerite, voir Mme N. Daneau de Muy
 Boucher, Philippe, 146, 184, 189, 199, 206, 216, 219, 236, 240, 249, 252, 260, 265, 272, 275, 280, 290, 297, 301, 312, 323, 324, 328, 330
 Boucher, Jean, voir: Jean de Montbrun
 Boucher, René, voir: René de La Ferrière
 Boucher, Jeanne, voir: Mme J. Sabrevois de Bleury
 Boucher, Louise, 171, 245, 260, 264, 272, 277, 294, 310, 318
 Boucher, Nicolas, 66, 178, 203, 253, 266, 272, 275, 279, 297, 309, 328, 330
 Boucher, Jacques, voir: Jacques Boucher de Montizambert
 Boucher, J.-Bte, voir: sieur de Niverville
 Boucher, Geneviève, Mère St-

- Pierre, 190, 194, 234, 260, 264, 265, 272, 274, 275, 277, 281, 282, 286, 332, 333
- Boucher, François, 149
- Boucher, Gaspard, 14, 15, 17, 26, 27, 30, 33, 39, 52, 53, 54, 61, 63, 65, 72, 94
- Boucher, Enfants de Gaspard, 15, 16, 52, 65
- Boucher, Marin, 17, 31, 42, 174
- Boucher, Jeanne, Mme T. Hayot, 41
- Boucher, Mme Pierre, voir: Jeanne Crevier
- Boucherville, 32, 43, 79, 103, 117, 155, 160, 162, 164, 170, 172, 175, 183, 189, 196, 203, 216, 224, 232, 236, 238, 244, 247, 249, 252, 257, 260, 270, 279, 304, 316, 318, 326
- Boucherville, Antoinette Boucher de, 215, 301
- Boucherville, Marie-Jeanne Boucher de, 260
- Boucherville, Charles de, 317
- Boucherville, Françoise de, 327
- Boucherville, Mad. - Charlotte, 227
- Boucherville, M.-Angélique, 327
- Boucherville, M.-Anne, Sr St-Ignace, 264, 328, 330, 333
- Boucherville, Pierre de, 264, 276, 301, 308, 310, 328
- Boulé, F., 79
- Boumois, voir: La Vérendrye
- Bourbault, E. ou Bourbeau, 94, 112
- Bourbon, Fort, 212, 224
- Bourdon, Jacques, 110, 174, 195, 196, 210
- Bourdon, Jean, 58, 174, 186, 199
- Bourgeois, Bse M., 84, 86, 96, 107, 164, 175, 278, 327
- Bourgery, J.-B., 96
- Bourgery, P., 167
- Bourges, 117
- Bouteroue, C. de, 164
- Brahé, P. sieur Dupas, 210
- Brasdefer de Châteaufort, A., 31
- Brébeuf, J. de, S.J., Saint-, 27, 34, 35, 37, 40, 41, 47, 67, 158, 241
- Bréhaut de l'Isle, 31
- Bressani, Père J., 51, 53, 63
- Bretagne, 304, 317, 337
- Breté, Mme de, 65
- Bretonvilliers, M. de, p.S.S., 171
- Brézé, Le, navire, 138
- Brouage, 120, 121
- Brouillon, 274
- Buisson de St-Cosme, J.F., 206
- Bullion, Mme de, 45
- Buteux, Jacques, 66, 74

— C —

- Callières, L.-H., 214, 230, 231, 252, 258, 263, 272, 282, 288, 289, 291, 293
- Canada, 14, 60, 76, 92, 103, 106, 118, 119, 128, 130, 154, 164, 200, 219, 294, 295, 318
- Cap de Baye, 23
- Cap-de-la-Madeleine, 66, 74, 78, 97, 102, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 117, 120, 125, 129, 135, 136, 144, 150, 162, 173, 177
- Cap de Varennes, 217
- Cap Diamant, 22, 24, 141, 205, 243
- Cap Rouge, 79, 290
- Cap St-Ignace, 196, 240
- Capitanal, 56
- Caraïbes, 138
- Carignan, régiment de, 138, 139, 142, 154, 161, 177, 199, 267

- Casco, 246, 247, 250, 294
 Catalogne, G. de, 262, 289, 321
 Cataracouy, 180, 183, 193, 198,
 204, 230, 231, 244, 270, 286,
 287
 Catherine de St-Augustin, Sr,
 96, 174
 Caumont, P. de, 170, 171, 191,
 196, 199, 216, 217, 228, 237,
 239
 Caumont dit Laroche, Pierre, 49
 Cavalier, Robert, voir: La Salle
 Cayenne, 138, 303
 Cerfs, 35
 César dit La Gardette, F., 228
 Chabanel, Noël, saint, S.J., 50
 Chaillon, 77
 Chalon, J., 211
 Chambly, Fort, 140, 144, 145,
 232, 257, 271, 311, 316, 317,
 321
 Chambly, J. de, 140
 Chamboy, J., 85
 Champflour, Fief, 107
 Champigny, Bochart de, 226,
 230, 231, 242, 255, 258, 264,
 268, 269, 275, 279, 282, 292
 Champlain, 20, 21, 22, 24, 25,
 26, 30, 31, 42, 56, 293
 Champlain, Lac, 58, 149
 Chaperon, P., 167, 174
 Charest, Etienne, 261, 266
 Charvat, Fr.-Claire, Mme J. de
 Montbrun, 261
 Charles I^{er}, 21, 22
 Charles II, 290
 Charlevoix, F.-X., S.J., 228, 300
 Charon, C., 110
 Charon de la Barre, F., 263
 Charpentier, Jean, 304
 Chassigne, J. Bouillet de la,
 314, 322
 Chastelain, P., S.J., 32, 34
 Chasy, de, 149, 150
 Châteauguay, Le Moyne, 217
 Château-Richer, 174
 Châtelets, voir: Juchereau des
 Chaumonot, J.-M., S.J., 38, 40
 Chaumont, chevalier de, 139
 Chedabouctou, 251
 Chef de Baie, 122
 Chine, 168
 Chouart Des Grosseilliers, M., 39,
 88, 95, 100, 212
 Chrestien, Marie-Madeleine, 64,
 65, 67, 69
 Cinq Nations, 56, 81, 207
 Citière, 120
 Close, Lambert, 75, 108, 124
 Colbert, J.-B., 120, 122, 130,
 169, 180, 185, 201, 206, 226
 Collège de Québec, 32
 Combalet, Mme de, voir: Du-
 chesse d'Aiguillon
 Compagnie de la Colonie, 287,
 293
 Compagnie de la Nouvelle-Fran-
 ce, 22, 67, 100
 Compagnie des Cent - Associés,
 20, 31, 32, 45, 48, 57, 73, 74,
 130
 Compagnie des Habitants, 57, 60
 Compagnie des Indes Occidenta-
 les, 135, 143, 165, 187, 190
 Compagnie du Nord, 219
 Condé, 117
 Congrégation de Notre-Dame,
 164, 175, 180, 204, 225, 278,
 292, 299, 320
 Connecticut, 250, 293
 Conseil souverain, 130, 133, 136,
 143, 151, 164, 170, 183, 187,
 196, 197, 201, 239, 241, 282,
 292, 323
 Constantin dit Lavallée, G. 114
 Contades, Maréchal de, 311
 Contrecoeur, 189, 232, 249
 Cordes, 35

- Corlaer, 246, 247, 250
 Couc, Jeanne, 197
 Courcelle, D. Rémi, sieur de,
 137, 142, 143, 145, 148, 154,
 164, 172, 176, 180
 Courpon, M. de, 46
 Courtin, R., 13
 Cousteau, M., 85
 Couture, Guillaume, 46, 47, 53
 Couturier, A., 173
 Couturier dit Le Bourguignon,
 P., 291
 Crevier, A., 109
 Crevier, Mme C., — voir: Jean-
 ne Esnard
 Crevier, Christophe, sieur de la
 Méslée, 66, 76, 90, 94, 101,
 126, 181
 Crevier, F., 78, 79
 Crevier, Jean, 115, 139, 181,
 196, 197, 246, 263, 264
 Crevier, Jeanne, Mme Pierre
 Boucher, 76, 78, 92, 109, 111,
 126, 146, 156, 163, 171, 172,
 181, 196, 236, 237, 238, 249,
 263, 264, 265, 291, 303, 331
 Crevier, Louis, 246
 Crevier, Marguerite, 130, 209
 Crisafy, Marquis de, 236, 270
 Cuillerier, Fort, 180
 Cusson, J., 136, 173, 177
- D —
- Dandonneau du Sablé, M.-A. —
 Mme de la Vérendrye, 308,
 324
 Daneau de Muy, A., 241, 265
 Daneau de Muy, M.-Marguerite,
 260
 Daneau de Muy, M.-Charlotte,
 Sr Ste-Hélène, 265, 306, 331,
 333
- Daneau de Muy, M.-Jeanne, 306
 Daneau de Muy, M.-P., Mme
 R.R. de Portneuf, 233, 303,
 306
 Daneau de Muy, N., 181, 228,
 232, 238, 241, 250, 252, 257,
 260, 269, 270, 271, 273, 277,
 287, 291, 293, 299, 302, 303,
 309
 Daneau de Muy, Mme N. —
 Marguerite Boucher, 129, 228,
 232, 236, 250, 252, 276, 277,
 283, 299, 306, 331
 Daniel, A., S.J., Saint, 27, 63
 Daulac, voir: Dollard
 Daunais, A., 167, 184
 Dauverrière, Jérôme Le Royer
 de la, 45
 Dautat, Claude, p.S.S., 321, 332
 Davost, A., S.J., 27
 Deerfield, 295, 300
 De.orme, J., 148
 De.lorme, P., 13
 Denonville, J.-R. de Brisay, mar-
 quis de, 198, 214, 219, 222,
 223, 225, 226, 228, 230, 233,
 234, 239, 240, 243, 274
 Denys, C. — Mme Pierre de
 Boucherville, 210, 242, 260,
 301
 Denys, J.-Bte, sieur de la Bro-
 querie, 257
 Denys, S., sieur de Vitray et de
 la Trinité, 210, 211
 Desmarez, J., 114
 Desrochers, sergent, 49
 Desrosiers, A., 67, 105
 Detaillis, 308
 Détroit, Fort de Pontchartrain,
 287, 288, 292, 295, 301, 308,
 323, 330
 Deux-Montagnes, Lac, 99
 Dieppe, 17, 18, 21, 38
 Dozier, J., 134

Dodier, S., 54
 Dollard des Ormeaux, A., 108
 Dollier de Casson, p.S.S., 150,
 152, 168, 207, 249, 289
 Dorvilliers, 257
 Druillettes, G., S.J., 50, 69, 98,
 144
 Dubois d'Egriseilles, J.-B., 150
 Duchesne, Adrien, 43
 Duchesneau, J., 186, 187, 190,
 197, 200, 202, 204
 Dufaux, G., 232
 Dufournel, 323
 du Mesnil, 116
 Dungan, 212, 215, 232
 Duplessis-Bochart, amiral, 18,
 24
 Dupuis, Z., 97
 Dupuy de l'Espinay, 257
 Duquet, P., 134
 Dussault, sieur, voir: T. Toupin

— E —

Erié, Lac, 168
 Esnard, J. — Mme C. Crevier,
 76, 94, 101, 152, 153, 209,
 272
 Espagne, 110, 195, 290
 Estrades, Godefroy, comte d',
 120, 121
 Etienne, P., 66
 Eugène, Prince, 311

— F —

Fancamp, P. Chevrier, sieur de,
 45, 175
 Faverel, rivière, 97, 111
 Favreau, M., 286
 Fénelon, p.S.S., 180, 183, 185
 Ferté, J. de la, Abbé de la Ma-
 deleine, 108

Feuquières, I. de Pas, marquis de,
 114, 115, 120, 256, 295, 297
 Fin, L., 191
 Fleury Deschambault, J.-A., 286
 Flûte Royale, navire, 122
 Fontarabie, 75
 Fouquet, N., 120
 France, 13, 14, 16, 21, 84, 89,
 107, 110, 125, 130, 141, 173,
 175, 182, 185, 207, 221, 229,
 236, 239, 243, 250, 271, 290,
 304, 325
 Franchetot, M., 81, 84
 Francheville, M. Terrier, sieur
 de, 77
 Francheville, P. de, 54, 253
 François - Régis, St - Jean, 191,
 192
 Frémin, J., S.J., 111, 140, 147
 Frémont, J., p.S.S., 156
 Frenière, J. Hertel, sieur de la,
 voir: J. Hertel
 Frérot, voir: La Chemaye
 Fronde, la, 68
 Frontenac, Louis Buade, comte
 de, 24, 171, 176, 180, 181,
 183, 184, 185, 187, 188, 195,
 197, 199, 200, 202, 203, 204,
 206, 243, 244, 247, 250, 251,
 252, 254, 255, 256, 261, 269,
 271, 273, 275, 279, 300
 Frontenac, Fort, voir: Catara-
 couy

— G —

Gaborin, 121
 Gagnier, A., 186
 Gagnon, Robert, 292
 Gaillard, M., 238
 Gamelain dit Lafontaine, M.,
 139
 Gand, F. de Ré de, 32
 Gannenta, 97, 101, 102

- Garakonthié, 144, 145, 188, 244
 Gareman, F., 149
 Gargot, Nic, 121, 122
 Garnault, 323
 Garneau, P. et C., 32, 79
 Garnier, Saint Charles, S.J., 34
 Garreau, J., 167
 Garreau, L., S.J., 50, 90, 98, 99
 Gaspé, 21, 79
 Gastry, M., 15
 Gatineau, fief, 177, 285
 Gatineau du Plessis, N., 130, 291
 Gatineau, N. fils, 246, 285
 Gaudais-Dupont, 150, 151
 Gaultier de la Vérendrye, A.-P.,
 173
 Gaultier de Varennes, Claude,
 241, 278
 Gaultier de Varennes, René, 39,
 142, 154, 156, 162, 163, 172,
 173, 175, 177, 181, 194, 196,
 221, 222, 223, 225, 233, 241,
 242, 313
 Gaultier de Varennes, Mme René,
 Marie Boucher, 93, 125,
 135, 142, 148, 154, 162, 171,
 172, 173, 175, 181, 196, 236,
 244, 248, 259, 262, 278, 281,
 286, 297, 303, 304, 305, 308,
 311, 312, 322, 324, 327, 328,
 330
 Enfants Gaultier de Varennes,
 Marie Boucher:
 Gaultier de Varennes, Louis,
 voir: Louis La Vérendrie
 Gaultier de Varennes, Madeleine
 du Tremblay, voir: Mme
 C. Petit de Livilliers
 Gaultier de Varennes, J.-René,
 voir: J.-R. Gaultier de Va-
 rennes
 Gaultier de Varennes, J.-Bte,
 voir: J.-Bte Gaultier de Va-
 rennes
 Gaultier de Varennes, M. Mar-
 guerite, voir: Mme L. H.
 Puységault
 Gaultier de Varennes, Anne-
 Marguerite, voir: A. M. Gaultier
 de Varennes
 Gaultier de Varennes, Philippe,
 voir: P. G. de Varennes
 Gaultier de Varennes, Marie-Ré-
 né, voir: Mme C. Dufrost de
 la Genaraye ou Lajemmerais
 Gaultier de Varennes, Pierre,
 sieur de Boumois, voir: La
 Vérendrye
 Gaultier de Varennes, J.-Bte,
 voir: J.-Bte de Varennes
 Gauthier de Brulion, J., 196
 Gélina, E., 102, 281
 Gélina, J., 102, 281
 Genaple, F., 275, 308
 Gentilly, Fort, 180
 Giasson, Jean, 294, 320
 Giffard, R., sieur de Beauport,
 13, 14, 19, 21, 22, 23, 30,
 174, 356
 Giroust, T., 17, 26, 30, 39, 61,
 94
 Gobely, A., 167
 Godé, N., 101
 Godefroy de Lintôt, J., 21, 60,
 80
 Godefroy, J., sieur de Virux-
 pont, 65, 69, 242
 Godefroy de Normanville, L.,
 65, 77, 113, 150, 156, 172
 Godefroy de Normanville, T.,
 44, 80
 Godet, N., 102
 Godet, R., 74
 Golfe du Mexique, 205
 Gorribon, sieur de, 153
 Goupil, R., Saint, 46, 47
 Goyogouins, 56, 143, 213, 234
 Grande-Allée, 76

- Grand-Gueule, 213
 Grande Presqu'île, 273
 Grandpré, Geneviève de, 280, 306
 Grandpré, L. Boucher, sieur de, 98, 120, 194, 203, 211, 223, 234, 240, 242, 248, 252, 255, 256, 262, 264, 269, 272, 273, 280, 281, 284, 306, 312
 Grandpré, Mme L. de, voir: M. Vauvriil de Blazon
 Grandpré, Louis Boucher de, 269, 280, 306
 Grandville, 252
 Gravelines, 308
 Grimard, E., 95
 Grosbois, fief, 96, 98, 133, 176, 262, 269
 Grosbois, Ignace Boucher, sieur de, 107, 162, 194, 211, 219, 236, 238, 257, 260, 263, 267, 270, 271, 284, 306
 Grosbois, P. Boucher sieur de, 79, 112, 120, 132, 238, 292
 Groseilliers, M. Chouart des, voir: Chouart
 Guillaume III, 243, 290
 Guillernot, Guillaume, sieur du Plessis-Kerbodot, voir: Kerbodot
 Guillet, M., 76
 Guiller, P., 78
 Guillon, 122
 Guyon, J., 14, 22
- H —
- Haudecœur, J., 247
 Haverhill, 310
 Havre-de-Grâce, 292
 Hayot, T., 41, 42
 Héber, L., 280
 Hebert, L., 21, 26
 Hérisson, Michel Le Neuf, sieur du, 64, 68, 90, 133, 136
 Herlin, C., 111, 114
 Hertel, F., 65, 109, 113, 246, 314
 Hertel, sieur de la Frenière, 60, 72
 Hertel, Marguerite, Mme J.-B. de Niverville, 314
 Hocquart, 228
 Hollandais, 46, 53, 124, 138, 149, 195, 250
 Hollande, 182, 195
 Hôpital général de Québec, 263, 324, 326, 328
 Hôpital général de Montréal, 263
 Hospitalières de St - Augustin, Sœurs, 38, 51, 86, 109, 142
 Hosta, d', 249, 250
 Hôtel-Dieu de Montréal, 163, 180, 257, 301, 309
 Hôtel-Dieu de Québec, 166, 254, 327
 Hôtel Notre-Dame-de-la-Pitié, 110
 Houssard, C., 85
 Hozier, Ch. d', 313
 Hudson, rivière, 58
 Hurons, 25, 27, 33, 35, 36, 39, 42, 46, 59, 60, 63, 75, 81, 97, 108, 150, 324
- I —
- Iberville, P., 115, 163, 201, 217, 223, 246, 273, 274, 297, 303
 Île-aux-Ceufs, 320
 Île-aux-Oies, 95
 Île d'Orléans, 98, 113, 148, 186, 279
 Île Dupas, 324
 Île Grosbois, 292
 Île Jésus, 47, 186, 189, 203, 214, 256, 293

Ile Perrot, 171, 273
 Ile St-Christophe, 128
 Ile St-Joseph, 96, 165, 203, 219,
 306, 318
 Ile St-Paul, 23
 Ile St-Pierre, 23
 Ile Ste-Hélène, 140, 230
 Ile de Varennes, Grande, 305,
 307, 309
 Iles Allumettes, 59
 Iles Bouchard, 120, 256
 Iles Percées de Boucherville, 155,
 279, 282
 Illinois, rivière, 191
 Illinois, tribu des, 199, 204, 205,
 214
 Iroquets, 59
 Iroquois, 36, 43, 44, 46, 48, 49,
 50, 51, 53, 55, 59, 63, 67, 70,
 75, 82, 88, 93, 95, 99, 102,
 107, 109, 110, 118, 123, 124,
 131, 139, 140, 144, 147, 149,
 153, 168, 173, 181, 187, 199,
 204, 207, 211, 229, 232, 233,
 240, 241, 242, 243, 256, 261,
 271, 290, 310, 312

— J —

Jacques II, 243, 290
 Jallaur, J. — Mme de Franche-
 ville, 92
 Jardin de Hollande, navire, 142
 Jésuites, 15, 20, 22, 26, 27, 28,
 32, 37, 48, 58, 63, 70, 74, 78,
 81, 86, 90, 103, 105, 109,
 110, 114, 137, 147, 152, 157,
 174, 207, 338
 Joachim dit Laverdure, B., 196
 Jogues, I., Saint, S.J., 32, 35, 46,
 47, 51, 53, 58, 59, 60
 Jolliet, A., 134
 Jolliet, L., 162, 190, 199
 Joseph, Frère, 132

Joybert, Lse Elisabeth de, Mme
 de Vaudreuil, 300, 316, 328
 Juchereau de la Ferté, 287
 Juchereau des Châtelets, 60, 253

— K —

Kenté, 231
 Kerbodot, Guillemot, sieur du
 Plessis, 73, 74, 77
 Kirke, les frères, 21, 26
 Kondiaronk, 234, 289

— L —

Labadie, J., 242
 La Barre, A. Lefebvre, sieur de,
 204, 206, 207, 211, 212, 213,
 214, 222, 274
 Labat, M., 93, 170
 La Chaise, Père, S.J., 196
 Lachenaie, 198
 La Chesnaye, T. Frérot, 148,
 167, 179, 186, 256, 270
 Lachine, 213, 242, 244, 247,
 258, 289
 La Durantaye, O. Morel de, 229,
 270, 271
 Lafond, E. Fépin, sieur de, 52,
 53, 54, 60, 64, 65, 66, 96,
 114, 148
 Lafond, Mme E. de, Marie Bou-
 cher, 65, 93, 148, 299
 Lafond, F. de, 173, 292
 Lafond, J. de, 167, 173
 Lafond, P. de, 173
 La Gabelle, 182, 222, 305
 La Gemeraye, C. Dufrost de,
 236, 249, 250, 255, 286, 291,
 300, 307, 309
 La Gemeraye, M.R. Gaultier de
 Varennes, Mme C. Dufrost
 de, 215, 286, 309, 325, 327,
 328

- La Gemeraye, M. Marguerite de,
 Mme F. d'Youville, 310, 325
 La Guadeloupe, 138
 Laguide-Meynier, M., 169
 Lahontan, L.-A. de Lom d'Arce,
 209, 221, 233, 295
 Lalande, Saint Jean de, S.J., 59,
 60
 Lalemant, C., S.J., 21, 37, 45
 Lalemant, Saint Gabriel de, S.J.,
 37, 67
 Lalemant, J., S.J., 37, 70, 100,
 106, 111, 123, 190
 Lamarche, U. Baudry, sieur de,
 voir U. Baudry
 La Martinique, 128, 138
 Lambert, F., 134
 Lamberville, Jean de, 213, 231,
 240
 La Métairie, J., 205
 Lamoche-Cadillac, 288, 295, 301
 Lamoureux, Louis, 331
 Lanaudière, P.-T. Tarcieu de,
 sieur de la Pérade, voir: Tar-
 cieu
 Lanqueteau, J., 88, 93
 Lapalme, 77
 La Perrière, Frs Clément de, 309
 La Perrière, M. Mad. de, 309
 La Perrière, René Boucher sieur
 de, 163, 229, 246, 256, 257,
 260, 262, 263, 270, 272, 274,
 288, 291, 294, 295, 300, 309,
 310, 311, 315, 316, 318, 320,
 329, 330
 La Poterie, J. Le Neuf, voir: Le
 Neuf
 La Prade, 195, 201
 La Prairie-de-la-Madeleine, 157,
 166, 189, 257, 312
 Larguillier, J. Join dit, 102
 La Rochelle, 76, 102, 103, 120,
 122, 132, 138, 142, 307
 La Salle, R. Cavelier de, 168,
 180, 183, 195, 199, 205, 212,
 231
 La Seine, navire, 295
 La Tortue, 138
 La Tour, Pierre, 142, 326
 Laubia, A. de, 142, 172
 Lauson-Charny, Charles de, 73,
 100, 106, 120, 156
 Lauson, F. de, 73, 113
 Lauson, Jean de, père, 30, 31,
 45, 72, 74, 79, 81, 83, 85, 86,
 88, 90, 91, 92, 98, 100, 114,
 115, 120, 134, 165
 Lauson, J. de, fils, 73, 120, 163
 Lauson, Louis de, 73
 Lauzon, Côte, 302
 Laval, Mgr F. Montmorency de,
 103, 106, 108, 109, 123, 130,
 131, 134, 137, 139, 153, 186,
 187, 188, 189, 195, 196, 197,
 203, 214, 215, 219, 221, 224,
 234, 290, 324
 La Vérendrie, Charles Gaultier
 de, 278, 308
 La Vérendrie, Louis Gaultier de
 Varennes, sieur de, 181, 182,
 194, 253, 262, 278, 286, 304
 La Vérendrye, P. Gaultier de
 Varennes, sieur de Boumois,
 223, 244, 248, 259, 275, 278,
 294, 295, 305, 307, 308, 311,
 317, 324
 Lavigne, voir: P. N. Rivard
 Laviolette, 57
 Le Ber,, Jacques, 108, 182, 322
 Le Ber, Jean Duchesne, 257
 Le Ber, Jeanne, 182, 319
 Le Boujoannier, 76
 Lebourhis, Jean, 291, 302
 Le Coq, R., 28
 Leduc-Soulinié, 75
 Lefebvre, J., 133, 173
 Lefebvre, P., 148

- Le Gardeur de Repentigny, J.-B., 182, 183, 192, 201
 Le Gardeur de Repentigny, P., 32, 39, 57, 61, 92, 130
 Le Héros, navire, 320
 Le Jeune, P., S.J., 19, 24, 25, 27, 35, 36, 38, 41, 46, 48, 50, 58, 68, 92
 Le Maire, N., Mme Gaspard Boucher, 15, 61, 65, 78, 283
 Le Maître, F. le Picard, 92, 153
 Le Maître, p.S.S., 112
 Lemay, M., 94, 112
 Le Mercier, P., S.J., 18, 40, 72
 Le Moine, S., S.J., 113, 144
 Le Moyne, C., père, 43, 54, 58, 75, 115, 140, 144, 145, 147, 161, 163, 171, 172, 201, 207, 213, 216, 240, 322
 Le Moyne, C., fils, baron de Longueuil, 217, 253, 297, 314, 319
 Lemoine, René, 332
 Le Neuf de la Poterie, J., 32, 57, 60, 65, 71, 73, 74, 77, 78, 80, 89, 103, 107, 113, 114, 133
 Le Neuf du Hérisson, M., voir: Hérisson
 Le Rat, voir: Kondiaronk
 Leroles, M. de, 149
 Leroy, M.-A., 170
 Lesieur, C., sieur de la Pierre, 173, 291
 Lesieur, Julien, 291
 Le Tremblay, 155, 177, 217, 305
 Le Vasseur, 134
 Levasseur de Néré, 290
 Le Verrier du Rousson, F., 236, 237, 238
 Lévis, 275
 Lhut, D. Greysolon du, 194, 207
 Liégeois, Frère J., 68, 95
 Linctôt, F., 217
 Linctôt, J. Godefroy de, voir: Godefroy
 Londres, 22, 215
 Long-Sault, 109
 Longueuil, 43, 161, 224
 Longueuil, baron de, voir: C. Le Moyne fils
 Lorimier, 240
 Louis XIII, 14, 22, 50, 116, 331
 Louis XIV, 38, 110, 114, 117, 118, 119, 120, 123, 125, 126, 130, 131, 135, 138, 169, 171, 175, 187, 189, 193, 196, 199, 201, 205, 217, 253, 290, 311, 318, 325, 331, 337, 338
 Louis XV, 331
 Louimet, L., 167
 Louisiane, 205, 303, 309
 Loups, Tribu des, 251
 Louvigny, 249, 250, 273, 329
 Louvre, 119

— M —

- Macart, 95
 Madry, J., 89
 Maheu, L., 228
 Maheu, rivière, 113
 Mailhot, Françoise, Mme R. B. de la Perrière, 300, 309
 Maisonneuve, P. de, 45, 46, 47, 84, 86, 108, 113, 124, 137, 141, 191
 Malapart, 31
 Malherbe, Frère, 67, 106, 108
 Malplaquet, 311, 324, 325
 Manatte, 215
 Mauce, J., 44, 45, 68, 75, 86, 95, 96, 124, 163, 190
 Mandat, M., Mme de La Barre, 206
 Marchand, J., 117

- Mareuil, P., S.J., 315, 316
 Marganne de la Valérie, M.-Anne, Mme Ignace Boucher de Grosbois, 267, 284, 286, 328
 Marganne de la Valtrie, S., 177, 201, 267
 Marguerie, F., 21, 44, 62
 Mariauchau d'Esgly, Frs., 314
 Maricourt, P. Le Moyne, sieur de, 217, 254
 Marie de l'Incarnation, Mère, 38, 47, 51, 60, 64, 70, 86, 96, 99, 103, 106, 109, 110, 111, 116, 118, 119, 122, 125, 135, 138, 139, 144, 153, 174, 266
 Marie-Galante, 138
 Marlborough, 311
 Marquette, J., S.J., 152, 162, 190, 199
 Martin, Dom C., 51
 Martin-Fevrier, M., 182
 Martinbost ou Martinbault, J., 186, 228
 Maskinongé, 177
 Matoux, J., Mme J. Haudeccœur, 248
 Mauperthuis, 31
 Mayflower, 23
 Mazarin, Cardinal, 62
 Médtrac, 286
 Ménard, Jacques, 174
 Ménard, J.-Bte, 210
 Ménard, Joseph, 174
 Ménard, R., S.J., 74
 Meslée, C. Crevier, sieur de la, voir: C. Crevier
 Mésy, A. Saffray de, 130, 132, 136, 137
 Meulles, J. de, sieur de la Source, 39, 40, 204, 206, 211, 212, 215, 217, 218, 221, 222, 225, 226, 229
 Miamia, tribu, 214, 301
 Michigan, lac, 99
 Michillimakinac, 205, 229, 249, 250, 329, 330
 Millet, S.J., 261
 Mississipi, 162, 190, 205
 Mohawk, rivière, 58
 Moireau, C., 182
 Moncel, R. Giffard, sieur de, voir: R. Giffard
 Monseignat, C. de, 243
 Montagnais, 27, 33
 Montarville, 317
 Montbrun, Jean Boucher, sieur de, 157, 212, 250, 260, 261, 262, 266, 275, 288, 322, 326, 328, 330
 Montbrun, Jeanne B. de, 250
 Montenon de la Rue, André-Joseph, 326
 Montizambert, J. Boucher, sieur de, 182, 227, 237, 238
 Montmagny, C. Huault, 31, 43, 45, 46, 48, 49, 51, 53, 54, 58, 62
 Montortier, sieur de, 222
 Montréal, 44, 45, 47, 49, 51, 59, 62, 75, 80, 81, 85, 95, 99, 100, 107, 108, 112, 115, 118, 124, 132, 140, 147, 149, 152, 155, 163, 175, 194, 206, 213, 221, 223, 239, 251, 258, 288, 305, 311, 315, 316
 Monts, de, 26, 119, 122, 124, 125
 Moreau, M., 210, 241, 280
 Morel, ptre, 162
 Mortagne, 13, 17, 22, 26, 120, 335
 Mousseau, J., 228
 Moyen, Jean, 95

— N —

Nadouceioux, 207
 Nassau, 206

- Neutres, 59
 Nevau dit Poictou, N., 148
 New-Amsterdam, 150
 New-York, 150, 212, 229, 311
 Niagara, 199, 212, 231, 234
 Nicholson, 317, 320
 Nicolet, J., 21, 28, 52
 Nicolet, M., 183
 Nimègue, 195
 Nipissings, 59, 81
 Niverville, fief, 107
 Niverville, J.-Bre Boucher sieur de, 182, 227, 237, 238, 260, 270, 288, 308, 314, 320, 328, 330
 Noël, J., 101
 Normandie, 13, 17, 26, 331, 337
 Normanville, T. Godefroy de, voir: Godefroy
 Notre-Dame de Beauport, rivière, 19, 22
 Notre-Dame-de-Bonsecours, 175
 Notre-Dame-de-la-Recouvrance, 22, 26, 31, 42
 Notre-Dame-de-la-Victoire, 254, 321
 Notre-Dame-de-Montréal, 45
 Notre-Dame-des-Anges, 33
 Nottawasaga, rivière, 34
 Nouvelle-Angleterre, 23, 68, 188, 212, 220, 243, 244, 246, 250, 261
 Nouvelle-France, 13, 20, 23, 45, 50, 70, 79, 126, 128, 130, 135, 171, 175, 176, 187, 188, 195, 201, 205, 207, 220, 243, 251, 261, 268, 279, 317, 321, 337
 Nouvelle-Hollande, 151
 Noyon, J. de, 184
- O —
- Olier, J.-J., p.S.S., 45
- Ondessonk, 144
 Onneicouts, 56, 59, 80, 101, 145, 149, 151, 234, 273
 Onnontagués, 56, 80, 97, 105, 144, 145, 152, 213, 231, 234, 244, 273, 315
 Ontario, lac, 172, 180
 Orange, fort (Albany), 51, 151, 215, 263, 315, 316
 Ossosané, Mission St-Joseph, 33, 34, 35, 40
 Oswégo, 213, 273
 Oureouaré, 250
 Ours, 35
 Outaouais, 59 81, 140, 250
- P —
- Pachirini, 56, 64
 Paget, R., 76
 Paris, 21, 68, 106, 171, 183, 221
 Parkman, 37
 Pastourel, C., 228
 Pécaudy de Contrecoeur, 161
 Peltier, M. sieur de la Prade, 110
 Peltrie, Mme de la, 38, 47, 51, 173
 Pemaquid, 274
 Pentagouet, 187
 Pépin, E. sieur de Lafond, voir: Lafond
 Perche, 13, 14, 16, 292, 338
 Péré, A., 102, 120
 Péron, du, S.J., 38, 41, 144
 Perras, Jeanne, 312
 Perrot, F.-M., 169, 170, 172, 183, 185, 214
 Perrot, N., 250
 Petit de Livilliers, C., 236, 255, 267, 271, 291, 322, 327
 Petit de Livilliers, Mme C., Mme Madeleine Gaultier de Varennes du Tremblay, 185, 194, 203, 267, 322, 328

- Petit de Livilliers, J.-Bte, 287
 Petit de Villiers, M.-Charlotte,
 273
 Petitpré, F., 28
 Pétrée, Mgr de, voir: Mgr Laval
 Philippe V, 290
 Phipps, W., 251, 252
 Picard, P., 148
 Pijart, P., S.J., 18, 34, 35
 Pillet, F., 184
 Pinard, L., 133, 136
 Piraube, M., 31
 Place, J. de la, S.J., 97
 Plaisance, 23, 124, 251
 Plassays, 76
 Plymouth Rock, 23
 Poignet, F., 246
 Pointe-aux-Trembles, 258
 Pointe-du-Lac, 100
 Pointe-Lévy, 249, 252, 254, 261,
 301, 326, 329
 Poirier dit Bellepoire, V., 82
 Poisson, A., Mère Angélique de
 St-Jean, ursuline, 85, 353
 Poisson, Jean, 77, 85
 Pommier, H., 170
 Poncet, A.J., S.J., 38, 76, 81,
 84, 85
 Pontchartrain, fort (Déroit)
 Pontchartrain, Louis Phélypeaux,
 comte de, 268, 295, 296, 304,
 308, 310, 316, 318
 Pontgravé, 56
 Port-Royal, 251, 317
 Portugal, 168
 Poterie, voir: Le Neuf
 Poulain dit Lafontaine, M., 92,
 102
 Poulin, C., 113
 Prairies, Rivière des, 47
 Prévost, F., 182
 Priat, Y., p.S.S., 275
 Primot, C., 171
 Puisseaux, M. de, 43
 Puygibault, Louis Hingue de,
 305, 321
 Puygibault, Mme L.H., M. Mar-
 guerite Gaultier de Varennes
 de, 196, 305, 321, 325, 328
- Q —
- Québec, 15, 21, 22, 24, 26, 29,
 31, 41, 43, 60, 80, 86, 96, 99,
 103, 105, 106, 107, 112, 116,
 118, 125, 130, 131, 138, 142,
 149, 164, 176, 184, 207, 254,
 319, 335
 Quen, P., S.J., de, 18, 103
 Quentin, C., S.J., 18
 Qucyllus, G., p.S.S., 103, 118
 Quintal, F., 184
- R —
- Radisson, F., 115
 Radisson, P.-E., 77, 95, 212,
 224
 Raffeix, S.J., 150
 Ragotterie, 271
 Ragueneau, P., S.J., 32, 33, 53,
 60, 67, 70, 72, 81, 101, 117,
 124
 Raimbault, P., 305, 307
 Rainville, P., 101
 Ramezay, C. de, 242, 248, 264,
 293, 311, 314
 Rattier, J., 197
 Rattier, Ch. L., 336
 Raudot, Jacques, intendant, 300,
 307, 312, 317
 Razilly, 22
 Récollets, 20, 26, 31, 169, 279
 Rémy, fort, 180
 Rémy, R., 167, 179
 Renou-dit-la-Chapelle, 210

- Repentigny — Iles Bouchard, 256
 Repentigny, de, voir: Le Gardeur
 Richard, A., S.J., 76, 85, 177
 Richelieu, Cardinal, 20, 22, 38, 48
 Richelieu, Fort, 59, 140, 145, 232
 Richelieu, rivière, 48, 269
 Rigaud, J., 92
 Rivard, N., sieur de Lavigne, 78, 111, 150
 Rivière-du-Loup, 98, 269
 Rivière-Ouelle, 233
 Robert, L., 184
 Robineau de Bécancour, Marg.-Renée, 312, 319, 322
 Robineau de Bécancour, baron de, 312, 318, 319
 Robineau de Portneuf, baron R. de, 246, 303
 Robutel de la Noue, Philippe, 322
 Rochefort, 206
 Roche-Jacuelin, 24
 Rochemont, 237
 Rochereau, 76
 Rolland, Fort, 180
 Roquemont de Brison, 21
 Rousen, 17, 76
 Rouse, F., 196
 Rouville, Hertel de, 294, 295, 310
 Ryswick, Traité de, 279
- S —
- Sabrevois de Bleury, J., sieur de Sermonville, 253, 272, 278, 291, 299, 312, 319, 323, 330
 Sabrevois de Bleury, Mme J., Jeanne Boucher, 171, 257, 260, 264, 272, 294, 306
 Sabrevois, rivière, 160
 Saladin, Simon, p.S.S., 331, 332
 Salières, H. de Chastelard, marquis de, 141, 147
 Salmon Falls, 246, 247, 250
 Saudraye, R. Guybert de la, 239, 249, 251, 259, 275, 321, 327
 Sault St-Louis, 166
 Saumon, rivière au, 213
 Sauvaget, J., 67, 96, 98, 101, 120
 Savage, T., 252
 Schenectady, 261
 Schuyler, P., 257, 263, 315
 Séguin, F., 184
 Seignelay, marquis de, 206, 215, 223
 Seigneuret, E., 67
 Seigneuret, M., 156
 Séminaire de Québec, 164, 197, 203, 275, 290, 297
 Séné dit Lapierre, P., 239
 Sénécal, F., 179
 Sérigny, Joseph Le Moynes, sieur de, 217
 Severn, rivière, 34
 Sicard de Beaujeu, 322
 Sillery, Réduction, 32, 42, 85, 95, 149, 187
 Simcoe, lac, 34
 Société N.D. de Montréal, 45, 51, 130
 Sokokis, 251
 Songé, 236
 Sorel, fort, 189
 Sorel, M. P. de, 140, 149, 201, 203
 Souart, G., p.S.S., 124, 164
 St-Antoine de Padoue de Tilly, 287, 323, 330
 St-Charles, rivière, 26
 St-Denis, 256
 St-Domingue, 239
 St-François-des-Prés, 121, 181

- St-François-du-Lac, 197, 263
 St-François-Xavier, 166, 265
 St-Germain, 77
 St-Germain-en-Laye, 119
 St-Germain-en-Laye, traité, 22
 St-Ignace, bourg, 67
 St-Jacques, navire, 24
 St-Jean, arrière-fief, 294
 St-Jean, fort de Terre-neuve, 274
 St-Jean, Ile d'Orléans, 309
 St-Jean, officier, 31
 St-Joseph, Ile d'Orléans, 328
 St-Joseph, mission, voir: Ossos-
 sané
 St-Joseph II, Teanaostaizé, 33,
 34, 35, 37
 St-Laurent, fleuve, 22, 29, 30,
 56, 70, 81, 102, 105, 134,
 141, 163, 173, 182, 238, 243,
 246, 273
 St-Louis, bourg, 67
 St-Louis, Fort Chambly, 140
 St-Louis, Fort de Québec, 22,
 24, 26, 83, 275
 St-Maurice, 56, 74, 129
 St-Ours, 142, 161, 201, 310
 St-Ours, fort, 189
 St-Père, J. de, 101
 St-Pierre, lac, 49, 75
 St-Pierre, sieur de, 195, 201
 St-Quentin, 136
 St-Sacrement, lac, 252
 St-Sébastien, navire, 142
 St-Vallier, Mgr, J.-Bte-de-la-
 Croix de Chevrères, 219, 224,
 225, 228, 233, 240, 249, 251,
 264, 266, 324, 326
 St-Vincent, rue, 262, 305, 327
 Ste-Agnès, Sœur, M.-Renée Ga-
 gnon, 292
 Ste-Anne, Fort, 149, 261
 Ste-Anne-de-Beaupré, 279
 Ste-Hélène, J. Le Moyne sieur
 de, 214, 217, 246, 253, 254
 Ste-Hélène, Jeanne Le Moyne,
 Mme J.R. de Varennes, 322
 Ste-Marie, fief, 97, 106, 112,
 125
 Ste-Marie, Résidence, 70
 Ste-Thérèse, fort de Richelieu,
 140
 Sulpiciens, 100, 103, 183, 206,
 249
 Suite, B., 16, 43, 201
 Supérieur, lac, 140, 162
 Suze, 21

— T —

- Tadoussac, 18, 24, 122, 129
 Tailhandier, M. dit la Beaume,
 233, 272, 282, 285, 291
 Talon, J., 142, 143, 145, 148,
 149, 151, 157, 164, 165, 166,
 168, 169, 171, 172, 173, 175,
 176, 177, 188, 201, 214, 279
 Talua-Vendamont, 167
 Tamble, P., 136
 Tandihetsi, 55, 56
 Tarantouan, 35
 Tarahé, 261
 Tareu de la Naudière, 210, 303
 Teharihogen, 84
 Terre-Neuve, 23, 325
 Terron, M. du, 120
 Testard de Folleville, 194
 Tetro, J.-Bte, 322
 Thierry, R., 91
 Thomas, J., 188
 Tilly de Courtemanche, 246
 Tilly, Ch. Le Gardeur de, 32,
 57, 64, 70, 73, 136, 187, 197,
 198
 Tilly, Claude Le Gardeur de,
 260
 Tilly, Charles-Augustin Le Gar-
 deur de, 260
 Tilly, F.-C. Le Gardeur de, 260

- Tilly, Jeanne Le Gardeur de, 215, 260
 Tilly, Louis-Marie Le Gardeur de, 265
 Tilly, M.-Ch., Le Gardeur de, 227
 Tilly, Nic. Le Gardeur de, 239
 Tilly, Pierre Le Gardeur de, 203
 Tilly, P.-N. Le Gardeur de, 177, 198, 203, 227, 238, 241, 248, 250, 252, 261, 266, 269, 270, 287, 291, 323, 330
 Tilly, Mme P.-N. Le Gardeur de — Madeline Boucher, 111, 172, 198, 203, 232, 236
 Tonnancour, 256
 Toupin, T., 52, 55, 65, 191
 Tournois, Jean, 224
 Tourouvre, 17
 Tracy, A. de Prouville, sieur de, 130, 137, 138, 139, 140, 141, 145, 149, 150, 152, 154, 165, 206
 Trois-Rivières, 25, 27, 31, 32, 41, 49, 51, 52, 53, 54, 56, 57, 58, 62, 68, 70, 71, 73, 75, 76, 81, 86, 88, 93, 99, 101, 103, 105, 107, 113, 115, 125, 129, 132, 139, 143, 147, 149, 152, 157, 160, 163, 175, 182, 185, 232, 250, 252, 258, 304
 Trottier, G., 78
 Trottier, J., 114, 173
 Troyes, chevalier de, 223
 Tsannontouans, 56, 145, 172, 215, 229, 250
 Turcot, 77
 Turenne, 116, 150
- U —
- Ursulines, 38, 42, 47, 51, 52, 64, 65, 76, 86, 106, 109, 117, 125, 135, 148, 154, 166, 225, 253, 254, 286, 325, 328, 332
 Utrecht, traité d', 325
- V —
- Vachon de Belmont, p.S.S., 120, 322
 Vallière, Michel Le Neuf de la, 172, 181, 294
 Valrennes, 257
 Van Corlaer, 51
 Varennes, 155, 177, 236, 244, 305, 318, 327, 328
 Varennes, Anne-Marguerite Gaultier de, Sr de la Présentation, 215, 286, 333
 Varennes, Jacques - René Gaultier de, 194, 294, 305, 308, 311, 312, 317, 319, 322, 324, 328
 Varennes, J-Bte Gaultier de, prêtre, 194, 239, 275, 278, 286, 309
 Varennes, J.-B. Gaultier de, 239
 Varennes, Philippe Gaultier de, 230
 Varennes, René Gaultier de — voir: Gaultier de Varennes
 Varennes, Mme René de — voir: Gaultier de Varennes, Mme R.
 Vaudreuil, village, 99
 Vaudreuil, P. Rigaud de, 230, 231, 233, 257, 282, 292, 293, 294, 295, 300, 304, 308, 309, 310, 311, 312, 314, 315, 316, 318, 319, 320, 324, 328
 Vauvriil de Blazon, Marg., Mme L. B. de Grandpré, 240, 255, 262, 281, 292, 312
 Ventrouse, 17
 Verchères, 170, 232, 266
 Verchères de Boucherville, T., 44

- Verchères, F. de, 257
 Verchères, Jarret de, 161, 201,
 315
 Verchères, Madeleine de, 260,
 303
 Veronneau, D., 167
 Versailles, 208, 214, 323, 327
 Vexin, 106
 Viger, D., 228
 Vignal, p.S.S., 112
 Ville-Marie, voir: Montréal
 Villeray, L. Rouer de, 85, 110,
 131, 197
 Villieu, seigneurie, 287
 Vimont, B., S.J., 41, 46, 53
 Vincent de Paul, St, 45
 Voisin, Pierre, 512
 Volant, M., 202
 Volant, dit St-Claude, C., 115
 Volant, dit St-Claude, P. 115
- W —
- Walker, 320, 321
 Walley, Major, 253
 Wells, 294
 Wills, M., 264
 Winthrop, 251, 252
 Wintworth, E., 264
- Y —
- Yamachiche, fief, 79, 165, 285,
 291
 Yamaska, 181
 You, P., sieur de la Découverte,
 205
 Yvelin, G., 188

BIBLIOGRAPHIE

I — Sources

A — Archives Publiques

Alençon, (d');
Greffes Decourtemanche.

Bibliothèque Municipale Montréal
Ma Saberdache, J. Viger (microfilm);
Journal des Jésuites (microfilm).

Bibliothèque W.L. Clements, Michigan University, Ann Arbor
Copies de documents des Archives Nationales de Paris, case 3, 1700-1704.

Cap-de-la-Madeleine
Concession Côte St-Marc 5 juin 1672;
Copies d'actes par Désilets;
Greffes de Jean Cusson;
Procès-verbal, vente de la ferme de Pierre Boucher, 22 mai 1663.

Chicago
A Genealogy and History of J. T. Boucher, K. de Montbreun Whitefort;
Pittsburg and Her People, John Newton Boucher.
de la Province de Québec
Jugements et délibérations du Conseil Souverain de la Nouvelle-France. Québec, Imprimerie A. Côté & Cie, 1885;
Ordonnances des Gouverneurs et Intendants de la Nouvelle-France 1639-1706, 2 volumes, P.-G. Roy, Beauceville, L'Eclaireur Ltée éditeur, 1924;
Papier terrier de la Cie des Indes Occidentales, 1668.

Départementales, La Rochelle
Embauchement d'engagés, 17 juin 1662, par le sieur Sauvaget;
Greffes P. Moreau et Teuleron;
Obligation, 14 juillet 1662
Quittance Pierre Duquet, notaire royal, 14-15 juil. 1662.

Detroit Public Library
 Cadillac Papers, 1669-1760;
 The John Askin Papers;
 Greffe des notaires.

Judiciaires de Montréal
 Accord entre les Gaultier de Varennes, 10 nov. 1713, no 9423;
 Bail des Iles, passé entre Mme de Varennes et Christophe Du Frost
 de la Gemerais, 3 juil. 1702, no 6197;
 Greffes Adhémar, M. Moreau et Raimbault;
 Testament de Pierre Boucher, 12 oct. 1707.

Municipales de La Rochelle
 Correspondance des marchands de La Rochelle;
 Greffe des notaires.

Nationales de Paris

- a) Archives des Colonies
 - Série B Ordres royaux; instructions et lettres du Ministre de
 la Marine, volumes 1-36;
 - Série C. 11A, Correspondance générale Canada;
 - Série D2C, Mémoires de Denonville, 10 nov. 1686;
 - Mémoires de Catalogne, 1712.
- b) Série B2, Lettres du Ministre de la Marine;
 Série B4, volumes 19-29.

des Trois-Rivières

Contrat de mariage Pierre Boucher et Marie Chrétien, 17 janv. 1649;
 Ordonnances de Pierre Boucher, année 1653;
 Registre d'Audiences.

B — *Archives privées*

Congrégation Notre-Dame
 Registre des admissions.

Séminaire de Québec
 Clergé Canadien sous le Régime Français, ms 425, p. 29 et p. 35;
 Compilation de A. Gosselin.

Séminaires des Trois-Rivières
 Compilation de documents re: famille Boucher, Montarville Boucher
 de la Brûte;
 Contrat de mariage Urbain Baudry et Madeleine Boucher, 16 juin
 1650;
 Greffe Audouart;
 Registre des Baptêmes et Sépultures.

Sœurs Grises de Montréal

Généalogie de Mme d'Youville;
 Notes biographiques re: Christophe Du Frost de la Jemmerais;
 Notes biographiques re: Pierre You, sieur de la Découverte;
 Testament de Mme de Varennes.

C — *Archives paroissiales*

Boucherville

Registre Baptêmes et Sépultures.

Mortagne

Greffe Roussel.

Notre-Dame de Montréal

Registre Baptêmes et Sépultures 1692.

D — *Sociétés Historiques*

Boucherville

Extrait du registre du Conseil d'Etat re: traite des pelleteries,
 2 mars 1649;
 Quittance d'Arnault Péré, 17 mars 1661;
 Concession à Lambert Boucher, 22 avril 1662;
 Quittance de T. Arramy, 18 sept. 1663;
 Concession du fief de Boucherville, Jean de Lauson à Pierre Boucher,
 24 janv. 1664;
 Quittance d'Arien Jolliet, 5 juil. 1664.

Chicago

Approbation de la concession par la Cie de la Nouvelle-France aux
 Trois-Rivières, par le P. Jérôme Lalemant, 29 mars 1650;
 Fragment d'une pétition au gouverneur signée par les habitants
 des Trois-Rivières, 9 janv. 1653;
 Concession de terrain par Jean de Lauson, 20 nov. 1653;
 Concession de terrain près des Trois-Rivières par le P. Jacques de
 la Place, 4 juil. 1656;
 Médard Chouart, quittance en faveur de Christophe Crevier, sieur
 de la Meslée; présent François Maistre, 19 mai 1659;
 Procuration à Pierre Boucher pour régler une dispute signée par
 Claude Allouez, s.j., aux Trois-Rivières, 8 juin 1661;
 Reconnaissance d'un prêt d'argent fait par le P. Claude Allouez
 Trois-Rivières, à Médard Chouart par sa femme, 15 mai 1662;
 Marché pour une expédition au pays des Outaouais entre Hazeur
 de Monseignac, Zacharie Jolliet, Lambert Leduc, Boucher, notaire
 à Montréal, 20 mai 1682;

- Requête au Gouverneur par Louis Jolliet, de Montréal pour remboursement par le sieur de la Valtrie. Affaire soumise à l'Intendant signé de la Barre, 8 mai 1683;
- Déclaration signée à Boucherville par Pierre Boucher et son épouse exonérant le sieur Le Verrier de tout blâme pour la mort accidentelle de leur fils, 16 oct. 1688;
- Reconnaissance de dette par Alexandre Turpin fils pour vente de fourrures apportées de son voyage aux Outaouais avec Nicolas Perrot, avril 1691;
- Congé de traite au sieur de la Forest et à Tonty, signé Frontenac et Champigny, 23 sept. 1698;
- Obligation devant notaire de Joseph Charbonneau, Montréal, à Pierre You, 23 juil. 1698.

Montréal

Bulletins;

Mémoires et documents relatifs à l'Histoire du Canada, Société Historique de Montréal.

II — Sources imprimées

- Abenakis d'Odanak, (Les)*, Th.-M. Charland, o.p. Les Editions du Lévrier, 2715, Chemin Côte Ste-Catherine, Montréal 26, 1964.
- Anciens Canadiens, (Les)*, Philippe Aubert de Gaspé, Montréal, Librairie Beauchemin Limitée, 256, rue St-Paul, 1899.
- Annales de l'Hôtel-Dieu de Québec, (Les)*, 1636-1716, Mères J. F. Juchereau de St-Ignace et Marie-Andrée Duplessis de Ste-Hélène, Editées par Dom Albert Jamet à l'Hôtel-Dieu de Québec, 1934.
- Annuaire de Ville-Marie suivi de recherches archéologiques et statistiques sur les Institutions Catholiques du Canada*. M. Th. Pepin, ptre, curé, Tome 1er, *Histoire de la Paroisse de Boucherville, Montréal*, J. Chapleau & Fils, Imprimeurs et relieurs, 31-33, rue Cotte, 1878.
- Aperçus historiques sur Pile Jésus*, Abbé J.-Urgel Demers, Membre Société Historique du Canada, L'Atelier, 1957
- Apôtre au cœur mangé, (L')*. Une époque, un homme, une mission, Joseph Robinne, s.j. 1949, Editions Saint-Paul, 6, rue Cassette, Paris 6.
- Armorial du Canada-français*, 2 vol. E. Z. Massicotte et Regis Roy, Montréal, Librairie Beauchemin Limitée, 1915.
- Artisans du miracle canadien — régime français*, Robert Rumilly, Editions Albert Lévesque, Montréal, 1936, 2 volumes.

A travers l'histoire des Ursulines de Québec, Pierre-Georges Roy, Lévis, 1939.

Autrefois et Aujourd'hui à Ste-Anne-de-la-Pérade, L. S. Rheault, vicaire général. E. S. de Carufel, libraire-éditeur, Trois-Rivières 1895.

Aventures du Rochelais Nicolas Gargot dit « Jambe-de-Bois » présentées et annotées par Charles Millon, La Rochelle 1928.

Baron de Labontan, (Le), J.-Ed. Roy, Lévis, Imprimé à la Revue du Notariat, 1903.

Bases de l'Histoire d'Yamachiche, (Les), 1703-1903 — R. Bellemare, Montréal, C. O. Beauchemin & Fils, Libraires-Éditeurs, 256-58, rue Saint-Paul, 1901.

Bienheureux Martyrs de la Compagnie de Jésus au Canada, (Les) R.P. Frédéric Rouvier, s.j., Montréal, Le Messager Canadien, 1075 est, rue Racbel, 1925.

Blanc et Or, Le Régime français au Canada, Thomas B. Costain, Doubleday Canada Ltd. 1959.

Boréal Express, (Le), 1524-1760, Journal d'Histoire du Canada, Centre des Etudes Universitaires, Trois-Rivières, Québec.

Bribes d'Histoire, A. Landry. Pages trifluviennes, Série A no 1, Édition du Bien Public, Trois-Rivières 1932.

Cahiers de la Société d'Histoire régionale (Les). Les Trois-Rivières, 1928-1931 et juin 1931.

Canadian Historical Dates and Events 1492-1915, Francis-J. Audet, Ottawa, printed by George Beauregard, 1917.

Canadiens d'autrefois (Les), Robert de Roquebrune, Fides, Montréal et Paris, 1962.

Cap-de-la-Madeleine, Cité mystique de Marie, P.-E. Breton, o.m.i., 1937.

Centenaire trifluvien, Série B no 4, 1933 — Relique, J. Desaulniers, Pages trifluviennes, Édition du Bien Public, les Trois-Rivières.

Chapelles et Eglises trifluviennes — Montarville Boucher de la Bruère, Pages trifluviennes, Série A no 3, Éditions Bien Public, Les Trois-Rivières, 1933.

Chevaliers de Saint-Louis en Canada (Les), Aegidius Fautoux, Les Éditions des Dix, Montréal, 1940.

Chouart et Radisson, N.-E. Dionne, Québec, typographie Laflamme & Proulx, 1910.

Cimetières de Québec (Les), P.-G. Roy, Lévis 1941.

Colbert et le Canada, en collaboration, Saint-Cloud, Imprimerie Vve Eugène Belin et fils, rue du Calvaire, no 3, 1889.

Collection de manuscrits contenant lettres, mémoires et autres documents relatifs à la Nouvelle-France recueillis aux archives de la Province de Québec ou copiés à l'étranger, mis en ordre et édités sous les auspices de la législature de Québec, avec table, Québec, Imprimerie A. Côté et Compagnie, 1883-1885, 4 tomes.

Colonisation de la Nouvelle-France (La), Emile Salons, Librairie orientale et américaine, E. Guilmato, éditeur, 6, rue de Mézières, Paris.

Colonisation du Canada (La), sous la domination française, Ivanhoé Caron, Québec, 1916.

Comment on découvre l'Amérique, Marius Barbeau, Librairie Beauchemin Limitée, 1966.

Compagnie de Jésus (La), Saints et Bienheureux, Le Messager Canadien, 1961 est, rue Rachel, Montréal, 1941.

Conquête du Canada par les Normands (La), Emile Vaillancourt, Montréal, G. Ducharme, Saint-Laurent, 1930, 1933.

Conseil Souverain de la Nouvelle-France (Le), J. Delalande, Québec, imprimé par L.-A. Proulx, Imprimeur du Roi, 1927.

Contrecoeur, famille, seigneurie, paroisse, village, F.-J. Audet, Montréal, G. Ducharme libraire-éditeur, 1940.

Dictionnaire Biographique du Canada, volume premier, 1000 — 1700, Les Presses de l'Université Laval, 1966.

Dictionnaire général du Canada, 2 tomes, R.P. L. Le Jeune, o.m.i. Université d'Ottawa, Canada, 1931.

Dictionnaire historique des hommes illustres du Canada et de l'Amérique, Bibaud (jeune) Chez Bibaud & Richer, rue St-Lambert, 1857.

Écrits de Mère Bourgeoys (Les), 1620-1700, Montréal, 1964. Classés et annotés par Sœur St-Damase de Rome, C.N.D.

Eglise du Canada (L'), Abbé Auguste Gosselin, Québec. Typographie Laflamme & Proulx, 1911, 2 volumes, 1912.

Épopée Mystique (Une), Les Origines Religieuses du Canada, Georges Goyau de l'Académie Française, Paris, Bernard Grasset éditeur, 61, rue des Saints Pères, 1924.

Evêques de Québec (Les), Mgr Henzi Têtu, Québec, Narcisse H. Hardy, Editeur, 1889.

Fameux Peaux-Rouges d'Amérique, Marius Barbeau, Librairie Beauchemin Limitée, 1966.

Famille et ses Traditions (La), Ls-Alexandre Brunet, Montréal, Eusèbe Sénécal, imprimeur-édition, rue Saint-Vincent, nos 6, 8 & 10, 1881.

Fastes trifluviens, Publié par la Société St-Jean-Baptiste.

Feuilles volantes et pages d'histoire, Ernest Gagnon, Québec, Typographie Laflamme et Proulx, 1910.

Fort et le Château Saint-Louis (Le), Ernest Gagnon, Montréal, Librairie Beauchemin Limitée, 30, rue St-Gabriel, 1925.

France dans l'Amérique du Nord (La), J.B.A. Ferland, prtre, Montréal, Granger Frères Limitée, 54 ouest, rue Notre-Dame, 1929. 3e édition, 2 tomes.

France de Louis XIV (La), Pierre Gaxotte, Hachette.

Franciscains et le Canada (Les), R.P. O.M. Jouve, o.f.m., Québec, Couvent des SS. Stigmates, 1915.

François de Laval, Abbé Emile Begin, Les Presses universitaires Laval, Québec, 1959.

Grande recrue de 1653 (La), Roland-J. Auger, Publications de la Société généalogique canadienne-française no 1, Montréal, 1955.

Grandeurs et misères de l'Eglise trifluviennne, 1615-1947, Hervé Biron, Les Editions Trifluviennes, Les Trois-Rivières, 1947.

Guillaume Couture, premier colon de la Pointe-Lévy. J.-E. Roy, Lévis, Mercier et Cie, libraires-imprimeurs, 1884.

Histoire de la Baie Saint-Antoine (Baie du Febvre) — Abbé J.E. Bellemare, Montréal, Imprimerie La Patrie, 120 est, rue Ste-Catherine, 1911.

Histoire de l'Amérique septentrionale de Bacqueville de la Potherie, A Paris, chez Brocas, quai de Conti au pavillon du Collège des Quatre Nations aux armes de Mazarin, 1753.

Histoire de la Colonie française en Canada, 3 tomes, Abbé E.-M. Failon, Villemarie, bibliothèque paroissiale, 1865.

Histoire de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal, Montréal 1941, 9 volumes.

Histoire de la Milice Canadienne-française, B. Sulte, Montréal, Desbarats & Cie, Imprimeurs et graveurs, 20 juin 1897.

Histoire de la Paroisse d'Yamachiche, Abbé N. Caron. Supplément par Frs-L. Desaulniers, Chapitre spécial par B. Sulte. Trois-Rivières, P. V. Ayotte, libraire-éditeur, rue Notre-Dame, 1892.

Histoire de la Paroisse de Saint-Denis-sur-Richelieu, Abbé J.-B. A. Allaire, Saint-Hyacinthe, Imprimerie du Courrier de Saint-Hyacinthe, 1905.

Histoire de la Seigneurie de Lauzon, 6 volumes, J.-Edmond Roy, membre de la Société Royale du Canada, Lévis, Mercier & Cie libraires-imprimeurs et relieurs, 17, 19, 21, 23 Côte du Passage, 1897.

Histoire de la seigneurie Mastue et de la paroisse Saint-Aimé. Ovide M.H. Lapalice, 1930.

Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec, 1751, à Montauban, chez Jérôme Léger par les soins du doyen Louis Bertrand de Latour.

Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec, Abbé H.R. Casgrain, Québec, Léger Brousseau, imprimeur-libraire, 1878.

Histoire de Longueuil et de la famille de Longueuil, Alex Jodoin et J.-L. Vincent, Montréal, Imprimerie Gebhart-Berthiaume, 30, rue St-Gabriel, 1889.

Histoire de Saint-François-du-Lac, Thomas-M. Charland, o.p., Collège dominicain, 95 avenue Empress, Ottawa, 1942.

Histoire de Saint Jean François Régis de la Compagnie de Jésus, Apôtre du Velay et du Vivarais, J.M.S. Daurignac, Paris, Bray & Retaux, Libraires-Editeurs, 82, rue Bonaparte, 1877.

Histoire des Canadiens-Français, Benjamin Sulte, Montréal, Wilson & Cie, Editeurs, 89, rue St-Jacques, 1882, 6 volumes.

Histoire des familles françaises du Canada, François Daniel, p.s.s., Montréal, Eusèbe Senécal, Imprimeur-éditeur, rue St-Vincent, nos 6, 8, 10, 1867.

Histoire du Canada, 3 volumes, Gustave Lanctot, de la Société Royale, Montréal, Librairie Beauchemin Limitée, 1960.

Histoire du Canada français depuis la découverte, Lionel Groulx, prre, L'Action Nationale 1950, 4 volumes.

Histoire du Notariat au Canada, 4 volumes, J.-Edmond Roy, Lévis, Imprimé à la Revue du Notariat, 1899.

Histoire et description générale de La Nouvelle-France avec le journal historique d'un voyage fait par ordre du Roi dans l'Amérique Septentrionale. P. de Charlevoix, s.j., 3 tomes, à Paris, chez Nyon fils, libraire, Quai des Augustins, 1744, avec approbation et privilège du Roi.

Histoire véritable et naturelle des mœurs et productions de La Nouvelle-France vulgairement dite le Canada, 1664, Pierre Boucher, Société Historique de Boucherville, 1964.

Hôtel-Dieu (L'), premier hôpital de Montréal, 1642-1763, Sorur Mondoux, Montréal, 1942.

Iberville le conquérant, Guy Frégault, Société des Editeurs Pascal, 60 ouest, rue St-Jacques, Montréal, 1944.

Ile d'Orléans (L'), Publié par la Commission des Monuments historiques de la Province de Québec, Imprimé par La-A. Proulx, Imprimeur du Roi, 1928.

Jean Guyon et ses descendants, Louis Guyon, Mercantile Printing, Editeurs-Imprimeurs, Montréal, 1927.

Jeanne Mance, 1606-1673, Marie-Claire Daveluy, Fides, Montréal-Paris, 1962.

Jésuites de La Nouvelle-France, Textes choisis et présentés par François Roustang, s.j. Collection Christus, numéro 6. Desclée de Bronwer.

Jésuites et La Nouvelle-France au XVII^e siècle (Les), P. Camille de Rochemonteix, s.j., Paris, Letouzey & Ané, Editeurs, 17, rue du Vieux Colombier, 1895, 3 tomes.

Jésuites Martyrs du Canada (Les), Montréal, Père Félix Martin, s.j. Compagnie d'imprimerie canadienne, 222, rue Notre-Dame, 1877.

Kateri Tekakwitha, Guilbert C. Bouvier, Le Messager Canadien, 1961 est, rue Rachel, Montréal, 1939.

Lake St. Louis, Old and New, Illustrated and Covered de LaSalle, Déziré Girouard, Montréal, Printed by Poirier, Bessette & Co., 1893.

La Vérendrye et le poste de l'Ouest, Ant. Champagne, c.r.i.c. (œuvre non publiée).

Lettres canadiennes d'autrefois (Les), 2 tomes, Séraphin Marion, Les Editions « Eclair », Hull, Canada, 1939.

Lettres de la Révérende Mère Marie de l'Incarnation, première supérieure du monastère des Ursulines de Québec, Abbé Richaudeau, 2 volumes, Vve G. Casterman, éditeur pontifical, imprimeur de l'Evêché, Tournai, 1876.

Lettres de noblesse, généalogies, érection de comtés et baronnies, 2 volumes, A.-G. Roy, Beauceville, L'Eclaireur Limitée, édition 1920.

Lettres, les sciences et les arts au Canada sous le régime français (Les), Antoine Roy, Paris, Jouve et Cie, éditeurs, 15, rue Racine, 1930.

Louis XIV, Hubert Méthivier, Presses universitaires de France, 108, boulevard Saint-Germain, Paris, 1950.

Louis XIV et la cour, Marcel Langlois, Albin Michel, Editeur, 22, rue Huyghens, Paris.

Marguerite Bourgeoys, 1620-1700, Dom Albert Jamet de l'Abbaye de Solesmes. 1942, Ile de Montréal, La Presse Catholique panaméricaine, 2 tomes.

Marquis du grand siècle (Un), Jacques-René de Brisay de Denonville, gouverneur de la Nouvelle-France 1637-1710, Thérèse Prince-Falmaigne, Les Editeurs Leméac, 371 ouest, rue Laurier, Montréal, 1965.

Martyr dans l'ombre, Saint Noël Chabanel, Frédéric Saintonge, s.j., Les Editions Bellarmin, 8100, boul. St-Laurent, Montréal 11, 1958.

Mélanges historiques, 21 volumes, Benjamin Sulte. Etudes éparses et inédites compilées par G. Malchelosse, G. Ducharme, libraire-éditeur, 36 ouest, rue Notre-Dame, Montréal, 1918.

Mémoires de Louis XIV, Jean Longnon, Librairie Plon, 8, rue Garancière, Paris.

Mémoires et documents relatifs à l'histoire du Canada publiés par la Société Historique de Montréal. Imprimé par Duvernay Frères, 10-12, rue Saint-Vincent, 1859, 8 volumes.

Mémorial trifluvien, Pages trifluviennes, Série B, no 1, Dr Louis-George Godin, Les Editions du Bien Public, les Trois-Rivières.

Mission canadienne de Cavalier de la Salle (La), La Société Historique de Montréal, 1937, mars-avril.

Monsieur de Montmagny, J.-Ed. Roy, Québec, Imprimerie de la compagnie de l'Evénement, 30, rue de la Fabrique, 1906.

Naissance de la Ville des Trois-Rivières (La), numéro 1, Montarville Boucher de la Bruère, Les Cahiers de la Société d'histoire générale, Les Trois-Rivières, 1928.

Nation canadienne (La), Ch. Gailly de Taurines, Paris, E. Plon, Nourrit & Cie. Imprimeurs-éditeurs, 9, rue Garancière, 1894.

Notes pour servir à l'histoire, à la bibliographie et à la cartographie de la Nouvelle-France et des pays adjacents 1545-1700 par l'auteur de la *Bibliotheca Americana Vetustissima* (Henri Harrisse) Paris, Librairie Trass, 5, rue Neuve-des-Petits-Champs, 1872.

Notes sur les registres de Notre-Dame de Québec, J.B.A. Ferland, prêtre. Publiées par la Direction du Foyer Canadien, 2^e édition, Québec, G. & G.-E. Desbarats, imprimeurs-éditeurs, 1863.

Notice biographique sur François de Laval de Montmorency, Edmond Langevin, Montréal, la Cie d'Impression et de Publication de Lovell, John Lovell, directeur-gérant, 1874.

Ordonnances de Louis XIV, roi de France et de Navarre, données à Fontainebleau du mois d'août 1681 touchant la Marine. A Paris chez Denys Thierry, rue St-Jacques devant la rue du Plâtre à la ville de Paris, 1681.

Origine des familles canadiennes-françaises, R.P. A. Godbout, o.f.m. Société Saint-Augustin, Desclée de Brouwer & Cie, 41, rue du Metz, Lille, 1923.

Pages d'Histoire du Canada, Benjamin Sulte, Montréal, Granger Frères, libraires-éditeurs, 1699, rue Notre-Dame, 1891.

Panthéon Canadien (Le), par Bibaud, jeune, Montréal, imprimé par Cérat et Bourguignon.

Pionnier canadien Pierre Boucher (Un), Séraphin Marion, Québec, Imprimé par Ls-A. Proulx, Imprimeur du Roi, 1927.

Pionniers de la région trifluvienne (Les), R.P. A. Godbout, o.f.m. Pages trifluviennes, Série A, no 14. Les Editions du Bien Public, Trois-Rivières, 1934.

Pionniers de Longueuil et leurs origines (Les), 1666-1681, G. Ducharme, 995, rue St-Laurent, Montréal, 1937.

Police sous Louis XIV (La), Fierre Clément, Paris, Librairie académique Didier & Cie, libraires-éditeurs, 35, Quai des Grands-Augustins, 1866.

Première famille française au Canada (La), Abbé Azarie Couillard-Després, Montréal, Imprimerie de l'École Catholique des Sourds-Muets, Mile End, 1906.

Premiers ouvriers de la Nouvelle-France, Léon Pouliot, Le Messager Canadien, 1961 est, rue Rachel, Montréal, 1940.

Premiers seigneurs et colons de Ste-Anne-de-la-Pérade (Les), R. Douville. Collection Historique régionale, Editions du Bien Public, les Trois-Rivières, 1946.

Rapport sur les Archives de France relatives à l'histoire du Canada, J.-Ed. Roy, Ottawa, Imprimé par C.H. Parmelie, imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1911.

Rapport sur les travaux de la division des archives pour l'année 1910, Arthur G. Doughcy, Ottawa, Imprimé par J. de L. Taché, imprimeur sa très excellente Majesté le Roi, 1914.

Régiment de Carignan, (Le), Mélanges historiques, Etudes éparses et inédites de Benjamin Sultz, compilées, annotées et publiées par G. Malchelosse, J. Ducharme libraire-éditeur, 133, rue St-Laurent, Montréal, 1922.

Relations des Jésuites contenant ce qui s'est passé de plus remarquable dans les missions des Pères de la Compagnie de Jésus dans la Nouvelle-France, Québec, Augustin Côté, éditeur-imprimeur près de l'Archevêché, 1858, 3 volumes.

Robert Giffard et les origines de la Nouvelle-France, 1er volume par Alfred Cambray, Cap-de-la-Madeleine, 1932.

Saint au Récollet, (Le), Charles P. Beaubien curé, Montréal, C. O. Beauchemin & Fils, Libraires-imprimeurs, 256-258, rue St-Paul, 1898.

Seigneurs et censitaires, castes dispersées, Victor Morin, Les Editions des Dix, Montréal, 1941.

Séminaire de Québec, (Le), Documents et biographies présentés par l'abbé Honorius Provost, Extraits de La Revue de l'Université Laval, Québec, 1964.

Serviteurs et Servantes de Dieu au Canada, N.-E. Dionne, Québec, 14, rue Dauphine, 1904.

Siècle de Louis XIII, (Le), Hubert Méthivier, Presses universitaires de France, 109, Boulevard Saint-Germain, Paris, 1964.

St William Phipps, Histoire d'un siège, Ernest Myrand, Montréal, Librairie Beauchemin Limitée, 30, rue St-Gabriel, 1925.

St François Régis apôtre du Vivarais 1597-1640, Joseph Vianey, 6^e édition, Paris, Librairie Victor Lecoffre, J. Gabalda Editeur, rue Bonaparte 90, 1925.

St Jean-François Régis, Georges Guitton, s.j., Spa, 1941.

St-Vallier, (Mgr de), et l'Hôpital général de Québec, C. Darveau, imprimeur-éditeur, Québec, 1882.

Tableaux synoptiques de l'histoire du Canada, 1500-1700 et 1700-1800, R.P. L. Le Jeune, o.m.i., Juniorat du Sacré-Cœur, Ottawa.

Témoignage de Marie de l'Incarnation, (Le), Ursuline de Tours et de Québec. Texte préparé et publié avec une Introduction par Dom Albert Jamet moine de Solesmes, Chez Gabriel Beauchesne, éditeur à Paris, 1932.

Toutes petites choses du Régime français, P.-J. Roy, Lévis, 1939.

Trois-Rivières, (Les), Abbé Albert Tessier, Quatre siècles d'histoire 1535-1935, Le Nouvelliste éditeurs-imprimeurs, les Trois-Rivières, P.Q., les pages trifluviennes, Série A, numéro 17, 1934.

Ursulines de Québec, (Les), depuis leur établissement jusqu'à nos jours. 4 tomes. Québec, Atelier typographique de C. Darveau, 82-84, rue de la Montagne, 1878.

Ursulines des Trois-Rivières, (Les), A.M.D.G., Trois-Rivières, P.V. Ayotte libraire-éditeur, 1888.

Vénéral François de Montmorency-Laval, (Le), Abbé Auguste Gosselin, Québec, Dusault & Proulx, Imprimeurs, 1901.

Vie quotidienne en Nouvelle-France, (La), Raymond Douville et Jacques-Donat Casanova, Hachette, 1964.

Vieille seigneurie Boucherville, (Une), Louis Lalande, s.j., Montréal chez les principaux libraires, 1891.

Vieilles églises de la Province de Québec, (Les), 1647-1800, Publié par la Commission des monuments historiques de la Province de Québec, Imprimé par Ls-A. Proulx, imprimeur du Roi, 1925.

Vieilles familles d'Yamachicbe, (Les), F.-L. Desaulniers, Tome 1, Montréal, C. O. Beauchemin & Fils, libraires et imprimeurs, 256-258, rue St-Paul, 1898, tome 2.

Vieux Québec, (Le), P.-G. Roy, 1ère série, Québec, 1923.

Ville de Québec sous le régime français, (La), 2 volumes, Pierre-Georges Roy, Québec, Redempti Paradis, Imprimeurs de Sa Majesté le Roi, 1930.

Brochures

Bissof, François, de la Rivière, J.-Ed. Roy, Mémoires Société Royale du Canada, Section 1, 1892.

Cahiers d'histoire no 7. La Seigneurie Notre-Dame des Anges, Mme Reine Malouin, La Société historique de Québec, Université Laval, Québec, 1955.

Croisière fléchée, (La), chef-d'œuvre de l'industrie domestique au Canada, E.-Z. Massicotte, Mémoire de la Société Royale du Canada, 3e série, 1924, vol. XVIII.

Grande Dame de notre histoire, (La), Ch. Lionel Groulx, Fides, Montréal, 1966.

Lettres du Bas-Canada, Décembre 1963, vol. XVII, no 4, L'Immaculée-Conception, 1855 est, rue Rachel, Montréal 34, Canada.

Percberon montagnais au Canada, (Un), Pierre Boucher 1622-1717, Docteur G. Levassort, Bellême, Imprimerie de Veuve Eugène Levayer, 1926.

Pointe-du-Lac, (La), R.P. Alexandre Dugré, s.j., Pages trifluviennes Série A, no 15. Les Editions du Bien Public, Les Trois-Rivières, 1934.

Études

Brébeuf, Textes choisis et présentés par René Latourelle, Collections Classiques Canadiens, Montréal et Paris, 1959.

Étude sur les écrits de Saint Jean de Brébeuf, René Latourelle, s.j., Les Editions de l'Immaculée-Conception, 1855 est, rue Rachel, Montréal 34, Canada, 1952. 2 volumes.

Étude sur les Relations des Jésuites de la Nouvelle-France 1632-1672, Léon Pouliot, s.j., Montréal, Canada. Direction et administration, 1855 est, rue Rachel. Paris, Desclée de Brouwer & Compagnie, 1940.

Marie de l'Incarnation, Ursuline de Tours. Ecrits spirituels et historiques publiés par Dom Claude Martin. Réédité par Dom A. Jamet, Québec, l'Action Sociale, Limoilou, 103, rue Ste-Anne, 1929, 4 tomes.

Généalogies

A Genealogy of the Boucher Family, S. Munday (ouvrage non publié).

Dictionnaire généalogique des familles canadiennes (...), Mgr Cyprien Tanguay, Montréal, Eusèbe Sénécal, 1871-1890, 7 volumes.

Mémoires de la Société de Généalogie Canadienne-Française, années 1944-1965.

Inventaires

Inventaire des Concessions en fief et seigneurie, foi et hommages et aveux et dénombrement, conservés aux Archives de la Province de Québec, P.-G. Roy, Beauceville, L'Eclaireur Ltée, éditeur, 1907.

Inventaire des contrats de mariage du régime français, 6 volumes, P.-G. Roy, Québec, 1937.

Inventaire des greffes des notaires du régime français, P.-G. Roy et Antoine Roy, 1943, 21 volumes.

Inventaire des Insinuations du Conseil Souverain de la Nouvelle-France, P.-G. Roy, Beauceville, L'Eclaireur Limitée, éditeur, 1921.

Inventaire des Ordonnances des Intendants de la Nouvelle-France, P.G. Roy, 3 volumes, Beauceville, L'Eclaireur Limitée. Editeur, 1919.

Mémoires

Société Royale du Canada, années 1896-1901.

Proceedings and Transactions of the Royal Society of Canada, 1913, James Hope and Son, Ottawa, Bernard Quaritch, England, 1914.

Bulletins, Rapports, Revues

Bulletin des Recherches Historiques, publié par P.-G. Roy, Lévis, P.Q., 1895-1956.

Cahier des Dix, (Les), Montréal, Années 1956-1964.

Canada, Perche et Normandie, revue historique, 2^e année. La Chapelle-Montligeon (Orne) France, Directeur: Abbé A.P. Gaulier.

Canadian Antiquarian and Numismatic Journal, (The), Montreal, Alphonse R. Pelletier, 1899, vol. I, 3rd Series, No. 4, vol. VIII.

Nova Francia, Organe de la Société d'histoire du Canada, administration et rédaction, 52, avenue de Richelieu, Paris 1^{er}, 1923-1932.

Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec, Ls-A. Proulx, années 1920-1964.

Revue d'histoire de l'Amérique Française, Publiée par l'Institut d'histoire de l'Amérique Française, 261, avenue Bloomfield, Montréal, Canada, années 1946-1965.

Revue Canadienne, La Cie de Publication de la Revue Canadienne, Montréal, Canada, années 1873-1919.

Revue Perche — Canada, no XX.

TABLE DES MATIÈRES ¹

CHAPITRE PREMIER

1635

Mortagne au Perche 13; Situation des Boucher, leur famille 14; Testament de Marie Gastry 15; Pierre, adolescent 16; Église de Mortagne, cérémonie du départ 16; De Mortagne à Dieppe 17; Flottille de 1635 18; Histoire de la Nouvelle-France 19; Les frères Kirke à Québec 21; Traité de St-Germain-en-Laye 22; Arrivée au Canada 23; Description des Sauvages par P. Boucher 26; Les Boucher sur la terre des Jésuites 27; Les « donnés » les « domestiques » 28.

CHAPITRE DEUXIÈME

1636-1640

Les Boucher s'acclimatent 29; Difficultés Boucher-Giroust 30; Décès de Champlain, son successeur 30; Montmagny 31; P. Boucher au pays des Hurons 33; La tempête gronde à la mission St-Joseph 34; P. Boucher et sa description des Hurons 36; Pierre Boucher est blessé 40.

CHAPITRE TROISIÈME

1641-1645

Pierre Boucher de retour à Québec 41; Il sert en qualité de soldat, de caporal, de sergent et d'interprète 43; Description de Pierre Boucher 43; Arrivée des fondateurs de Montréal 44; Opinion de Pierre Boucher sur les Iroquois 48; Au fort Richelieu 49; Patrouille du lac St-Pierre 50; Mariage des sœurs de Pierre Boucher 52; Interprète et commis aux Trois-Rivières 53.

1. Seuls les événements touchant Pierre Boucher et sa famille sont mentionnés en cette table des matières. Pour les autres personnages ou les événements notables, consulter le table onomastique.

CHAPITRE QUATRIÈME

1646-1649

Voyage de Pierre Boucher à Québec 55; Situation à Trois-Rivières 56; Description des Trois-Rivières 58; La paix se détériore 59; Mariage de Madeleine Boucher à U. Baudry 60; Interprète en chef 62; Création du camp volant 62; Pierre Boucher et les Hurons 63; Mariage de Pierre Boucher avec Marie Chrétien 64-65; Décès de Nicolas Boucher 66; Pierre Boucher commis en chef; Ses concessions 66; Massacre des Jésuites 67; Construction d'une palissade, d'une église, d'un magasin à Trois-Rivières 67-68; Mort de Marie Chrétien et de Jacques Boucher 69.

CHAPITRE CINQUIÈME

1650-1653

Pierre Boucher élu marguillier 71; Capitaine 71; Fort terminé 72; Pierre Boucher et Duplessis-Kerbodoc 73; Pierre Boucher lieutenant civil et criminel 74; Pierre Boucher épouse Jeanne Crevier 76; Résidence de Pierre Boucher 76; Massacre 76; Concession du Cap-de-la-Madeleine, Pierre Boucher gouverneur 78; Concession d'Yamachiche 79; Naissance de Pierre fils 81; Attaque des Agniers 82; Conditions de paix 84; Pierre Boucher à Québec 85.

CHAPITRE SIXIÈME

1654-1659

Jugements de Pierre Boucher 88; Déboisement des îles; Innovation 89; Directives 90; Pierre Boucher gouverneur en titre 92; Naissance de Marie Boucher 93; Harmonie du foyer Boucher 94; Concession de Pierre Boucher 96; Pierre Boucher pacificateur 97; Pierre Boucher rend ses comptes à la paroisse; Naissance de Lambert de Grandpré 98; Prise de possession du fief Yamachiche 100; Pierre Boucher conseiller 101; Sentences de Pierre Boucher 101; Pierre Boucher au Cap-de-la-Madeleine 102; Sa démission 103; Pierre Boucher, Mgr de Laval et les Jésuites 103-104.

CHAPITRE SEPTIÈME

1660-1662

Pierre Boucher à Québec 105; Privilège accordé à Boucher par le Père Lalemeant 106; Naissance d'Ignace; Acquisition du fief Champflour 107; Village de M. Boucher 108; Palissade au Cap 109; Hôpital au Cap 110; Phénomènes, Naissance de Madeleine 111; Chapelle de Pierre Boucher 112; Arbitrage de Pierre Boucher 113; Lettres de noblesse; Parrain de Pierre d'Iberville 114; de Pierre Volant dit St-Claude 115; d'Avaugour et Boucher 116; Son ambassade en France 118; Visite à de Lauson 120; Recrutement de colons; emprunt 121; Voyage de retour 122.

CHAPITRE HUITIÈME

1663-1665

La traite 123; Ambassade de M. de Monts 124; Gouverneur et Juge Royal à Trois-Rivières 125; Pierre Boucher écrivain 126; Naissance de Marguerite 129; Pierre Boucher assermenté 131; Remboursement à Pierre Boucher 131; Renouvellement de sa commission de gouverneur 132; Sentences discutées 133; Dot de Jeune Dodier 134; Concession de Boucherville 135; Il démissionne de sa fonction de Juge Royal 135; Incident Tumble-Cusson; Mécontentement du Gouverneur et de l'Évêque 136; Régiment de Carignan 138; Les Crevier et la traite 139; Le Moyne capturé, M. de Tracy et Boucher 140; Renouvellement de sa commission de Gouverneur 141; Gaultier de Varennes 142.

CHAPITRE NEUVIÈME

1666-1667

Préparatifs de guerre 144; Lettre de Courcelle à Boucher 145; Naissance de Philippe 146; Les capots blancs à la guerre 147; Échec de Courcelle, Famille de Pierre Boucher 148; Incident au Fort Ste-Anne 149; Rouerie des Agniers 150; Expédition punitive de Tracy 151; Procès des traiteurs 152; Mme Crevier et la traite 153; Sa démission du poste de Gouverneur 153; Lettres de noblesse 154; Mariage Marie Boucher - Gaultier de Varennes 155; Naissance de Jean de Montbrun, Raisons de quitter les Trois-Rivières 157.

CHAPITRE DIXIÈME

1668-1672

Fondation de Boucherville 160; Naissance de René 163; Marguerite Bourgeoys à Boucherville 164; Boucher rend foi et hommage 165; Mariages à Boucherville; Les notaires; Travail de la femme 166; Annulation des lettres de noblesse 169; Chapelle à Boucherville; Naissance de Jeanne et de Louise 171; de Varennes loué; Pierre Boucher et Jeanne Crevier au Cap-de-la-Madeleine 173; Concessions de Pierre Boucher; de Varennes en France 174; Son retour 175; Arrivée de Frontenac; Confirmation à Pierre Boucher de ses fiefs 176; Concession définitive de Boucherville; Naissance de Nicolas 178.

CHAPITRE ONZIÈME

1673-1677

Concessions de Pierre Boucher 179; Fort de Boucherville 180; Cataracouy 180; Seigneurie de St-François à Jean Crevier 181; Naissance de Louis de Varennes 181; Naissance de Jacques et Jean-Baptiste Boucher 182; Frontenac à Boucherville 183; Incident Frontenac-Perrot-Fénelon; Artisans de Boucherville 184; Philippe au séminaire 184; Naissance de Madeleine de Varennes 185; Duchesneau et Boucher; Boucher procureur de Mgr de Laval 186; Difficultés grandissantes au sujet de la traite 188; Mgr de Laval à Boucherville 188; Naissance de Geneviève; Décès de T. Toupin 190; Écrit à Geneviève 191.

CHAPITRE DOUZIÈME

1678-1682

Enfants de Varennes 194; de Varennes dénoncé 195; Assemblée re traite; Traite permise 195; Jacques Bourdon à Boucherville; M. Gauthier de Brullon à Boucherville 196; Rattier assasin à Boucherville 197; Mariage Le Gardeur de Tilly et Madeleine Boucher 198; M. de Caumont à Boucherville 199; Alliance Anglais-Iroquois 199; Les Canadiens et la guerre 200; Boucher accusé de faire la traite 201; Boucher exploite son domaine 202; Nicolas Boucher au séminaire 203; Départ de Frontenac, Pierre Boucher

et ses fils l'accompagnent 204; Arrivée de La Barre et de de Meulles 206; Consulte des habitants 207.

CHAPITRE TREIZIÈME

1683-1686

Manque d'armes au Canada 209; Hospitalité du foyer Boucher 209; Travaux à l'église paroissiale de Boucherville; Mariage de Pierre fils avec Charlotte Denys 210; Échec à l'Anse à la Famine 212; Rappel de La Barre 214; Naissance des petits-enfants de Boucher 215; Conflits colonies anglaises et colonies françaises 215; Philippe chapelain du Chapitre 215; Décès de Charles Le Moyne 216; Distribution du pain bénit à Boucherville 217; Lettres de noblesse 218; Concessions de Pierre Boucher à ses fils; Arrivée de Denonville 219; Description de la Nouvelle-Angleterre par Pierre Boucher 220; Varennes dénoncé par de Meulles 222; Mgr de St-Vallier à Boucherville 224; Concession pour l'église et presbytère 225; Famille Boucher louée par Denonville, 226.

CHAPITRE QUATORZIÈME

1686-1689

Progrès de Boucherville 227; Mariage Marguerite Boucher - Daneau de Muy 228; Expédition de Denonville 229; Fort et Moulin banal de Boucherville 232; Concessions à Tilly et de Muy 232; Dernières volontés 234; Jacques Boucher tué accidentellement 237; Exonération de Le Verrier 238; M. de Caumont remplacé par M. de la Saudraye 239; Philippe Boucher ordonné 240; Décès de Gaultier de Verennes 241; Massacre de Lachine 242; Retour de Frontenac 243; École à Boucherville 244.

CHAPITRE QUINZIÈME

Expéditions punitives de Frontenac 246; Assassin à Boucherville 247; Iroquois défaits 249; Phipps à Québec 251; Fils et petits-fils de Boucher dans l'armée 252; Frontenac loue les Canadiens 254; Disette 255; Champigny demande des lettres de noblesse

pour Boucher 256; Méfaits des Iroquois 256; Bénédiction d'une cloche à Boucherville 257; Éloges de Boucherville par Champigny; Massacre à Boucherville 258; Petits-enfants de Boucher 259; Mariage de Jean de Montbrun 261; Inventaire de Gaultier de Varennes; Mariage de Lambert de Grandpré 262; Jean Crevier torturé par les Iroquois 263; Orpheline anglaise chez Pierre Boucher 264; Geneviève Boucher entre aux Ursulines 265; Philippe Boucher curé de la Pointe-Lévy 266; Mariage d'Ignace Boucher 267.

CHAPITRE SEIZIÈME

1695-1699

Mémoires de Pierre Boucher 268; Éloges de Boucher par Frontenac et Champigny 269; Incident Livilliers-Ragotterie 271; Mariage de Jeanne Boucher 272; Expédition aux Onnontagués; Au fort Pernaquid 273; Adieux de Grand'Père Boucher 275; Pierre Boucher dote ses fils et sa fille Geneviève 275; Décès de Marguerite Daneau de Muy 276; Famille de Varennes 277; Concession aux Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame 278; Concession des Îles de Boucherville; La paix est rétablie 279; Nicolas Boucher curé de Ste-Anne-de-Beaupré; Décès de Lambert Boucher de Grandpré 280; Lettre de Geneviève à son père 282; Mort d'Ignace de Grosbois 284.

CHAPITRE DIX-SEPTIÈME

1700-1704

Concession à Nicolas Gatineau 285; Situation des de Varennes 286; Disette; Situation des de Tilly 287; Personnalité de Jean de Montbrun 288; Traité de paix avec les Sauvages 289; Philippe Boucher et l'incendie du séminaire de Québec; Guerre de la Succession d'Espagne 290; Second mariage de Daneau de Muy 291; Seigneurie d'Yamachiche vendue aux Lescieur 291; La petite vérole au Canada 292; Mort de Callières 293; Décès de Jeanne Boucher 294; Campagne contre les Anglais 295; Lettres de noblesse demandées par Pierre Boucher 296; Second incendie du séminaire 297.

CHAPITRE DIX-HUITIÈME

1705-1709

Activités de Pierre Boucher 299; Boucher et Charlevoix 300; Pierre Boucher fils à Détroit; Éloges de Philippe Boucher 301; Second Mémoire de Pierre Boucher 302; Daneau de Muy en France; Il est nommé gouverneur de la Louisiane 303; Habitant de Boucherville accusé d'être sorcier; Décès de Louis Vérenderie 304; Testament de Pierre Boucher 305; Pierre de la Vérendrye en France 307; Jean-Baptiste de Niverville découvre des mines 308; Lettres de noblesse à Pierre Boucher; Décès de de Muy, de Françoise Mailbot épouse de René de la Perrière et de Christophe Dufrost de la Gemeraye 309; Sa fille Marguerite recueillie par Pierre Boucher; La Perrière à la guerre 310; La Vérendrye blessé à Malplaquet 311; Contrat de mariage de Varennes - de Bécancour; Les esclaves 312; Philippe Boucher et le travail du dimanche; Armes et devise de Pierre Boucher 313.

CHAPITRE DIX-NEUVIÈME

1710-1714

Mariage de Niverville avec Marguerite Hertel 314; De La Perrière en mission à Orange 315; Prise de Port-Royal; Concessions de Pierre Boucher à ses enfants 317; Obstacles au mariage de Varennes-Robineau 291-292; Flotte de Walker 319; Décès de Puymbault 321; Contrat de mariage de Varennes et de Ste-Hélène 322; Intervention de Philippe Boucher nommé au Conseil supérieur de Québec 323; Philippe Boucher nommé chapelain de l'hôpital général; Retour de La Vérendrye; Son mariage 324; Le traité d'Utrecht 325; Nouvelle église de Boucherville 326; Vocations religieuses chez les Boucher; Décès de Livilliers 327; Situation de la famille Boucher 328.

CHAPITRE VINGTIÈME

1717

Décès de Séverin Ameau; de Louis XIV; M. Saladin à Boucherville; Décès de Pierre Boucher 331; Service funèbre; Mort de Boucher annoncée aux Ursulines 332; Souvenir remis à Geneviève 333; Monument de Pierre Boucher à Québec; Inauguration d'un vitrail à la mémoire de Pierre Boucher à Mortagne 335; Éloge de Pierre Boucher par le chanoine Rattier 336; Adieux de Pierre Boucher 341.



*Achévé d'imprimer
sur les presses de Vac Offset Inc.
à Montréal, le vingt-deuxième jour de septembre
mil neuf cent quatre-vingt.*



messire pierre boucher

Ouvrage publié par

 VAC OFFSET INC.
Imprimeurs

Vie extraordinaire que celle de Pierre Boucher. Arrivé au pays à l'âge de 13 ans, il fut «tour à tour collaborateur des missionnaires, linguiste, soldat, interprète, ambassadeur, juge royal, gouverneur, écrivain, seigneur et fondateur de Boucherville». (A. Grandbois). Il fut le deuxième Canadien à recevoir des lettres de noblesse de Louis XIV. Son existence fut intimement mêlée à celle des Jésuites martyrs et de tous les nobles personnages ayant joué un rôle de premier-plan au Canada: Maisonneuve, Jeanne Mance, Marie de l'Incarnation, Lambert Closse, Marguerite Bourgeoys, Charles Le Moyne, Catherine de St-Augustin, Marquette, Jolliet, La Salle, Mme de la Peltre, Monseigneur de Laval. Il servit sous 13 gouverneurs généraux et sept intendants. La Vérendrye, le découvreur de l'Ouest était son petit-fils et Marguerite d'Youville son arrière-petite-fille. Lire la vie de Pierre Boucher c'est retourner à la source de notre histoire, à l'époque glorieuse du développement de la colonie. C'est aussi apprendre à connaître un homme intègre, viril, profondément humain qui a vécu sans peur et sans reproche une longue existence de 95 ans, vouée au service de sa famille, de sa patrie d'adoption dont il constitue l'une des plus pures gloires.